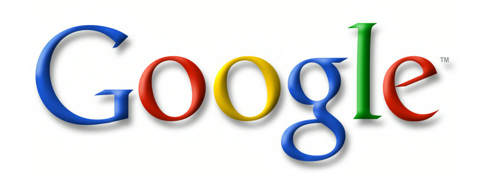
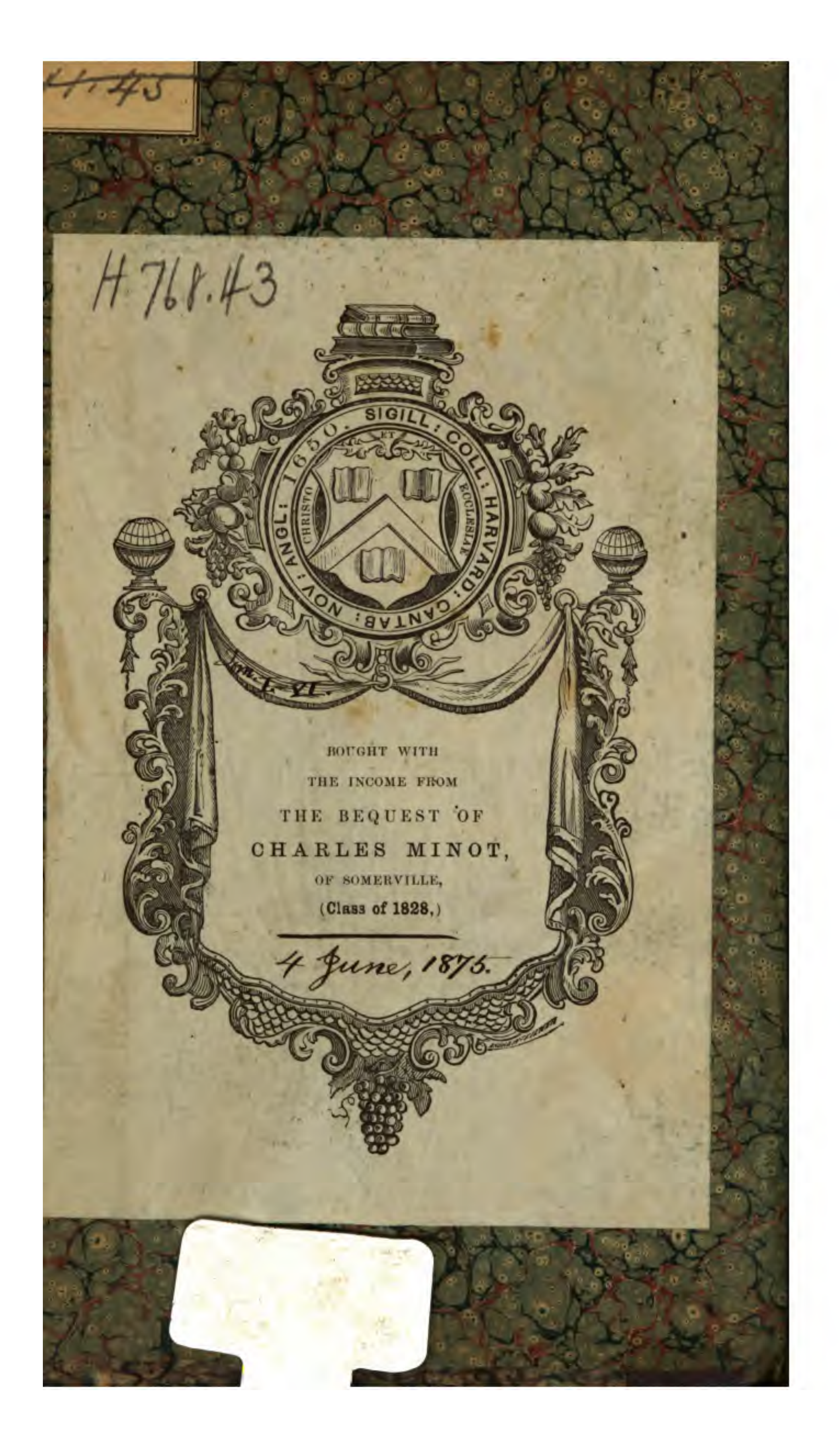





SIGILL: COLL: HARVARD: CANTAB: NOV: ANGL: 1650.
CHRISTO ET ECCLESIAE



HISTOIRE

DES

ÉTATS EUROPÉENS

DEPUIS

LE CONGRÈS DE VIENNE

TOME PREMIER

IMPRIMERIE DE H. FOURNIER ET Ce, 7 RUE SAINT-BENOIT.

HISTOIRE

DES

ÉTATS EUROPÉENS

DEPUIS

LE CONGRÈS DE VIENNE

Édouard Ferdinand PAR LE VICOMTE de la Bonninière, Vicomte de
DE BEAUMONT-VASSY

BELGIQUE. — HOLLANDE,

PARIS
LIBRAIRIE D'AMYOT, ÉDITEUR
6 RUE DE LA PAIX

M DCCC XLIII

1875, June 14.
Minot Fund.
(Tom. I.-VI.)

INTRODUCTION.

« Il faut, a dit Montesquieu, expliquer les lois par les lois et l'histoire par l'histoire. » C'est là une de ces vérités éternelles qui conviennent à tous les temps et s'appliquent à tous les peuples.

Mais si l'on veut plus particulièrement savoir ce qui peut faire le bonheur et la richesse, la gloire et la force d'un état, c'est à l'histoire des états voisins, surtout à leur histoire contemporaine, qu'il faut aller le demander.

Tout en appréciant les nobles mouvements ou les déplorables entraînements d'un peuple, tout en signalant les fautes ou les actes habiles de son gouvernement, on apprend à quel degré de la grande échelle européenne ce peuple est aujourd'hui placé. De puissants exemples, d'utiles leçons sont évidemment et très-naturellement produits

par un semblable travail. Il est bon de savoir où en est l'Europe après cinquante années de luttes, et la science gouvernementale, cette belle science que tant de gens semblent intéressés à faire rétrograder pour la mettre au niveau de leurs mesquines ambitions ou de leurs petites intelligences, peut, nous osons le dire, gagner quelque chose au développement d'une histoire des actes et des idées politiques qui ont remué l'Europe depuis le congrès de Vienne.

Indiquons rapidement les faits qui forment notre point de départ :

Un article du traité de Paris, signé le 30 mai 1814, déterminait que dans un délai de deux mois les puissances belligérantes enverraient à Vienne des plénipotentiaires, chargés de compléter les dispositions arrêtées par elles. Ce ne fut cependant que le 25 septembre de cette même année, que les souverains alliés firent leur entrée dans la capitale de l'Autriche. Leur voyage à Londres avait causé ce retard.

Bientôt à ce triumvirat vinrent se joindre les rois de Danemark, de Wurtemberg, de Bavière et tout un cortége de princes, royale cohue, comme disait le prince de Ligne, qui prenait aux affaires une part plus ou moins active, plus ou moins directe; chacun de ces petits souverains cherchait à augmenter la somme de son influence et à s'empa-

rer de quelque lambeau de territoire dans le dépècement du grand empire, auquel présidaient trois hommes politiques de la plus rare capacité, MM. de Hardenberg, de Metternich et de Talleyrand.

L'Angleterre se présentait au congrès avec l'idée d'un remaniement européen favorable à ses intérêts commerciaux; la Russie réclamait la Pologne, l'Autriche voulait l'Italie, la Prusse demandait la Saxe, et, s'appuyant sur le principe de la légitimité qu'il était avantageux pour elle de mener à toutes ses conséquences, la France, qui malgré sa fausse position vis-à-vis de ces quatre puissances et grâce à la prodigieuse habileté de son plénipotentiaire, avait fini par recouvrer une influence dont on avait désespéré d'abord, la France, disons-nous, insistait pour le rétablissement des Bourbons d'Espagne et de Naples.

Tout à coup on apprend à Vienne que le géant dont on se partageait ainsi les dépouilles et que l'on croyait abattu vient de se relever, a franchi la France d'un seul bond, et que l'aigle, son victorieux emblème, plane encore sur les Tuileries.

Le prodigieux succès de cette entreprise hardie frappa les souverains alliés de surprise et de crainte. L'édifice qu'ils avaient si péniblement élevé s'écroulait tout à coup et menaçait de les écraser dans sa chute; la paix, cette conquête qu'il

avait fallu acheter si cher, s'évanouissait comme la fiction d'un rêve en face de cette terrible figure de Napoléon Bonaparte. Il fallait jeter la plume pour prendre l'épée, laisser là les traités inachevés pour songer aux batailles. On signa à la hâte une convention qui renouvelait le traité de Chaumont, on se donna un rendez-vous, puis on courut aux armes.

Avant de se séparer les souverains avaient lancé, le 13 mars, un manifeste contre Napoléon.

« Buonaparte, y était-il dit, a détruit en quittant l'île d'Elbe son seul titre à la protection des lois. Il est placé hors des relations civiles et sociales et, comme ennemi et perturbateur du monde, livré à la vindicte universelle. »

Napoléon réfuta dans un assez long exposé rédigé par ses ministres ce manifeste des puissances qui répondirent aussitôt :

« Les puissances étrangères ont le droit d'empêcher que, sous le nom de gouvernement, il ne s'établisse en France une cause de ruine et de trouble pour le reste de l'Europe ; l'entreprise de Buonaparte annulant le traité de Paris du 30 mai, fondé sur la déchéance, rétablit les puissances dans la position où elles se trouvaient avant le 31 mars 1814. En vain Buonaparte engage sa parole qu'il se réformera, nulle paix solide ne peut reposer sur une parole si souvent violée. En consé-

quence, les rois assemblés persistent dans leur déclaration du 13 mars [1]. »

On le voit, c'était une croisade véritable entreprise au nom de la paix.

Cependant Napoléon n'avait pas tardé à comprendre qu'entre lui et les souverains coalisés il ne pouvait plus y avoir de rapprochement, et qu'il ne lui serait désormais permis de négocier qu'après une victoire. Quelques jours lui avaient suffi pour lui enlever les illusions qu'il caressait encore en entrant dans ce palais que Louis XVIII venait de quitter avec une dignité si touchante; mais quelques jours lui suffirent également pour rassembler et organiser une armée.

Les Russes envahissaient déjà la Suisse; l'Allemagne s'agitait derrière le Rhin, et allait bientôt se mettre en mouvement, au bruit des chansons patriotiques de Kœrner; Wellington et Blücher occupaient la Belgique avec cent quatre-vingt mille hommes. Napoléon vit bien qu'il fallait aller au-devant de ses ennemis et prévenir une invasion par une bataille décisive.

Il se hâte de publier son acte additionnel aux constitutions de l'Empire; passe en revue les fédérés des faubourgs Saint-Antoine et Saint-Marceau; déclare au Champ de Mai qu'il vient commencer

1. Histoire des traités, par Schœll.

la monarchie constitutionnelle, et après avoir jeté quelques phrases vides en pâture aux *idéologues* dont il avait deviné les tendances républicaines, il part et va rejoindre son armée qui le reçoit avec des cris d'ardeur et de joie.

Six jours après, dans la matinée du 18 juin 1815, Napoléon, tout animé par la récente victoire de Ligny, passait en revue ses derniers soldats sur le plateau qui regarde Mont-Saint-Jean. En face de lui, l'armée anglaise, adossée à la forêt de Soignies, attendait en silence une attaque devenue inévitable. Cette armée, commandée par Wellington, coupait les deux grandes routes de Charleroi et de Nivelle, occupant les hauteurs qui dominent l'ancien château de Hougoumont et la ferme de la Haie-Sainte.

La nuit avait été pluvieuse, et durant toute cette nuit, l'armée française exposée aux injures du temps, n'avait pas fait entendre un seul murmure. Le matin, quelques rayons de soleil vinrent la réchauffer et tandis que l'empereur la passait en revue elle le salua par des cris d'enthousiasme que répétèrent les échos de Mont-Saint-Jean.

Placés comme ils l'étaient en avant de Waterloo et de la forêt de Soignies, les Anglais ne pouvaient, en cas de défaite, se retirer sur Bruxelles que par l'étroite chaussée de Charleroi, et Napoléon comptait bien compléter leur ruine en les poursuivant

avec vigueur. Anéantir l'armée de Wellington, avant que celle de Blücher eût pu opérer sa jonction avec elle, puis se retourner contre cette dernière et la vaincre à son tour, tel était l'espoir de l'empereur, qui combina son plan d'attaque dans ce but.

Que l'on nous pardonne d'insister sur les détails de cette terrible journée. La génération présente a raconté cent fois la lutte immense que l'histoire a nommée la bataille de Waterloo; mais le récit de cette scène moderne dont les acteurs nous semblent tous avoir la taille antique des héros d'Homère, n'a-t-il pas toujours eu le mérite d'intéresser et d'émouvoir, et ne conservera-t-il pas jusqu'à la fin des temps ce privilége des événements qui paraissent dépasser par leur grandeur les proportions de notre race?

Les plateaux parallèles, occupés par les deux armées, n'étaient séparés que par une vallée d'environ cinq à six cents toises de largeur, et jamais, sur aucun champ de bataille, position n'avait été plus également favorable. En face du centre de l'armée anglaise, où ses grands coups devaient porter, Napoléon avait amoncelé trois formidables lignes d'infanterie et de cavalerie; il avait confié au général Reille l'attaque du castel de Hougoumont; au général d'Erlon celle de la Haie-Sainte; lui-même enfin, placé sur une éminence près de la ferme de

la Belle-Alliance, d'où son regard pouvait embrasser tout le champ de bataille, y demeurait entouré de sa vieille garde, glorieux et précieux rempart, redoutable reste de cent combats, qui rappelle à l'esprit ces vieilles et inébranlables bandes castillanes dont parle Bossuet, dans son oraison funèbre du prince de Condé.

Napoléon avait chargé le maréchal Grouchy de chasser devant lui les débris de l'armée prussienne, vaincue à Ligny. Le maréchal, fidèle à ses instructions, suivit les colonnes de Blücher, mais ne les devança pas, comme il aurait dû le faire pour maintenir sa correspondance avec l'armée de l'empereur, tout en forçant le général prussien à interrompre la sienne avec l'armée anglaise. Dans la soirée du 17, l'empereur envoya vers Grouchy un hussard chargé de lui remettre l'ordre de laisser constamment devant les Prussiens une force suffisante pour les tenir dans l'inaction, et de rejoindre ensuite avec la majeure partie de ses trente-six mille hommes la droite de l'armée française. Dans la nuit du 17 au 18, Napoléon expédia un officier d'ordonnance au maréchal, pour lui enjoindre de passer la Dyle et de rallier son aile droite. Il pouvait donc, au moment décisif, compter sur l'arrivée et le concours de son lieutenant; mais la fortune avait déjà fui les aigles impériales et les messages ne parvinrent pas à leur destination.

A dix heures, le premier coup de canon se fit entendre, il était dirigé contre un bois placé en avant du château de Hougoumont. Bientôt le prince Jérôme, secondé par le général Reille, parvint à s'emparer de ces abords bravement défendus, et une pluie de bombes et d'obus porta l'incendie dans le vieux manoir, dont les fossés se remplirent de sang.

A droite, le général d'Erlon s'était rapidement avancé sur Mont-Saint-Jean, et la nombreuse artillerie qui l'appuyait avait foudroyé les lignes de l'infanterie anglaise qu'elle avait en quelque sorte anéantie.

L'empereur venait de donner au maréchal Ney l'ordre d'attaquer le centre de l'armée de Wellington, lorsqu'on aperçut un corps de troupes débouchant sur les hauteurs de Saint-Lambert.

— C'est Grouchy, dit Napoléon.

Mais une dépêche interceptée lui apprenait en même temps que ces troupes dont on signalait l'approche n'étaient autres que les trente mille Prussiens commandés par le général Bulow, c'est-à-dire l'avant-garde de Blücher.

— Grouchy les suit sans doute et va tomber sur eux, dit encore l'empereur, et il envoya deux mille cinq cents hommes de cavalerie légère, pour contenir cette colonne prussienne et se mettre en communication avec le corps d'armée du maré-

chal; sept mille hommes commandés par le général Lobau se portèrent également sur notre flanc droit pour le garantir d'une attaque de Bulow, dans le cas où son mouvement ne serait pas arrêté par Grouchy. En ce moment, un nouveau message lui fut adressé par le maréchal Soult, major-général de l'armée.

Puis vint l'attaque de la Haie-Sainte; Ney se précipita sur ce point avec une irrésistible impétuosité; après une demi-heure de combat, les batteries anglaises et les tirailleurs écossais se replièrent sur les hauteurs. Ney, abordant aussitôt leur position nouvelle, voulut se frayer un passage vers Mont-Saint-Jean où Wellington se trouvait en personne. Les dragons anglais s'élancèrent alors sur notre infanterie qu'ils parvinrent à ébranler un instant; mais la terrible colonne des cuirassiers du général Milhaud accourut bientôt à son secours. La charge foudroyante de ces centaures couverts de fer fit trembler le sol de la plaine. C'était un impétueux torrent qui peut-être allait, dans sa course rapide, enlever toute l'armée de Wellington. Des deux côtés, les efforts devinrent surhumains; les Anglais s'étaient formés en carrés immobiles : vainement les cuirassiers lançaient leurs chevaux contre la ligne hérissée de baïonnettes, vainement ils venaient y briser la lame de leurs sabres, la ligne ne chancelait pas; la digue résistait

au torrent. Quelques-uns de ces carrés finirent pourtant par céder au choc formidable qu'il leur fallait subir. Ce fut alors un épouvantable carnage, et les rangs enfoncés étaient rapidement écrasés par nos cavaliers, furieux de cette résistance désespérée que leur opposaient le flegme et la patience britanniques. Les Anglais, poursuivis par nos cuirassiers, se reformaient bientôt en nouveaux carrés, où, fidèles à leur consigne, ils attendaient froidement une attaque nouvelle.

Ce mouvement qui avait porté nos soldats jusque sur le plateau de Mont-Saint-Jean avait mis le trouble et le désordre dans l'armée anglaise et inquiété Wellington au point de lui faire retirer son artillerie en seconde ligne, et donner des ordres pour la retraite. Des bandes de fuyards gagnaient déjà Bruxelles par la forêt de Soignies, et y portaient la nouvelle d'une défaite devenue probable. Mais en ce moment le général Bulow déployait ses trente mille Prussiens devant le bois de La Parise.

— Ce matin, nous avions quatre-vingt-dix chances contre une, dit l'empereur au maréchal Soult, l'arrivée de Bulow nous en fait perdre trente, mais nous en avons encore soixante si Grouchy vient rapidement à notre aide; la victoire en sera plus décisive, car le corps de Blücher sera entièrement perdu.

Napoléon espérait encore enfoncer le centre de l'armée anglaise avant que le général prussien pût s'y opposer; il était alors quatre heures. Le comte Lobau s'efforçait d'arrêter, avec son faible corps d'armée, l'ennemi nouveau qui venait nous assaillir. Voulant frapper un grand coup et déblayer entièrement le plateau toujours occupé par l'infanterie anglaise, Ney lança les trois mille cuirassiers du duc de Valmy au secours des cavaliers de Milhaud, qui reprirent une nouvelle ardeur et retournèrent à la charge; à chaque instant Wellington était obligé de s'enfermer dans un carré; l'immobilité de ses soldats parvint seule à le sauver des coups de nos cavaliers furieux. Exposés au feu de l'artillerie anglaise, ils s'étaient élancés plusieurs fois sur les artilleurs qu'ils avaient mis en fuite; mais forcés de se replier sous la fusillade incessante des bastions vivants qu'on leur opposait, ils avaient laissé derrière eux un grand nombre de morts. Les rangs de l'infanterie anglaise commençaient aussi à s'éclaircir : douze mille hommes étaient tombés sous le fer de nos indomptables cuirassiers.

— Plût au ciel, s'écriait Wellington, que la nuit ou les Prussiens vinssent empêcher tous ces braves gens de succomber jusqu'au dernier.

L'aspect du champ de bataille devait, en ce moment, réjouir le cœur du grand conquérant

qui dominait la plaine et suivait du regard, avec une anxiété avide, tous les épisodes du combat : les points de Hougoumont et de la Haie-Sainte avaient été abandonnés par l'ennemi ; sur la hauteur, le général anglais résistait encore au choc de notre cavalerie, mais ne devait pas tarder à céder ; l'attitude offensive des Prussiens allait bientôt changer sans doute, et vivement attaqués par le corps d'armée de Grouchy, c'est-à-dire pris entre deux feux, ils allaient nécessairement ou succomber ou mettre bas les armes.

Le destin en avait décidé autrement.

Le jour baissait ; Napoléon voulut, par un dernier effort, se débarrasser de l'un de ses ennemis ; la vieille garde n'avait pas encore donné ; l'empereur se mit à la tête de sa formidable réserve et s'élança sur Mont-Saint-Jean ; mais soudain nos cavaliers intrépides, dont les cuirasses reflétaient sur la hauteur les derniers rayons du jour, redescendirent la sanglante colline et se rapprochèrent du gros de notre armée ; ils avaient aperçu un second corps de Prussiens qui allait les prendre en flanc. Ce nouvel ennemi, c'était Blücher, le vieux Blücher, qui, après avoir trompé la vigilance de Grouchy, en laissant manœuvrer devant ses colonnes un faible corps de troupes que le maréchal prit pour toute l'armée prussienne, venait hâter et compléter notre défaite.

L'empereur envoie tout aussitôt quatre bataillons de la jeune garde au secours de sa cavalerie compromise, et fait à l'instant exécuter à ses troupes un grand changement de front. Lui-même se porte en avant vers la Haie-Sainte, où il rencontre une partie des soldats de Ney se retirant devant deux brigades de cavalerie anglaise, d'abord placées en réserve sur la route, mais rendues disponibles par l'arrivée de Blücher. — Il faut à tout prix, dit-il, conserver le plateau. — Ney, Cambronne, Friant, se mettant à la tête des bataillons de la garde, gravissent à pied les hauteurs de Mont-Saint-Jean, et bravent le feu d'une ligne immense, repoussant tout ce qui veut s'opposer à leur passage. Malheureusement Wellington lance toute sa cavalerie, qui tourne les carrés de la garde, atteint l'extrême droite et pénètre entre la Haie-Sainte et le corps du général Reille. Le générallissime anglais agite alors son chapeau, et, comprenant ce signal, toute la ligne de son armée s'avance en bon ordre.

Assez de lumière brillait encore à l'horizon pour que Napoléon pût entrevoir la défaite de ses braves soldats.

Des cris de détresse se firent entendre; les lignes se brisèrent, les rangs se confondirent, les chefs furent entraînés dans cette déroute affreuse, ou périrent héroïquement sans vouloir rendre leur

épée. Les canons anglais et prussiens balayaient le champ de bataille où quelques carrés de la vieille garde restaient seuls debout et immobiles; en vain Napoléon se jeta au milieu des fuyards, et tirant l'épée, lança son cheval en avant comme pour aller chercher la mort. Le tumulte empêcha d'entendre sa voix, et ses vieux grenadiers lui dirent : La mort ne veut pas de vous!

C'est dans ce champ funèbre que l'aigle impériale fut ensevelie [1], et, quelques mois après, le congrès de Vienne achevait paisiblement son œuvre.

Dans la grande lutte des peuples européens contre les entraves imposées en 1815 par ces traités de Vienne qui furent pour l'Europe le commencement d'une ère nouvelle, chaque peuple se présente à l'historien sous un aspect différent, et procède d'une façon particulière. Chez l'un, le germe d'une idée politique se développe lentement et à de longs intervalles; puis il finit par éclore, et les choses reprennent leur cours. Chez l'autre, au contraire, les idées succèdent rapide-

1. Dans un récent pèlerinage fait à Waterloo, nous avons remarqué avec douleur qu'aucun monument funéraire n'a été élevé à la mémoire de nos braves et malheureux soldats. Les Anglais, les Prussiens, les Hanovriens et les Belges ont le leur. Nous seuls n'en avons point, et rien ne rappelle la France sur ce champ de bataille si français.

ment aux idées, et les faits semblent être le résultat d'une agitation machinale et incessante. Ici dévorés par un insatiable besoin de changement, les hommes sacrifient sans pitié les héritages du passé; là ils transmettent de génération en génération les institutions qu'ils ont reçues de leurs pères. Nous avons cherché à reproduire fidèlement ces aspects divers et ces curieuses dissemblances.

Nous le répétons : c'est de la conduite politique d'un peuple que dépendent et sa position relative et sa considération. Rien n'est donc plus utile que l'étude consciencieuse des actes de nos voisins, étude qui nous amène si naturellement à celle de notre propre histoire dans les temps modernes. C'est en vue de cette utilité que nous avons entrepris ce long et difficile travail, cette histoire de l'Europe depuis trente ans. Heureux si l'on veut bien nous tenir compte de nos efforts, plus heureux encore si l'on juge que nous ne nous sommes pas trompé dans notre espérance; car nous avons toujours pensé qu'il faut employer son intelligence à étudier les besoins et les intérêts de son pays, comme sa volonté à l'aimer, et toute sa puissance à le servir.

BELGIQUE.

BELGIQUE.

I.

RÉUNION DE LA BELGIQUE A LA HOLLANDE. — CAUSES DE LA FORMATION DU ROYAUME DES PAYS-BAS.

La création du royaume des Pays-Bas, c'est-à-dire la réunion de la Belgique à la Hollande, fut regardée par les signataires du traité de Vienne comme la plus habile de leurs combinaisons. Ils y trouvèrent une garantie certaine du maintien de l'équilibre européen ; ils pensèrent (et ce ne fut pas à leurs yeux le moindre avantage de cette conception politique) qu'ils venaient d'élever une barrière nouvelle entre le nord de l'Europe et les prétentions de la France.

Uniquement guidées par un intérêt personnel, les puissances ne se préoccupèrent point alors de l'intérêt particulier des Nassau. L'habileté reconnue du chef de cette noble maison, l'estime qu'il

avait su généralement inspirer, ne dictèrent point leur choix ; la raison politique fut seule invoquée en cette circonstance où on disposa de deux peuples sans les consulter, et sans consulter leur histoire.

Ce fut donc au hasard des événements que Guillaume Ier dut sa double couronne ; plus tard, ce même hasard devait la briser. Si l'on en veut une preuve convaincante, que l'on se souvienne de l'attitude prise par les puissances, lors de la révolution belge de 1830.

Du reste, ce passage d'un protocole signé à Londres, le 19 février 1831, ne peut laisser subsister aucun doute à cet égard, et place la question sous son véritable jour.

« Les délibérations des plénipotentiaires les ont conduits à reconnaître unanimement qu'ils doivent à la position des cinq cours, comme à la cause de la paix générale, qui est leur propre cause et celle de la civilisation européenne, de rappeler ici le grand principe de droit public, dont les actes de la conférence de Londres n'ont fait qu'offrir une application salutaire et constante.

« D'après ce principe d'un ordre supérieur, les traités ne perdent point leur puissance, quels que soient les changements qui interviennent dans l'organisation intérieure des peuples. Pour juger de l'application que les cinq cours ont faite de ce

même principe, pour apprécier les déterminations qu'elles ont prises relativement à la Belgique, il suffit de se reporter à l'année 1814 :

« A cette époque, les provinces belges étaient occupées militairement par l'Autriche, la Grande-Bretagne, la Prusse et la Russie; et les droits que ces puissances exerçaient sur elle furent complétés par la renonciation de la France à la possession de ces mêmes provinces. Mais la renonciation de la France n'eut pas lieu au profit des puissances occupantes. Elle tint à une pensée d'un ordre plus élevé. Les puissances et la France elle-même, également désintéressées alors comme aujourd'hui, dans leurs vues sur la Belgique, en gardèrent la disposition et non la souveraineté, dans la seule intention de faire concourir les provinces belges à l'établissement d'un juste équilibre en Europe, et au maintien de la paix générale. Ce fut cette intention qui présida à leurs stipulations ultérieures; ce fut elle qui unit la Belgique à la Hollande; ce fut elle qui porta les puissances à assurer dès lors aux Belges le double bienfait d'institutions libres, et d'un commerce fécond pour eux en richesses et en développement d'industrie.

« L'union de la Belgique avec la Hollande se brisa.

« Des communications officielles ne tardèrent pas à convaincre les cinq cours que les moyens primitivement destinés à la maintenir ne pourraient ni

la rétablir pour le moment, ni la conserver par la suite; et que désormais, au lieu de confondre les affections et le bonheur des deux peuples, elle ne mettrait en présence que des passions et des haines, elle ne ferait jaillir de leur choc que la guerre avec tous ses désastres. Il n'appartenait pas aux puissances de juger des causes qui venaient de rompre les liens qu'elles avaient formés. Mais, quand elles voyaient ces liens se rompre, il leur appartenait d'atteindre encore l'objet qu'elles s'étaient proposé en les formant. Il leur appartenait d'assurer, à la faveur de combinaisons nouvelles, cette tranquillité de l'Europe dont l'union de la Belgique avec la Hollande avait constitué une des bases. Les puissances y étaient impérieusement appelées. Elles avaient le droit, et les événements leur imposaient le devoir d'empêcher que les provinces belges, devenues indépendantes, ne portassent atteinte à la sécurité générale et à l'équilibre européen. »

On le voit, en 1814 comme en 1830, les grandes puissances n'eurent qu'un seul but: leur conservation, et qu'un seul mobile : l'égoïsme. Cet égoïsme que les circonstances excusaient à moitié devint leur conseiller unique, parce qu'il ressemblait à de la prudence.

Après avoir reconquis sa nationalité, recouvré son indépendance, replacé le sceptre néerlandais

aux mains vénérées du petit-fils de ses stathouders, la Hollande ne désirait rien et n'attendait rien de l'Europe. Pour tous les Hollandais qui ne la virent pas avec indifférence, cette réunion de deux pays si dissemblables par la religion, les instincts et les mœurs, parut une grande calamité. Personne en Hollande ne l'avait souhaitée, personne ne s'en réjouit.

L'Angleterre attachait à cette création une importance d'autant plus grande que, fidèle à sa politique mercantile et envahissante, elle se proposait, en provoquant la formation du nouveau royaume, de s'approprier en temps de paix plusieurs colonies hollandaises dont elle avait pris possession pendant la guerre, et de faire de la Belgique un entrepôt de ses produits industriels.

La première partie de ce plan habilement conçu se réalisa au gré de l'ambition britannique. Le Cap de Bonne-Espérance, Essequebo, Démérari et les Berbices furent cédés par la Hollande. Mais, dès que le roi Guillaume eut acquis une connaissance exacte des intérêts de la Belgique, il repoussa les produits anglais, en donnant aux manufactures belges une impulsion qui ne contribua pas médiocrement au bien-être et à la prospérité du pays. Nous verrons plus tard quelles furent les conséquences du ressentiment que cette louable conduite devait nécessairement exciter.

Ne pouvant prévoir l'avenir, l'Angleterre contribua donc puissamment à la formation du royaume des Pays-Bas. L'Autriche avait aisément renoncé à la possession incertaine des provinces belges que le Milanais et Venise remplaçaient si avantageusement pour elle. La France fit comme l'Autriche, mais d'une façon plus désintéressée, et, pour nous servir des expressions employées dans le protocole n° 19 que nous venons de citer, sa renonciation n'eut pas lieu au profit des puissances occupantes, elle tint à une pensée d'un ordre plus élevé.

En conséquence, l'acte du congrès de Vienne déclara que « les anciennes provinces-unies des Pays-Bas et les ci-devant provinces belgiques (les unes et les autres dans les limites fixées par des articles subséquents) formeraient avec les pays et territoires désignés dans les mêmes articles, sous la souveraineté de S. A. R. le prince d'Orange-Nassau, prince souverain des Provinces-Unies, le royaume des Pays-Bas, héréditaire dans l'ordre de succession déjà établi par l'acte de constitution desdites Provinces-Unies. [1] »

Le royaume des Pays-Bas fut composé de dix-sept provinces : le Brabant septentrional, le Brabant méridional, le Limbourg, la Gueldre, la

1. Termes de l'acte du congrès de Vienne.

Flandre orientale, la Flandre occidentale, le Hainaut, la Hollande, la Zélande, les provinces de Liége, Namur, Anvers, Utrecht, Groningue, de Drenthe, la Frise et l'Overyssel.

La population du nouveau royaume allait être de cinq millions d'habitants, dont trois millions appartenaient aux provinces belges formant jadis les départements français de l'Escaut, de la Dyle, de la Lys, de Jemmapes, des Deux-Nèthes, de la Roër, de l'Ourthe, de Sambre-et-Meuse et de la Meuse-Inférieure. Était-ce donc la Hollande que l'on réunissait à la Belgique? et la réunion n'était-elle pas tout à fait en faveur de cette dernière?

Nous l'avons dit : les puissances disposèrent, sans les consulter, des deux peuples dont elles voulaient, selon les termes du traité de Londres, confirmés par ceux des traités de Paris et de Vienne, obtenir la fusion intime et complète. Mais, dans l'empressement qu'elles mirent à accomplir fictivement cette œuvre qui ne devait jamais être accomplie de fait, elles firent, à notre avis, un oubli bien grave, plus grave encore que l'oubli des antécédents historiques des deux pays :

Elles négligèrent de comprendre le royaume nouveau dans la confédération germanique ; c'était manquer le but qu'elles s'étaient proposé.

II.

LOI FONDAMENTALE DU ROYAUME DES PAYS-BAS. — SES DÉFAUTS. — DÉBUTS DE L'UNION.

L'article 1er de l'acte d'acceptation du protocole de la conférence de Londres avait dit : « Les deux pays formeront un seul et même état et seront gouvernés sous l'empire de la constitution déjà établie en Hollande, modifiée d'un commun accord. »

Une commission composée de vingt-quatre membres, douze Belges et douze Hollandais, fut donc chargée de rédiger une Loi Fondamentale, et cette loi, qui par le fait n'était qu'une modification de la constitution des Provinces-Unies, fut soumise à l'acceptation des notables dans les deux pays. En Hollande on vota l'ensemble du projet à l'unanimité; en Belgique, sur 1323 votants 796 votes furent négatifs et 527 affirmatifs. Mais 126 des opposants ayant expliqué que leur vote avait uniquement rapport aux matières religieuses traitées dans la loi, et un sixième des notables belges s'étant abstenu de voter, la loi fut adoptée, ce qui souleva de justes et violentes réclamations.

Les défauts de cette Loi Fondamentale étaient,

du reste, faciles à reconnaître, bien qu'ils ne l'aient été que dans la suite et lorsqu'il n'était plus possible d'y remédier : ses rédacteurs n'avaient point songé à y introduire le principe de la responsabilité ministérielle et la prérogative constitutionnelle qui accorde à un souverain le pouvoir de dissoudre l'assemblée délibérante élue par le pays, omission grave, faute immense dont on devait subir dans l'avenir les tristes conséquences. Enfin la loi donnait aux deux pays une représentation également nombreuse aux états-genéraux, malgré la différence si grande des chiffres de leur population [1].

Pour expliquer cette injustice dont la Belgique ne tarda pas à se plaindre amèrement, les rédacteurs de la Loi Fondamentale mirent en avant l'importance des colonies hollandaises qui reconnaissaient les provinces septentrionales du royaume nouveau pour leur mère-patrie et dont les habitants, au nombre de plusieurs millions, étaient soumis aux lois de la métropole [2].

L'égalité dans la représentation nationale des deux peuples n'en produisait pas moins les plus déplorables résultats, et cette disposition de la constitution qu'on lui donnait put faire croire à

1. On évalue la population de la Belgique à 3,337,000 habitants, celle de la Hollande à 2,046,000.

2. Exposé des motifs de la Loi Fondamentale.

II.

LOI FONDAMENTALE DU ROYAUME DES PAYS-BAS. — SES DÉFAUTS. — DÉBUTS DE L'UNION.

L'article 1er de l'acte d'acceptation du protocole de la conférence de Londres avait dit : « Les deux pays formeront un seul et même état et seront gouvernés sous l'empire de la constitution déjà établie en Hollande, modifiée d'un commun accord. »

Une commission composée de vingt-quatre membres, douze Belges et douze Hollandais, fut donc chargée de rédiger une Loi Fondamentale, et cette loi, qui par le fait n'était qu'une modification de la constitution des Provinces-Unies, fut soumise à l'acceptation des notables dans les deux pays. En Hollande on vota l'ensemble du projet à l'unanimité; en Belgique, sur 1323 votants 796 votes furent négatifs et 527 affirmatifs. Mais 126 des opposants ayant expliqué que leur vote avait uniquement rapport aux matières religieuses traitées dans la loi, et un sixième des notables belges s'étant abstenu de voter, la loi fut adoptée, ce qui souleva de justes et violentes réclamations.

Les défauts de cette Loi Fondamentale

tion de l'instruction publique; mais en silence elle déplora que les anciens priviléges de la noblesse et du clergé n'eussent pas été rétablis par le pacte fondamental.

La Belgique de 1815 n'était pas plus avancée, quant aux idées libérales, que la Belgique de 1780; et maintenant encore, malgré la force du temps et des choses, malgré le mouvement révolutionnaire de 1830, la Belgique a conservé intacts au fond de ses riches provinces de nombreux souvenirs de la féodalité.

Le parti catholique, parti qui s'appuyait sur les mœurs et les traditions belges, devait détester toutes les mesures administratives prises dans le but de restreindre l'autorité séculière du clergé. Fort de son influence sur une population peu éclairée, ce parti publia peu de temps après la promulgation de la Loi Fondamentale un écrit [1] par lequel il déclarait la loi incompatible avec les principes de la religion catholique romaine et défendit aux fonctionnaires d'y prêter serment.

Cette défense n'ayant pas produit tout l'effet qu'on en attendait, l'archevêque de Malines prêta le serment exigé par la constitution en y mettant cette restriction : *qu'en aucun cas il ne pourrait tourner au détriment de la religion catholique*. Le

1. *Le Jugement doctrinal.*

BELGIQUE.

I.

RÉUNION DE LA BELGIQUE A LA HOLLANDE. — CAUSES DE LA FORMATION DU ROYAUME DES PAYS-BAS.

La création du royaume des Pays-Bas, c'est-à-dire la réunion de la Belgique à la Hollande, fut regardée par les signataires du traité de Vienne comme la plus habile de leurs combinaisons. Ils y trouvèrent une garantie certaine du maintien de l'équilibre européen ; ils pensèrent (et ce ne fut pas à leurs yeux le moindre avantage de cette conception politique) qu'ils venaient d'élever une barrière nouvelle entre le nord de l'Europe et les prétentions de la France.

Uniquement guidées par un intérêt personnel, les puissances ne se préoccupèrent point alors de l'intérêt particulier des Nassau. L'habileté reconnue du chef de cette noble maison, l'estime qu'il

mais agissant chacune dans un esprit opposé, et devant un jour se combattre, ont ainsi traversé quinze années. Nous allons raconter d'abord quels furent les actes du gouvernement, nous dirons ensuite quels furent les moyens employés par l'Union.

Les états-généraux se composaient de deux chambres; l'une, élective, comptait cent dix membres; l'autre, nommée à vie par le roi, n'en avait que soixante. Ils s'assemblèrent pour la première fois à Bruxelles, le 21 septembre 1815. La capitale des provinces méridionales devait en effet devenir tous les deux ans le siége du gouvernement et le séjour du roi. Ce même jour, Guillaume I[er] fut inauguré roi des Pays-Bas et jura d'observer la constitution qu'il venait de donner. Les représentants du peuple belge étaient encore à cette époque sous l'influence de l'enthousiasme qu'avaient assez généralement excité la chute du pouvoir impérial, exigeant et despotique outre mesure, et l'établissement d'un gouvernement nouveau. Aussi, les états-généraux firent-ils hommage au prince d'Orange, comme récompense de sa courageuse conduite sur le champ de bataille de Waterloo, de deux palais, l'un situé à Bruxelles, l'autre à Tervueren. [1] Le roi, en visitant plusieurs

1. Ces deux palais viennent d'être cédés au gouvernement belge par le traité définitif, conclu entre la Belgique et la Hollande, et signé à La Haye le 5 novembre 1842. Le palais du

de ses provinces, maltraitées par des inondations successives, se voyait entouré d'hommages, et les symptômes évidents de cette grande sympathie qui se manifestait de tant de façons et prenait toutes les formes, pouvaient faire croire à la durée d'une popularité rassurante pour l'œuvre des traités de Vienne.

Bientôt des universités furent fondées à Gand et à Louvain ; un système uniforme de monnaies, de poids et de mesures, fut constitué par une loi organique ; des sociétés se formèrent dans le but philantropique de venir au secours des classes ouvrières, de fonder des colonies pour le défrichement de certaines portions du sol et de détruire ainsi la mendicité, cette lèpre des Flandres. Enfin, le gouvernement semblait vouloir faire oublier, par une administration sage, éclairée et protectrice, les craintes qu'avait fait naître la suppression du jugement par jury et de la publicité des débats judiciaires, établis pendant la domination française, faute immense qui avait éveillé dans les esprits la défiance et les soupçons. [1]

Malheureusement, le gouvernement ayant à ménager tout à la fois l'intérêt belge et l'intérêt hol-

prince d'Orange, à Bruxelles, avait été incendié en 1820, avec la salle des états-généraux qui lui était contiguë.

1. L'abolition du jury fut ordonnée par un simple arrêté, en date du 16 novembre 1814.

landais, se trouvait dans la position la plus fausse, et ses actes allaient bientôt se ressentir de la gêne que devaient nécessairement produire sa double origine et sa double mission. C'était une rude tâche que celle de concilier les intérêts et les exigences de deux peuples si différents à tous les points de vue, et il devenait difficile de tenir la balance égale.

Par un arrêté du 15 septembre 1819, motivé sur l'indispensable utilité d'un idiome généralement adopté pour les affaires publiques dans les deux pays, l'obligation de parler la langue hollandaise fut imposée à tous les fonctionnaires civils et militaires.

Cette mesure était impolitique, et elle eut les plus fâcheuses conséquences. C'était exclure tout une génération des emplois et des professions libérales auxquels elle pouvait prétendre. Car, en supposant que la jeunesse belge pût tout entière acquérir dans les écoles l'usage de la langue hollandaise, il était évident que dans toutes les provinces belges où le flamand n'était pas parlé, telles que le Hainaut, le Brabant méridional et le pays Wallon, les adultes ne parviendraient jamais à remplir les conditions exigées par le gouvernement. La faute était grande, et plus tard on devait la compléter en établissant le siége de la haute cour de justice dans les provinces septentrionales.

On affichait ainsi des idées de centralisation véritablement effrayantes pour la Belgique.

Bientôt des murmures se firent entendre ; des journalistes belges engagèrent avec le pouvoir une lutte énergique dans laquelle ils attaquèrent ses actes de la manière la plus violente et la plus exagérée. Cette témérité devait être promptement et sévèrement punie. L'abbé de Foere, rédacteur du *Spectateur Belge*, fut mis en accusation et traduit devant le tribunal correctionnel de Bruges qui se déclara incompétent, puis conduit sous escorte à Bruxelles, jugé par la cour spéciale instituée par l'arrêté du 15 avril 1815, et condamné à deux ans de prison. Stevenotte, Guyet et Lemaire, rédacteurs du *Vrai Libéral*, Raseer et Koenders, du *Mercure d'Anvers*, Vallez, du *Flambeau*, Dubar, du *Journal de Gand*, Douffain, du *Journal des deux Flandres*, Dennier, du *Journal constitutionnel d'Anvers*, Vanderstraeten, auteur de la brochure intitulée : *De l'état actuel des Pays-Bas, et des moyens de l'améliorer*, les écrivains Donker, Van Meenen, d'Elhougne, Michel de Brialmont, Widmer, Vinck, Levenbach, les abbés Desmet et Zinzerling, Poelman et Charles Donny, furent successivement appelés devant cette cour spéciale, de 1815 à 1825. Presque tous furent condamnés à l'emprisonnement ou à des amendes qui dépassaient souvent le chiffre de 500 florins. Van-

derstraeten dut en payer 3,000, sans compter les frais du procès. Bientôt de Potter et ses amis allaient aussi pouvoir se poser en victimes et exciter les sympathies de l'opposition.[1]

La rigueur de ces mesures produisit le contraire de ce qu'on en attendait. La presse belge était comme l'hydre antique : une nouvelle tête remplaçait à l'instant chaque tête abattue, et dans ce combat incessant le gouvernement usait inutilement ses forces.

Dès le commencement de l'année 1822, il fut obligé de contracter un emprunt de cinquante millions de florins pour combler le déficit créé par les charges que les traités lui avaient imposées, et ce n'était pas le premier. En 1815, il avait été nécessaire d'emprunter cent millions de florins pour construire des forteresses et résister à la dernière entreprise de Napoléon. Jamais gouvernement n'était né sous de plus déplorables influences financières.[2]

Le capital de l'ancienne dette de la Hollande s'élevait à la somme de douze cents millions de

1. Le travail du docteur Friedlander, intitulé : *Polemische Schriften*, donne l'exacte énumération des poursuites politiques dirigées par le gouvernement des Pays-Bas contre la presse de l'opposition.

2. Les dépenses du gouvernement des Pays-Bas s'élevaient en 1814 à 54,000,000 de florins, ses recettes à 38,000,000 ; le déficit primitif était donc de 16,000,000.

florins, la dette active à celle de huit cents millions, et la Belgique devait prendre sa part dans le paiement des intérêts de ces deux milliards, injustice que l'opposition ne tarda pas à signaler.

Pour pouvoir combler le déficit qui se produisait périodiquement dans chaque budget annal, il fallait non-seulement augmenter les impôts dans une assez large proportion, mais encore créer des taxes nouvelles, extraordinaires. Telle fut l'origine des deux impôts si impolitiques sur la *mouture* et sur l'*abattage*, destinés tous deux à subir la plus complète impopularité.

L'impôt sur la mouture atteignait exclusivement les grains et les farines introduits dans les villes, c'est-à-dire le pain, la nourriture du pauvre, et souvent son unique nourriture. Nous n'insisterons pas davantage sur l'effet que cette mesure fiscale devait inévitablement produire. Une taxe pareille n'était pas seulement vexatoire; elle était odieuse.

La taxe de l'abattage était prélevée sur les viandes de boucherie, en raison de leur poids, et n'excluait pas les droits ordinaires sur l'introduction des bestiaux. Moins que la première, elle atteignait les classes indigentes; elle devint pourtant aussi impopulaire que son aînée. Toutes deux ne furent adoptées par les chambres qu'à une

faible majorité, deux Belges seulement votèrent pour l'impôt sur la mouture, mais en revanche tous les Hollandais le défendirent et l'adoptèrent.

Malgré ces impôts nouveaux, les embarras du gouvernement ne diminuaient pas, et sa détresse financière augmenta d'année en année. Chaque budget se trouvait, en effet, grevé par avance d'un déficit qui grossissait chaque jour et devenait de plus en plus inquiétant. Parmi toutes les mesures capables de parer au danger désormais imminent de la banqueroute, on chercha celle qui présentait le plus de facilités dans son exécution, et le plus de garanties d'un prompt résultat: on créa le syndicat d'amortissement, institution financière que l'opposition crut devoir attaquer, sous prétexte que ses opérations étaient trop obscures pour ceux qui ne connaissaient pas complétement le mécanisme de son organisation intérieure.

Cette institution produisit en sept années une somme de plus de cinquante-huit millions de florins, somme qui fut employée à couvrir le déficit annuel, et cet utile résultat prouva que si les opérations du syndicat d'amortissement étaient obscures et incompréhensibles, comme le disaient les journaux de l'Union, elles avaient du moins apporté un remède efficace au mal que l'on voulait combattre.

Dès le début de son règne, Guillaume Ier avait compris toutes les difficultés que susciteraient à son gouvernement les traditions féodales de la Belgique et l'ignorance superstitieuse de ses populations arriérées; l'instruction publique y avait été tellement négligée depuis vingt ans, que le clergé lui-même n'y était pas suffisamment éclairé. Et cependant c'était en quelque sorte aux mains du clergé que les destinées du peuple allaient être remises.

D'un autre côté, les grandes propriétés et les grandes fortunes se trouvant presque exclusivement entre les mains de la noblesse, cette dernière exerçait tout naturellement une immense influence sur les opinions politiques de l'habitant des campagnes: Or, comme la noblesse se trouvait froissée dans ses prétentions et déçue dans ses espérances, elle cherchait à lui faire partager ses sentiments hostiles et ses mesquines rancunes.

Pour résister à ces deux ennemis, le roi n'avait qu'un parti à prendre, celui de répandre l'instruction et d'encourager l'industrie; en propageant les lumières il devait annihiler l'influence cléricale; en donnant au commerce un essor inusité, il allait créer des fortunes aristocratiques à côté de l'aristocratie elle-même.

Ces deux grandes idées motivèrent deux mesures qui devinrent deux griefs de plus pour le parti

des mécontents : la création d'un collége philosophique à Louvain, et le prêt d'un million à l'industrie.

Ce fut en 1825 que le collége philosophique fut ouvert aux jeunes ecclésiastiques qui devaient y étudier, non plus seulement la théologie, mais simultanément la théologie et les sciences. Ils se soumirent avec répugnance aux sages exigences du pouvoir, et bientôt firent entendre de violents murmures, que plusieurs évêques eurent le tort d'appuyer, tout en proclamant que ces études devaient inévitablement faire tort à l'étude de la théologie, et que la nécessité d'acquérir des connaissances scientifiques imposées par le gouvernement, était un véritable attentat à la liberté de conscience. La piété du roi s'effraya de ces remontrances pleines d'exagération, et il ne tarda pas à rendre facultative l'étude des sciences, qu'il avait cru devoir exiger d'abord; à cette décision nouvelle, le collége de Louvain perdit à la fois et sa spécialité et sa supériorité. Peu de temps après, le roi envoyait à Rome M. le comte de Celles pour y négocier un concordat.

Quant au *million de l'industrie*, nous venons de dire que c'était un fonds destiné à être prêté aux fabricants et spéculateurs que le manque de capitaux menaçait d'arrêter dans leurs opérations; cette somme étant une fois votée, sa répartition

n'était plus sujette à aucun contrôle, et les intérêts qu'elle rapportait annuellement ne figuraient plus sur les comptes du trésor; l'opposition en conclut que le gouvernement prenait sur ce million de l'industrie de fortes sommes auxquelles il attribuait une destination politique et secrète; il est certain que quelques faibles parties de la somme votée par les chambres furent employées à récompenser des services particuliers [1]; mais il est également incontestable que l'industrie belge dut la splendeur dont elle jouit pendant quinze années à la création de ce fonds spécialement destiné à l'encourager.

Durant les dernières années de l'existence du royaume des Pays-Bas, de grands et utiles travaux publics furent entrepris dans les provinces du midi, tout aussi bien que dans les provinces septentrionales. Dans le nord on avait terminé les travaux du Zuid-Willemsvaart, du Willemsvaart près de Zwolle, du superbe canal de la Nord-Hollande, des écluses du Vecht et du canal d'embranchement du Lek, du Wahal et de la Meuse.

Dans le midi, on creusa cet utile canal de Terneuzen à Gand qui permet à des bâtiments de

1. Libri de Bagnano, l'éditeur impopulaire du *National*, avait reçu une somme de 100,000 florins, prise sur le million de l'industrie.

haut bord d'entrer jusque dans les bassins de cette dernière ville, où ils venaient enlever les produits de soixante fabriques admirables dont Gand s'enorgueillissait alors.

En 1829 le roi le parcourut dans toute sa longueur à bord d'un yacht à vapeur, que suivait un nombreux cortége de bâtiments légers. Une foule enthousiaste couvrait les deux rives du canal et applaudissait avec transport. L'élégante flottille tirait de temps en temps des salves d'artillerie, et la société de Sainte-Cécile faisait entendre des symphonies nationales. Guillaume I[er] et son peuple n'avaient jamais été plus unis.

Et cependant, une année entière s'était à peine écoulée, que ce peuple avait laissé renverser le trône de Guillaume et rompu avec la dynastie des Nassau.

Nous avons signalé les fautes du gouvernement des Pays-Bas ; disons maintenant ce que ce même gouvernement a fait en vue des intérêts moraux et matériels de la Belgique : à dater de l'année 1828 un nouveau système financier plus favorable aux provinces méridionales du royaume fut adopté selon les vœux hautement manifestés par le roi. Les diverses lois spéciales furent pour la plupart revisées et mises en harmonie avec ce nouveau système. L'impôt sur la mouture fut aboli, et par cette suppression l'habitant des campagnes vit ses

charges réduites autant qu'elles pouvaient l'être. L'impôt sur l'abattage allait être également supprimé lorsque la révolution arriva. Enfin chaque année de notables réductions furent obtenues dans toutes les branches de l'administration, grâce à la sévère économie introduite par le roi dans les différents services publics.

Le roi s'occupa avec ardeur des institutions de bienfaisance que réclamait la mendicité si nombreuse et si enracinée dans les provinces belges, où elle semblait être passée dans les mœurs. Le prince Frédéric eut la noble idée d'établir des colonies de bienfaisance, et de s'en déclarer le protecteur. Des maisons de travail furent instituées sur plusieurs points de la Belgique, et l'administration des établissements de charité reçut de notables améliorations, ainsi que le régime des prisons qui fut également l'objet des plus vives sollicitudes du roi.

Les routes et les canaux furent toujours admirablement entretenus; on ouvrit un grand nombre de voies de communication nouvelles dans les Flandres, qu'elles enrichirent, et le gouvernement sut toujours encourager l'établissement de celles dont il ne pouvait se charger lui-même. L'esprit de perfectionnement s'introduisait partout, grâce à lui, et les nombreux travaux qu'il fit exécuter ou qu'il dirigea depuis l'année 1820 augmentèrent

la prospérité du pays, tout en assurant à des milliers de familles une existence honorable. Certaines villes virent en moins de dix ans leur enceinte s'agrandir de moitié, et l'état florissant des campagnes attestait que ce n'était point à leurs dépens.

L'industrie manufacturière suffisamment protégée par la législation sur les douanes adoptée en 1822, put depuis cette époque perfectionner ses procédés au point de n'avoir plus à craindre pour certains produits la concurrence étrangère. Chaque année une somme considérable était votée au budget pour soutenir les manufactures belges, et une société fut créée sous le patronage du gouvernement, afin d'assurer dans les possessions hollandaises d'outre-mer le débit des marchandises qui sortaient de ces manufactures.

Les objets d'équipement et d'habillement de l'armée étaient pris dans les fabriques belges, et les matériaux nécessaires pour les constructions entreprises par le gouvernement, ne devaient être tirés de l'étranger que lorsque le pays ne pouvait les fournir.

Il arriva que dans certaines villes manufacturières une crise occasionnée par des faillites et d'aventureuses spéculations, fut prévenue grâce aux caisses établies par le roi pour l'escompte des billets émis par de solides fabricants et auxquels une terreur panique ôtait momentanément leur

valeur morale. Le *million de l'industrie* porté au budget extraordinaire et dont nous avons déjà parlé, fut noblement prêté à des fabricants arrêtés dans leurs opérations par le manque de capitaux, à d'intelligents industriels qui voulaient créer des manufactures ou exploiter des mines, et cette somme qui pourtant, ainsi que nous l'avons vu, n'était inscrite au budget que sous le titre de *Dépenses imprévues*, ne fut presque jamais détournée de sa destination commerciale.

Les forges et les houillères du Hainaut, de Namur et de Liége, n'auraient pu prospérer sans la sollicitude du roi, qui mit un droit fort élevé sur les fers et les houilles venant de l'étranger. L'industrie agricole fut également sauvée dans les Flandres par le droit imposé sur les céréales étrangères.

Dans plusieurs provinces des fabriques de tout genre s'étaient rapidement élevées, et diverses branches d'industrie prirent un développement qu'elles n'avaient pu atteindre, même à l'époque si favorable pour elles du système continental conçu par Napoléon.

L'élan était général, parce que la protection du gouvernement s'était généralisée. Un esprit d'émulation s'emparant des provinces méridionales leur avait ouvert la voie des grandes spéculations.

Le débit avantageux et facile des toiles de Courtray, des tapis de Tournay, des tissus de Gand, des dentelles de Bruxelles, l'exportation considérable des armes de Liége et de Namur ou des fers du Luxembourg annonçaient la merveilleuse prospérité du commerce. L'Escaut fier de sa liberté reconquise, amenait, comme au temps de Philippe II, les flottes du monde dans le port d'Anvers où le commerce était plus actif qu'à Rotterdam, ce vieux comptoir de l'Europe marchande.

La Belgique privée de commerce maritime, mais fertile et industrielle, ne pouvait que gagner au système prohibitif adopté par son gouvernement. La Hollande, au contraire, avec ses colonies et sa population trafiquante y perdait à coup sûr. De là les réclamations que les députés des provinces du nord firent entendre dans les états-généraux. Ces justes réclamations ne furent cependant pas écoutées. Les droits prohibitifs furent maintenus, et les provinces méridionales profitèrent de cette mesure. Assurément l'administration hollandaise, que l'on accusait d'injustice envers la Belgique, donna là une preuve bien évidente de ses bonnes intentions dénaturées par ses adversaires avec une impardonnable. mauvaise foi.

Les publicistes hollandais ont dit avec raison que la magnifique exposition des produits de l'industrie qui eut lieu à Bruxelles dans le mois d'août

1830, quelques jours avant l'insurrection, prouvait mieux qu'ils n'auraient pu le faire à quel point de prospérité l'industrie belge en était venue, grâce à l'active sollicitude du gouvernement. Cette solennité avait en effet attiré à Bruxelles une foule immense d'étrangers et de nationaux. Jamais la capitale des provinces méridionales n'avait rassemblé tant de richesses; jamais elle n'avait vu les fêtes se succéder si rapidement dans ses vieilles murailles.

Disons-le : ce n'est point parce que le gouvernement des Pays-Bas a méconnu ou trahi les intérêts matériels de la Belgique que les Belges l'ont renversé. L'antipathie religieuse et la dissemblance des mœurs avaient préparé la révolution; le caractère frondeur des Belges, ce caractère politique que l'on retrouve partout et toujours dans l'histoire des Flandres, la rendait possible et probable; quelques agitateurs l'accomplirent, et un parti sérieux s'en empara.

IV.

ACTES DE L'OPPOSITION DE 1815 A 1830[1].

Nous l'avons déjà dit : avant que l'Union fût formée et constituée l'opposition se divisait en

1. Entouré des documents les plus précieux et les plus sûrs, nous ne nous sommes point préoccupé des travaux de M. Nothomb

deux fractions bien distinctes; l'une, se préoccupant surtout de questions libérales et humanitaires; l'autre, entièrement dévouée aux intérêts catholiques. La première était représentée, par MM. Charles de Broukère, Surlet de Chokier, Duval de Beaulieu, Fallon, de Stassart et de Muelenaere; l'autre, par MM. de Gerlache, Nothomb, le prince de Ligne, le duc d'Ursel, le baron de Sécus, les comtes de Robiano, de Mérode et Vilain XIIII. Dès que les principes de l'Union furent adoptés, ces deux partis se réunissant dans un même but, celui d'obtenir des réformes, n'en formèrent plus qu'un seul, et leur devise fut désormais : l'*Union fait la Force*[1].

Il y avait bien aussi un troisième parti : le parti ultrà-libéral; et en 1830 on s'aperçut de sa présence; mais cette faction était composée d'hommes sans consistance, et tirait la plupart de ses inspirations de la tête de quelques réfugiés politiques français et allemands, vieux conventionnels régicides, étudiants imberbes et proscrits. Ce fut ce parti qui décida matériellement la chute des Nas-

et du baron de Keverberg, seuls travaux sérieux qui aient été publiés sur la révolution de Belgique. Le premier a tout placé au point de vue belge, le second a tout expliqué d'après les idées hollandaises et les préjugés hollandais. Nous qui écrivons pour la France, nous avons cherché à être aussi original qu'impartial.

1. C'est la devise actuelle de l'écusson belge.

sau que les deux premiers avaient préparée, sans y croire et sans la désirer.

Le parti ultra-libéral ne profita point de ses actes, parce qu'il n'était pas national; nous ne parlerons que des deux autres; c'est-à-dire de l'Union proprement dite.

Ce fut dans le peuple qu'elle prit d'abord son centre d'action; plus tard, elle se dessina dans les états-généraux.

Pour remuer les masses, pour attirer l'attention des classes inférieures, elle mit en avant des griefs qui, malheureusement, étaient fondés pour la plupart. Ces griefs étaient : les vices de la constitution relativement à la représentation nationale, l'obligation de parler la langue hollandaise, la partialité en faveur des Hollandais dans la distribution des emplois civils et militaires, l'établissement de la haute cour de justice dans les provinces du Nord, l'injustice du système financier en général et de quelques impôts en particulier, entre autres de ceux sur la *mouture* et l'*abattage*, enfin l'établissement du collége philosophique de Louvain et la suppression des séminaires épiscopaux.

Pour faire valoir ces griefs presque tous légitimes, les chefs de l'opposition songèrent à introduire dans les Flandres un système général de pétitionnement. C'était aussi dans les Flandres que l'Union s'était d'abord développée sous les auspi-

ces de l'abbé de Foere et du grand agitateur de Potter. Des réunions s'organisèrent dans les villes et les villages: elles se tenaient ordinairement dans les cafés, et l'on y rédigeait des pétitions que l'on allait ensuite signer dans le bureau d'un journal. On obtint ainsi plus de cinq cent mille signatures; mais, il faut le dire, la majeure partie de ces signatures était extorquée par l'intrigue; on comprend aisément qu'il dût en être ainsi, puisque on s'adressait à une population ignorante et nourrie de préjugés. La portion catholique de l'Union se mit surtout en avant dans cette circonstance, et plusieurs membres du clergé firent de la chaire une tribune politique.

Le gouvernement, loin d'accueillir ces pétitions avec une apparence d'impartialité, témoigna, au contraire, une grande irritation et adopta sur-le-champ des mesures sévères pour réprimer ce goût politique si vite adopté par le pays et qui dégénerait en burlesque monomanie.

Il eut tort; il y a de ces excès dont le ridicule fait promptement justice, et quant au droit invoqué par l'opposition, il était réel.

Le message royal, adressé aux états-généraux en même temps que le nouveau projet de loi sur la presse, n'en déclarait pas moins que la constitution *octroyée* par le roi était de sa part un acte de pure condescendance; que la presse était un fléau

qui semait dans l'état la discorde et la confusion, et que l'opposition était l'œuvre fanatique de quelques hommes égarés.

La rumeur fut vive dans le camp de l'Union; jusque-là, l'opposition n'avait combattu que pour obtenir la chute du ministère, de ce moment elle parla de réformes, et par conséquent devint plus dangereuse. Bientôt elle se montra dans la seconde chambre des états-généraux ; MM. Surlet de Chokier, de Gerlache et de Broukère en donnèrent le signal, et l'exemple fut suivi dans la première chambre par le comte d'Aerschot et le marquis de Trazegnies. Cette double agression tentée presque simultanément dans les états était un fait d'une immense portée; le gouvernement ne s'en était pas suffisamment préoccupé tout d'abord, et lorsqu'il vint à le comprendre il était déjà trop tard.

Cependant chaque jour voyait croître l'ardeur de cette opposition naissante, la presse la soutenait et l'encourageait; d'innombrables pétitions déposées chaque jour sur les marches du trône semblaient la légitimer. Pendant la session de 1829 à 1830, session qui se tint à La Haye, les députés belges avaient mis en commun toutes leurs forces parlementaires, et s'étaient choisi des chefs qui correspondaient avec Bruxelles, se mettant ainsi au courant des progrès de l'opinion et de la résistance chez les membres de l'Union. Cette adroite

tactique leur permit quelquefois de soulever les questions les plus délicates et de provoquer des discussions auxquelles le peuple belge applaudissait avec enthousiasme. Enfin cette opposition parlementaire, désormais organisée, obtint un succès partiel en contribuant au rétablissement de la liberté du langage et au retrait des ordonnances restrictives sur l'instruction publique. Ces concessions furent accueillies avec faveur par la Belgique, et coïncidèrent heureusement avec la suppression de l'impôt sur la mouture. Sans doute leur effet aurait pu être plus grand, mais les journaux belges s'efforcèrent de les représenter comme des symptômes de la faiblesse du gouvernement.

En 1829, le roi fit un voyage dans les provinces méridionales, espérant ainsi donner aux sympathies populaires l'occasion de s'exprimer. Partout il fut accueilli avec des démonstrations de dévouement et de respect ; mais nous devons mentionner ici un fait singulier qui signala son séjour à Liége :

Chaque jour le roi recevait de nouvelles pétitions, souvent ridicules quant au fond, et souvent peu convenables quant à la forme. Il arriva qu'une de ces pétitions remises en public, irrita Guillaume à un tel point que, perdant toute patience et jetant loin de lui le papier qu'on avait remis entre ses mains, il s'écria :

— Mais, c'est une infamie!

Ces paroles, en quelque sorte involontaires, avaient paru offenser plusieurs des personnes présentes, et furent reproduites par les journaux de l'Union comme une insulte adressée en général à tous les pétitionnaires. Des commentaires furieux sur l'exclamation royale allèrent promptement porter dans les Flandres une agitation inexprimable, et à la suite d'un banquet on fit la proposition bizarre d'instituer un *Ordre de l'infamie* dans le but de récompenser les hommes assez courageux pour porter aux pieds du trône des réclamations que l'on traitait d'infâmes. Cette proposition fut accueillie avec transport; un comité fut aussitôt chargé de dresser les statuts de cet ordre si ridiculement patriotique, et peu de jours après l'association comptait un grand nombre de membres.

En 1566, dans une audience de la duchesse de Parme, gouvernante des Flandres, ses courtisans avaient traité de *gueux* les nobles qui, sous la conduite de Louis de Nassau et de Bréderode, venaient lui énumérer leurs griefs: telle était l'origine de la confédération des Gueux, et l'on avait voulu faire naître ce rapprochement historique.

Les insignes de l'ordre de l'infamie consistaient en une médaille d'argent représentant le livre de la loi; d'un côté le mot *Lex* était entouré de la

devise : *Fidèles jusqu'à l'infamie;* on lisait de l'autre le mot *Rex* avec la devise latine : *Infamia nobilitat.*

De nombreux banquets furent donnés dans les provinces par les confédérés de l'*infamie*, et ces réunions avaient pour objet de récompenser de la médaille de l'ordre, les fonctionnaires publics disgraciés par le ministère, les membres de l'Union qui avaient montré le plus d'énergie dans la lutte engagée avec le pouvoir, ou les journalistes poursuivis et condamnés par les tribunaux. Des chants et des discours accompagnaient ordinairement ces réunions dont la plus fameuse se tint à Bruges au mois de juillet 1829, en l'honneur de M. de Muelenaere et du comte Vilain XIIII, tous deux chefs de l'opposition dans les états-généraux, et dont le gouvernement venait d'empêcher la réélection. Le banquet donné à Bruges eut un long retentissement, et cette journée fut une des grandes journées de l'Union.

Au reste, nous le répétons, et les faits viendront bientôt à l'appui de cette assertion, le but de l'Union fut dépassé en septembre 1830. On voulait bien un changement de ministère et des réformes; peut-être même eût-on demandé la révision de certains articles de la Loi Fondamentale, et la séparation administrative de la Belgique et de la Hollande; mais la séparation complète et la

chute de la dynastie de Nassau n'étaient pas plus désirées par l'opposition, qu'elles n'étaient réellement désirables pour le pays; preuve nouvelle que les faits dépassent presque toujours les prévisions de l'homme politique, quelque éclairé qu'on le suppose d'ailleurs, et que sur les pentes révolutionnaires, si dangereuses parce qu'elles sont si glissantes, on renverse trop souvent par un choc involontaire, un trône et des institutions protectrices.

V.

LE GOUVERNEMENT ET L'UNION DEPUIS LE COMMENCEMENT DE 1830 JUSQU'AUX PREMIERS TROUBLES.

Lorsque l'année 1830 commença, le gouvernement et l'Union se trouvaient en présence avec des forces presque égales.

De nouvelles persécutions dirigées contre la presse avaient poussé l'opposition à des extrémités inouies. Le procès intenté à MM. de Potter, Tielemans, Bartels et de Neve, accusés d'avoir, par leurs paroles et leurs écrits séditieux, excité le peuple à la révolte, produisit dans le pays une sensation immense. Déclarés solidairement responsables de leurs écrits, les accusés furent condamnés au bannissement; mais considérés par le peuple comme de véritables martyrs de la liberté,

ils quittèrent la Belgique emportant avec eux des regrets et des sympathies.

Les journaux de l'Union avaient répandu à profusion les plaidoyers prononcés en leur faveur; des souscriptions furent ouvertes dans le but de couvrir les amendes et les frais du procès; en un mot, la victoire judiciaire remportée par le gouvernement tourna complétement au profit des condamnés.

De Potter, jadis avocat à Bruges, avait en 1825 accompagné à Rome le comte de Celles, lors des négociations relatives au concordat. A cette époque il était anti-catholique, et avait publié de violents écrits contre le clergé. Entretenu dans ces idées par son ami M. Van Gobelschroy, ministre de l'intérieur, il se prononça d'abord contre l'union des libéraux et des catholiques, union qu'il qualifiait de monstrueuse; mais l'ambition, plus forte que l'amitié, ne tarda pas à modifier cette opinion première et à diminuer ses répugnances. Peu de jours suffirent pour opérer cette métamorphose, et de Potter fut bientôt, non pas seulement un chaud partisan de l'Union, mais encore un de ses chefs les plus influents et les plus hardis.

« La fondation d'une ère de liberté et de justice en Belgique, est maintenant assurée, disait-il, à la fin de 1829, dans sa *Lettre de Démophile* adressée à M. Van Gobelschroy, ou, pour parler le langage

officiel, elle est inévitable, ne l'oubliez pas, Monsieur, ne l'oubliez pas un seul instant. L'opposition à l'ancienne marche du gouvernement, dans quelques mains qu'elle tombe, quels que soient ses organes, doit dorénavant être invincible en dépit de tous les obstacles que vous pourriez lui opposer; cette opposition, Monsieur, sera constamment soutenue par le sentiment profond et indélébile de la violation des droits nationaux, et par le mécontentement général; ce mécontentement, et la défiance salutaire qui s'est éveillée, garantissent la réalisation de nos vœux, le seul but de tous nos sacrifices et de tous nos efforts: la liberté! »

Assurément ces paroles étaient aussi claires que significatives, et il devenait évident que le système de répression employé contre la presse ne pourrait amener désormais aucun résultat satisfaisant; cependant le gouvernement persévéra dans cette fausse route qui devait le conduire à un abîme. La condamnation de M. de Potter et de ses collègues ajouta, bien qu'elle fût méritée, à l'exaspération populaire. Les condamnés avaient été, sans nécessité apparente, retenus dans un village, sur les frontières de la Prusse, pour attendre des passe-ports prussiens; chaque jour de leur détention servit à accroître leur popularité, et les journaux ne parlaient plus d'eux qu'avec une sorte de

vénération; en devenant les martyrs de la cause populaire ils en étaient devenus les apôtres.

Toutefois, on put croire un instant que le gouvernement, cédant à des conseils plus sages que ceux qui l'avaient dirigé jusqu'alors, renonçait au système fatal qu'il avait adopté d'abord : certaines concessions furent faites, certains impôts furent supprimés, et l'opinion publique parut se modifier en présence de preuves si évidentes des bonnes intentions du roi.

« Ce n'est pas, disait en ce moment le *Courrier des Pays-Bas*, ce n'est pas lorsque le gouvernement semble vouloir réparer les injustices dont se plaignent les Belges, que nous nous montrerons partisans d'une opinion exagérée et violente, et que nous chercherons à attiser le feu de la discorde. Nos attaques contre le gouvernement ont été constantes, énergiques, peut-être même passionnées, mais à qui en attribuer la faute? à une révoltante partialité contre la Belgique. Pouvions-nous l'approuver par notre silence, lorsque nous nous voyions ravir la liberté de l'instruction, et jusqu'au droit de parler notre langue; pouvions-nous applaudir à des actes aussi odieux de despotisme? Les institutions publiques et les emplois étaient devenus le patrimoine exclusif des habitants des provinces septentrionales. Des hommes aussi égoïstes qu'imprudents osaient avancer que

la Belgique ayant été réunie à la Hollande devait, en quelque sorte, être considérée comme une conquête soumise au bon plaisir de cette dernière. Devions-nous courber humblement la tête sous un joug insolent?.....

« Les Belges ne demandaient qu'à vivre en paix et à l'abri de l'oppression ; un égal respect pour les droits des habitants des deux parties du royaume, eût conjuré l'orage qui s'annonçait, et prévenu l'exaspération de l'esprit public.

« Mais devons-nous regretter ce qui est arrivé? est-ce un malheur pour le pays que la masse de la nation soit sortie un moment du calme dans lequel elle se hâtera de rentrer si on sait faire ce qui convient sans honte et sans faiblesse. Les Belges ont de tout temps montré un vif amour pour leurs priviléges et leur nationalité, et quiconque a lu leur histoire sait qu'on n'a jamais impunément cherché à porter atteinte à leurs droits. Ce qui arrive est un nouvel enseignement que recueillera l'histoire. Nous espérons qu'il ne sera pas perdu pour les peuples et les gouvernements. »

Nous citons cet article parce qu'il exprime très-fidèlement l'opinion libérale et pourtant modérée qui dominait alors en Belgique; malheureusement les enseignements dont il parlait, et qu'il contenait en réalité, furent perdus pour le gouvernement des Pays-Bas.

En effet, l'agitation populaire causée par le pétitionnement était à peine calmée, qu'une nouvelle mesure, encore plus impolitique que les précédentes, vint détruire les bons effets produits par les concessions que l'on avait cru pouvoir faire à l'opinion publique. La haute cour de justice fut définitivement transportée à La Haye, et M. Van Maanen, ce ministre aussi détesté dans les Flandres que jamais le duc d'Albe avait pu l'être, fut désigné pour en être le président. A ce dernier coup, les amis les plus véritables du pouvoir tremblèrent pour ses destinées futures.

Bientôt la brillante exposition des produits de l'industrie nationale, exposition qui attira à Bruxelles une grande affluence d'étrangers, parut détourner les esprits de toute préoccupation politique ; c'était une grave erreur.

Au milieu des fêtes de tout genre qui animaient en ce moment la seconde capitale des Pays-Bas, on apprit le soulèvement de Paris contre les ordonnances du ministère Polignac, et le triomphe du peuple après trois jours de sanglants combats. Cette nouvelle produisit à Bruxelles un effet prodigieux, et pour ainsi dire électrique; on lisait avec enthousiasme les journaux qui racontaient les trois journées, et leurs récits se réimprimaient par milliers. On les traduisit en flamand et on les répandit à profusion dans les provinces où ils

excitèrent une fermentation générale. Tandis que les nombreuses gazettes de l'Union applaudissaient à la conduite du peuple français, le journal officiel avait cru devoir garder le silence sur ces graves événements.

On pouvait espérer sans doute que la catastrophe qui venait de renverser la branche aînée des Bourbons tirerait le gouvernement des Pays-Bas de la singulière léthargie dans laquelle il paraissait tombé; mais il n'en fut rien, et la confiance aveugle qu'il avait en ses forces résista, contre toute attente, à l'effet moral produit en Belgique par la révolution de France.

Cependant, les propagandistes français promenaient dans Bruxelles la cocarde tricolore, parlaient bruyamment de liberté dans les théâtres et sur les places publiques, chantaient la *Parisienne* et la *Marseillaise*, et vantaient avec affectation les glorieuses destinées promises aux générations nouvelles qui avaient le courage de répudier les régimes anciens et de renverser les vieux trônes.

M. de Potter et ses compagnons d'exil avaient d'abord quitté Mayence; mais lorsqu'ils apprirent la révolution qui venait de s'accomplir si facilement en France, ils changèrent de direction, gagnèrent Strasbourg et vinrent à Paris où ils furent reçus avec de grandes démonstrations de sympathie. Ils avaient d'abord cherché à prendre

pied dans la presse parisienne ; de Potter à la *Tribune*, Tielemans au *Globe*, Bartels à l'*Avenir*. Ils se présentèrent à M. de Lafayette qui leur demanda si les Belges étaient disposés à suivre l'exemple de Paris.

— La voix de la France, répondit de Potter, est comprise de la civilisation européenne, et la Belgique ne restera pas sourde à la voix de la liberté.

Plusieurs banquets leur furent donnés, avant et après les événements de Bruxelles ; trois de ces banquets eurent plus particulièrement une grande signification politique. Le premier leur fut offert par une légion de la garde nationale ; le second, par soixante-quinze Belges et soixante-quinze Français; toute la presse libérale se trouvait représentée à ce dernier ; douze mille ouvriers qui s'étaient assemblés aux flambeaux sur la place du Châtelet vinrent en chantant la *Marseillaise* entourer la salle du banquet et envoyèrent aux quatre exilés une députation qui offrit à la Belgique les bras du faubourg Saint-Antoine. Le troisième fut donné à M. de Potter par les ouvriers belges établis à Paris. Le salon dans lequel il se tint n'était séparé que par une cloison d'une autre salle dans laquelle une compagnie de la garde nationale parisienne célébrait l'élection de ses officiers ; sur la proposition de MM. Fontan et Béthune, la cloison fut abattue, et les Belges voulurent fraterniser avec les gardes

nationaux, qui reçurent ces avances avec beaucoup de froideur.

Évidemment M. de Potter fut trompé sur les véritables sentiments des principaux chefs de l'opinion publique en France à l'égard de celle qu'il représentait; c'est à l'exagération politique du moment que les exilés belges durent l'ovation dont ils furent si fiers, et qui les préparait si peu aux déceptions qu'ils devaient plus tard éprouver dans leur patrie. Toujours est-il que, dans le moment même, l'adhésion qu'on parut accorder à leurs principes était pour leur cause une sorte de triomphe.

De sages avis vinrent, dit-on, éclairer le gouvernement des Pays-Bas sur les dangers qui le menaçaient; mais il n'en tint compte, et M. Van Maanen crut sa puissance éternelle.

La garnison de Bruxelles était en ce moment composée de deux bataillons d'infanterie de la garde, de deux bataillons de la ligne, de la garde municipale, des sapeurs pompiers, d'un escadron de dragons, d'un escadron de gendarmerie et de six pièces de canon. Cette garnison qui présentait une force d'environ 1800 hommes d'infanterie et 250 de cavalerie, était commandée par le comte de Bylandt, gouverneur militaire du Brabant; le gouvernement civil de cette province était confié

au baron Van der Fosse, et M. de Knyff avait la direction générale de la police.

Sur eux seuls allait retomber la responsabilité des événements qui se préparaient; car le roi, qui avait prolongé jusqu'au 10 septembre la durée de l'exposition des produits de l'industrie, était alors au château du Loo, en Hollande, ainsi que ses deux fils, le prince d'Orange et le prince Frédéric des Pays-Bas, et devait y voir fêter en famille l'anniversaire de sa naissance.

VI.

INSURRECTION.

L'orage qui avait grondé si longtemps ne devait pas tarder à éclater; depuis deux jours, une agitation inusitée avait semé dans Bruxelles de vagues inquiétudes; la police avait déjà trouvé sur les murailles de la ville des placards portant ces mots: « A bas Van Maanen! mort aux Hollandais! » Une affiche plus audacieuse encore fut répandue à profusion; on y lisait: « Lundi, feu d'artifice; mardi, illumination, et mercredi, révolution. » Le baron Van der Fosse, gouverneur civil du Brabant, et M. de Knyff, directeur de la police, jugèrent prudent d'ajourner les illuminations brillantes, desti-

nées à célébrer l'anniversaire de la naissance du roi; c'était une preuve irrécusable de faiblesse et de crainte, et le peuple comprit aisément les motifs de cette mesure impolitiqne. Les ifs, les candélabres et tous les ornements disposés dans le parc avaient été laissés debout; la populace les entoura dans la soirée du 23, en poussant des huées et des vociférations.

Tout en retardant la fête extraordinaire qui devait avoir lieu, les autorités de Bruxelles n'avaient cependant pas supprimé les réjouissances annuelles; le 24 août vit donc les démonstrations d'usage; mais, quoique la solennité de ce jour fût réduite à des proportions assez mesquines, quelques rassemblements ne tardèrent pas à se former, et le soir, lorsque les édifices publics s'illuminèrent, ils parcoururent les rues, faisant entendre des cris séditieux et des chants patriotiques. L'audace de ces rassemblements augmentait d'heure en heure, et les bourgeois barricadèrent leurs portes.

Bientôt une troupe de jeunes gens bien vêtus, que la foule entourait et semblait protéger, monta vers le parc et se dirigea vers l'hôtel du prince de Gavre, grand chambellan de la reine. Aussitôt, le cri de : « A bas les Hollandais! » se fit entendre de nouveau, et, à ce signal, une volée de pierres fut lancée dans les fenêtres illuminées dont les vitres

se brisèrent ; la foule applaudit et se retira sans qu'un soldat se fût montré.

La Société philharmonique donnait en ce moment une sérénade à M. Wellens, bourgmestre de la ville ; la foule se porta en cet endroit, chassa les exécutants et éteignit les lampions ; elle se dissipa après ce dernier exploit, et le reste de la nuit se passa tranquillement.

Assurément, après une démonstration semblable, les autorités eussent dû arrêter quelques mesures, prendre quelques précautions ; malheuheureusement il n'en fut rien, et l'on ne fit pas même enlever les affiches qui annonçaient pour le lendemain la représentation de la *Muette de Portici*, représentation que depuis plusieurs jours on annonçait devoir être le prétexte d'une commotion populaire.

Des rassemblements plus considérables et plus menaçants que ceux de la veille occupaient, quelques heures avant l'ouverture de la salle, la place du grand théâtre et les rues avoisinantes. Dès que les portes s'ouvrirent, la foule entra si nombreuse que plusieurs centaines de personnes se retirèrent, n'ayant pu trouver de place, même dans les couloirs. Ce singulier public qui évidemment était venu chercher là des émotions révolutionnaires, faisait suffisamment connaître ses projets par sa tur-

bulence et ses clameurs. Des acclamations accueillirent le lever de la toile, et l'animation des acteurs répondant à l'exaltation de l'assistance, aucune des allusions patriotiques n'échappa aux applaudissements de la foule; jamais les vers de Scribe n'avaient obtenu un succès pareil. Pendant les entr'actes, le foyer, les escaliers et le péristyle du théâtre étaient encombrés par des groupes qui répétaient les phrases du libretto, en s'excitant mutuellement. Le final de la pièce fut accueilli d'une façon si bruyante, que les explosions du Vésuve qui la terminent ne parvinrent pas à dominer le tumulte. En ce moment le volcan n'était pas sur la scène, il était dans la salle.

Enfin, la foule électrisée s'élanca sur la place, en s'écriant: « A bas les Hollandais! Vive la France! Au bureau du *National!* » Ce dernier cri fut accueilli par des houras, et la populace se précipita vers l'imprimerie du journal où tout fut dévasté en quelques minutes. Un autre cri se fit entendre: « Mort à Libry-Bagnano! à bas le traître! » Le rassemblement, se portant alors vers la maison de l'éditeur du *National*, y brisa et détruisit tout. Fort heureusement, Libry-Bagnano, averti de l'approche de ces furieux, était parvenu à s'échapper. Dans cette maison, il ne resta rien d'intact que les quatre murs; mais les saturnales de la populace excitée ne devaient pas s'arrêter là.

En vain quelques hommes de la police et de faibles détachements d'infanterie cherchèrent-ils à s'opposer à ce désordre; le nombre des révoltés les contraignit à se retirer, et le vin bu dans les caves de Libry donnant aux pillards un nouveau courage, ceux-ci envahirent les boutiques des armuriers, et se dirigèrent en tirant des coups de fusil vers l'hôtel du directeur de la police. Madame de Knyff s'y trouvait seule avec ses enfants; réveillée en sursaut par les cris de l'émeute qui se ruait sur l'hôtel, elle n'eut pas le temps de fuir, et fut contrainte d'assister à la dévastation de ses appartements; tout y fut brisé ou pillé. Les voitures mêmes, traînées sur la grande place, furent brûlées sous les yeux du poste militaire, qui ne s'y opposa pas.

L'audace de la populace semblait s'accroître avec ses succès; bientôt la foule armée se divisa en deux troupes, dont l'une se dirigea vers la demeure du procureur du roi Schuerman et la dévasta, pendant que l'autre courait au Sablon où était situé l'hôtel du ministre de la justice Van Maanen. Les portes de cet hôtel furent promptement forcées, et les révoltés procédèrent méthodiquement à la destruction et au pillage. Les meubles furent jetés par la fenêtre sur la place au centre de laquelle on les entassa pour les livrer aux flammes. Puis tout à coup un cri s'éleva auquel des bravos

répondirent. « Brûlons la demeure du tyran! » avait dit un des pillards, et le feu fut aussitôt mis aux quatre coins de l'hôtel. En vain des pompiers et quelques gendarmes se montrèrent en ce moment sur la place. Le peuple irrité d'être interrompu dans son œuvre de vengeance, fit une décharge sur eux, et après les avoir chassés, forma une farandole immense devant les décombres fumants.

Bruxelles semblait en ce moment abandonnée à cette bande de ligueurs; nulle part les troupes ne s'étaient montrées assez nombreuses pour rétablir l'ordre et se faire respecter; le poste de la prison des petits Carmes avait été désarmé; l'hôtel de M. Van der Fosse, plusieurs manufactures, venaient encore d'être incendiés, et dans cette nuit terrible de pillage et d'anarchie, nul ne pouvait prévoir où s'arrêterait la fureur de l'émeute. Les citoyens honnêtes paraissaient terrifiés et suppliaient les généraux hollandais de rétablir l'ordre à quelque prix que ce fût; mais ceux-ci semblaient eux-mêmes succomber sous le poids d'une telle responsabilité. On savait qu'un détachement de chasseurs, envoyé contre les pillards, n'avait point fait usage de ses armes, d'après l'ordre de son lieutenant belge qui, lui-même, avait obéi aux injonctions de la populace, et ce funeste exemple pouvait être suivi par une grande partie des troupes.

*

A la pointe du jour, les révoltés commencèrent à détruire les insignes de la royauté. La révolte devenait révolution. Le général de Bylandt et le général Wauthier comprirent alors qu'il était temps de la combattre sérieusement. Malheureusement, le peuple était devenu d'autant plus audacieux que la faiblesse des autorités lui avait jusque-là paru plus grande; les troupes envoyées dans les rues y furent reçues à coups de fusil; le général Wauthier se vit arracher la décoration qu'il portait; le général Aberson fut désarmé; bientôt, la démoralisation des soldats vint assurer le triomphe du peuple, et après quelques combats devant l'hôtel incendié de M. Van Maanen, les troupes se concentrèrent autour des palais dans la partie supérieure de la ville.

Effrayés des progrès du tumulte et des affreux désordres qui en étaient la conséquence, plusieurs des habitants notables de Bruxelles, tels que MM. Félix de Mérode, d'Hoogvorst, de Stassart, de Sécus, Duval de Beaulieu, de Chasteler et d'autres encore, se réunirent, dans la matinée du 26, au poste de la garde communale, et de concert avec ses officiers procédèrent immédiatement à l'organisation d'une garde bourgeoise. On fit un appel au patriotisme des citoyens qui recevaient des armes à mesure qu'ils se présentaient, et bientôt de nombreuses patrouilles de cette milice

citoyenne parcoururent les rues, tandis que d'autres détachements prenaient possession des postes que les troupes avaient abandonnés.

Des publicistes hollandais ont dit que les conjurés de l'*Union* avaient mis la populace en avant afin d'avoir le droit de se réunir pour comprimer l'excès de ses désordres, et qu'en formant une garde civique ils avaient donné à l'émeute un caractère de nationalité qu'elle n'aurait jamais eu sans cela. Il est certain que la révolution belge date de ce jour qui vit les citoyens de Bruxelles faire pour la cause de l'ordre ce que les troupes royales n'avaient pu faire, et accomplir une tâche trouvée par elles trop difficile. Mais nous croyons qu'il y eut dans tout cela au moins autant de hasard que de calcul, et nous jugeons les fautes du gouvernement avant de remarquer l'habileté de ses adversaires.

Un conseil des notables se réunit à l'hôtel de ville, et l'on décida qu'une proclamation serait adressée au peuple. Voici les termes de cette proclamation qui, par les promesses qu'elle contenait, semblait attribuer aux autorités municipales un pouvoir qu'elles n'avaient pas et fut le premier acte émané de la puissance nationale belge :

« Le bourgmestre annonce à ses concitoyens qu'il a été ordonné aux troupes de se retirer dans leurs casernes, et de cesser d'intervenir dans cette

déplorable agitation. La taxe sur la mouture est supprimée dès aujourd'hui et ne sera remplacée par aucune autre de la même nature, sous quelque dénomination que ce soit; si quelqu'un a des réclamations à faire, qu'il s'adresse à nous; nous réunirons nos efforts pour que tous les bons citoyens obtiennent satisfaction. Mais aucune mesure ne peut être efficace si la tranquillité n'est pas rétablie ; les scènes de désordre et de sang, en plongeant les familles dans la douleur et le deuil, ne peuvent qu'entraîner les plus grands malheurs. »

En ce moment, les hommes qui prenaient ainsi la direction du mouvement populaire étaient bien loin de prévoir qu'une révolution complète et la chute d'une dynastie seraient la conséquence dernière de l'opposition qu'ils avaient faite pendant quinze années au gouvernement hollandais. Ils en étaient encore à déclarer qu'ils respectaient le roi, qu'ils aimaient sa dynastie, et ils se disaient entre eux : « Puisque les Nassau refusent d'entendre nos réclamations, et que tant de maux sont l'effet de leur opiniâtreté, combattons, par notre attitude ferme quoique respectueuse, les mauvais conseillers qui trompent le roi; maintenons l'ordre, veillons à la sûreté publique, mais ne déposons les armes que lorsque nous aurons obtenu le redressement des griefs qui font l'objet de nos pétitions. »

De son côté, la presse prêchait dans les termes

les plus modérés l'obéissance au roi et le respect des lois : « Nous conjurons, disait-elle, les hommes qui possèdent quelque influence sur les classes laborieuses d'intervenir promptement. Que les ouvriers trouvent du travail, fût-il même inutile ; tous ceux qui ne concourront pas au retour de l'ordre seront coupables.[1] »

Mais il est difficile de s'arrêter sur cette pente révolutionnaire vers laquelle les chefs de l'Union s'étaient vus si brusquement conduits. Les émeutiers avaient arboré le drapeau tricolore français ; on le remplaça par la bannière rouge, jaune et noire du Brabant, et l'on vit bientôt cet étendard flotter sur la vieille tour de l'hôtel de ville aux cris de : « Vivent les Belges ! » On déclara que la cocarde orange n'était que l'emblème d'une famille et ne pouvait plus être celui de la nation, et l'on acheva d'enlever les écussons royaux des édifices publics et privés ; pendant ce temps, les troupes concluaient une sorte de trêve avec les révoltés par l'intervention de la garde bourgeoise, et le comte de Bylandt promettait de ne pas attaquer si on laissait en repos, tout en leur procurant des vivres, les soldats qui bivouaquaient devant les palais.

Les pillards avaient pour un moment déserté la ville ; mais trois bandes de ces misérables, sortant

1. *Courrier des Pays-Bas.*

de Bruxelles à la chute du jour, se ruèrent sur les villages voisins de Uccle, Auderlecht et Forêt. Là ils incendièrent trois fabriques, au nombre desquelles se trouvait celle de M. Wilson, quoique ce dernier se fût déjà racheté du pillage. Une vingtaine de maisons de campagne, et même quelques habitations de cultivateurs, furent dévastées et brûlées; les pertes éprouvées par les victimes de ces actes odieux furent évaluées à plus d'un million de florins.

Cependant la garde bourgeoise, dont les rangs grossissaient à chaque instant, comptait déjà trois mille citoyens sous la bannière nationale qu'elle avait adoptée, et le baron Emmanuel d'Hoogvorst en avait pris le commandement. Les compagnies, après avoir choisi leurs chefs, furent envoyées par lui pour occuper les principaux points de la ville, et devaient correspondre entre elles par l'échange de fortes patrouilles. On savait que des meneurs avaient encore désigné plusieurs maisons à la fureur de la populace, et l'on voulait à tout prix empêcher de nouveaux désastres. Les patrouilles se faisaient précéder par des bannières sur lesquelles on lisait : « Liberté, ordre public! » et dispersaient les groupes qui n'osaient plus se reformer ensuite.

Le soir, la ville fut illuminée; chaque façade était éclairée par des lampions, par ordre de l'au-

torité municipale qui voulait remplacer ainsi les réverbères brisés les jours précédents. Grâce aux mesures prises par le baron d'Hoogvorst, et surtout grâce à la vigilance des citoyens, le repos de Bruxelles ne fut pas troublé pendant cette nuit. Toutefois personne ne se faisait illusion sur le véritable état des esprits; personne ne pouvait raisonnablement espérer que la multitude déchaînée eût si vite renoncé à ses prétendues vengeances et que l'émeute eût déjà dit son dernier mot.

VII.

INTERVENTION DE LA GARDE CIVIQUE. — ENVOI D'UNE DÉPUTATION DES NOTABLES A LA HAYE.

Les journaux étaient en ce moment les véritables dépositaires de l'opinion publique. Nous avons dit ailleurs que les condamnations prononcées contre eux avaient augmenté les sympathies que leur témoignait la majeure partie de la nation; ajoutons que pendant les journées de la révolution ils exprimaient fidèlement les désirs et les espérances du peuple belge; aussi, dès que la nouvelle de ces troubles parvint aux cabinets étrangers, le premier mouvement de tous les hommes bien informés de l'état des choses en Belgique fut

de consulter les articles politiques de certains journaux de Bruxelles. Or voici ce qu'ils pouvaient y lire :

« La démission de M. Van Maanen doit toujours être la condition de toute pacification et le gage indispensable du retour à un meilleur état de choses. Aussi longtemps qu'il restera en place, les Belges ne peuvent avoir aucune confiance dans les intentions du gouvernement, ni s'endormir dans une fausse sécurité. Nous répétons que nous ne sommes ni en insurrection ni en révolution; nous ne voulons que l'adoucissement des griefs dont nous avons si longtemps souffert, et quelques gages d'un meilleur avenir [1]. »

Assurément de telles expressions n'avaient rien d'exagéré, et les désirs qu'elles formulaient étaient faciles à réaliser sans affaiblir d'une façon trop sensible l'autorité du gouvernement, et surtout sans ébranler le trône. Un autre journal, publié en province, et plus libéral que celui qui contenait le passage précédent, plus libéral même que les membres les plus exaltés de l'Union, disait en apprenant les événements de Bruxelles :

« Il n'y a de salut pour le trône que dans de larges concessions; les points essentiels qui doivent être accordés sont : l'inviolabilité royale et la

1. *Courrier des Pays-Bas.*

responsabilité ministérielle; le renvoi de Van Maanen; la liberté illimitée de la presse; la diminution des impôts; une protection égale pour le commerce, l'agriculture et l'industrie; une juste répartition des emplois; justice et liberté en tout et pour tous; et enfin, la stricte observation de la Loi Fondamentale[1]. »

Quoique l'opinion exprimée dans cet article fût très-avancée, elle n'était vraiment menaçante ni pour la dynastie ni pour le pouvoir; mais, au début d'une révolution, quelle est l'opinion qui n'est pas promptement dépassée?

Le 27, la populace, agitée de nouveau par des meneurs du plus bas étage, se rua sur la place Royale et sur le Parc où elle renversa et brisa les échafaudages dressés, quelques jours avant, pour les illuminations, et qu'on n'avait pas eu le temps d'enlever. Bientôt elle mit le feu à tous ces débris entassés, sous les yeux des troupes rangées devant le palais et qui, spectatrices de cette scène de désordre, semblaient n'y prendre aucune part. D'abord les efforts d'un détachement de la garde bourgeoise, commandé par le baron d'Hoogvorst, furent insuffisants pour réprimer cette émeute; mais, des renforts étant arrivés, le Parc fut promptement évacué.

1. *Le Catholique de Gand.*

La tranquillité paraissait rétablie; cependant, vers le soir, des symptômes d'effervescence se manifestèrent parmi la populace, encouragée par ses premiers succès. Un rassemblement qui avouait hautement, avec une impudeur inouïe, ses projets de pillage et d'incendie, monta par la rue de la Madeleine vers la place Royale, et attaqua une patrouille de la garde civique. L'officier qui commandait cette patrouille, voulant repousser la force par la force, fit quelques sommations à la multitude; puis, voyant qu'elles étaient inutiles, ordonna à sa petite troupe de faire feu; huit ou dix émeutiers tombèrent mortellement frappés, et cette mesure, aussi énergique qu'inattendue, fit plus pour réprimer l'audace des pillards que les meilleures proclamations n'auraient pu faire.

Cet acte de fermeté fut pour la révolution belge le commencement d'une ère nouvelle, le principe d'un ordre nouveau dans les idées comme dans les faits: au pillage allait succéder la révolte politique; les brigands étaient chassés; la nation allait se montrer.

Le bruit se répandit dans la ville que des troupes mandées par les autorités hollandaises marchaient sur Bruxelles, que la ville allait être déclarée en état de siége, et que l'on voulait désarmer les citoyens. Quelques-uns des chefs de la garde bourgeoise, et la plupart des habitants notables,

redoutant cette invasion des troupes, déclarèrent alors leur résolution de s'y opposer par la force; deux pièces de canon avaient été abandonnées par les Hollandais; on annonça l'intention de s'en servir pour défendre la ville, et celle d'élever des barricades si la marche des troupes n'était à l'instant arrêtée. La fermentation était si grande en ce moment, que la municipalité jugea nécessaire d'envoyer une députation au général de Bylandt, pour l'engager à prévenir les malheurs qu'occasionnerait nécessairement l'attaque de la ville par les troupes hollandaises, qui n'entreraient dans Bruxelles que par la force. Le général, cédant aux raisons et aux désirs de la députation, lui promit que la marche des renforts serait immédiatement arrêtée, et que la garnison éviterait toute collision avec le peuple, si toutefois les bourgeois s'engageaient à maintenir l'ordre, et à faire respecter la neutralité des soldats, jusqu'au retour de la députation que les notables voulaient, disaient-ils, envoyer à La Haye. Aussitôt après cette entrevue, la proclamation suivante fut publiée; elle était signée par le baron d'Hoogvorst:

« Habitants de Bruxelles,

« Le bruit avait été répandu que les troupes

marchaient sur Bruxelles. Le commandant de la garde bourgeoise s'empresse de vous informer que des ordres sont donnés par l'autorité militaire supérieure pour les empêcher d'entrer en ville, et les arrêter dans leur marche.

« La sûreté de la ville de Bruxelles reste donc exclusivement confiée à la brave garde bourgeoise qui a si bien rempli son devoir jusqu'à ce jour.

« Une députation des notables habitants de Bruxelles va se rendre à La Haye.

« En attendant le retour de celle-ci, les troupes stationnées dans le haut de la ville resteront inactives; les officiers commandant la garde bourgeoise ont pris, sur l'honneur, l'engagement de les faire respecter. »

Le soir même, il y eut à l'hôtel de ville une assemblée des notables où l'on résolut en effet qu'une adresse au roi, très-respectueuse quant à la forme, mais contenant un énergique exposé des griefs, serait portée à La Haye par cinq personnes prises parmi les hommes les plus influents dans chaque classe de citoyens.

En peu de jours, on le voit, la ligue était devenue bien puissante, puisqu'elle osait déjà traiter avec le roi d'égal à égal.

La nouvelle de ces graves événements parvint rapidement dans les provinces, où elle produisit

une sensation immense. A Bruges, à Namur, Verviers, Louvain et Liége, la fermentation populaire fit naître quelques désordres ; dans ces différentes garnisons les troupes durent se tenir prêtes à tout événement, et les gouverneurs de provinces publièrent des proclamations pour convoquer les gardes communales. Seules parmi les villes belges, Anvers et Gand gardèrent l'attitude la plus calme.

Cependant les dépêches qui annonçaient l'émeute du 25 et du 26 août avaient été remises au roi Guillaume, dans la soirée du 27. Le roi, profondément affecté, eut peine à surmonter sa douleur. Quittant à l'instant le château du Loo, il se rendit à La Haye, accompagné du prince d'Orange et du prince Frédéric. Un conseil de cabinet fut aussitôt assemblé, et le prince d'Orange le présida. Tous les ministres y assistaient, excepté M. Van Gobbelschroy, qui se trouvait alors à Bruxelles. M. Van Maanen offrit sa démission et le roi la refusa. Une discussion assez vive s'éleva entre le prince d'Orange et ce ministre auquel il reprocha quelques-unes de ses mesures impopulaires. M. Van Maanen, appuyé par plusieurs de ses collègues, insistait pour l'adoption de mesures rigoureuses qu'il considérait comme indispensables pour réduire les rebelles et conserver la dignité de la couronne. — Toute négociation avec les révoltés doit nécessairement, disait-il, augmenter leur audace, et peut

être considérée comme une reconnaissance indirecte du droit de l'insurrection populaire; que les belges reconnaissent leur faute, qu'ils se soumettent à la volonté du gouvernement avant de jouir des bienfaits de sa clémence. Le royaume des Pays-Bas a été créé par les alliés, pour servir de digue entre la France et l'Europe; la Grande-Bretagne ne se départira pas des principes qui ont formé la base de sa politique étrangère pendant deux siècles : les Hollandais sont donc ses alliés naturels sur le continent, et le roi peut réclamer la coopération d'une armée et d'une flotte anglaises, si cela devient nécessaire. La faiblesse des rois a, plus souvent que la fermeté des ministres, amené la chute des empires.

— Faites cesser sans délais les plaintes du peuple belge, disait le prince d'Orange; offrez-lui quelques garanties pour l'avenir, et les signes de la rébellion disparaîtront, soyez-en sûrs. Ne comptez ni sur les alliés ni sur l'Angleterre; dans l'état actuel de l'opinion publique en Europe, la politique et l'intérêt de tous les gouvernements les empêcheront d'intervenir en notre faveur; si nous tirons l'épée, nous ne devons rien attendre que de nos propres forces; quelques milliers de florins peuvent remédier aux dégâts faits par la populace, des millions ne sauraient rendre une couronne perdue.

Confiant dans la popularité dont il jouissait en

Belgique, le prince d'Orange offrit au conseil de se rendre seul à Bruxelles, chargé de pleins pouvoirs pour traiter avec la révolte. Il demandait en outre que son père acceptât la démission de M. Van Maanen; mais, obligé de céder aux volontés de la majorité, le prince dut se rendre immédiatement en Belgique, investi de pouvoirs incomplets et accompagné du prince Frédéric, auquel fut confié le commandement des troupes.

Toutes les forces militaires disponibles furent aussitôt envoyées à Rotterdam où elles furent embarquées pour Anvers. La cavalerie et l'artillerie durent gagner rapidement les provinces méridionales par Utrecht et la Frise. La *schuttery*[1] fut appelée à un service permanent et l'armée se disposa à entrer en campagne, aux cris de : « A bas les rebelles ! »

Malheureusement le prince d'Orange, arrivé à Breda, apprit que quelques troubles venaient d'éclater à Anvers, et, supposant ces troubles plus grands qu'ils ne l'étaient en réalité, perdit des heures précieuses en informations inutiles; il se rendit ensuite à Anvers, dont il fit armer la citadelle, avant de porter plus loin son quartier général.

Pendant ce temps, et en conséquence des pouvoirs que lui donnait l'art. 97 de la Loi Fondamen-

1. Garde communale.

tale, le roi convoqua les chambres en session extraordinaire pour le 12 septembre. C'est à La Haye qu'elles devaient se réunir.

VIII.

ENTRÉE DU PRINCE D'ORANGE DANS BRUXELLES.

Le 31 août, les princes portèrent leur quartier général d'Anvers à Vilvorde, où ils trouvèrent trois bataillons du 9e d'infanterie, deux escadrons de cavalerie, et huit pièces d'artillerie de campagne, qui, comme nous l'avons dit, avaient fait halte à Vilvorde, sur la demande faite au comte de Bylandt par les notables habitants de Bruxelles. D'autres troupes, échelonnées entre Gand et Alost, reçurent l'ordre de se concentrer sur Assche, et quelques détachements furent envoyés en avant pour éclairer la route depuis Vilvorde jusqu'à Laeken.

Dès que les princes furent arrivés à Vilvorde, M. de Cruquenbourg, aide de camp du prince d'Orange, partit pour Bruxelles chargé de dépêches adressées au baron d'Hoogvorst, que le prince d'Orange invitait à se rendre au quartier général pour assister à la délibération qui allait avoir lieu sur les mesures à prendre pour rétablir dans Bruxelles l'autorité légitime.

Aussitôt après l'arrivée de l'aide de camp, la municipalité et les notables se réunirent à l'hôtel de ville; on discuta la proposition du prince d'Orange, et il fut décidé que le général d'Hoogvorst, accompagné de cinq des notables les plus influents, entre autres de M. Rouppe, qui, plus tard, devait être bourgmestre de la ville, se rendraient à Vilvorde, supplieraient les princes d'arrêter la marche des troupes, tout en leur déclarant avec fermeté que les habitants de Bruxelles ne permettraient pas qu'un soldat de plus entrât dans la ville, jusqu'à ce que le gouvernement eût accordé le renvoi de M. Van Maanen et le redressement des griefs. Cette députation devait encore inviter les princes à se rendre, sans autre escorte que celle de leurs aides de camp, à Bruxelles, afin de juger par eux-mêmes du véritable état des choses, marque de confiance que la population ne manquerait pas d'accueillir avec enthousiasme.

Lorsque, arrivés à Vilvorde avec leurs collègues, le baron d'Hoogvorst et M. Rouppe furent introduits dans le cabinet du prince d'Orange, le prince, remarquant les rubans tricolores qui ornaient leur chapeau et la boutonnière de leur habit, dit aussitôt :

—Vous connaissez le Code pénal, Messieurs, et vous savez sans doute que j'aurais le droit de vous faire arrêter si je me conformais strictement à ses

dispositions, puisque vous portez un emblème de révolte?

—Nous regrettons vivement de paraître en votre présence, Monseigneur, d'une façon qui, peut-être, semble peu respectueuse à Votre Altesse, répondirent les envoyés; ces couleurs ne sont pas le symbole de la révolte, mais celui de la nationalité belge; elles ont été adoptées pour empêcher que le drapeau français fût arboré sur les édifices de Bruxelles.

Après quelques instants d'un entretien plein d'affabilité, le prince ajouta que, n'ayant que des pouvoirs limités, lui et son frère demandaient, comme mesure préliminaire, le rétablissement des insignes royaux. Vainement le baron d'Hoogvorst chercha-t-il à obtenir une modification à cette demande, les princes persistèrent dans leurs prétentions, et, au moment où la députation tout entière allait prendre congé, le prince d'Orange dit encore :

—Messieurs, j'ai déjà fait connaître à deux de vos collègues ma résolution définitive; cependant, et pour éviter toute méprise, voici une copie de mes conditions; communiquez-les à vos concitoyens, et que Dieu vous amène à entendre la voix de la raison; quant à moi, j'ai fait mon devoir.

La députation était à peine rentrée dans Bruxelles, que l'ultimatum des princes fut généralement connu. Une excessive fermentation se manifesta

bientôt, et les cris : « Aux armes! à bas les Hollandais! vivent nos couleurs! » se firent entendre. La foule ne tarda pas à dépaver les rues, à abattre les arbres des boulevards pour élever des barricades, *tout comme à Paris*, disait-on. Les diligences et les voitures particulières furent renversées en travers des rues, où, avec des chariots, des tonneaux et des poutres, elles formèrent des retranchements, derrière lesquels des pierres et projectiles de toutes sortes furent promptement apportés. En un instant la ville fut en émoi; les cris de la foule, le bruit des tambours, la blouse citoyenne [1], les armes de toutes sortes dont le peuple s'était emparé, et qui, pour la plupart, avaient jadis armé les soldats du duc d'Albe, tout cet ensemble frappait vivement par une originalité toute particulière.

Cependant les notables s'assemblaient à l'hôtel de ville pour y tenir un conseil dans lequel on proposa d'accepter l'intervention des principaux membres du corps diplomatique qui n'avaient pas encore quitté Bruxelles et qui s'étaient empressés d'offrir leur médiation officieuse. Bien que cette proposition fût vivement combattue par

1. La garde civique de Bruxelles avait adopté comme uniforme la blouse antique, et sur le mausolée élevé à sa mémoire dans l'église de Sainte-Gudule, M. Frédéric de Mérode est représenté dans ce costume.

quelques-uns des membres du conseil, elle fut cependant adoptée, ainsi que le projet d'envoyer à Vilvorde une seconde députation, dans le but de demander quelques modifications aux conditions faites par les princes. Une proclamation, annonçant le résultat de la mission des six notables au quartier général de Vilvorde, fut lue au peuple rassemblé sous le balcon de ce vieil hôtel de ville de Bruxelles qui déjà avait vu tant de scènes de ce genre, et le paragraphe relatif aux conditions imposées par les princes, c'est-à-dire à l'entrée des troupes et à l'enlèvement des couleurs brabançonnes, fut accueilli par des huées et des sifflets. L'exaspération du peuple redoubla; on fit et on distribua des cartouches, et on acheva les barricades commencées.

Pendant ce temps, la seconde députation, composée de six notables, parmi lesquels se trouvaient le prince de Ligne, le comte Duval de Beaulieu et le baron Van der Smissen, partait pour se rendre à Vilvorde. Dès qu'elle arriva au quartier général, elle fut introduite en présence des princes, qui la reçurent avec une sorte de solennité. Le prince d'Orange et son frère étaient assis devant une table, et leur état-major se tenait debout derrière eux. L'entretien s'engagea d'une façon très-animée, et le prince d'Orange renouvela l'énoncé de ses conditions. Les membres de la députation avaient,

par un motif de convenance, ôté leurs rubans aux couleurs nationales. Le prince d'Orange revint en effet avec beaucoup de force sur l'emblème séditieux qui avait remplacé la cocarde orange; mais les députés discutèrent avec tant de fermeté cette question et celle de l'entrée des troupes, que le prince leur fit entendre qu'il allait être réduit à employer la force, triste nécessité à laquelle il céderait avec une douloureuse répugnance.

—Monseigneur, dit alors M. Duval de Beaulieu, le premier coup de canon tiré contre Bruxelles serait le signal de la chute de la monarchie.

— Si les princes persistent à vouloir entrer de force dans la ville, dit le prince de Ligne, très-jeune alors, ils n'y pénétreront que sur des monceaux de cadavres; en sortant de Bruxelles, notre voiture était entourée par une foule de citoyens qui nous déclaraient qu'ils étaient résolus à périr plutôt que de se soumettre. Je supplie donc Votre Altesse royale de ne pas se hâter de tirer l'épée : le sang qui pourrait couler retomberait sur elle, et ses enfants pourraient l'accuser d'avoir consommé la perte de leur héritage.

En ce moment, quelques généraux, placés derrière les princes, et qu'un langage si libre et si nouveau paraissait blesser profondément, firent entendre quelques paroles hautaines.

— Messieurs, dit le comte Duval de Beaulieu

en se tournant vivement de leur côté, c'est pour avoir écouté des conseillers aussi imprudents que vous que Charles X a perdu sa couronne; prenez garde de pousser votre maître vers l'abîme où les couronnes se perdent!

Les députés finirent par en appeler à l'humanité du prince d'Orange qui plusieurs fois s'émut visiblement de leurs discours hardis, mais toujours respectueux. M. Van Gobbelschroy venait d'arriver au quartier général; les princes se retirèrent pour se consulter avec lui, et à la suite de cet entretien il fut décidé que la garde civique de Bruxelles joindrait la cocarde orange à la cocarde brabançonne, que le prince d'Orange entrerait dans la ville le lendemain matin accompagné seulement de son état-major, et portant lui-même les couleurs nationales réunies à celles de sa famille. Quant au prince Frédéric, il exprima le désir de rester à la tête de ses troupes.

Les députés retournèrent en toute hâte à Bruxelles, et le 1er septembre, à la pointe du jour, une proclamation fit connaître les résultats obtenus dans la conférence de Vilvorde; les chefs de la garde civique furent invités à réunir leurs bataillons sur la place de l'hôtel de ville, et la proposition relative à la cocarde orange fut acceptée sans difficulté. Pendant la nuit, on avait fabriqué un grand nombre de ces cocardes, et plusieurs caisses

qui en étaient remplies avaient été apportées à l'hôtel de ville avant la réunion de la garde civique; on allait les distribuer lorsqu'un nouveau message des princes vint changer l'état des choses : un aide de camp, le colonel de Cruquenbourg, venait annoncer que le prince d'Orange, cédant aux représentations de son frère, avait adopté la résolution nouvelle d'exiger, avant son entrée dans la ville, l'abandon des couleurs brabançonnes.

Le colonel insista si vivement et si impérieusement sur l'objet de son message, qu'une discussion violente ne tarda pas à s'engager entre lui et les chefs de la garde civique; ceux-ci déclarèrent que désormais, et d'après ces prétentions nouvelles, l'adoption simultanée de la cocarde orange et des couleurs brabançonnes devenait impossible, et le colonel dut retourner à Vilvorde pour informer les princes de cette décision. Deux heures après, un aide de camp du prince Frédéric, le comte de Stirum, arrivait chargé d'une mission semblable, et bien que ses expressions fussent plus modérées, il dut se retirer sans avoir rien changé à la détermination de la garde civique.

Le caractère si franc et si chevaleresque du prince d'Orange ne pouvait s'accommoder de semblables retards; comprenant que toute demande de concession était désormais inutile, le prince déclara donc qu'il allait entrer dans Bruxelles,

et céder au vœu de ses habitants; c'était, disons-le, une noble et courageuse résolution ; car tous les officiers qui l'entouraient, et son frère lui-même, lui reprochaient d'aller ainsi rechercher un péril sans gloire.

Dès que cette décision fut connue, la garde civique se réunit : elle se composait de près de cinq mille hommes, dont une grande partie était armée de fusils. Les sections des faubourgs avaient pour armes des piques , des faux et de vieilles arquebuses. Bientôt, elle se mit en marche, ayant à sa tête le baron d'Hoogvorst, et se dirigea vers la porte de Laeken ; quelques sections s'avancèrent alors sur la route d'Anvers, mais les autres déclarèrent qu'elles ne quitteraient pas la ville et ne s'exposeraient point à être attaquées en rase campagne par les Hollandais.

A midi, le prince d'Orange, suivi de quatre officiers, et d'une faible escorte de cavalerie, parut au pont de Laeken ; toute la plaine était couverte d'une foule curieuse dont les regards se portaient avidement sur la route que le prince parcourait. Au moment où il allait traverser le pont, deux de ses officiers hasardèrent encore quelques représentations.

— La Providence a souvent veillé sur moi, leur dit le prince, et à l'heure du péril, elle ne m'abandonnera pas. L'étoile qui depuis des siècles brille

sur la maison de Nassau n'a pas encore pâli; je veux me confier entièrement en l'honneur et la loyauté des habitants de Bruxelles : ils peuvent être rebelles sans être pour cela de lâches assassins, je n'ai jamais voulu que leur bien, et ils ne seront point ingrats envers moi; au reste, plus le péril est grand, plus il y a de la gloire à l'affronter, et si le sacrifice de ma vie peut ramener la paix, ma mort ne sera pas moins honorable que si je tombais sur un champ de bataille.

Et le prince congédia son escorte.

L'état-major de la garde civique l'attendait de l'autre côté du pont, et le reçut avec des démonstrations respectueuses; sur toute la ligne, on lui présenta les armes, et les tambours battirent au champ; mais aucun *vivat* ne se fit entendre. Plusieurs membres de la députation envoyés à Vilvorde, et les chefs de la garde civique, se tenaient autour de lui et, tout en marchant, il leur adressait des paroles pleines de franchise et de bienveillance.

Lorsque le cortége arriva à la porte de Laeken, le prince parut éprouver une vive émotion en voyant la masse d'hommes armés qui s'étendait depuis cette porte jusqu'au centre de la ville; il s'arrêta, et se tournant vers les personnes placées près de lui, il leur témoigna le désir de gagner la

rue Royale, en remontant les boulevards et de se diriger ensuite vers son palais.

— Monseigneur, lui dit alors le baron d'Hoogvorst, toute la population réunie dans les rues, depuis la porte jusqu'à l'hôtel de ville, attend votre passage avec la plus vive impatience : éviter de prendre ce chemin produirait le plus mauvais effet.

MM. Duval de Beaulieu et Plaisant ayant appuyé chaleureusement ces paroles : — Je me confie à vous, Messieurs, leur dit le prince, et il continua sa marche.

Les rues qui avoisinaient les boulevards étaient coupées par de nombreuses barricades, en avant desquelles on avait creusé de profondes tranchées, et ces obstacles continuels rendaient très-difficile le passage du cortége ; souvent à travers les défilés étroits ménagés au milieu des barricades un seul cavalier pouvait s'avancer à la fois, et le prince semblait étonné de ce système de défense si rapidement organisé [1].

Cependant le plus morne silence régnait toujours sur son passage ; pas un cri, pas un *vivat*

1. M. le comte Duval de Beaulieu, l'un des principaux acteurs de cette scène, a bien voulu nous la raconter dans tous ses détails.

ne venait l'interrompre; de temps à autre les yeux du prince s'arrêtaient avec plaisir dans les rangs de la garde civique, sur un homme qui lui était connu; il lui adressait alors quelques paroles flatteuses au sujet de la belle conduite des citoyens de Bruxelles dans ces circonstances difficiles; mais aucun enthousiasme n'accueillait ses paroles, et l'émotion du prince s'accroissait d'autant plus que ce silence devenait plus significatif.

Lorsque le cortége fut arrivé au Marché aux Herbes, le prince témoigna aux membres de la députation le désir de monter directement vers son palais; mais une barricade interceptait le passage dans la rue de la Madeleine, et quelques paroles ayant été échangées dans le groupe dont le prince était le centre, à propos du chemin que l'on devait prendre, la populace, très-nombreuse en cet endroit, se mit à crier: « A l'hôtel de ville, c'est le palais du peuple! »

En ce moment, un homme armé d'une pique agita cette arme au-dessus du cheval que montait le prince, et s'écria: « Vive la liberté! à l'hôtel de ville! »

— Voilà une singulière liberté, dit le prince en se tournant vers M. Plaisant, que celle qui ne permet pas à un homme de rentrer chez lui.

Les cris de la foule devenaient de plus en plus bruyants.

— Au nom de votre salut, Monseigneur, dit M. Plaisant à voix basse, dirigez-vous vers l'hôtel de ville.

Le prince dut alors commencer à craindre d'être considéré par cette population révoltée comme un otage devant répondre de la paisible jouissance des conquêtes libérales qu'elle venait de faire. Toutefois, il prit le chemin de l'hôtel de ville comme on le lui conseillait, et parvenu en face du vieil édifice, il s'arrêta et harangua la foule qui avait formé un vaste cercle autour de lui, en présence des membres du gouvernement provisoire réunis sur le péristyle. Jamais le prince n'avait montré plus d'à-propos ni d'éloquence naturelle ; ses paroles, profondément senties, retentissant au milieu de cette foule devenue silencieuse, produisaient un immense effet.

— Vive le roi! s'écria-t-il en terminant son discours.

— Vive le prince d'Orange! répondit la foule.

— Vive le roi! Messieurs, Vive le roi! dit encore le prince.

Peu de voix répondirent à ce nouvel appel, et elles furent couvertes par la grande clameur de la foule qui criait :

— Vive la liberté! A bas Van Maanen!

En ce moment, un homme du peuple mit la main sur la croupe du cheval que montait le

prince, et l'animal, que les vociférations de la foule avaient déjà prodigieusement effrayé pendant le trajet, frappa l'imprudent comme il avait déjà frappé dans le cortége M. Van der Smissen.

— Son cheval vient de tuer un homme! criat-on dans la foule, qu'on tue le cheval!

D'autres disaient :

— Que le prince descende, et qu'il marche au milieu de nous! Nous ne sommes pas faits pour être foulés aux pieds des chevaux des Hollandais!

Et l'exaspération du peuple était à son comble.

Le prince descendit alors de son cheval, prit celui d'un de ses piqueurs qui suivait le cortége, et dit à haute voix :

— Je ne veux plus monter ce cheval qui a blessé un de mes concitoyens, et je ferai au blessé une pension de 500 florins.

Nous avons dit que le prince devait croire que les révoltés avaient l'intention de le garder en otage, et de se servir de cette garantie contre le gouvernement dont ils auraient pu, de la sorte, braver la sévérité. Quoi qu'il en soit, et au moment même où il venait de faire entendre ces derniers mots, il dirigea rapidement son cheval vers les rues étroites qui conduisent de la place de l'hôtel de ville au palais de justice, et fut suivi de son état-major, avant même que les membres de la députation eussent pu deviner le

but de cet étrange et brusque départ. Ils se mirent aussitôt en mesure de rejoindre le prince, qui cherchant à se frayer un chemin vers son palais, franchissait les barricades qui se présentaient sur son passage.

Il arriva seul sur la place du palais de justice; une barricade plus élevée que les autres avait arrêté sa suite. Quelques hommes armés gardaient la place, et l'un d'eux s'élança vers lui en le menaçant de sa baïonnette s'il faisait un pas de plus. Heureusement un bourgeois détourna l'arme dirigée vers le prince, qui fut en cet instant rejoint par son état-major et quelques-uns des membres de la députation. Il continua rapidement sa route et, après avoir traversé un rassemblement dont les insultes le poursuivirent, il parvint enfin à son palais.

Se tournant alors vers les membres de la députation, et particulièrement vers le baron d'Hoogvorst, il leur dit avec émotion :

— Vous répondiez de moi sur votre tête, Messieurs; est-ce donc ainsi que vous tenez votre promesse, et n'avez-vous attiré dans cette ville le fils de votre roi que pour le laisser insulter par la populace? Est-ce là la bonne foi des Belges?

Les membres de la députation témoignèrent alors au prince combien ils étaient affligés de ce qui venait d'arriver sans qu'ils pussent le prévoir,

et, après une courte explication, parvinrent à apaiser sa colère.

Aussitôt il invita plusieurs des notables à venir conférer avec lui sur les mesures capables de rétablir la tranquillité publique; on décida qu'une commission composée de citoyens influents serait chargée de présenter des propositions tendant à rétablir le bon accord entre le gouvernement et les habitants de Bruxelles. La proclamation suivante annonça au peuple cette détermination :

« Habitants de Bruxelles!

« Je me suis rendu avec confiance au milieu de vous. Ma sécurité est complète, garantie qu'elle est par votre loyauté.

« C'est à vos soins que l'on doit le rétablissement de l'ordre; je me plais à le reconnaître et à vous en remercier au nom du roi.

« Joignez-vous à moi pour consolider la tranquillité; alors aucune troupe n'entrera dans la ville, et, de concert avec vos autorités, je prendrai les mesures nécessaires pour ramener le calme et la confiance.

« Une commission composée de messieurs :

« Le duc d'Ursel, président;

« Van der Fosse, gouverneur de la province;

« De Wellens, bourgmestre de Bruxelles;

« Emm. Vanderlinden d'Hoogvorst, commandant de la garde bourgeoise ;

« Le général d'Aubremé ;

« Kockaert, membre de la régence ;

« Le duc d'Aremberg (qui a bien voulu, à ma demande, coopérer à cette tâche) ;

« Stevens, membre de la régence, secrétaire ;

« Est chargée de me proposer ces mesures.

« Elle se réunira demain 2 septembre, à neuf heures du matin, à mon palais.

« *Signé* GUILLAUME, PRINCE D'ORANGE. »

Cette proclamation produisit un bon effet, et la nuit se passa sans incidents nouveaux.

IX.

RETOUR DE LA DÉPUTATION DES NOTABLES A BRUXELLES. — SON RAPPORT. — LE PRINCE D'ORANGE QUITTE BRUXELLES.

La députation envoyée à La Haye revint à Bruxelles dans la nuit du 1er septembre, et l'on dut s'occuper sur-le-champ de publier le résultat de la mission qui lui avait été confiée. Un rapport fut aussitôt rédigé et signé par les députés ; en voici les passages principaux :

« Arrivés à La Haye lundi, à une heure (30 août), nous sollicitâmes une audience de S. M. ; et, au

bout d'une demi-heure, nous reçûmes une réponse favorable. Le mardi suivant, à midi, nous nous rendîmes au palais et fûmes gracieusement reçus par le roi, qui nous demanda nos lettres de créance et ne repoussa pas les pouvoirs en vertu desquels nous paraissions devant lui.

« Après avoir écouté la lecture de nos instructions écrites, S. M. nous dit qu'elle était heureuse d'avoir devancé nos vœux par la convocation des états-généraux pour le 13 septembre, seul moyen légal et certain d'assurer l'accomplissement des vœux de toutes les provinces du royaume, de reconnaître la justesse de nos griefs, et de prendre des mesures pour leur redressement.

Après quelques considérations générales, nous exposâmes à S. M. et nous discutâmes avec elle les différents points que votre conseil du 28 nous avait chargés de lui communiquer verbalement. Il s'éleva une discussion sur la théorie de la responsabilité ministérielle et le contre-seing. Le roi nous fit observer que nos théories étaient en désaccord avec la constitution, qu'elles pouvaient être justes et peut-être utiles, mais qu'elles ne pouvaient être consacrées que par la révision de la Loi Fondamentale et par le concours des états-généraux convoqués en nombre double [1]; qu'une session

1. Articles 229, 230, 231 de la Loi Fondamentale.

extraordinaire ayant été indiquée pour le 13, ces propositions, ainsi que tous les autres projets jugés nécessaires dans l'intérêt du pays, seraient alors mis en discussion.

« Pour ce qui est de la demande du renvoi de quelques ministres, et en particulier de M. Van Maanen, S. M. ne nous dit rien de favorable. Sans manifester de mauvaise humeur, ni essayer de répondre aux plaintes nombreuses que nous alléguâmes contre lui, elle nous fit seulement observer que la Loi Fondamentale lui donnait le pouvoir de choisir ses ministres, et qu'elle ne pouvait prendre aucune décision à cet égard, aussi longtemps qu'elle pouvait sembler agir par contrainte; qu'elle avait trop le sentiment de la dignité royale pour paraître céder *le pistolet sur la gorge*. Toutefois le roi termina en nous disant, ainsi qu'à la députation de Liége, qu'il pourrait prendre notre demande en considération.

« Quant à la cour suprême, S. M. nous dit que ce n'était pas sans de mûres réflexions que le siége de cette cour avait été fixé; mais qu'elle aurait égard à nos réclamations et aviserait aux moyens de concilier toutes les parties. S. M. parut peinée de nos observations sur la distribution inégale des emplois, aussi bien que de nos remontrances sur les établissements publics. Sans contester l'exactitude des faits, elle nous dit qu'il était très-diffi-

cile de diviser l'administration et encore plus difficile de contenter tout le monde ; qu'elle prendrait l'affaire en considération, aussitôt le rétablissement de la tranquillité. Elle ajouta toutefois, comme condition préliminaire, l'entrée des princes ses fils dans Bruxelles, à la tête des troupes, pour mettre fin à cet état apparent d'insurrection que le roi ne pouvait laisser se prolonger sans donner un exemple pernicieux aux autres villes du royaume.

« Après que nous eûmes exposé longuement les conséquences impolitiques et désastreuses qui résulteraient d'une tentative armée de la part des troupes pour entrer dans la ville, et démontré d'un autre côté les avantages qui résulteraient d'une convention ou d'une proclamation stipulant l'occupation d'une partie des corps-de-garde et des postes par la garde bourgeoise, S. M. exprima la vive espérance qu'elle avait de voir le prompt rétablissement de la tranquillité, et protesta à plusieurs reprises, et avec une émotion profonde, de l'horreur que lui inspirait l'idée seule de l'effusion du sang. »

La publication de ce rapport, dans lequel on avait cherché à adoucir le langage du roi, afin de lui donner l'apparence de la conciliation, produisit néanmoins une grande effervescence dans le peuple, qui ne tarda pas à se rassembler sur la place de l'hôtel de ville où les nouvelles les plus

fausses circulèrent bientôt. On disait qu'un pont venait d'être jeté sur le fossé de la ville qui s'étend derrière le palais du prince d'Orange, et que les troupes hollandaises cantonnées à Vilvorde marchaient sur Bruxelles où elles entreraient à la chute du jour. Une bande nombreuse, se détachant aussitôt de la foule, se porta vers le palais du prince qu'elle entoura en poussant le cri menaçant de : « A bas les Hollandais ! »

Les membres de la commission se trouvaient en ce moment réunis, ainsi que plusieurs personnages de distinction, à la table du prince d'Orange ; les cris de la foule, parvenant bientôt jusqu'à eux, troublèrent subitement le repas ; les convives, redoutant une attaque dirigée contre le palais, échangeaient déjà des paroles de crainte. Seuls, le prince d'Orange et M. Van de Weyer avaient su conserver leur présence d'esprit. Ce dernier, après en avoir demandé l'autorisation au prince, se leva et, suivi du général d'Hoogvorst, quitta la salle pour s'adresser, fort de sa popularité, à la foule menaçante. En les voyant, le peuple fit silence ; M. Van de Weyer put alors expliquer à haute voix les passages du rapport qui avaient excité l'effervescence populaire, et combattre les idées absurdes que l'on avait répandues dans la foule à laquelle il proposa d'accompagner une députation prise dans son sein, pour aller vérifier si le pont soi-di-

sant jeté sur les fossés de la ville existait véritablement.

M. Van de Weyer montra en cette circonstance beaucoup de courage et de sang-froid; un des agitateurs l'interpellant au sujet de la présence des membres de la commission dans le palais du prince, il le saisit au collet et reprocha vivement à la foule d'accorder sa confiance à un aventurier de cette espèce, plutôt qu'à un citoyen dévoué comme lui à la cause nationale. Peu à peu la foule se dispersa, et une proclamation affichée dans la soirée, acheva de rétablir la tranquillité.

Lorsque M. Van de Weyer rentra au palais, le prince achevait tranquillement son repas, bien que plusieurs amis dévoués l'eussent conjuré d'aller se placer au milieu des troupes qui gardaient le palais du roi, ou même de quitter promptement Bruxelles.

— Messieurs, leur dit le prince, je me suis confié à la loyauté des citoyens de cette ville, il serait impolitique et indigne de moi, non-seulement de me retirer avant d'avoir accompli ma mission, mais aussi de donner des signes de méfiance; je suis résigné aux conséquences de ma position dont vous vous exagérez le danger; les délibérations de la commission seront terminées demain, et alors seulement, nous pourrons partir; car, quoi qu'il

arrive, il faut que je puisse dire avec François Ier : *Tout est perdu fors l'honneur!*

A dater de ce jour, la garde civique adopta les mesures les plus sévères pour garantir le prince de toute insulte de la part de la populace, et les personnages de la plus haute aristocratie se firent remarquer par leur zèle à remplir ce devoir que la milice citoyenne avait si bien compris.

Dans l'intervalle des délibérations de la commission, le prince d'Orange sortait presque seul et parcourait les rues causant familièrement avec les personnes qu'il connaissait; mais si le peuple ne laissait échapper en sa présence aucune parole irrévérencieuse, l'aspect général de la ville ne devait pas moins lui prouver qu'il devenait urgent d'adopter des mesures décisives, si l'on voulait empêcher une complète rupture, devenue presque inévitable.

Dans la soirée du 2, M. Gendebien eut une entrevue avec le prince; il lui peignit l'état de l'opinion publique et n'hésita pas à lui dire que la séparation des deux pays était le vœu le plus ardent de la Belgique.

— Monseigneur, ajouta-t-il, cette séparation est imminente, et si le roi reste sourd aux réclamations des provinces belges, cet événement ne doit pas tarder à se réaliser. Mettez-vous donc à la tête

du peuple, et assurez-vous ainsi la couronne qui, du moins, ne sortirait pas de la famille des Nassau.

— Non, Monsieur, répondit le prince d'Orange. Vous qui êtes également bon père et bon fils, quelle opinion auriez-vous de moi, si je sacrifiais les intérêts de mon père aux miens? Quelle confiance pourriez-vous avoir dans un homme qui, pour satisfaire son ambition, oublierait le serment de fidélité qu'il a prêté à son père et à son roi? Je suis flatté de votre choix, mais je serais indigne de votre estime, si j'acceptais de telles propositions. Non! la postérité ne dira pas qu'un Nassau a arraché la couronne du front de son père pour la placer sur le sien. Je suis père aussi, Monsieur, et je dois ce bon exemple à mes enfants.

La commission devait avoir terminé son travail dans la matinée du 3; à dix heures elle fut introduite, et son président, le duc d'Ursel, annonça, en son nom, qu'elle demandait à l'unanimité la séparation des deux états. Le prince, étonné de ce vœu unanime, exprima le désir que cette grave question fût soumise sur-le-champ à une réunion de ceux des députés aux états-généraux qui se trouvaient alors à Bruxelles, des chefs de section, et de tous les habitants notables.

On s'empressa de faire connaître au dehors ce désir manifesté par le prince, et la réunion ne tarda

pas à se former. Le prince entrant alors dans la salle où elle avait lieu, dit avec émotion:

— Messieurs, je vous ai appelés pour que vous me fassiez connaître franchement votre opinion sur les propositions de la commission. Est-il vrai que le vœu général soit pour une séparation administrative?

— Oui, oui, la séparation! vive le prince! s'écria l'assemblée, dont la foule réunie au dehors répéta les acclamations.

Le prince, s'avançant alors au milieu du cercle, s'entretint avec plusieurs personnes, et entre autres avec le major Moyard qui, après avoir parlé des griefs qui éloignaient la Belgique de la Hollande, ajouta:

— On pourrait satisfaire tous les partis, Monseigneur, en employant le moyen que propose la commission, et que nous approuvons tous. Il est impossible de rétablir la tranquillité si on n'adopte pas la séparation administrative, sous la domination du roi. L'incendie étouffé pendant un instant ne tardera pas à se rallumer: on peut comprimer nos plaintes, mais on tenterait vainement de nous asservir.

— Qu'entendez-vous donc par la séparation? dit le prince surpris de la hardiesse de ces paroles; expliquez-vous.

— J'entends, Monseigneur, reprit le major, une

séparation semblable à celle qui existe entre la Suède et la Norwège, entre l'Autriche et la Hongrie.

— Comprenez-vous bien, Monsieur, reprit le prince, toute la gravité de cette demande? Ne savez-vous pas que le roi ne peut y consentir sans violer la Loi Fondamentale et les traités qui le lient? Pensez-vous donc que le royaume des Pays-Bas ait été créé uniquement dans l'intérêt de la maison d'Orange? Non, Monsieur, la question n'est pas dynastique, elle est européenne, et l'Europe n'a formé ce royaume que comme une barrière contre les empiétements de la France.

— Monseigneur, reprit le major, le royaume n'en sera pas moins une barrière politique quand on parlera français à Bruxelles et hollandais à La Haye, et lorsque la Belgique aura une constitution consentie par elle, au lieu d'être régie par une Loi Fondamentale aussi contraire à ses intérêts et à ses besoins, que favorable aux besoins et aux intérêts de la Hollande. Il y a une force qui domine tous les traités : c'est la nécessité.

— Mais, dit le prince en se tournant vers l'assemblée après quelques moments de silence, si la séparation avait lieu, jureriez-vous fidélité à la dynastie de Nassau?

— Oui, oui! répondit-on.

— Et si les Français envahissaient le royaume,

fraterniseriez-vous avec eux ou marcheriez-vous à mes côtés pour les repousser?

— Oui! nous repousserions les Français, dirent plusieurs des membres de l'assemblée, et nous résisterions de même à tous ceux qui voudraient se mêler de nos affaires.

Il y eut encore un moment de silence; les généraux hollandais placés derrière le prince, témoignaient par des murmures le mécontentement que ces dernières paroles leur faisaient éprouver. Le prince dit alors avec beaucoup d'émotion :

— Vous savez, Messieurs, que je ne suis pas le maître, mais le premier sujet du roi. Tout ce que je puis faire en cette circonstance, c'est de présenter votre demande à mon père, et j'ai la conviction qu'il fera tout ce qui dépendra de lui pour vous satisfaire; mais ne répondrez-vous pas à mon cri de Vive le roi!

— Jusqu'à ce qu'on ait accédé à notre demande, nous crierons seulement : Vive le prince! vive la liberté! vive la Belgique! Restez parmi nous, prince, soyez notre chef, soyez notre roi!

L'enthousiasme et l'émotion de l'assemblée étaient tels en cet instant, que dans la salle on agitait des mouchoirs et que plusieurs membres s'embrassaient avec effusion. Le prince, vivement ému de cette scène, dit alors avec dignité :

— Je vous remercie, Messieurs, des sentiments

que vous m'exprimez; mais mon premier devoir envers le roi est de vous donner l'exemple de l'obéissance. Mes sympathies sont avec vous, je n'ai jamais rien fait et je ne ferai jamais rien qui me rende indigne de votre estime; prenez patience; j'espère bientôt revenir ici avec de bonnes nouvelles et vous voir satisfaits. Jusque là, adieu....

Le prince allait se retirer après avoir salué l'assemblée.

— Monseigneur, dit encore le major Moyard, j'ai une autre prière à vous adresser au nom de mes concitoyens : nous craignons que quelques intrigants n'excitent le peuple à assaillir les troupes aussitôt que Votre Altesse sera partie, et je viens vous demander que ces troupes évacuent la ville. Leur présence à Bruxelles dans les circonstances où nous nous trouvons est complétement inutile; leur position est même, j'oserais le dire, humiliante pour elles, puisqu'elles sont, en quelque sorte, prisonnières dans le palais. Les esprits sont vivement irrités, et il serait important d'éviter toute collision; mais, dans l'état actuel des choses, personne ne peut prévoir ou prévenir un événement fâcheux.

— Je vais m'occuper immédiatement de cette question importante, dit le prince; mais répondez-vous alors de la sûreté des palais?

— Nous en répondons sur nos têtes, répondirent plusieurs députés.

Le prince touchant alors le ruban tricolore que le major Moyard portait à sa boutonnière, lui dit avec quelque vivacité :

— Faudra-t-il donc que toutes les concessions viennent de mon côté, et n'y aura-t-il pas quelque réciprocité de votre part ? Quand disparaîtra ce ruban ?

— Au nom du ciel, Monseigneur, répondit le major, ne vous occupez pas en ce moment de semblables bagatelles. Qu'est-ce donc que la couleur d'un ruban comparée à la conservation d'un royaume ?

Le prince d'Orange se retira dans ses appartements, congédia les membres de la commission, et, après avoir demandé leur avis aux généraux qui l'entouraient, envoya aux troupes l'ordre d'évacuer la ville

Avant de se séparer, l'assemblée signa la proclamation suivante qui fut contre-signée par le prince.

« Habitants de Bruxelles, S. A. R. le prince d'O-
« range va se rendre immédiatement à La Haye,
« pour présenter nos réclamations à S. M. Il les
« appuiera de toute son influence, et il a lieu d'es-
« pérer qu'elles seront accueillies. Aussitôt après
« son départ, les troupes évacueront Bruxelles. La

« garde bourgeoise s'engage *sur l'honneur* à ne « souffrir aucun changement de dynastie, et à pro« téger la ville et notamment les palais. »

Cette proclamation contenait une phrase imprudente : « La garde bourgeoise, y était-il dit, s'engage sur l'honneur à ne souffrir aucun changement de dynastie. » Mettre en avant une telle idée c'était reconnaître la chose comme possible, et le prince n'eût jamais dû commettre une semblable faute.

Une heure avant le départ du prince, plusieurs notables, entre autres MM. Rouppe et Van de Weyer, ayant sollicité l'honneur d'une dernière entrevue, le supplièrent encore de faire connaître au roi l'impérieuse nécessité de la séparation, ajoutant que si une réponse favorable n'arrivait pas promptement, ils désespéraient de pouvoir maintenir la tranquillité dans la ville.

On assure que le prince leur répondit alors : qu'il leur déclarait confidentiellement ses sympathies pour l'opinion qu'ils venaient d'émettre au sujet de la séparation des deux pays ; qu'il emploierait les meilleurs arguments pour amener le roi à céder sur ce point ; mais qu'il craignait de ne pas réussir à moins que son père ne fût convaincu du désintéressement de sa conduite en cette circonstance, et que pour arriver à ce but, il fallait qu'il pût montrer au roi une pièce confidentielle

revêtue de leur signature et dont ils s'engageraient à ne jamais divulguer le contenu.

Le prince aurait obtenu et emporté avec lui cette pièce signée par eux.

Personne à Bruxelles ne met en doute aujourd'hui que cette attestation bizarre n'ait été remise aux mains du prince d'Orange : la défiance politique de Guillaume Ier peut à peine faire croire à l'authenticité d'un pareil fait.

Après ce dernier entretien, le prince montant à cheval se dirigea sur Vilvorde escorté jusqu'à Laeken par la garde bourgeoise.

Désormais Bruxelles allait être confiée à la garde de ses citoyens !

X.

RÉVOLTES DE LOUVAIN ET DE LIÉGE. — PROGRÈS DE L'INSURRECTION. — ADRESSE DU CONSEIL DE RÉGENCE AU ROI. — INSTITUTION D'UNE COMMISSION DE SURETÉ PUBLIQUE A BRUXELLES.

Le jour où le prince d'Orange sortit de Bruxelles fut signalé par la révolte de Louvain. Des rapports exagérés sur les intentions de la garnison hollandaise, qui, disait-on, voulait désarmer et châtier les habitants de cette ville, avaient éveillé les passions populaires. Un rassemblement nombreux

se rendit à l'hôtel de ville et demanda des armes en criant : « Mort aux Hollandais ! » puis, le bruit s'étant répandu que la caserne renfermait un dépôt d'armes à feu, l'émeute s'élança vers la caserne. Le major Gaillard, commandant de la place, affirma vainement que le dépôt d'armes n'existait pas, la populace força les portes et pénétra dans le bâtiment, où, par malheur, se trouvait une caisse remplie de vieux fusils hors de service. La multitude s'en empara aussitôt, et, prétendant qu'elle avait été trompée, exigea que la garnison quittât la ville.

Considérant le petit nombre de soldats dont il pouvait disposer, le major Gaillard vint déclarer au peuple que s'il consentait à demeurer paisible et à ne pas inquiéter ses troupes, il allait immédiatement faire évacuer Louvain.

Mais, pendant cette négociation, des meneurs exaltés voulurent désarmer un poste, et, sans attendre l'ordre de leurs chefs, les Hollandais firent feu sur leurs assaillants. La populace devenue furieuse, mit en fuite ces soldats trop peu nombreux pour lui résister, et l'émeute resta maîtresse de la ville.

Le major Gaillard avait été complétement étranger à la résistance des troupes et aux malheurs qu'elle avait causés; cependant il fut accusé d'être l'auteur de ce qu'on nommait une traîtrise pré-

méditée, et, d'après les conseils de ses amis, il dut quitter momentanément Louvain pour se retirer à Anvers avec sa famille.

Dès que la nouvelle de la révolte de Louvain fut parvenue au quartier général du prince Frédéric, le prince ordonna au général Trip d'aller, à la tête d'un bataillon d'infanterie, de deux escadrons et de quatre pièces de campagne, rétablir l'ordre dans la ville. A peine les vedettes hollandaises parurent-elles sur les hauteurs, que le peuple sonna le tocsin, courut aux armes et construisit des barricades. La régence qui s'était constituée, envoya une députation au général Trip, pour le prier de ne pas attaquer. Mais la négociation ayant traîné en longueur, la populace, dont on ne pouvait plus maîtriser l'impatience, vint engager un feu très-vif avec les Hollandais, attaque inattendue, que le général Trip se préparait à repousser, lorsqu'il reçut du quartier général l'ordre d'éviter, en se retirant, toute collision avec le peuple.

Un acte de vengeance atroce devait bientôt ensanglanter les murs de cette ville, dont l'attitude répondait si bien à celle de la capitale.

Le major Gaillard était revenu d'Anvers; ce malheureux, saisi par la populace, fut garrotté par elle, promené dans les rues de Louvain, frappé de coups de bâton qui faisaient rejaillir son sang sur ses bourreaux, auxquels il demandait la mort;

ces misérables lui crevèrent les yeux, lui brûlèrent le crâne et le suspendirent à l'arbre de la liberté.

Plus tard, un autre crime devait attrister la ville de Gand, et l'industriel Voortman tombait également sous les coups d'une populace furieuse.

Il est rare, sans doute, que des réactions sanglantes ne suivent pas une grande commotion populaire, et la révolution française de 1830 est peut-être la seule qui nous offre le beau spectacle d'un peuple conservant, après l'exaltation du combat, le calme et la dignité de la victoire; mais, honte sur les hommes assez pervers pour exciter au meurtre une multitude en délire, et pour jeter ainsi des taches de sang sur les pages de l'histoire!

L'évidence de la faiblesse du gouvernement devait nécessairement accroître l'audace de ses adversaires. Liége, Mons, Namur, Tournai, Ath, Charleroi, Dinan, Verviers, sympathisaient déjà avec l'insurrection, et paraissaient vouloir suivre l'exemple de Bruxelles. Les gouverneurs hollandais des provinces flamandes avaient perdu toute leur autorité et devenaient incapables de s'opposer à l'explosion de l'opinion populaire.

La régence établie à Bruxelles jugea donc nécessaire d'envoyer à La Haye un courrier porteur d'une adresse au roi, dans laquelle la séparation des deux pays était instamment demandée. Voici le texte de cette adresse :

« SIRE,

« Le conseil de régence de la ville de Bruxelles réuni en assemblée permanente, ayant reconnu les causes des mouvements extraordinaires qui agitent cette ville et la majeure partie de la Belgique, s'est convaincue qu'ils prennent leur source dans le vif désir de voir établir une séparation entre les provinces du midi et celles du nord. Il adhère complétement aux vœux des Belges qui viennent de vous être transmis, Sire, par S. A. R. Mgr le prince d'Orange; il supplie Votre Majesté de les exaucer et d'être entièrement convaincue que le maintien de la dynastie des Nassau n'a cessé d'être un instant son vœu et celui de la généralité des habitants de cette résidence. »

Cette adresse était signée, au nom des bourgmestres et échevins de Bruxelles, par MM. de Wellens et Cuylen.

Liége et plusieurs autres villes suivirent cet exemple que leur donnait la capitale, et envoyèrent à La Haye des adresses semblables. Malheureusement le gouvernement néerlandais ne comprit pas en ce moment toute l'étendue du danger qui le menaçait.

Liége ne tarda pas à avoir aussi son émeute. Le général Boecop crut devoir se retirer dans la citadelle avec la garnison qu'il commandait, et par ce

seul fait, l'autorité du gouverneur Sandberg fut tout à fait annulée. MM. Lebeau et Ch. Rogier dominaient alors à Liége, et ce dernier, voulant mettre à profit l'enthousiasme des Liégeois pour la révolution naissante, rassembla un corps d'environ quatre cents volontaires, se mit à leur tête et marcha sur Bruxelles, amenant avec lui des caisses d'armes et deux pièces de canon.

On peut à peine concevoir, comment les officiers hollandais laissèrent ce détachement traverser sans opposition l'espace qui sépare Liége de Bruxelles. Cette bande indisciplinée ne leur aurait sans doute opposé qu'une bien faible résistance, et leur inaction encouragea d'autres villes à suivre l'exemple patriotique que Liége leur donnait si impunément. A chaque instant du jour des détachements de volontaires entraient dans Bruxelles, aux acclamations de la foule, et les bourgeois commençaient à redouter la présence de ces nombreux champions de la liberté

M. Van der Fosse, gouverneur civil du Brabant, avait renoncé à ses fonctions, et M. de Knyff, directeur de la police, avait quitté Bruxelles en même temps que le prince d'Orange; l'autorité légale était donc tout entière remise entre les mains des chefs de la garde civique. L'idée d'un gouvernement provisoire avait d'abord été discutée; mais adopter un titre semblable, c'était prendre trop

positivement l'initiative de la séparation que l'on demandait et détruire toute possibilité de négociation. On proposa la formation d'un comité de salut public, mais cette dénomination fut encore trouvée trop révolutionnaire, et finalement on organisa une *commission de sûreté publique.* Elle devait 1° veiller au maintien de la dynastie ; 2° faire triompher le principe de la séparation entre les provinces du nord et celles du midi ; 3° protéger les intérêts du commerce et de l'industrie en Belgique.

Les membres des états-généraux présents à Bruxelles furent invités à se rendre à l'hôtel de ville, pour se réunir en conseil avec les chefs de la garde civique, et il fut décidé dans ce conseil que les huit sections de la milice citoyenne choisiraient des délégués destinés à les représenter dans l'élection des membres de la commission. Ces délégués, qui furent choisis à l'instant, s'adjoignirent à l'état-major et aux notables assemblés à l'hôtel de ville, et cette assemblée, composée environ de soixante personnes, dut procéder aussitôt à l'élection de seize candidats, parmi lesquels on voulait, afin de montrer encore quelque déférence pour le gouvernement, que la régence choisît les huit membres qui allaient composer la commission définitive.

Cette résolution ayant été transmise à la régence,

qui d'abord se déclara incompétente, elle finit par l'admettre provisoirement, et choisit pour candidats MM. le prince de Ligne, le duc d'Ursel, Félix de Mérode, de Sécus, Ferdinand Méeus, hommes de la résistance ; Gendebien, Rouppe et Van de Veyer, hommes du mouvement.

La proclamation suivante fut aussitôt affichée dans les rues de la ville.

« Habitants de Bruxelles,

« Une commission de sûreté publique vient d'être installée; nous portons à votre connaissance la pièce officielle qui la constitue.

« Le conseil de régence réuni en assemblée permanente, tout en nommant la commission de sûreté publique, avait cru devoir s'attacher aux termes mêmes dont il s'était servi dans la proclamation où il manifestait le vœu de la séparation du nord et du midi ; cependant, d'après les observations qui lui ont été faites, il pense que, tout en maintenant pour la régence le vœu qu'elle a exprimé, elle ne peut cependant pas changer les termes du mandat primitif; en conséquence et eu égard aux circonstances, le conseil prend la résolution suivante, savoir :

« De concourir à la formation d'une commission de sûreté publique pour la ville de Bruxelles, chargée :

« 1° D'assurer le maintien de la dynastie;

« 2° De maintenir le principe de la séparation du nord et du midi.

« 3° De prendre les mesures nécessaires dans l'intérêt du commerce, de l'industrie et de l'ordre public.

« Pour arriver à l'établissement de cette commission, le conseil donne son suffrage aux huit personnes dont les noms suivent, savoir: MM. Rouppe, le duc d'Ursel, Gendebien, le prince de Ligne, Frédéric de Sécus, Van de Veyer, le comte Félix de Mérode et Ferdinand Méeus.

« *Signé* DELVAUX DE SAIVE. »

C'est ainsi que la régence voulait encore donner un léger signe de vie politique; mais cet acte fut suivi du départ de la majeure partie de ses membres, qui cédèrent ainsi la place au gouvernement nouveau.

Cependant, en face de cette puissance nouvelle s'élevait une autre puissance prête à la dominer, nous voulons parler de la *réunion centrale* ou *club Saint-Georges*, dont les principaux membres, étaient : Ch. Rogier, Niellon, Ducpétiaux, Grégoire, Van Halen, Adolphe et Félix Bayet. Ducpétiaux s'était chargé de se mettre en rapport avec les hommes de l'hôtel de ville et de la garde bourgeoise, qui appartenaient comme lui au *mouvement*, et de répandre dans les campagnes des appels à l'insurrection.

La commission de sûreté publique avait invité par une proclamation les volontaires des villes voisines à retourner dans leurs foyers; le club Saint-Georges en retint un grand nombre; et, du reste, cela ne contribua pas peu au triomphe du peuple dans les journées de septembre.

Sur ces entrefaites, M. Cartwright, premier secrétaire de l'ambassade anglaise à La Haye, arriva à Bruxelles, chargé d'instructions relatives à l'état politique de la Belgique. M. Cartwright parut s'être trompé complétement sur la portée des événements qu'il était chargé de surveiller. Il sut exciter les soupçons des chefs du mouvement et se laissa abuser par les hommes qui avaient intérêt à lui persuader que, si le prince Frédéric voulait se présenter aux portes de Bruxelles, les bourgeois étaient tout disposés à les lui ouvrir. Cette erreur du diplomate anglais fut bien fatale à la cause des Nassau!

XI.

LE PRINCE D'ORANGE RETOURNE A LA HAYE. — OUVERTURE DES ÉTATS-GÉNÉRAUX. — DISCOURS ET MESSAGE DU ROI. — PRÉPARATIFS DE DÉFENSE A BRUXELLES.

Les troupes commandées par le prince Frédéric étaient ainsi réparties : un corps d'environ six mille hommes d'infanterie était réuni entre Vil-

vorde et Malines; la droite de son armée s'appuyait à la route de Gand, entre Assche et Bruxelles; la gauche s'étendait jusqu'à Dieghem, occupant la chaussée de Louvain et s'avançant jusqu'à Tervueren; la réserve occupait Contich et Anvers. Le prince semblait vouloir attendre ou des instructions nouvelles ou des événements nouveaux, laissant des partis de volontaires sortir de Bruxelles et venir engager avec ses avant-postes d'insolentes escarmouches. Ce fut à Vilvorde qu'il reçut la députation des notables qui venaient le conjurer d'unir ses efforts à ceux de son frère pour obtenir la séparation. Mais bientôt il recula son quartier général jusqu'à Anvers et assigna aux troupes hollandaises des cantonnements plus éloignés de la capitale.

Pendant ce temps, le prince d'Orange qui, après avoir quitté Bruxelles, n'avait séjourné que peu de temps à Vilvorde, s'était promptement rendu à La Haye, où son arrivée fut saluée avec enthousiasme par le peuple qui l'avait cru perdu. Le roi s'était empressé d'aller au-devant de lui, et cette entrevue fut des plus touchantes.

Le prince, fidèle à sa promesse, conjura le roi d'accéder à la séparation administrative que demandaient les Belges; mais Guillaume, qui avait accepté la démission de son ministre, M. Van Maanen, concession tardive accordée à l'opinion pu-

blique qui déjà ne s'en contentait plus, ne voulut point céder à une exigence d'une si haute portée.

Bientôt les avis du prince d'Orange furent négligés, et le roi, s'appuyant sur la Loi Fondamentale, comme sur les traités, ne répondit à l'attente des Belges que par une proclamation dont voici les passages principaux :

« Nous, GUILLAUME, par la grâce de Dieu roi des Pays-Bas, prince d'Orange-Nassau, grand-duc de Luxembourg, etc., etc.

« La Providence divine, qui a daigné accorder à ce royaume quinze années de paix avec l'Europe entière, d'ordre intérieur et de prospérité croissante, vient de frapper deux provinces de calamités sans nombre, et le repos de plusieurs provinces limitrophes en a été ou troublé ou menacé. A la première nouvelle de ces désastres, nous nous sommes hâté de convoquer extraordinairement les états-généraux qui, aux termes de la Loi Fondamentale, représentent tout le peuple belge, afin d'aviser de concert avec leurs Nobles Puissances aux mesures que réclament l'état de la nation et les circonstances présentes. En même temps, nos fils bien-aimés, le prince d'Orange et le prince Frédéric des Pays-Bas, ont été chargés par nous de se rendre dans ces provinces, tant pour protéger par les forces mises à leur disposition les personnes et

les propriétés, que pour s'assurer de l'état réel des choses et pour nous proposer les mesures les plus propres à calmer les esprits...

« Nous n'abandonnons point l'espoir qu'avec l'aide de la puissance divine dont nous invoquons le secours dans cette occasion grave et douloureuse, et la coopération de tous les gens de bien et des bons citoyens dans les différentes parties du royaume, nous parviendrons à ramener l'ordre, à rétablir l'action des pouvoirs légaux et le règne des lois. Nous comptons, à cet effet, sur le concours des états-généraux. Nous les inviterons à examiner si les maux dont gémit la patrie tiennent à quelques vices dans les institutions nationales, et s'il y aurait lieu de modifier celles-ci, principalement si les relations établies par les traités et la Loi Fondamentale entre les deux grandes divisions du royaume devraient, dans l'intérêt commun, changer de forme et de nature...

« Mais, disposé à concourir avec franchise et loyauté, et par des mesures larges et décisives, au salut de la patrie, nous ne sommes pas moins résolu à maintenir avec constance les droits légitimes de toutes les parties du royaume sans distinction, et à ne procéder que par les voies régulières et conformes au serment que nous avons prêté et reçu...

nt partout publiées et affi-
ordinaires et insérées au

fut à peine affichée sur les
u'elle fut aussitôt arrachée
sur les places publiques.
laire devint même si vive,
éunirent en conseil à l'hôtel
ent d'envoyer au prince Fré-
rde, la députation dont nous

rdinaire des états-généraux fut
le 13 septembre, par le roi
putés belges et hollandais por-
cocarde orange; mais les pre-
silence au milieu des cris
faisaient entendre les autres
u commencement et à la fin

le roi prononça le discours
té communiqué, avec le
xième chambre des états,
ui la présidait:

s Seigneurs,

dinaire que j'ouvre au-
nécessaire par des cir-
périeuses.

« L'état, en paix avec tous les peuples de l'Europe, venait de voir la guerre heureusement terminée dans ses colonies. Il fleurissait dans un heureux repos, par l'ordre, le commerce et l'industrie. Je m'occupais d'alléger les charges du peuple et d'introduire successivement dans l'administration intérieure les améliorations que l'expérience avait indiquées. Tout à coup une émeute éclate à Bruxelles, et cet exemple est imité dans quelques autres localités; l'incendie et le pillage ont signalé ces désordres, trop affligeants pour mon cœur, la nation et l'humanité, pour que j'en offre à cette assemblée le triste tableau.

« En attendant le concours de VV. NN. PP., dont la convocation a été ma première pensée, j'ai pris sans délai toutes les mesures qui dépendaient de moi pour arrêter les progrès du mal, protéger les bons citoyens contre les malveillants, et détourner du royaume le fléau de la guerre civile.

« Remonter aux causes de ce qui s'est passé, en examiner avec VV. NN. PP. le véritable caractère, la tendance et les suites probables, est moins urgent dans l'intérêt de la patrie, que de chercher les moyens de rétablir l'ordre, la tranquillité et l'empire des lois, non-seulement pour le moment, mais d'une manière assurée et durable.

« Mais au milieu du choc des opinions, de

l'exaltation des passions, des vues et des intérêts qui se croisent, c'est une tâche bien difficile, Nobles et Puissants Seigneurs, que de concilier mes vœux pour le bonheur de tous mes sujets, avec les devoirs que j'ai contractés envers vous, et que j'ai consacrés par mes serments.

« J'invoque donc toute votre sagesse, tout votre calme, toute votre fermeté, afin que, fort de l'assentiment des représentants de la nation, je puisse prendre, de concert avec eux, les mesures que réclame le salut de la patrie.

« De plus d'une part s'est manifestée l'opinion que, pour atteindre ce but, il conviendrait de procéder à une révision de la Loi Fondamentale, et même à une séparation des provinces que les traités et la constitution ont unies.

« Cette question, néanmoins, ne peut être résolue que dans les formes prescrites par cette même Loi Fondamentale, que nous avons solennellement juré d'observer.

« Elle sera l'objet principal des délibérations de VV. NN. PP. Je désire que leur opinion se forme et soit manifestée avec le calme et l'entière franchise que réclame une question d'un ordre aussi élevé. De mon côté, animé par dessus tout autre sentiment, du désir d'assurer le bonheur des Belges, que la Providence divine a confiés à mes soins, je suis prêt à concourir avec cette assem-

blée aux mesures qui pourront y conduire.

« Cette réunion a en outre pour objet de vous faire connaître que les circonstanees exigent impérieusement que la milice reste réunie au-delà du temps pendant lequel, aux termes de la Loi Fondamentale, elle doit être exercée annuellement au maniement des armes. Les moyens de pourvoir aux dépenses qui résulteront de cette mesure, et de beaucoup d'autres, suites funestes des troubles, se trouveront pour le moment dans les crédits déjà ouverts; la régularisation en sera soumise à vos délibérations dans la prochaine session ordinaire.

« Nobles et Puissants Seigneurs, je compte sur votre fidélité et sur votre patriotisme.

« En butte avant ce jour aux tempêtes des révolutions, je n'oublierai pas plus le courage, l'attachement et la fidélité qui ont secoué le joug étranger, rétabli l'existence nationale, et mis le sceptre entre nos mains, que la valeur qui, sur le champ de bataille, a affermi le trône et consolidé l'indépendance de la patrie. Entièrement disposé à satisfaire des voeux raisonnables, je n'accorderai rien à l'esprit de faction, et ne consentirai jamais à des mesures qui sacrifieraient les intérêts et la prospérité de la nation aux intrigues ou à la violence.

« Concilier, s'il se peut, tous les intérêts, tel est l'unique vœu de mon cœur. »

Message royal. — « Nobles et Puissants Seigneurs, à l'occasion des circonstances que nous avons fait connaître aux chambres, et à tous les habitants des Pays-Bas par notre proclamation du 5 de ce mois, nous avons ordonné l'ouverture de votre présente session extraordinaire, et nous désirons qu'il soit incessamment décidé par VV. NN. PP. :

« 1° Si l'expérience a démontré la nécessité de modifier les institutions nationales ;

« 2° Si, dans ce cas, les rapports établis par les traités et par la Loi Fondamentale, entre les deux grandes divisions du royaume, doivent être, dans l'intérêt commun, changés dans leur forme ou dans leur fond.

« Il nous sera agréable de recevoir l'expression franche et entière des sentiments des représentants du peuple des Pays-Bas, sur ces deux points importants, aussi promptement que le comporte la nature de cette question; afin de pouvoir ensuite arrêter au besoin, conjointement avec LL. NN. PP., les mesures qui devraient être prises pour la mise à exécution de leur décision.

« Et sur ce, NN. et PP. SS., nous vous remettons à la garde de Dieu.

« *Signé* : GUILLAUME.

« La Haye, 13 septembre 1830. »

Ce discours, bien qu'il fût habilement rédigé, était, ainsi que le mode proposé pour arriver à une solution, incapable de satisfaire l'impatience et l'irritation du peuple, qui, ne comprenant pas les délais d'une discussion parlementaire, était peu disposé à les souffrir. Déclarer, ainsi que le faisait le roi, qu'il se conformerait à la constitution tant qu'il en resterait vestige, et qu'il se renfermerait purement et simplement dans le texte et dans l'esprit des dispositions qu'elle avait consacrées, c'était assurément une conduite politique aussi sage que constitutionnelle; mais, en vue de la situation respective des deux parties du royaume, il devenait urgent d'adopter promptement un système moins passif et des mesures efficaces.

Du reste, l'espoir que les provinces méridionales avaient conçu de voir redresser leurs griefs par les états-généraux, s'évanouit bien promptement en présence de l'exaspération antipathique que la plupart des députés hollandais manifestaient pour les intérêts de la cause belge. Ces sentiments de haine étaient peu déguisés, et, lorsque le prince de Gavre, qui présidait les états, voulut, le jour de l'ouverture de la session, lever la séance, dans la formule française employée jusqu'alors, un député hollandais, M. Byleveldt, se leva et déclara qu'il allait se retirer plutôt que d'entendre parler français devant les chambres. Deux jours après,

un autre député, M. Donker-Curtius, s'écriait brutalement : « Avant tout, il faut que les rebelles soient ramenés à l'ordre, et je ne vois pour y parvenir que l'emploi de la force. » M. Van Toulon fut porté le premier sur la liste pour la présidence, bien que l'usage eût toujours été d'appeler un Belge à cette fonction, lorsque les chambres se réunissaient à La Haye. M. Corver Hooft, d'une opinion beaucoup moins exaltée, n'avait été porté que troisième candidat. Bientôt le peuple de La Haye insulta M. de Gerlache et poursuivit M. de Stassart, dont la vie fut un instant menacée, et pendant ce temps les *Nederlandsche-Gedachten* publiaient l'article suivant :

« On ferait bien de rappeler aux membres de la 1re et de la 2e chambre des états-généraux, qui ont signé l'appel du 6 septembre, exprimant le vœu d'une séparation, les art. 87, 88 et 91 du Code pénal, qui prononcent la peine de mort ou du bannissement contre ceux dont le but serait de détruire ou de changer le gouvernement. »

Que pouvaient donc attendre les Belges d'une représentation nationale qui, n'étant pas égale pour les deux pays, mettait à la disposition de la Hollande une majorité hostile à leurs intérêts?

Cependant l'inquiétude et le désordre régnaient à Bruxelles. Van der Smissen, commandant en second de la garde civique, avait attiré les soup-

çons de ses collègues et donné sa démission. Les habitants paisibles redoutaient de nouvelles scènes de pillage et d'anarchie, et tremblaient que les troupes hollandaises ne vinssent bombarder la ville. Ces appréhensions n'étaient que trop bien motivées sur l'attitude belliqueuse des volontaires étrangers dont Bruxelles était infestée, et qui ne parlaient de rien moins que d'aller chasser les Hollandais des positions qu'ils occupaient. MM. Vleminckx et Nicolay étaient revenus de La Haye, où ils étaient allés s'entendre avec les députés de l'opposition, et leur rapport avait accru l'effervescence populaire. Le roi avait, dit-on, donné à sa garde le mot d'ordre : *Egmont. Exemple.* Le club Saint-Georges déclara qu'à défaut de la commission de sûreté, il allait se charger de la construction des barricades. Vainement la commission avait menacé d'un châtiment sévère les hommes qui troubleraient l'ordre légal ; sa proclamation fut déchirée. Bientôt le peuple s'empara de l'hôtel de ville, désarma plusieurs postes de la garde civique, arbora les couleurs brabançonnes, se partagea plusieurs caisses de fusils, et, après avoir déclaré la déchéance de la commission, proclama un gouvernement provisoire, à la tête duquel MM. De Potter, Gendebien et Van de Veyer devaient être placés. Les patriotes de Louvain et de Liége venaient d'adresser aux députés de la seconde

chambre l'invitation de quitter promptement La Haye. Le club Saint-Georges activait le mouvement révolutionnaire par tous les moyens possibles; il avait fait venir de la poudre, et même accusé les négociants qui l'avaient fournie d'y avoir mêlé des cendres. Enfin les femmes et les enfants passaient leurs journées à rouler des cartouches et à fondre des balles, et la résistance prenait chaque jour un caractère plus sérieux.

XII.

ATTAQUE DE BRUXELLES. — ÉCHEC DES TROUPES ROYALES.

Tandis que le peuple se préparait activement à défendre Bruxelles, de nombreux émissaires visitaient le quartier général du prince Frédéric; ils affirmaient que l'anarchie et le désordre étaient dans le camp des révoltés et détruisaient chez les chefs toute volonté et toute énergie; que la moindre démonstration de force ferait tomber les barricades et disparaître les rebelles; enfin que la garde civique elle-même, fatiguée de l'émeute et désireuse du repos, se montrerait favorable à toute entreprise du gouvernement, faite dans le but de rétablir l'ordre et le règne des lois. Chaque jour, de nouvelles adresses, signées des noms les plus respectables, parvenaient au quartier géné-

ral, et tout semblait concourir à induire le prince et ses conseillers intimes en une erreur fatale par son résultat immédiat, plus fatale encore par ses conséquences.

Ajoutant foi à ces assurances mensongères, cédant à ces sollicitations si souvent renouvelées, le prince Frédéric fit partir un courrier pour La Haye; et les dépêches détaillées dont il était porteur, coïncidant avec l'avis de plusieurs membres de la première chambre des états-généraux, le roi assembla sur-le-champ le conseil des ministres. Il y fut décidé qu'une proclamation serait immédiatement envoyée au prince avec des pouvoirs pour agir comme il le jugerait convenable. C'était au nom du roi que la proclamation devait être faite, et quant à la responsabilité de l'entreprise, le roi crut nécessaire de mettre son fils à l'abri de toutes les imputations odieuses qui pourraient lui être prodiguées, si, contre toute attente, la résistance des habitants de Bruxelles amenait une déplorable effusion de sang.

Le commandement de l'armée fut donc donné au lieutenant-général Trip; mais cette précaution du roi devint inutile, car le prince, restant au quartier général, assuma aux yeux des Belges, par le fait même de sa présence, la responsabilité des malheurs qui furent la suite de cette expédition.

Le courrier revint promptement à Anvers, et dans la nuit du 20 septembre un conseil de guerre fut tenu par le prince Frédéric. On s'occupa tout aussitôt de faire imprimer la proclamation royale et de la distribuer à un grand nombre d'exemplaires. Un plan de campagne dressé par le général Constant de Rebecque, avait été soumis au conseil de guerre et généralement approuvé ; des ordres furent donnés aux troupes.

L'armée hollandaise se composait de 12,000 hommes d'infanterie, 1,600 de cavalerie, et 40 pièces de canon; la majeure partie de ces troupes fut dirigée sur Bruxelles ; 1,500 hommes d'infanterie, 400 chevaux et 8 pièces de canon, devaient marcher sur Louvain.

Le colonel Van Balveren s'avança par la route de Gand, pour occuper la porte de Flandre et les faubourgs de Bruxelles ; le général-major de Favauge se dirigea, par la chaussée de Vilvorde, vers la porte de Laeken; les généraux-majors de Bylandt et Schuurman devaient forcer la porte de Schaerbeeck et pénétrer dans le Parc; enfin le général Trip, ayant sous ses ordres les généraux-majors Post et Boreel, marcha sur la porte de Louvain ; la batterie de réserve devait prendre position sur l'éminence de terrain qui commandait les boulevards extérieurs, derrière le palais du prince d'Orange.

La proclamation royale n'avait été publiée dans la *Gazette des Pays-Bas* que dans la soirée du 22; elle fut à peine connue des ouvriers et du peuple, car aucun des hommes placés à la tête du mouvement n'avait intérêt à en augmenter la publicité. Toutefois l'approche des troupes royales ne tarda pas à être connue, et, bien que plusieurs chefs de la garde civique, et quelques-uns des membres de la commission de sûreté, eussent jugé prudent de quitter la ville, la résistance s'organisa partout avec une grande énergie. En un instant les rues furent dépavées, les barricades se multiplièrent, des projectiles de toutes sortes furent portés au haut des maisons pour pouvoir être lancés sur les troupes. Trois mille hommes environ de la garde civique, armés de fusils ou de pistolets, furent passés en revue sur la grande place; dans ce nombre étaient compris les quatre cents Liégeois, commandés par M. Rogier, et un corps de volontaires, dirigé par Grégoire, Mellinet et Niellon. Le baron d'Hoogvorst avait refusé le commandement général des huit sections dont se composait cette armée citoyenne qui choisit pour son chef, d'abord le comte Vandermere, et ensuite le général Van Halen.

Cette revue était à peine terminée, que des paysans des villages voisins de Bruxelles entrèrent dans la ville, annonçant que les avant-postes des

troupes royales n'étaient plus qu'à une portée de canon des faubourgs. L'arrivée de ces fuyards fut le signal de la plus étrange scène de désordre et de confusion; les portes et les fenêtres se fermèrent comme dans les tristes journées d'août; le tocsin de Sainte-Gudule vint se joindre au rappel des tambours, pour appeler aux armes la population épouvantée. La majeure partie des habitants de Bruxelles croyait la résistance impossible; comment supposer en effet qu'une ville n'ayant pour toute défense que trois mille volontaires, téméraires mais indisciplinés, parviendrait à repousser l'attaque des troupes réglées, envoyées contre elle?

Nous avons dit que la plupart des membres de la commission de sûreté avaient abandonné Bruxelles. Toute l'autorité restait donc déposée entre les mains des chefs de la force active, qui, dans ces moments difficiles, montrèrent de l'habileté et de la résolution. Voulant profiter de la confiance que les volontaires avaient en eux-mêmes, confiance qui semblait croître avec le danger, ils réunirent un corps de 1,500 hommes, le divisèrent en trois détachements, et l'envoyèrent attaquer les troupes royales; hardiesse inouïe, qui, pour peu qu'elle obtînt l'apparence d'un succès, devait nécessairement donner au peuple la plus haute idée de ses défenseurs.

Le premier détachement, traînant à sa suite deux pièces de canon, prit la route de Gand, et rencontra en avant du village de Zellich les avant-postes hollandais avec lesquels il échangea quelques coups de fusil; puis il se retira, ne voulant pas être enveloppé par la cavalerie du prince Frédéric. Les deux autres détachements, sortis par les portes de Schaerbeeck et de Louvain, avaient rencontré les Hollandais en avant de Dieghem; ils se jetèrent dans des enclos défendus par des fossés et des arbres, et soutinrent jusqu'à la nuit une fusillade bien nourrie; puis se retirèrent sur Bruxelles en assez bon ordre, bien que la cavalerie hollandaise les chargeant à plusieurs reprises, leur fit essuyer quelques pertes.

Enhardis par ce premier succès, les volontaires firent une nouvelle sortie dans la matinée du 22. Comme la veille, ils attaquèrent les troupes royales qui étaient restées dans une inconcevable inaction, et, comme la veille aussi, ils purent se retirer sans être inquiétés; faute immense de la part des Hollandais, qui, voulant sérieusement s'emparer de la ville, souffraient ainsi que les habitants de Bruxelles pussent mettre en doute leur force pourtant si évidente.

L'ardeur des volontaires s'accrut prodigieusement du résultat de leur double tentative, mais malgré cette ardeur, un grand découragement ne

tarda pas à se répandre dans la ville. On commença à comparer l'inégalité des ressources de l'attaque et de la défense, et le mot de capitulation fut prononcé. En bon citoyen, M. Ducpétiaux résolut de se rendre au quartier général; son but était de détromper le prince Frédéric sur les fausses assurances de coopération qui lui avaient été faites, et de le convaincre que le seul moyen d'entrer dans Bruxelles sans effusion de sang, était d'offrir une amnistie, puis enfin de négocier avec lui un armistice. Malheureusement Ducpétiaux, que l'on connaissait comme un ardent patriote, fut arrêté aux avant-postes hollandais, et malgré ses protestations, mené prisonnier à Anvers, sans pouvoir, par conséquent, remplir la mission conciliatrice qu'il s'était donnée.

Le 22, à six heures du soir, les chefs du mouvement se réunirent à l'hôtel de ville, où l'on devait discuter s'il fallait se rendre ou tenter de se défendre; les opinions furent diverses : cependant la majorité semblait devoir adopter le premier de ces deux partis; mais Grégoire, Roussel de Louvain, Mellinet et Niellon jurèrent, après une discussion violente, qu'ils défendraient Bruxelles jusqu'à la mort. La résistance fut donc décidée, et l'assemblée se sépara. Cependant, à onze heures du soir, les sollicitations des négociants de la ville

devinrent si vives, que l'on crut devoir revenir sur la décision que l'on avait prise. A minuit, une adresse signée par quarante notables était rédigée et portée au prince Frédéric.

Mais, dans la matinée du 23, le peuple, qui prenait goût à la petite guerre qu'on lui faisait et peu à peu se joignait aux volontaires, se porta, comme les jours précédents, au-devant des troupes, qui, cette fois, paraissaient devoir attaquer sérieusement Bruxelles et s'avançaient sur quatre colonnes.

La colonne de droite, ayant toute sa cavalerie en tête, traversa le faubourg et atteignit la porte de Flandre. Ne rencontrant pas de résistance, le commandant fut assez imprudent pour pénétrer dans la rue étroite qui, partant du canal de Charleroi, conduit au centre de la ville. Mais à peine ses hussards eurent-ils passé la porte de Flandre, qu'ils furent assaillis par un déluge véritable de cendres chaudes, d'huile bouillante, de chaux vive, de pierres, et par une fusillade meurtrière. Les chevaux tombaient mutilés, les hommes tués ou blessés par des mains invisibles. Les hussards, démoralisés par ce système de défense si terrible et si bizarre, se rejetèrent sur l'infanterie et l'entraînèrent avec eux de l'autre côté du canal de Charleroi, où l'artillerie hollandaise était restée

en batterie. Un grand nombre d'officiers et de soldats avaient succombé dans cette attaque si malheureusement conduite.

Pendant ce temps le général de Favauge faisait reconnaître la porte de Laeken, puis, la jugeant à l'abri d'un coup de main, jetait un pont sur la portion de la Senne qui est parallèle au canal, et rejoignait avec ses troupes le corps d'attaque principal en face la porte de Schaerbeeck. Là se trouvaient, le prince Frédéric et le lieutenant-général Constant de Rebecque. Le prince voulait éviter toute collision et pensait du reste, sur la foi des adresses mensongères qui avaient été envoyées à son quartier général, que ses troupes n'allaient rencontrer aucune résistance sérieuse. Le général Constant de Rebecque, accompagné de quelques officiers d'état-major, prenant aussitôt la tête de la colonne, s'avança vers la porte, croyant être accueilli, ainsi que le prince, par des démonstrations amicales; mais son erreur ne tarda pas à lui être prouvée par une fusillade dirigée contre lui. Les colonnes hollandaises s'ouvrirent alors et démasquèrent une batterie de six pièces de canon qui riposta avec avantage à la mousqueterie des barricades et des maisons. Bientôt les ouvrages extérieurs furent enlevés, mais le feu des assiégés continuait d'une façon très-meurtrière pour les assiégeants, et les retranchements élevés devant la

porte résistaient aux boulets de petit calibre des pièces hollandaises. Un détachement de sapeurs fut alors envoyé pour démolir le mur du fossé, et ce fut par cette brèche qu'une brigade d'infanterie, protégée par le feu d'une batterie de quatre pièces de canon installée sur la terrasse du jardin botanique, pénétra dans la ville. Aussitôt elle se forma en colonne sur le boulevard, et, après une lutte assez sanglante, se jeta dans la rue Royale où elle refoula tout ce qui se trouvait sur son passage jusqu'à la hauteur du Parc, qu'elle occupa ainsi que les palais qui l'avoisinent. Une deuxième brigade d'infanterie, ayant voulu exécuter la même manœuvre et tenter de prendre le même chemin, fut repoussée par le peuple et forcée de suivre la ligne des boulevards pour gagner le Parc, où elle s'enferma ainsi que la première.

Le général Trip, après s'être arrêté quelques instants sur les hauteurs de Saint-Josse-ten-Noôde, lança rapidement dans le faubourg la colonne de gauche, qui, ne rencontrant que peu de résistance, renversa les barricades et vint occuper le poste qui lui avait été assigné. Pendant ce temps, la réserve qui avait longé la chaussée extérieure, jetait un pont sur les fossés et établissait une batterie d'obusiers derrière la crête des glacis.

Les troupes royales occupaient donc avant dix heures du matin les portes de Schaerbeck, de

Louvain et de Namur, le Parc, les palais et la totalité des faubourgs ; mais il devenait évident que le peuple était décidé à opposer une vive résistance à l'exécution du plan arrêté par le roi. Le général Trip en était, pour son propre compte, tellement convaincu, qu'aussitôt après avoir pris position, il adressa au prince Frédéric un rapport, dans lequel il établissait qu'il serait impossible d'occuper désormais le reste de la ville sans assiéger en quelque sorte chaque quartier, et sans dévaster la plupart des édifices importants de cette malheureuse cité, condamnée, par le mode de défense de ses habitants, à une ruine certaine et complète. A partir de ce moment, l'attaque perdit toute son énergie.

Ce fut alors que le prince Frédéric, voulant avant tout conserver intacte sa réputation de modération et de prudence, ne pouvant d'ailleurs se résoudre à renoncer à cette trompeuse espérance qui venait de le placer dans une position si cruelle et si fausse, céda aux conseils du général Constant de Rebecque, et décida que les troupes garderaient les positions qu'elles avaient conquises, sans chercher à s'avancer davantage, et que l'on s'efforcerait d'entrer en négociations avec les chefs du peuple. Par ses ordres, le lieutenant-colonel Gumoens fut envoyé comme parlementaire aux autorités révolutionnaires, afin d'obtenir que

quelques-uns des hommes placés à la tête du mouvement vinssent au quartier général pour discuter avec le prince les moyens les plus convenables pour arrêter l'effusion du sang. Le lieutenant-colonel Gumoens ne fut pas plus heureux dans sa mission que Ducpétiaux ne l'avait été dans la sienne. Brutalement assailli par la populace, il serait peut-être devenu sa victime, si Mellinet et Niellon ne l'eussent arraché des mains de ceux qui l'avaient arrêté. Quelques heures se passèrent avant que Gumoens pût entrer en pourparler avec les chefs, qui semblaient vouloir négocier. Lorsqu'il leur eut expliqué l'objet de sa mission, ils chargèrent trois délégués de se rendre auprès du prince Frédéric; mais ceux-ci ne voulurent pas remplir leur mandat sous le feu des combattants, et le projet fut abandonné.

MM. d'Hoogvorst et de Coppyn se montrèrent meilleurs citoyens: dès que la nuit fut venue et que le feu se fut un peu ralenti entre les troupes et le peuple, ils s'avancèrent, un drapeau blanc à la main, vers le quartier général du prince, établi dans une maison voisine du jardin botanique. Admis en sa présence, ils lui exposèrent courageusement la situation morale de Bruxelles, et aussi toutes les dispositions que le peuple avait prises en vue d'une résistance désespérée.

— Monseigneur, dit M. d'Hoogvorst, il n'y a

d'autre moyen d'obtenir une trêve et d'arrêter l'effusion du sang, que de publier le plus promptement possible une proclamation annonçant en termes positifs : 1° une amnistie générale, c'est-à-dire sans aucune exception ; 2° la certitude d'une séparation administrative ; 3° la promesse que les troupes reprendront la position qu'elles occupaient avant le 21 septembre.

Le prince ne voulut pas prendre sur lui la responsabilité d'un acte semblable, sans avoir préalablement reçu des instructions de La Haye. La discussion fut longue ; elle dura toute la nuit, et M. d'Hoogvorst multiplia les arguments favorables à sa proposition. Cette importante entrevue ne cessa qu'aux premières lueurs du jour et aux premiers bruits du tocsin.

Désormais l'attaque des troupes royales devait se changer en défense. Les volontaires liégeois, commandés par M. Rogier, et qui dans la matinée de la veille étaient sortis de Bruxelles, alors qu'il y avait doute sur la possibilité de la résistance, s'étaient hâtés de rentrer dans la ville, et les insurgés wallons accouraient en grand nombre par toutes les issues que les Hollandais avaient imprudemment négligé de garder. Une commission administrative provisoire s'était établie ; elle se composait de MM. d'Hoogvorst, de Coppyn, Vanderlinden, Rogier et Joly. Beaucoup de citoyens,

jusqu'alors paisibles et inquiets spectateurs de la lutte, commençaient à y prendre part et voulaient venger la destruction de leurs propriétés. MM. Gendebien et Van de Weyer avaient fait entrer dans la ville quatorze barils de poudre, et, pour exciter davantage le peuple, avaient fait afficher sur toutes les places une proclamation sans signature, annonçant une victoire remportée sur les troupes royales par les habitants de Louvain, et ajoutant que le prince Frédéric avait promis à ses soldats le pillage de Bruxelles pendant deux heures.

De moment en moment la position des Hollandais devenait plus dangereuse et plus critique; les volontaires, qui s'étaient logés dans les édifices qui entourent et dominent le Parc, entretenaient contre les troupes royales un feu meurtrier auquel elles ne pouvaient riposter qu'avec un désavantage évident. Une barricade avait été construite au coin de la place Royale et en face de la porte du Parc; placés derrière ce retranchement, des centaines d'insurgés faisaient continuellement pleuvoir sur les canonniers hollandais une grêle de balles, contre laquelle rien ne pouvait les abriter. Chose à peine croyable! les généraux hollandais, négligeant les précautions les plus ordinaires, ne firent construire aucun ouvrage pour protéger leur artillerie et leurs tirailleurs. Ces braves et malheureux soldats s'étaient créé une sorte de

rempart avec les corps de leurs chevaux, mais tombèrent presque tous sous les coups de leurs ennemis. Chose plus étrange encore! on ne fit aucune tentative pour s'emparer de l'hôtel de Bellevue et des autres édifices qui servaient de forteresses aux insurgés. Le prince Frédéric s'était déterminé à rester sur la défensive et à maintenir sa position au centre d'une ville dans laquelle il espérait toujours établir des intelligences. Martyr de ce système, aussi dangereux qu'inefficace, il ne perdit peut-être la partie que pour n'avoir pas voulu la jouer.

Le commandant Hoyel était venu proposer au prince de se rendre en parlementaire auprès des chefs de la révolte, ainsi que l'avait déjà fait le lieutenant-colonel Gumoens. Cette offre courageuse fut acceptée immédiatement; mais ce nouveau parlementaire fut aussi maltraité que le premier, sans que sa mission eût un meilleur résultat.

— Allez dire au prince Frédéric, lui crièrent les volontaires exaltés par leur succès, qu'il ait à déposer les armes et à retourner dans ses marais fangeux; c'est alors seulement que les Belges, constitués en peuple libre, écouteront ce que le roi de Hollande peut avoir à leur proposer.

Et le commandant Hoyel revint au quartier général à travers mille périls.

C'est ainsi que, durant trois jours et trois nuits, le prince Frédéric demeura dans l'attitude passive qu'il avait adoptée; il pouvait bombarder la ville et la forcer à arborer de nouveau la bannière orange. Mais lorsque cette proposition lui fut faite, le prince la repoussa avec horreur; noble mouvement d'un cœur généreux, dont la population de Bruxelles ne lui tint pas compte, en calomniant son caractère et en outrageant sa clémence.

Il avait fait connaître au roi comment de faux rapports l'avaient trompé sur le véritable état des esprits dans cette ville, qu'il renonçait à soumettre par la force. Des instructions paraissent lui avoir été envoyées de La Haye et, dans la nuit du 27, l'ordre fut donné aux troupes d'abandonner Bruxelles; elles évacuèrent en silence le Parc et les palais qu'elles avaient occupés, conservèrent pendant deux jours les positions qu'elles avaient prises la veille de l'attaque, et commencèrent, le 29, leur mouvement de retraite sur Anvers, où se porta le quartier général. Les divers corps furent cantonnés à Walhem, Dusse, Lierre et Boom. Le duc de Saxe-Weimar, qui avait pris le commandement de l'avant-garde, établit ses avant-postes au village de Sempst.

La perte des Hollandais fut environ de neuf cents hommes tués, blessés ou prisonniers; et parmi les blessés nous devons compter le lieutenant-général

Constant de Rebecque et le général-major Schuurman. La perte des Belges fut de dix-huit cents hommes tués ou blessés. Ainsi se termina cette expédition entreprise sous l'influence d'une déception fatale.

Bien que la retraite des troupes royales eût été effectuée dans le plus grand ordre et sans que les Belges songeassent à les poursuivre, elle fut le signal du soulèvement général de la Belgique. Les couleurs brabançonnes allèrent bientôt de clocher en clocher apprendre aux populations étonnées le triomphe de la cause populaire et la défaite des troupes envoyées pour comprimer la révolution naissante. Les chants de victoire, qui retentissaient sur les places publiques de Bruxelles, devaient promptement trouver un bruyant écho dans les Flandres et, comme les murs de Jéricho s'écroulant aux sons de la divine trompette, l'édifice si péniblement élevé par le congrès de Vienne ne devait pas tarder à tomber aux cris sympathiques de liberté.

XIII.

ÉTABLISSEMENT D'UN GOUVERNEMENT PROVISOIRE. — PROGRÈS DE LA RÉVOLUTION.

Aussitôt après leur incompréhensible victoire, les Belges s'empressèrent de constituer définitive-

ment le gouvernement provisoire qui devait présider aux destinées du pays. MM. d'Oultremont, de Stassart et Raikem avaient décliné l'honneur que l'on voulait leur faire. On choisit MM. Emmanuel Hoogvorst, Félix de Mérode, de Potter, Alexandre Gendebien, Sylvain Van deWeyer, Charles Rogier, Coppyn et Nicolay. De Potter, qui avait été rappelé, fit dans les Flandres une entrée triomphale; il fut reconnu à Tournai, et depuis cette ville jusqu'à Bruxelles fut en quelque sorte porté sur les bras des populations qui accouraient pour le voir. Les bourgmestres, et en général toutes les autorités, se disputaient l'honneur de le recevoir et de lui servir d'escorte. Partout ses chevaux furent dételés et sa voiture traînée par le peuple. Les cris de « Vive la liberté ! vive de Potter ! » retentissaient sur son passage, et les dames venaient lui offrir des fleurs et des lauriers; il entra dans Bruxelles par la porte d'Anderlecht, précédé d'un corps de volontaires armés, qui l'avait rejoint dans sa route. Les gardes civiques et plus de vingt mille habitants l'accueillirent avec un inexprimable enthousiasme. Il se rendit à pied à l'hôtel de ville et y fut reçu par les membres du gouvernement provisoire, qui lui donnèrent l'accolade en le proclamant l'auteur de la révolution; puis il se montra au balcon, harangua le peuple, et fut salué par trois salves d'applaudissements. De Potter semblait

alors le souverain de la Belgique. Qui eût dit, en le voyant ainsi honoré du titre de libérateur, que, peu de jours après, son nom serait complétement oublié dans les Flandres. Du reste le républicain de Potter ne devait pas ignorer que la roche Tarpéienne est près du Capitole, et que la popularité des tribuns se perd aussi vite que celle des rois.

Trois semaines s'étaient à peine écoulées depuis l'échec essuyé par le prince Frédéric, que l'insurrection était maîtresse de presque toutes les villes importantes des Flandres. Le général Van Geen avait été forcé de rendre Namur. Le général Howen n'avait pu tenir à Mons. Le général Wauthier rendit Tournai et sa forteresse. Charleroi, Bruges et Ostende furent également évacués. Jusque-là, Gand avait résisté au torrent révolutionnaire; les bienfaits du roi n'y étaient point encore oubliés. Le commandement militaire de la province était entre les mains du duc Bernard de Saxe-Weimar, qui, dignement secondé par le gouverneur civil, M. Van Doorn de West-Capelle, avait, pendant quelque temps, contenu les agitateurs; mais bientôt les Hollandais se virent contraints de se retirer dans la citadelle pour éviter une sanglante collision avec la populace. Les couleurs nationales furent alors arborées sur le beffroi et un gouvernement provincial s'organisa.

Pendant ce temps les mandataires belges discutaient à La Haye la séparation administrative. Plusieurs députés hollandais, entre autres, MM. Corver Hooft, Cliffort, Luzac, Van Alphen, Van Lynden, Van Hoevelaken et Collot d'Escury, se déclarèrent pour. Deux députés belges votèrent contre : ce furent MM. Geelhand et de Moor. La séparation administrative fut décidée à la majorité de cinquante voix contre quarante-quatre.

La nouvelle de l'échec du prince Frédéric parvint à La Haye dans la nuit du 28. Cette nouvelle fut comme un coup de foudre pour la famille de Nassau. Le roi comprit alors toute l'étendue de la faute politique qu'il avait commise en chargeant son fils de cette malheureuse expédition de Bruxelles, qui, en supposant même que les mesures de rigueur eussent amené un résultat momentanément favorable, eût nécessairement rendu le prince impopulaire. Le prince d'Orange reçut aussitôt la mission de se rendre à Anvers, accompagné de MM. le duc d'Ursel, Van Gobbelschroy, le comte d'Aerschot, de La Coste, le comte de Celles et d'autres membres des états-généraux. Le cabinet, après de longues délibérations avec le corps diplomatique, s'était décidé à accorder au prince des pouvoirs pour établir une administration nouvelle en Belgique, en attendant l'exécution

complète de la séparation accordée. Trois ministres et sept conseillers furent nommés pour assister le prince dans cette mission difficile.

Dès le lendemain de son arrivée à Anvers, il publia la proclamation suivante.

« Nous, Guillaume, prince d'Orange-Nassau, aux habitants des provinces méridionales du royaume.

« Chargé temporairement par le roi, notre auguste père, du gouvernement des provinces méridionales, nous revenons au milieu de vous, avec l'espoir d'y concourir au rétablissement de l'ordre, au bonheur de la patrie.

« Notre cœur saigne des maux que vous avez soufferts. Puissions-nous, secondé par les efforts de tous les bons citoyens, prévenir les calamités qui pourraient vous menacer encore !

« En vous quittant, nous avons porté aux pieds du trône les vœux émis par beaucoup d'entre vous, pour une séparation des deux parties du royaume qui néanmoins resteraient soumises au même sceptre. Ce vœu a été accueilli ; mais, avant que le mode et les conditions de cette grande mesure puissent être déterminés dans les formes constitutionnelles, accompagnées d'inévitables lenteurs, déjà S. M. accorde provisoirement aux provinces méridionales une administration distincte, dont je suis le chef, et qui est toute com-

posée de Belges. Les affaires s'y traiteront avec les administrations et les particuliers dans la langue qu'ils choisiront. Toutes les places dépendantes de ce gouvernement seront données aux habitants des provinces qui le composent. La plus grande liberté sera laissée relativement à l'instruction de la jeunesse. D'autres améliorations encore répondront au vœu de la nation et aux besoins du temps. Compatriotes! nous ne vous demandons, pour réaliser ces espérances, que d'unir vos efforts aux nôtres, et dès lors nous garantissons l'oubli de toutes les fautes politiques qui auront précédé la présente proclamation.

« Pour mieux atteindre le but que nous nous proposons, nous invoquerons toutes les lumières; nous irons au-devant de tous les avis utiles; nous nous entourerons de plusieurs habitants notables et distingués par leur patriotisme. Que tous ceux qu'anime le même sentiment s'approchent de nous avec confiance! Belges! c'est par de tels moyens que nous espérons sauver avec vous cette belle contrée qui nous est si chère. »

Malheureusement cette proclamation ne produisit pas plus d'effet que n'en avait produit la proclamation du roi. Les intentions du prince étaient aussi franches que loyales, mais sa position était fausse; de grands obstacles l'entouraient d'ailleurs, et les généraux hollandais, désireux de

venger les outrages prodigués à l'armée hollandaise, étaient peu disposés à le seconder dans une politique pacifique et favorable aux intérêts belges. Dès son arrivée à Anvers, le prince adopta des mesures qui annonçaient ses vues conciliatrices : d'abord il fit mettre en liberté Ducpétiaux, Pletinx et Éverard, qui furent envoyés à Bruxelles pour négocier un échange de prisonniers ; puis, voulant obtenir l'appui du gouvernement provisoire, il confia au prince Koslowsky, diplomate russe retiré à Gand, la mission délicate de traiter avec de Potter et ses principaux collègues. Koslowsky partit aussitôt pour Bruxelles, où il s'aboucha d'abord avec M. Cartwright, puis avec le général d'Hoogvorst et quelques-uns des membres du gouvernement provisoire; mais la négociation échoua malgré l'habileté du négociateur. Le gouvernement provisoire, c'est-à-dire de Potter, qui le dominait entièrement, répondit avec hauteur à toutes les avances qui lui étaient faites. « Le prince d'Orange, disait-il, n'est que le chargé d'affaires de son père. Qu'il vienne parmi nous, seul comme un citoyen belge et accompagné de Belges; qu'il se jette dans nos bras et qu'il se fie au vote du peuple. » Du reste on refusait de négocier jusqu'à ce que les Hollandais, après avoir évacué les provinces d'Anvers, de Maestricht et la forteresse de Termonde, se fussent retirés au-delà du Moerdyk, et Juan Van

Halen, réfugié espagnol, devenu général belge, écrivait au prince « qu'un libéralisme sans bornes pouvait seul maintenant l'empêcher de porter la peine des fautes de sa famille, et qu'il était de la plus haute importance que l'intervention du roi ne parût dans aucune des mesures qu'il allait prendre. »

Depuis le 5 jusqu'au 16 octobre, le prince hésita entre l'intérêt politique et le devoir filial. Enfin, après avoir fait inutilement de nouvelles démarches auprès de la commission chargée par le gouvernement provisoire de rédiger un projet de constitution; après avoir vu ses intentions conciliatrices entièrement paralysées par une violente proclamation de son père, qui appelait les Hollandais, au nom de leur roi, de leur patrie et de leur Dieu, à prendre les armes contre les *rebelles*, le prince adopta tout à coup la résolution d'interrompre toutes relations avec le gouvernement hollandais et de se mettre à la tête du mouvement. Le manifeste suivant fut la conséquence de l'adoption de cette nouvelle ligne politique.

« Belges, depuis que je me suis adressé à vous, par ma proclamation du 5 du présent mois, j'ai étudié avec soin votre position; je la comprends et vous reconnais comme nation indépendante; c'est vous dire que dans les provinces mêmes où j'exerce un grand pouvoir, je ne m'opposerai en

rien à vos droits de citoyens. Choisissez librement, et par le *même mode* que vos compatriotes des autres provinces, des députés pour le congrès national qui se prépare, et allez y débattre les intérêts de la patrie.

« Je me mets ainsi, dans les provinces que je gouverne, à la tête du mouvement qui vous mène vers un état de choses nouveau et stable, dont la nationalité fera la force.

« Voilà le langage de celui qui versa son sang pour l'indépendance de votre sol, et qui veut s'associer à vos efforts pour établir votre nationalité politique. »

Ce manifeste ne produisit pas l'effet que l'on en avait attendu; il offensa les susceptibilités du gouvernement provisoire qui, dans une proclamation, déclara que l'indépendance nationale n'avait pas besoin de ratification, que le gouvernement provisoire était seul à la tête du mouvement et qu'il protestait contre les prétentions du prince à une autorité dont le peuple ne l'avait pas investi.

En publiant son manifeste, le prince avait dissous la commission royale administrative. Le roi, irrité des tendances libérales et indépendantes que son fils avait si hautement manifestées, révoqua les pouvoirs qu'il lui avait accordés et adressa aux états-généraux un message par lequel il leur annonçait que la proclamation du prince d'Orange

dont on ne connaissait pas bien les motifs, mais dont on pouvait calculer les suites, lui faisait comprendre que la reconnaissance du pouvoir légal dans les provinces méridionales avait entièrement cessé, et que, dans un tel état de choses, toutes les mesures du pouvoir devraient uniquement concerner les fidèles provinces du nord, que les états-généraux représenteraient seules, en attendant les résolutions ultérieures du gouvernement et de ses alliés relativement aux provinces méridionales.

D'un autre côté, le gouvernement provisoire déclarait, dans une pièce ridiculement outrecuidante quant au fond et quant à la forme, que Guillaume d'Orange, ayant reconnu l'indépendance des provinces méridionales, s'était mis dans la nécessité de choisir entre la qualité de sujet belge et celle de sujet hollandais; que, dans le premier cas, il devait se faire naturaliser, se soumettre aux lois, reconnaître le gouvernement et descendre enfin au niveau de tout autre sujet belge.

Le prince d'Orange, se voyant isolé de la sorte, et ne trouvant d'autre approbateur que sa conscience, éprouva bientôt le désir de revenir sur ses pas, comme tout homme qui, s'étant trop avancé dans le combat, ne se voit soutenu par aucun parti. Il s'efforça de conclure un armistice,

mais cette tentative fut encore repoussée. Le 24, le général Chassé, suivant les instructions qu'il avait reçues, mit en état de siége la ville d'Anvers que l'esprit révolutionnaire commençait à envahir, et le prince, après avoir délié de leur serment de fidélité les officiers belges qui avaient offert leur démission pour ne pas marcher contre leurs compatriotes, s'embarqua pour Rotterdam dans la nuit du 25, et adressa un noble adieu à cette terre dont il s'éloignait le cœur navré.

« Belges, disait-il dans cette dernière proclamation, j'ai tâché de vous faire tout le bien qu'il a été en mon pouvoir d'opérer, sans avoir pu atteindre le but auquel tendaient mes efforts, la pacification de vos belles provinces. J'accomplis un bien pénible devoir en m'éloignant de votre sol pour aller attendre ailleurs l'issue du mouvement politique de la Belgique; mais de loin comme de près, mes vœux sont avec vous, et je tâcherai de contribuer à votre véritable bien-être. »

Ainsi se termina une mission qui, loin de remplir le but qu'on s'était proposé, celui de former dans les provinces du Midi un gouvernement séparé, bien que soumis à l'autorité royale, consolida le gouvernement provisoire, et qui, chose étrange! tout en mettant en relief le caractère généreux du prince d'Orange, contribua à briser

les derniers liens qui attachaient la Belgique à la dynastie des Nassau.

XIV.

ACTES DU GOUVERNEMENT PROVISOIRE.—LES VOLONTAIRES BELGES POURSUIVENT L'ARMÉE HOLLANDAISE. — BOMBARDEMENT D'ANVERS.

Peu de jours après l'entrevue qu'il avait eue avec son frère, entrevue si pénible pour tous les deux, le prince Frédéric avait quitté Anvers profondément affecté des calomnieuses imputations dont les journalistes belges l'assaillaient dans l'ivresse de leur victoire. Les souffrances morales qu'il avait si vivement ressenties, avaient porté à son comble l'irritation des généraux hollandais qui avaient combattu sous ses ordres, et le général Chassé, gouverneur d'Anvers, l'avait partagée à un haut degré. De graves événements ne tardèrent pas à l'accroître encore, et à conseiller au général une résolution terrible dont Anvers devait être victime.

Le gouvernement provisoire, qui chaque jour prenait plus de force, avait publié plusieurs décrets : l'un déclarant que désormais la justice serait rendue en son nom dans tous les tribunaux de la Belgique; l'autre déliant les troupes de leur serment de fidélité et les engageant à abandonner

le drapeau hollandais; et enfin un troisième, annonçant que l'échéance des lettres de change tirées sur les commerçants de Bruxelles, serait remise à vingt-cinq jours de date, vu l'impossibilité du commerce de pouvoir en ce moment remplir les engagements qu'il avait pris. Par un décret antérieur, un congrès national avait été convoqué. Un ministère s'était formé : M. Joly avait le portefeuille de la guerre; M. Coghen, celui des finances; MM. Tielemans et Gendebien avaient les départements de l'intérieur et de la justice. Un comité diplomatique fut également institué; il se composait de MM. Van de Weyer, de Celles, d'Aerschot, Nothomb et Lehon. On voulait organiser une armée : le marquis de Chasteler et le général Wauthier, qui en sa qualité de Belge était venu faire sa soumission au gouvernement, furent chargés tous deux, l'un pour la cavalerie, l'autre pour l'infanterie, de cette tâche assez difficile. Beaucoup d'officiers avaient été autorisés à lever des corps francs dans les provinces, et l'on s'efforça de créer un corps d'artillerie respectable.

Les Hollandais, abandonnés par un grand nombre d'officiers et de soldats de leur armée, qui se soumettaient aux ordres du gouvernement provisoire, s'étaient repliés sur le Ruppel et les Deux-Nèthes. Toutes les forces belges s'étant réunies sous les ordres du général Nypels, qui

avait remplacé le général Van Halen, arrêté par l'ordre du gouvernement provisoire, et accusé de viser à la dictature, s'étaient mises à la poursuite des Hollandais. La colonne commandée par Niellon comptait environ trois mille hommes d'infanterie, quelques cavaliers et six pièces de canon. Celle commandée par Nypels et Mellinet se composait d'environ quatre mille hommes d'infanterie et d'une compagnie d'artillerie.

Bientôt les Belges furent maîtres de tout le pays depuis la rive gauche du Ruppel et des Deux-Nèthes, jusqu'aux portes d'Anvers. Le 21 octobre leurs chefs se réunirent en conseil de guerre, et il fut décidé que la colonne de Niellon se porterait en avant par la chaussée de Lierre à Anvers, et tournant l'aile droite des Hollandais, les forcerait à se jeter sur Berchem, tandis que Mellinet attaquerait le pont de Walhem, et que Nypels s'avancerait sur Duffel.

Dans la soirée du 22, l'armée belge se mit en mouvement. Le 23, dès la pointe du jour, un détachement du corps de Mellinet se jeta dans des bateaux et traversa la rivière à droite et à gauche du pont de Walhem, pendant qu'un autre détachement de volontaires attaquait bravement, sous le feu de l'artillerie des Hollandais, la tête du pont dont ceux-ci incendièrent une partie construite en bois, et se replièrent sur Contich. Le 24, Mellinet

opéra sa jonction avec le corps de Niellon à l'embranchement des routes de Malines et de Lierre; et le 25 ces deux corps réunis attaquèrent simultanément l'arrière-garde du duc de Saxe-Weimar qui occupait Berchem. Le combat fut très-vif, et le comte Frédéric de Mérode y fut mortellement blessé dans les rangs des volontaires patriotes. A la suite de ce combat les Hollandais se retirèrent sous le canon de la citadelle d'Anvers. Dans la soirée, des rapports sur l'état intérieur de la ville parvinrent au général Mellinet, qui après s'être entendu avec ses collègues, décida qu'une attaque serait tentée le lendemain matin.

Depuis quelques jours les émissaires du gouvernement provisoire s'étant mis en relation avec les mécontents de la ville, avaient préparé un soulèvement que l'esprit hostile répandu dans les classes inférieures devait nécessairement seconder. La présence du prince d'Orange avait pendant quelque temps tenu la populace en respect, son départ fut en quelque sorte le signal de l'émeute.

Des mouvements éclatèrent bientôt en divers lieux de la ville, et la garnison hollandaise prit aussitôt les armes. Cette garnison, forte de huit mille hommes, fut répartie par le général Chassé sur les points menacés, et parut d'abord devoir contenir l'effervescence populaire. En ce moment,

le gouverneur ne supposait pas que les Belges fussent assez audacieux pour se jeter dans la ville et se joindre ainsi à leurs adhérents.

Le 26, dès la pointe du jour, Niellon et Nypels s'avancèrent du côté du faubourg de Borgerhout, et s'étant emparés d'une demi-lune en avant de la porte, tournèrent contre Anvers les canons abandonnés par les Hollandais, et firent une décharge à poudre pour annonçer leur arrivée à leurs amis de l'intérieur. Pendant ce temps, le corps de Nypels débouchant de Berchem, marchait sur la porte de Malines, et la gauche, commandée par Mellinet, s'avançait vers Kiel, rejetant les Hollandais sur Anvers.

Cependant les révoltés ne demeuraient point inactifs; au bruit du canon des troupes belges, ils s'étaient jetés sur un petit navire chargé d'armes, rapproché du quai de l'Escaut, et l'avaient pillé sous les yeux de l'équipage d'un bâtiment de guerre, qui n'avait fait aucune démonstration pour s'y opposer. Suffisamment armés, ils attaquèrent plusieurs postes militaires, et ceux-ci, moins nombreux, se retirèrent ou se rendirent; puis ils vinrent assaillir les Hollandais qui stationnaient sur les places publiques ou gardaient les portes; mais les troupes maintinrent presque toutes leurs positions respectives jusque dans la matinée du 27, où, forcées de se retirer devant leurs nombreux

assaillants, elles abandonnèrent la porte Rouge et la porte de Borgerhout, que le peuple ouvrit à l'instant à Niellon et à ses volontaires. Ceux-ci se jetèrent aussitôt dans la ville; la garnison avait abandonné toute la ligne des ouvrages intérieurs, mais elle se retirait dans la citadelle; les Belges la poursuivirent et brisèrent la porte de Malines, par laquelle entra Mellinet. Les autorités vinrent alors apporter aux généraux belges les clefs de la ville que ceux-ci acceptèrent en leur faisant un compliment dérisoire.

C'est ainsi qu'en moins de trois heures, Anvers, ce point militaire si important, cette clef de l'Escaut, tombait aux mains des volontaires belges. Il est vrai que le général Chassé avait commis une faute, que les gens de guerre peu habitués aux combats des rues commettent assez ordinairement, celle de diviser ses forces en petits détachements au lieu de les rassembler et de leur donner un centre d'action.

Cependant la régence, qui désirait conclure un armistice, avait, aussitôt après le combat, envoyé à la citadelle un parlementaire, qu'un délégué du gouvernement et plusieurs consuls étrangers accompagnaient dans cette mission. Le général Chassé conclut avec ce parlementaire une convention verbale, et un drapeau blanc fut immédiatement hissé sur les remparts de la citadelle.

Mellinet et Niellon, qui n'avaient pas été consultés par la régence, envoyèrent aussitôt un des leurs pour savoir de quelle nature était la négociation entamée avec le général hollandais, et pour réclamer le droit qu'ils prétendaient avoir à y concourir. Le général Chassé ne voulut pas reconnaître ce droit qu'ils invoquaient, et renvoya « les chefs des rebelles » aux autorités civiles. Furieux de ce qu'ils nommaient une insulte à leur mandat, les généraux belges se rendirent à l'hôtel de ville, où Chassé venait d'envoyer un de ses officiers pour conclure avec la municipalité un arrangement définitif. Mellinet et Niellon déclarèrent alors que la ville avait été prise d'assaut, que par ce seul fait la régence n'existait plus et que toute l'autorité était désormais entre leurs mains; ils ajoutèrent que toute convention antérieure devait être considérée comme non avenue, et dressèrent sur-le-champ un inadmissible projet de capitulation qu'ils envoyèrent insolemment au général Chassé. Le vieux général le rejeta avec indignation et dédain.

Sur ces entrefaites, un grand nombre de volontaires belges, ivres pour la plupart, s'étaient répandus dans des rues voisines de la citadelle. Ayant aperçu quelques soldats hollandais aux fenêtres de l'arsenal, ils les insultèrent et tirèrent sur eux. Les Hollandais ripostèrent aussitôt, et la

fusillade s'engagea. Alors Nypels, qui commandait l'artillerie belge, commit l'inexcusable faute de faire avancer une pièce de 6, et d'en diriger le feu sur la porte de l'arsenal, bien que le drapeau blanc flottât en ce moment sur la citadelle. Les volontaires attaquèrent à coups de hache la porte qu'ils renversèrent, et s'emparèrent de l'édifice où ils firent quelques prisonniers.

Chassé pointa plusieurs pièces sur le ravelin et le bastion qui font face à l'arsenal ; mais ce système de défense n'ayant pas réussi à repousser l'attaque dirigée contre ce poste important, il fit baisser le pavillon blanc ; il était alors quatre heures du soir.

Au même instant, une effroyable détonation jeta la terreur dans l'ame des malheureux habitants d'Anvers ; la citadelle, cette menace permanente inventée par le duc d'Albe, venait d'ouvrir contre la ville le feu simultané de tous ses canons, et à ce signal la flotte hollandaise, stationnée dans l'Escaut, combinant ses coups avec ceux de la citadelle, répondait vigoureusement à la canonnade dirigée contre elle par les Belges embusqués sur les quais du port. Un véritable déluge de bombes et d'obus tombant alors sur Anvers, sembla devoir écraser cette malheureuse cité. Les nombreux projectiles éclataient et anéantissaient tout ce qui se trouvait sur leur passage ; les toits

et les murailles ne résistaient point au choc des bombes, dont les explosions continues étaient répétées par les échos des vieilles tours de la cathédrale et de Saint-Michel ; lugubre harmonie bien en rapport avec le triste spectacle que présentait alors la ville. Les habitants terrifiés se précipitaient dans les rues en jetant des cris d'épouvante, ou se retiraient dans les caves de leurs maisons, espérant y trouver un abri. Quelques-uns réunissaient à la hâte leurs principales richesses qu'ils chargeaient sur des voitures, et s'empressaient de gagner, avec leurs familles, les campagnes environnantes. Des vieillards, des femmes, des enfants éplorés, qui n'avaient pas la force ou la présence d'esprit de fuir le danger, s'évanouissaient au milieu des rues, et plusieurs de ces malheureux furent étouffés sous les pieds des fuyards. Le sifflement des bombes, le bruit incessant de la canonnade, la chute des maisons et les clameurs effrayantes d'une population en délire, formaient alors un épouvantable ensemble.

L'obscurité de la nuit vint bientôt ajouter à l'effet de ce terrible spectacle. En voulant déloger l'ennemi de l'arsenal, qu'il occupait, Chassé avait incendié cet édifice et l'entrepôt général du commerce qui l'avoisinait. Une longue colonne de feu annonça ce déplorable résultat. Dans plusieurs directions les flammes s'élevaient jusqu'au ciel,

dont la voûte s'illuminant progressivement, prenait une teinte sanglante que l'horizon reflétait au loin.

Plus de trois cents maisons étaient en flammes, les chantiers brûlaient. Le feu ayant atteint la prison et l'hospice des aliénés, on n'avait pas eu le temps de transférer ailleurs ces malheureux auxquels les portes furent ouvertes, et les folles venaient, les cheveux épars, danser et chanter sur les décombres.

La régence s'était dispersée; Mellinet, Niellon et Kessels s'efforçaient d'atténuer les malheurs que leur imprudence avait occasionnés; ils dirigeaient avec une grande intrépidité des secours contre l'incendie et s'empressaient d'abriter les blessés contre le feu destructeur. Plusieurs caissons de poudre avaient été déposés dans un bâtiment proche de l'entrepôt; Mellinet vint s'atteler lui-même à ces caissons, et, encourageant le peuple à suivre son exemple, parvint à les traîner à l'autre extrémité de la ville et à éviter ainsi le danger d'une explosion devenue imminente.

Plusieurs tentatives avaient été faites dans la soirée pour parvenir jusqu'à la citadelle et engager une négociation avec le général Chassé; mais le bruit de l'artillerie et la fumée avaient également empêché de voir et d'entendre les parlementaires, dont les efforts, paralysés de la sorte, étaient

devenus inutiles. Enfin, vers dix heures du soir, une députation, précédée par un trompette, parvint à un avant-poste hollandais et remit une lettre dont elle était chargée par M. Rogier, récemment arrivé à Anvers comme délégué du gouvernement. Bientôt on l'admit dans l'intérieur de la citadelle, et les quatre personnes dont elle se composait se trouvèrent en présence du général Chassé. La lettre qu'elles avaient apportée demandait qu'une suspension d'armes fût accordée jusqu'au jour, moment où on pourrait reprendre les négociations, « qui, selon toute apparence, n'avaient été interrompues que par la faute de quelques soldats ivres. » Le général Chassé répondit aussitôt « qu'il consentait à la proposition qui lui était faite, à condition que ses troupes ne seraient pas inquiétées davantage, mais qu'à la moindre agression il recommencerait le feu, et qu'il engageait le gouvernement provisoire à nommer une commission ayant des pleins pouvoirs pour traiter avec lui dans la matinée suivante. » M. Rogier adhéra à ces conditions, et le général Chassé donna immédiatement, à la flotte et aux batteries de la citadelle, l'ordre de cesser le feu.

Le bombardement avait duré depuis quatre heures jusqu'à onze heures du soir. Le mal qu'il causa fut très-grand sans doute, mais dans le moment même on l'exagéra. Le feu avait été princi-

palement dirigé sur l'arsenal, l'entrepôt et les bâtiments de l'ancienne église de Saint-Michel; ce quartier fut presque entièrement détruit; mais les autres points de la ville souffrirent très-peu, et les boulets de la flotte ne maltraitèrent que faiblement la ligne des quais sur laquelle ils étaient dirigés. Il n'en eût pas été de même si le général Chassé avait fait usage de toutes les batteries qu'il avait à sa disposition. Il est certain que si tous les mortiers de la citadelle eussent été employés, et si l'on eût voulu rectifier le tir des vaisseaux, Anvers eût été complétement anéanti.

Les deux partis se sont renvoyé mutuellement le reproche de cette catastrophe. L'histoire, pour être impartiale, doit dire que les généraux belges eurent le tort immense de soutenir l'attaque engagée par les leurs; mais qu'en profitant si vite de l'occasion qu'on lui offrait, le général Chassé se montra trop sévère. Il y a telles occasions où la patience change de nom et s'appelle générosité.

L'estimation générale des pertes s'éleva à près de quatre millions de florins. Il y eut, de part et d'autre, environ cent hommes tués et deux cents blessés.

Cet événement produisit une sensation immense en Europe, et la Belgique indignée cria vengeance contre cet acte, qu'elle nommait un acte de Vandale. Le lendemain du bombardement d'Anvers,

l'Union Belge, journal des hommes du mouvement, s'écriait dans sa fureur : « Non, non, plus de traités, plus d'oubli, un fleuve de sang nous sépare désormais !... Anvers ! Anvers ! là est écrit l'arrêt de Guillaume d'Orange et de tous les siens ; là est le souvenir de la juste vengeance que nous aurons à exercer, nous ne l'oublierons pas. »

A partir de ce moment, la Belgique prit un aspect politique entièrement nouveau ; le dernier lien qui l'unissait encore à la dynastie venait évidemment d'être brisé.

XV.

RÉCLAMATIONS DU GOUVERNEMENT DES PAYS-BAS AUPRÈS DES GRANDES PUISSANCES. — CONFÉRENCE DE LONDRES. — OUVERTURE DU CONGRÈS BELGE. — SES PREMIERS TRAVAUX.

Les troupes hollandaises, commandées par le général Cort-Heyligers, se retirèrent dans le Brabant septentrional, et le duc de Saxe-Weimar, quittant la citadelle d'Anvers avec plusieurs régiments de la garde, s'embarqua pour Rotterdam. Maestricht et Anvers étaient alors les seuls points de la Belgique où la bannière brabançonne ne flottât pas.

Dès que l'échec essuyé par le prince Frédéric

fut connu à La Haye, le roi sollicita près des cinq grandes puissances qui avaient signé les traités de Londres et de Vienne, une intervention armée que ces traités leur imposaient; mais cette demande fut repoussée. L'Angleterre voulait suivre le système pacifique qu'elle avait adopté quant à la politique étrangère; la France n'avait aucun intérêt direct à restaurer à Bruxelles la dynastie des Nassau; et quant aux autres puissances elles étaient trop occupées à surveiller ou à réprimer chez elles les tendances révolutionnaires, pour aller combattre une révolution au dehors.

Une conférence s'ouvrit à Londres avec la pensée dominante du principe de non-intervention, et le 4 novembre elle tint sa première délibération au Foreing-Office. Le roi des Pays-Bas avait obtenu que les puissances prendraient au moins le titre et le caractère d'arbitres. M. de Falk, plénipotentiaire hollandais, fut invité à assister à la conférence, mais seulement comme témoin, et sans avoir le droit de signer. L'Autriche était représentée par le baron de Wessenberg; la France, par le prince de Talleyrand; l'Angleterre, par le duc de Wellington; la Prusse, par le baron de Bulow; et la Russie, par les comtes Matuszewic et Lieven; M. de Falk défendait la cause de la Hollande, et M. Sylvain de Van de Weyer reçut la mission de plaider celle de la Belgique.

Bientôt un premier protocole vint apprendre à l'Europe attentive que la conférence de Londres se posait en tribunal politique, et se préparait à juger le différend, non plus selon la lettre des traités, mais suivant les exigences du moment. Par les protocoles des 14 et 17 novembre, la conférence reconnaissait le gouvernement provisoire de la Belgique, et consentait à traiter avec lui. Par celui du 20 décembre, elle déclarait que « les événements des quatre mois qui venaient de se passer, avaient malheureusement démontré que l'union parfaite et complète que les puissances avaient voulu effectuer entre les deux pays n'avait pas été obtenue; qu'à l'avenir il était impossible de la renouveler; que le fait de l'union était en conséquence détruit et qu'il était indispensable de recourir à d'autres arrangements pour arriver au but qu'on avait voulu atteindre. »

Le premier protocole était à peine rédigé que, sur la demande de M. de Falk, MM. Bresson et Cartwright furent envoyés à Bruxelles pour le communiquer au gouvernement provisoire. Ces deux diplomates arrivèrent à Bruxelles le 7 novembre, et après l'échange de quelques notes au sujet des limites territoriales, une suspension d'armes fut signée le 10; une nouvelle trêve fut conclue le 21, au retour à Londres de MM. Cartwright et

Bresson, qui avaient été faire connaître le résultat de la mission qu'on leur avait confiée. Quelques jours après, cette trêve fut acceptée par la Hollande; toutefois les Hollandais continuèrent d'entraver la navigation de l'Escaut, et les Belges de bloquer Maestricht.

Le 10 novembre, le congrès national s'était réuni au palais des états-généraux, et y avait tenu sa première séance après avoir été installé, au nom du gouvernement provisoire, par M. de Potter; le nombre de ses membres était de deux cents, élus par un mode d'élection directe. Le gouvernement provisoire avait déclaré que pour être électeur ou éligible, il fallait être né ou naturalisé Belge, avoir 25 ans, et payer 75 florins de contributions dans les provinces les plus riches, ou 13 florins dans les plus pauvres, sensible différence nécessitée par la proportion si différente des fortunes dans les neuf provinces.

Les Belges virent avec joie cette assemblée nationale siégeant dans leur capitale. Son installation se fit avec une sorte de solennité; les tribunes de la salle étaient envahies, et l'on était curieux de connaître les hommes qui allaient avoir des questions si graves à décider. Quoique les députés fussent, en général, complétement étrangers aux usages parlementaires, ils avaient, à part quelques exceptions, nous a dit un témoin oculaire, une

tenue digne et réservée, et l'assemblée présentait un aspect simple et imposant qui prouvait qu'elle avait compris sa haute mission; le baron Surlet de Chokier en fut nommé président.

Les membres du gouvernement provisoire s'étaient, comme on l'a vu, élus de leur autorité privée et par le seul fait de leur volonté. Ils voulurent que leur mandat fût confirmé par les représentants de la nation, et offrirent leur démission au congrès, qui, de la façon la plus flatteuse, confirma le pouvoir qu'ils s'étaient arrogé; mais M. de Potter, déçu peut-être dans ses ambitieuses espérances, et persuadé sans doute que son importance politique, basée sur la faveur populaire, était trop grande pour qu'il pût agir avec autant d'humilité que l'avaient fait ses collègues, se sépara d'eux en cette circonstance, protestant contre la suprématie du congrès, et lui déniant le droit de confirmer les pouvoirs du gouvernement provisoire, puisque ceux-ci étaient émanés de la souveraineté du peuple. Nous reparlerons bientôt de cet homme qui s'était cru appelé à jouer dans sa patrie un rôle de dictateur, mais qui était entièrement dépourvu des qualités qui constituent et maintiennent la puissance [1].

1. M. de Potter ne s'est en effet montré remarquable ni comme écrivain, ni comme orateur, ni comme homme politique.

Au moment où le congrès se réunissait, les deux envoyés de la conférence, MM. Bresson et Cartwright, donnaient connaissance au gouvernement provisoire des intentions des cinq grandes puissances, et le gouvernement provisoire s'empressait de les reconnaître comme arbitres de la grande question internationale qui s'agitait. La note suivante fut adressée par lui au Foreign-Office.

« Le gouvernement provisoire de la Belgique, ayant reçu communication du protocole de la conférence tenue au Foreign-Office, le 17 novembre 1830, par les cinq grandes puissances, l'Autriche, la France, la Grande-Bretagne, la Prusse et la Russie; considérant le désir manifesté au bureau, par MM. Cartwright et Bresson, de suspendre, dès à présent, toutes les hostilités entre les troupes belges et hollandaises; sans rien préjuger sur les dispositions du protocole du 17 novembre 1830, qui pourraient être sujettes à discussion; consent à une suspension d'armes, qui durera, comme mesure provisoire, jusqu'à la fin des délibérations sur l'armistice, sous condition que les troupes conserveront respectivement leurs positions, telles qu'elles sont aujourd'hui, dimanche, 21 novembre, à 4 heures de relevée, et que, dans l'intervalle, la faculté sera accordée, de part et d'autre, de communiquer librement, par terre et par mer, avec les territoires, places et

points que les troupes respectives occupent hors des limites qui séparaient la Belgique des Provinces-Unies des Pays-Bas, avant le traité de Paris, du 30 mai 1814; le tout sous réciprocité parfaite de la part de la Hollande, tant par terre que par mer, y compris la levée du blocus des ports et fleuves. Et, pour éviter tous les délais, autant que possible, le gouvernement provisoire s'engage à expédier immédiatement des ordres sur tous les points où les hostilités pourraient être continuées ou reprises, afin que ces hostilités cessent du moment où des ordres correspondants y seraient arrivés ou arriveraient de la part de la Hollande. »

L'abaissement du cens électoral avait appelé la masse catholique des provinces à l'exercice de ses droits politiques. Le congrès était donc éminemment catholique, et même plus catholique qu'*Unioniste*. La noblesse et le clergé s'y trouvaient en majorité, et dans plusieurs circonstances importantes, cette majorité se sépara des libéraux exclusifs, faisant ainsi prévoir leur dissidence future.

Trois graves questions furent bientôt soumises au congrès. Le 18 novembre, le principe de l'indépendance de la Belgique fut adopté à l'unanimité. Le 22, cent soixante-quatorze voix contre treize décidèrent l'adoption d'une monarchie constitutionnelle héréditaire. Enfin, le 23, M. Constantin Rodenbach, l'un des membres les plus actifs

de l'union catholique, proposa l'exclusion à perpétuité de la famille d'Orange-Nassau de tout pouvoir en Belgique. M. Surlet de Chokier, président du congrès, lui ayant accordé la parole pour soutenir cette proposition, M. Rodenbach s'exprima en ces termes :

— « Messieurs, interprète fidèle de la volonté nationale, lassé depuis quinze ans du joug tyrannique des Nassau, je croirais trahir mon mandat si je n'exprimais en ce moment toute ma pensée.

La Belgique, bouleversée par une révolution sublime, séparée violemment des provinces du nord, se trouve, par le fait, indépendante et libre; elle a acquis le droit de décider de son avenir. Notre position à l'égard des puissances étrangères semble nous confirmer dans ce droit. Le principe de non-intervention nous promet le calme au dehors; mais, plus ce calme nous rassure, plus il est urgent de terminer l'inquiétude, la sourde agitation qui se manifeste au dedans. Ce trouble semble prendre sa source dans une crainte vague de la possibilité de l'élection d'un prince d'Orange. Vous avez, Messieurs, proclamé l'indépendance du peuple belge; l'exclusion à perpétuité de la famille des Nassau de tout pouvoir en Belgique en est le complément nécessaire. Vous devez la proclamer, et en principe et par prudence; vous le devez, parce que, lors même que le pacte fonda-

mental nous aurait été imposé, il n'en est pas moins vrai que, depuis quinze ans, vous invoquez, comme consacrant vos droits, vos libertés, ce pacte qu'on nous imposait en même temps que cette famille entrait comme condition des traités. C'était une base sur laquelle devait reposer la balance des puissances européennes, ce rêve d'équilibre, pensée unique de la sainte-alliance. En principe, vous le devez, pour faire connaître aux puissances étrangères et votre patience et les torts de cette famille; pour leur apprendre que les Nassau, au mépris des traités, ont violé les premiers le pacte fondamental qu'elles nous avaient imposé comme condition de paix et de tranquillité. Vous leur direz : Le peuple a observé le serment qu'il avait prêté; Guillaume seul et ses fils l'ont violé.

. . . .

C'est donc comme condition de paix, c'est pour ramener la tranquillité dans les esprits, que j'ai cru devoir soumettre au congrès une proposition qui tend à exclure à jamais les Nassau de tout pouvoir en Belgique. Si cette exclusion est prononcée avec solennité par mes honorables collègues, elle produira un bien immense, tant dans l'armée que parmi le peuple; elle établira la confiance dans cette assemblée, calmera les passions, et neutralisera les préventions réciproques.

Le pacte qui nous unissait à la maison d'Orange fut rompu le jour où son chef tenta de substituer sa volonté et ses opinions personnelles à la loi. Guillaume ne s'est jamais montré roi, mais Hollandais. Il n'était que le possesseur de la Belgique.

Ceux qui admettent la possibilité de l'élection du prince d'Orange ont-ils réfléchi à la douloureuse position dans laquelle ce prince serait placé?... Pourrait-il occuper ce palais sur les murs duquel les boulets ont tracé le décret d'exclusion de sa famille? Oserait-il s'aventurer à relever les statues de son père qui ont été mutilées et foulées aux pieds par le peuple? Oserait-il placer sur sa tête une couronne souillée de sang et de boue? Quel serment pourrait garantir la fidélité du fils d'un roi parjure? Quel gage d'expiation pourrait-il offrir sur la tombe des braves qui reposent à la place des Martyrs? Ni paroles de paix, ni assurances, ni promesses, ni expiations, ne peuvent réparer les maux qui ont pesé sur notre malheureux pays pendant quinze ans! Un fleuve de sang nous sépare! Le nom du prince d'Orange est enseveli sous les ruines fumantes d'Anvers!...

Je vote pour l'exclusion à perpétuité de la famille de Nassau. »

MM. de Baillet, Raikem, Legrelle, de Robiano et Alexandre Rodenbach, prirent successivement part à la discussion.

M. de Langhe exprima en ces termes son opposition à la proposition Rodenbach :

— « Messieurs, parmi les règles que doivent s'imposer les assemblées délibérantes, une des plus importantes, selon moi, est de se mettre le moins possible en contradiction avec elles-mêmes. Pour ne pas tomber dans cet inconvénient, elles doivent éviter avec soin de s'engager à prendre telle résolution dans telle circonstance à venir. Y a-t-il lieu en ce moment à faire une exception à cette règle générale? Je ne le pense pas. Je crois, comme l'a dit un de mes honorables collègues, que la famille d'Orange a peu ou point de chances de monter au trône de la Belgique; mais je ne puis m'assurer qu'il y a impossibilité absolue, parce que en révolution il n'est rien d'impossible. Ceux qui ont vu le premier mouvement de Bruxelles ne pouvaient prévoir que notre glorieuse révolution parviendrait au point où elle se trouve portée. Et maintenant qui peut en prédire la fin? Qui peut nous garantir positivement qu'une impérieuse nécessité ne nous amènera pas un jour à choisir, pour éviter de grands maux, une des personnes que nous aurions exclues aujourd'hui à perpétuité? Il est vrai que contre la nécessité il n'est aucun engagement qui tienne; mais alors je demanderai pourquoi en prendre, s'il est rigoureusement possible que l'occasion se présente où il faudra le violer?

Je voterai contre la proposition, à moins que la discussion, dont je ne refuse pas les lumières, ne me fasse changer d'avis. »

— « Une fois qu'un peuple s'est soulevé, s'écria l'abbé de Haerne, qu'il a brisé ses fers, qu'il ne veut plus de ses oppresseurs, et qu'il a accompli sa légitime révolution, alors, Messieurs, sa volonté est sa raison, son courroux est sa justice. Il ne s'agit plus alors de demander s'il est juste d'exclure à jamais toute une famille, et d'envelopper dans une même proscription la postérité innocente et le père coupable; le peuple le veut ainsi, cela suffit. Il est impossible que la dynastie règne encore paisiblement, donc elle n'a plus de droit de régner; l'histoire de tous les changements de dynastie le prouve : on ne sacrifie pas une nation pour une famille : les peuples ne sont pas faits pour les rois.

Telle est la vengeance du peuple belge, vengeance qui est juste, quoi qu'on en dise; vengeance qui frappe les enfants, parce qu'ils appartiennent au père; qui ne laisse pas au père l'espoir de se voir jamais revivre sur le trône pour faire expier à nos descendants les affronts qu'il a soufferts de nous. Telle est la malédiction qui pèse sur Guillaume et sur toute sa race. Une main invisible semble lui tracer sa condamnation, comme à un autre Balthazar, en écrivant : Vous ne régnerez plus! »

— « J'atteste le ciel, dit le baron de Stassart, qu'il n'est pas dans mes intentions d'insulter au malheur des Nassau ; mais les horribles scènes de Bruxelles et d'Anvers ont rendu leur retour impossible. Le peuple se lèverait en masse pour les repousser, et leur arrivée serait le signal de la plus affreuse anarchie. Que peuvent attendre les nations des restaurations politiques? Les suites de semblables expériences dans d'autres pays sont notoires; les dissensions, les haines, les prétentions exagérées, les projets de vengeance forment l'escorte des princes à leur retour. Non, plus de Nassau ! Tel est le cri universel de la Belgique, et j'espère qu'il trouvera de l'écho dans cette assemblée. Il est important, il est urgent que la diplomatie étrangère sache ce qu'elle peut attendre sous ce rapport. Nous éviterons ainsi des intrigues fâcheuses, et nous détruirons de coupables espérances. L'Europe, quand elle sera informée de notre résolution irrévocable, prendra son parti. Une intervention maladroite ne servirait qu'à nous jeter dans les bras d'auxiliaires qui n'ont pas de désir plus ardent que de faire cause commune avec nous. »

— « Notre révolution, dit M. Nothomb, nous expose à trois sortes de guerres : une guerre européenne, une guerre civile, une guerre avec la Hollande. La première, dans l'état actuel de l'Eu-

rope, est impossible; l'exclusion des Nassau nous sauve de la seconde; mais elle peut entraîner la troisième. Quoi qu'il arrive, cette dernière est inévitable, et nous ne devons pas la craindre. Le règne du prince d'Orange amènerait une contre-révolution; un peu plus tôt, un peu plus tard, il pourrait nous dire : Je ne règne pas en vertu de l'élection de 1830, mais par les traités de 1815; je n'ai jamais été libre de renoncer aux droits de ma maison. L'exclusion des Nassau est une suite de l'exclusion des Hollandais; je les place hors du droit commun, parce qu'eux-mêmes se prévalent d'un abus de pouvoir : les traités de 1815. Croire à la possibilité de leur retour, c'est croire que nous pourrons encore être réunis à la Hollande, et dès lors ce n'est pas avoir foi en notre révolution. Quoi que nous fassions, nous aurons la guerre; des questions de personnes se lient à toutes les révolutions. Je voterai pour l'exclusion à perpétuité. »

MM. Charles et Henri de Brouckère, de Robiano, Van de Weyer votèrent dans le même sens. MM. de Gerlache, Jottrand et de Baillet demandèrent l'ajournement de la proposition, et cette première séance fut renvoyée au lendemain 24 novembre.

Dans la seconde séance, le congrès entendit en faveur de la proposition, MM. de Stassart, Van

Meenen, Goethals, d'Aerschot, de Muelenaere et Charles Lehon ; contre la proposition, MM. l'abbé de Foere, de Gerlache, de Sécus, d'Ansembourg et Liedel de Well.

Au moment de la clôture de la discussion, le nombre des votants était de cent quatre-vingt-neuf. Cent soixante et une voix se prononcèrent pour la proposition, et vingt-huit contre. Le président se levant alors, déclara « tous les membres de la famille d'Orange-Nassau exclus à perpétuité de tout pouvoir en Belgique. »

Cette sentence politique fut accueillie dans les tribunes par de bruyants applaudissements.

XVI.

SUITE DES TRAVAUX DU CONGRÈS. — COMPÉTITEURS AU TRONE DE BELGIQUE.—ÉLECTION DU DUC DE NEMOURS.

Le congrès poursuivant son œuvre, décréta que la forme du gouvernement serait monarchique; puis il souleva et résolut bientôt la question importante de l'institution d'un sénat; les principes de l'hérédité et de l'élection par le roi, furent d'abord repoussés, et enfin on adopta la création d'un sénat dont les membres seraient élus par la

nation, comme ceux de la chambre des représentants, mais à un degré d'élection différent.

La question de la liberté de la presse fut également soumise au congrès, dans les premiers moments de son existence, et le projet de loi fut immédiatement voté à la presque unanimité des suffrages. Bientôt aussi le congrès dut songer à établir de sérieuses relations diplomatiques avec les puissances étrangères. M. Lehon fut envoyé à Paris, et M. Vilain XIIII dut aller à Londres appuyer M. Van de Weyer. Pendant ce temps, lord Ponsonby arrivait à Bruxelles, où, comme nous l'avons dit, la France était en ce moment représentée par M. Bresson. Ces deux derniers diplomates se trouvaient dans une position aussi délicate que difficile : devant se réunir pour imposer à la Belgique les décisions prises par la conférence, et devant aussi surveiller en quelque sorte la politique de leurs gouvernements respectifs. Du reste la position de M. Bresson offrait encore plus de difficultés que celle de lord Ponsonby, car les dépêches qui lui arrivaient de Paris, signées du général Sébastiani, alors ministre des affaires étrangères, contrariaient quelquefois les protocoles qui lui parvenaient de Londres signés par le prince de Talleyrand. Ce fut ainsi que la France, après avoir adhéré aux dix premiers protocoles, refusa de ratifier ceux portant les numéros 11 et 12 pro-

duits en janvier 1831. L'ensemble des articles de ces deux protocoles était destiné à former une espèce de convention préliminaire, et à constituer les bases de l'indépendance et de l'existence future de la Belgique; il y était question des limites territoriales qui devaient séparer la Belgique de la Hollande, et de l'intention de constituer la première comme état neutre à perpétuité. On y statuait également sur les arrangements financiers qui devaient terminer toute contestation entre les deux états [1]. Le congrès avait protesté solennellement contre le 11e protocole, et le comité diplomatique avait chargé le ministre des affaires étrangères de renvoyer le 12e à lord Ponsonby, en l'accompagnant d'une note par laquelle il déclarait que ce dernier acte de la conférence accusait une partialité évidente de la part des puissances, qui paraissaient dévier du principe de simple médiation, objet avoué de la conférence. MM. Van

1. La conférence proposait de donner à la Belgique les 16/31e de la totalité de la dette inscrite au grand-livre du royaume des Pays-Bas, dont les intérêts à 2 1/2 p. 0/0 montaient à environ 27,000,000 de florins. Les diverses fractions de cette dette publique, se composaient : 1° de 19,272,275 florins, intérêts de la dette proprement dite, de laquelle on avait amorti, de 1815 à 1830, un capital de 167,806,836 fl., portant un intérêt annuel de 4,195,145 fl.; 2° du fonds du syndicat d'amortissement à 4 1/2 p. 0/0, représentant 4,950,000 fl.; 3° des obligations à 3 1/2 p. 0/0, 1,050,000 fl.; 4° des fonds amortis représentant 2,500,000 fl. Total 27,772,275 fl. (Voir la note B annexée au 48e protocole.)

de Weyer et Vilain XIIII avaient en effet reçu des instructions pour réclamer la possession de toute la rive gauche de l'Escaut, du Luxembourg, sauf les points qui entraient dans la confédération germanique, et du Limbourg en y comprenant Maestricht.

Ces prétentions furent rejetées par la conférence, et les deux envoyés belges quittèrent Londres après avoir adressé aux plénipotentiaires une note assez énergique, au sujet de la libre navigation de l'Escaut. Pendant ce temps, le cabinet hollandais, auquel les propositions contenues dans les protocoles déjà mentionnés, surtout celle qui concernait la dette, présentaient un avantage évident, avait adhéré aux actes émis par la conférence..

Cependant le congrès belge allait avoir à décider une question non moins grave que celle de l'indépendance et de la délimitation nouvelle du pays. Il avait décrété l'adoption de la forme monarchique; il lui fallait maintenant élire un roi. La solution de la question de souveraineté, l'élection du chef de l'état était en effet la mesure la plus urgente et la plus capable de mettre fin aux intrigues des factions et aux agitations des partis. Le 19 janvier, après plusieurs jours de débats parlementaires sur la question d'urgence, le jour pour l'élection définitive fut fixé par le congrès au 28

du même mois ; il fut également résolu que la légation belge à Paris, prendrait l'avis du cabinet français « sur différents points commerciaux et politiques qui auraient rapport au choix du chef de l'état ». Dans la même séance le congrès avait rejeté une proposition analogue relative à l'Angleterre, procédé dont le cabinet anglais ne voulut pas se plaindre, afin de ménager les hommes dont peut-être il aurait besoin plus tard.

Dès que la question de l'élection du souverain fut à l'ordre du jour, une incroyable multitude de compétiteurs vint se révéler au public étonné. Il est vrai que beaucoup de ces candidats improvisés l'étaient complétement à leur insu; mais dans tous les cas, et les journaux d'alors en firent la remarque, il s'en fallait de peu que le nombre des prétendants n'égalât celui des députés qui devaient faire l'élection. Il résulte des documents que nous avons consultés sur ce sujet, qu'il fut alors question du duc de Nemours, de Louis-Philippe avec l'établissement d'une vice-royauté, du duc de Leuchtenberg, de l'archiduc Charles, du duc de Reichstadt, du prince de Capoue (frère du roi de Naples), du prince Othon de Bavière (maintenant roi de Grèce), du duc de Lucques, du duc Jean de Saxe, du prince de Salm, du prince de Carignan, du prince de Ligne, du colonel Achille Murat, de MM. Surlet de Chokier,

Félix de Mérode, Ch. Rogier, Lafayette, Chateaubriand, Fabvier et Sébastiani.

Il est même certain qu'une pétition fut adressée au congrès en faveur du pape, et l'esprit si éminemment catholique des Flandres explique cette demande singulière.

Nous n'avons pas compris dans les nombreuses candidatures, l'une des plus sérieuses, celle du prince d'Orange; mais c'est que ses partisans ne mettant pas en quelque sorte leurs sympathies au grand jour, tendaient au but qu'ils s'étaient proposé par des voies souterraines, et semblaient ne pas vouloir avouer hautement la cause qu'ils défendaient; grande faute qui devait faire douter de la nationalité de ce parti, bien qu'il fût si national encore.

Plusieurs journaux, entre autres le *Courrier de la Meuse* et le *Courrier belge*, le soutenaient, mais faiblement. Du reste, une réaction semblait alors s'opérer dans l'esprit public contre les idées démocratiques, et pouvait être favorable à la candidature du prince. Les sociétés patriotiques de Bruxelles étaient activement surveillées par le gouvernement provisoire. De Potter, après s'être retiré de la vie politique ainsi que nous l'avons dit, avait été appelé à la direction d'une *Société de l'indépendance nationale*, fondée par des jeunes gens de Liége et de Bruxelles, dans le but

avoué « d'opposer aux puissances liguées contre la révolution, la vigoureuse initiative d'un établissement républicain », cette association, dont les séances se tenaient à l'hôtel de la Paix, s'était ensuite transportée dans un café de la rue de la Bergère. Une émeute populaire se forma autour de ce café dans lequel elle se précipita; en ce moment la salle des séances était déserte, fort heureusement pour M. de Potter que l'émeute voulait pendre, montrant la corde et le clou qui lui étaient destinés. Plusieurs républicains faisant partie de l'association, et qui avaient été reconnus dans les rues environnantes, furent poursuivis et maltraités. A la suite de cette échauffourée M. de Potter adressa au journal *le Belge* une lettre dans laquelle il exprimait amèrement les déceptions de son ambitieuse vanité. «Que voulions-nous? disait-il, la cessation du provisoire, cause unique de tous nos maux, et l'établissement d'un gouvernement définitif, seul propre à ranimer la confiance, à faire renaître le commerce, à redonner la vie à l'industrie, à nous rendre avec la stabilité la prospérité perdue, et nous avons cru que la forme de ce gouvernement définitif devait être la forme républicaine; nous l'avons cru, parce que cette forme permet mieux que toute autre la sévère économie dont nous avons si éminemment besoin, parce qu'elle assure plus que toute autre tout ce

qui garantit le bien-être des classes inférieures, parce qu'enfin après tant d'essais honteux et inutiles, c'est le seul qui nous reste à faire. De quel moyen nous proposions-nous de nous servir pour atteindre notre but? des moyens que la loi met à notre disposition, moyens légitimes, légaux: la presse pour convaincre le peuple, les pétitions pour faire parvenir au congrès national nos réflexions et nos vœux. Que faut-il donc penser des scènes tumultueuses auxquelles depuis quelques jours nous sommes exposés, des menaces d'incendie auxquelles s'expose quiconque nous prête un local? Disons-le franchement: l'autorité a préparé ces scènes et ces menaces, et elle les excite; le peuple n'a aucun intérêt à la continuation de ces désordres, il a intérêt au contraire à connaître la vérité que l'association tendait à mettre au grand jour, et que l'autorité veut empêcher d'être connue. Quand on est arrivé à ce renversement de toute idée d'ordre, et que les honnêtes gens se trouvent en contact avec d'aussi ignobles adversaires; quand le peuple se laisse aveugler et mener, au point de servir ses plus cruels ennemis contre ceux précisément qui se dévouent pour lui assurer au moins une partie du bonheur auquel il a droit, l'homme qui se respecte, affligé et découragé, laisse le champ libre

aux intrigants, et, plaignant les dupes, se retire: c'est ce que je fais. »

Peu de jours après, M. de Potter s'éloignant de sa patrie qu'il accusait d'ingratitude, vint à Paris et y demeura depuis lors complétement étranger aux affaires politiques de la Belgique.

L'Angleterre semblait en ce moment bien disposée en faveur du prince d'Orange, mais cette protection à demi dissimulée, cette sourde coopération furent plutôt nuisibles qu'avantageuses à la cause du prince, qui avait commis la faute de se rendre à Londres, où il publia le manifeste suivant :

« Belges! Les derniers événements de la Belgique ont été suivis de malheurs pour moi, pour ma famille, pour le peuple. Ces malheurs, je n'ai pas cessé de les déplorer : cependant, au milieu de tous mes chagrins, je n'ai jamais perdu l'espoir consolant qu'un jour viendrait où justice serait rendue à la pureté de mes intentions, et où je pourrais contribuer personnellement à guérir les divisions intestines, et à ramener la paix et le bonheur dans un pays auquel je serai toujours attaché par les liens sacrés du devoir et de l'affection. Le choix d'un souverain, depuis la séparation de la Belgique d'avec la Hollande, a été l'objet de difficultés qu'il est inutile de rappeler. Pour-

rai-je, sans présomption, conserver l'espoir que le choix fixé sur ma personne, offrirait la meilleure solution possible aux difficultés qui vous environnent? Il est impossible de douter que les cinq grandes puissances, qui ont uni leurs efforts avec tant de désintéressement pour éloigner les maux qui nous affligeaient, et dont la confianec est si nécessaire à conserver, ne voient dans cet arrangement le meilleur moyen de garantir notre tranquillité intérieure et la paix générale de l'Europe. Je n'ai point perdu l'affection d'une grande partie de la population. Des communications récentes avec les principales villes du pays m'en ont offert une preuve convaincante, et j'aime à croire que ce sentiment s'accroîtra, quand mes intentions seront suffisamment connues. C'est dans ce but que j'éprouve un vif désir d'exposer ici mes vues. Le passé, en ce qui me concerne, sera voué à l'oubli. Je n'admettrai aucune distinction personnelle fondée sur une conduite politique antérieure. Tous mes efforts tendront à maintenir au service de l'état tous ceux dont les talents et l'expérience auront mérité cette distinction. J'assure à l'église catholique et à ses ministres la protection du gouvernement; je serai prêt à coopérer à toutes les mesures qui garantiront la liberté des cultes. Ce serait aussi mon premier désir, comme mon premier devoir, de joindre mes

efforts à ceux de la législature pour compléter les institutions fondées sur l'indépendance nationale, et pour donner toute la sécurité possible à nos relations extérieures. Pour la réalisation de ces vœux, j'attends avec confiance le secours des puissances, dont la conduite ne tend qu'au maintien de l'équilibre européen et à la conservation de la paix générale. Il est de leur intérêt de rendre la Belgique forte, indépendante et heureuse. C'est là le plus sûr garant de la sécurité de tous. Tout ce qui peut tendre à éloigner une solution, doit nécessairement paralyser, sinon détruire entièrement ces effets salutaires, et en considérant les moyens qui peuvent assurer à la Belgique, avec l'établissement de son indépendance, les bienfaits d'une paix forte et durable, il serait superflu de songer à tout autre moyen, qui, vu les circonstances actuelles, pourrait le moins du monde accroître les difficultés et les dangers d'un plus long délai. Je me suis exprimé avec toute la franchise que la situation exigeait, en me plaçant en face du peuple belge. Tout mon espoir se fonde sur sa manière éclairée d'envisager les intérêts de son pays et sur son attachement à son indépendance. Et je conclus, en l'assurant que dans la démarche que je fais, j'ai moins été poussé par mon intérêt particulier, que par un vif et sincère désir de voir mettre un terme aux maux de ce pays, par des

mesures salutaires de paix et de conciliation. »

Ce n'est pas de Londres qu'il eût fallu dater ce manifeste politique, où tant de nobles et grandes idées étaient si dignement exprimées; et si cet acte produisit un résultat en quelque sorte négatif, il faut l'attribuer à l'antipathie que la nation belge montrait alors pour tout ce qui sentait l'influence anglaise. Pendant ce temps M. Lebeau avait proposé, comme candidat au trône, le duc de Leuchtenberg [1], fils du prince Eugène Beauharnais, et cette candidature paraissait devoir être soutenue par la fraction libérale du congrès et par une portion du parti catholique. L'autre portion, beaucoup plus nombreuse, se ralliait aux partisans de la réunion à la France, pour porter le duc de Nemours. De son côté, le gouvernement français désavouait toute vue ambitieuse et avait franchement adhéré au protocole n° 14, par lequel les puissances avaient entendu exclure de la candidature au trône belge, « tout prince des familles régnantes dans les cinq états, dont les représentants étaient assemblés dans la conférence de Londres. » Protocole que le congrès repoussa, comme renfermant des conditions attentatoires à la liberté de ses votes.

Toutefois, M. Bresson avait, par une note datée

1. Mort en 1835, mari de la reine de Portugal, Dona Maria.

du 11 janvier 1831, fait savoir au comte de Celles, président du comité diplomatique, que « le roi des Français et son gouvernement pensaient que l'élection du duc de Leuchtenberg jetterait la Belgique dans de grands embarras; que ce prince ne serait sans doute pas reconnu par les grandes puissances, et dans aucun cas par la France. »

Les orangistes cachaient pour ainsi dire leur candidat derrière l'archiduc Charles d'Autriche, et si ce prince, placé sous l'exclusion prononcée par le protocole n° 14, obtint, au moment de l'élection, un nombre de votes assez considérable, c'est que plusieurs membres du congrès, prévoyant que le duc de Nemours et le duc de Leuchtenberg ne régneraient ni l'un ni l'autre sur la Belgique, ne voulurent pas augmenter le chiffre de la majorité.

Les intrigues se croisaient; M. Lebeau, plaidant la cause de son candidat, disait : « Il n'y a que trois combinaisons possibles : le prince d'Orange, le duc de Nemours ou le duc de Leuchtenberg. Le premier doit entraîner la guerre civile, le second une guerre générale et immédiate; mais, avec le troisième, la guerre est tout au plus croyable. Deux causes peuvent encore produire une conflagration : l'une est certaine : c'est l'union directe ou indirecte avec la France; l'autre est problématique : ce serait une guerre entre les principes de la liberté

et ceux de l'absolutisme. » Du reste les hommes politiques du congrès jugeaient, pour la plupart, assez faussement les choses, parce qu'ils les jugeaient avec passion, et rien ne vint plus tard confirmer les prévisions ou justifier les théories qu'ils produisirent pendant les débats relatifs à l'élection.

Ce fut le 11 janvier que M. Bresson adressa au comte de Celles la note que nous avons mentionnée plus haut, et l'habile diplomate ajouta « que le roi ayant, à plusieurs reprises, manifesté son intention de ne consentir ni à l'union de la Belgique à la France, ni à l'élection du duc de Nemours, toute persistance dans ces questions déjà décidées ne pouvait avoir d'autres résultats que d'agiter la Belgique et de menacer la paix de l'Europe, que le roi était si désireux de maintenir. »

Nous avons dit qu'il existait un parti qui voulait la réunion de la Belgique à la France. M. Gendebien en était en quelque sorte le chef, et était encouragé dans cette combinaison par plusieurs des coryphées du mouvement en France, tels que MM. de Lafayette et Lamarque. Le gouvernement français aurait aisément pu profiter de cette tendance réunioniste, mais il n'en fit rien et agit loyalement vis-à-vis des autres puissances, quoi qu'en aient dit des publicistes anglais, à propos de l'élection du duc de Nemours.

Seulement il y avait en cette occasion un danger à écarter et une garantie à donner à l'Europe, et le roi Louis-Philippe était trop habile pour ne pas profiter de ce double avantage que les circonstances lui offraient.

Le danger à éviter, non pas seulement pour la France, mais pour l'Europe entière, c'était la guerre que l'élection du duc de Leuchtenberg aurait nécessairement amenée, en faisant de la Belgique le centre de l'opinion napoléoniste. La garantie à donner à l'Europe, c'était le refus d'une couronne et la preuve d'un entier désintéressement.

Or voici ce qui se passait à Bruxelles en ce moment :

Le congrès entendait jouir entièrement de son libre arbitre et ne suivre que sa volonté. Les associations patriotiques déclaraient hautement une résolution analogue. Les partisans du duc de Nemours étaient nombreux, mais soixante et onze députés s'étaient, disait-on, engagés à soutenir le duc de Leuchtenberg, et des agents avaient été envoyés à Munich pour obtenir son adhésion. Un officier français, attaché à la famille du prince Eugène, était venu de Munich à Bruxelles, où sa présence momentanée contribuait à accroître les espérances du parti. Plusieurs journaux soutenaient cette cause avec enthousiasme. Les mots

« vive Leuchtenberg » étaient tracés sur les murailles. Le portrait du duc était publiquement exposé dans les rues et attaché à tous les arbres de la liberté. Dans les théâtres et dans les cafés, des chansons, composées en son honneur, étaient chantées au milieu des applaudissements. Enfin des corporations, précédées de bannières, se rendaient quotidiennement aux alentours de la salle du congrès et demandaient son élection.

La politique de lord Ponsonby semblait tout à fait incertaine et mystérieuse. Tantôt l'Angleterre paraissait vouloir soutenir le prince d'Orange et tantôt se rejeter sur le duc de Leuchtenberg. Lord Ponsonby entretenait avec M. Lebeau des relations étroites, et ses rapports avec M. Bresson devenaient de plus en plus froids. La malveillance de quelques hommes augmentait encore cette mésintelligence : un jour on vint dire à M. Bresson que lord Ponsonby avait déclaré en présence de plusieurs personnages politiques, que l'Angleterre reconnaîtrait immédiatement le duc de Leuchtenberg, si ce prince était choisi par le congrès, mais que ses instructions lui enjoignaient de quitter Bruxelles dans les vingt-quatre heures si le duc de Nemours était élu. M. Bresson dut aussitôt demander à lord Ponsonby des explications catégoriques sur ce fait, que l'ambassadeur anglais nia de toutes ses forces, ajoutant cependant qu'il avait

des instructions pour combattre l'élection des deux candidats, « dont aucun ne pouvait être accepté » [1].

Ce fut alors que le général Lawœstine, qui avait passé à Bruxelles les quinze ans de la restauration, et se trouvait lié avec la majeure partie de l'aristocratie belge, fut chargé de porter des dépêches à M. Bresson. Celui-ci, voulant faire connaître de vive voix à son gouvernement l'état réel des choses, et la nature de la lutte qui allait s'engager, se rendit à Paris, d'où il adressa à M. de Lawœstine la lettre suivante de M. Sébastiani, en réponse à une dépêche précédemment adressée par lui au ministère des affaires étrangères.

« Monsieur, je m'empresse de répondre à votre lettre du 24. Le conseil du roi, dans sa réunion de ce matin, a été unanime sur la nécessité de déclarer au gouvernement provisoire, que le cabinet français considérerait le choix du duc de Leuchtenberg pour le trône des Belges, comme un acte d'hostilité envers la France. Dans le cas où le congrès, malgré cette déclaration, ferait cette élection, vous quitterez Bruxelles aussitôt. »

M. Bresson, qui n'avait passé que vingt-quatre heures à Paris, put bientôt juger lui-même de

1. L'Angleterre espérait à cette époque le succès du prince d'Orange, et ne pensait pas encore au prince Léopold de Saxe-Cobourg.

l'effet produit sur les esprits par cette déclaration péremptoire. Cet effet fut très-grand ; plusieurs des députés qui avaient adhéré à la proposition en faveur du duc de Leuchtenberg, revinrent sur leur opinion première, et les esprits indécis, qui quelquefois font les majorités, se rangèrent du côté du duc de Nemours.

La discussion avait commencé le 28 janvier, et continua jusqu'au 3 février. La veille de l'élection M. Bresson avait communiqué au congrès cette seconde lettre de M. Sébastiani, qui confirmait de la façon la plus positive le refus de la France d'adhérer au protocole que le congrès avait repoussé :

« Monsieur, si, comme je l'espère, vous n'avez pas communiqué au gouvernement le protocole du 27 janvier, vous vous opposerez à cette communication, parce que le gouvernement du roi n'a pas adhéré à ses dispositions en ce qui a rapport à la dette, de même qu'en ce qui a rapport à la fixation des limites des territoires belge et hollandais ; nous regardons toujours comme nécessaire le libre concours des deux états. La conférence de Londres est une *médiation*, et l'intention du gouvernement du roi est qu'elle ne perde jamais ce caractère. »

Le congrès reçut avec la plus vive satisfaction

la communication de cette lettre ; c'était un nouveau témoignage des intentions généreuses de la France, et vainement M. Lebeau, s'emparant du contenu de la dépêche, pour argumenter en faveur de son candidat, déclara « que la France soutenant ainsi le principe de non-intervention, ne pouvait pas refuser de reconnaître le duc de Leuchtenberg sans être prise en flagrant délit de contradiction, et sans détruire ainsi toute confiance dans sa sincérité ». L'impression était produite sur l'opinion publique, et la noble conduite du gouvernement français, était bien capable d'attirer sur le duc de Nemours les votes du congrès reconnaissant.

Pendant les dernières séances qui précédèrent l'élection, le peuple témoigna une vive impatience ; un public nombreux garnissait les tribunes de la chambre, et les rues voisines étaient encombrées d'une foule inquiète. L'indécision de beaucoup de députés était si grande, même au dernier moment, qu'il était en quelque sorte impossible de prévoir le résultat de l'élection. Enfin l'heure sonna, les secrétaires de la chambre tirèrent les bulletins de l'urne et les lurent au milieu d'un profond silence :

Au premier tour de scrutin, le nombre des votants était de 191 ; la majorité absolue était

donc 96. Le duc de Nemours réunit 89 suffrages; le duc de Leuchtenberg 67, et l'archiduc Charles 35.

Aucun des candidats n'ayant obtenu la majorité requise, on dut procéder à un second tour de scrutin.

Le nombre des votants était alors de 192, et la majorité absolue 97. Le duc de Nemours eut 97 voix, le duc de Leuchtenberg 74, et l'archiduc Charles 21.

En conséquence M. Surlet de Chokier déclara Louis-Charles-Philippe d'Orléans, duc de Nemours, roi des Belges, et le peuple salua cette élection par les acclamations les plus vives, pendant que le son des cloches et des salves d'artillerie l'annonçaient aux populations environnantes.

Voici les noms des votants pour les trois candidats proposés :

Pour le duc de Nemours :

MM. Jaques, de Nef, Peemans, Dams, Masbourg, Zoude (de Namur), F. de Mérode, de Martigny, F. de Béthune, Fleussu, de Coppin, Van de Weyer, Nothomb, Ch. de Brouckère, Thienpont, de Thier, Woelmont, Roeser, Meeûs, H. Vilain XIIII, Pirmez, Davignon, Sécus père, Ch. Rogier, Yves de Bavay, H. de Brouckère, Vandenhove, Marlet, Fendius, de Leuze, Henry, Watlet, d'Aerschot, Zoude (de Saint-Hubert), François, G. de Jonghe,

Simoens, A. Gendebien, Trentesaux, Hennequin, Surlet de Chokier, Desmanet, Seron, de Quarré, Blargnies, Ooms, Lardinois, Rodriguez-d'Evora y Véga, Leclercq, David, Barbanson, Jean Goethals, C. de Smet, E. de Facqz, Berger, de Decker, Tieken de Terhove, Geudens, de Robiano, Lebon, Speelman, d'Ansembourg, Surmont, W. de Mérode, Destrivaux, Collet, Frison, Duval de Beaulieu, de Terbecq, de Stassart, Buyse-Verschuere, Liedts, G. Nalinne, Pirson, Vanderbelen, Dumont, Brédart, de Selys, de Robaulx, Barthélemy, Thonus-Amand, Forgeur, Labbeville, de Bousies, J. B. Gendebien, Schiervel, Destouvelles, Claus, Gendebien père, Ch. Lehon, Coppens, d'Huart, Delwarde, Peeters, Goffint, F. Lehon, Delehaye. — Total 97.

Pour le duc de Leuchtenberg :

MM. Lecocq, Beaucarne, A. Rodenbach, Mulle, de Foere, de Haerne, Vergauwen-Goethals, Pollin, Vandorpe, Blomme, Corten, C. Rodenbach, F. Van Snick, Fransman, Baillet, Goethals-Bischoff, Teuwens, Hélias d'Huddeghem, Gelders, Van Volden, A. Lefebvre, Van Meenen, Nopener, J. G. Deleeuw, Van Hoobrouck, Vanderlooy, Boucqueau, Eug. de Smet, Serruys, de Behr, d'Hanens-Piers, de Laughe, de Roo, Wallaert, de Sébille, Joos, Claes, Van Crombrugghe, Andries, de Man, de Meer, de Moorsel, de Theux, Lebeau, de Ger-

lache, Van Innis, de Hemptinne, Beyts, Vandekerkhove, Deville, Van der Linden, Huysman, Jottrand, Cauvin, Ch. Vilain XIIII, Lebègue, Dubus aîné, J. Bosmans, Morel-Danheel, Joseph de Smet, Lesaffre, Allard, Verwilghen, Baugniet, de Rodes, Olislaegers, Buylaert, Verbeke, de Coninck, Verduyn, Raikem, Devaux, Annez de Zillebeke, de Rouillé, Wannaar. — Total, 74.

Pour l'archiduc Charles :

MM. de Waha, Domis, Coppieters, Alb. Cogels, de Stockhem, F. Dubois, vicomte de Jonghe, Maclagan, Legrelle, Cornet de Grez, Bergeyck, Pelichy Van Huerne, Viron, de Renesse, Osy, Frédéric de Sécus, baron d'Hoogvorst, d'Hanis van Cannaert, Liedel de Well, Werbrouck-Pieters, Henri Cogels. — Total, 21.

Dès que le congrès eut terminé cette élection, il vota l'envoi à Paris d'une députation de dix de ses membres, pour faire connaître au roi Louis-Philippe le choix qu'il avait fait, et solliciter son acceptation. La députation partit le 5 et arriva le 6 à Paris, où elle fut reçue avec beaucoup d'empressement, et logée au Palais-Royal que le roi habitait encore.

Plusieurs entrevues particulières eurent lieu entre le roi ou ses ministres et les membres de la députation ; Louis-Philippe cherchait à adoucir le refus qu'il avait arrêté dans sa sagesse. Enfin les

députés furent reçus le 17 en audience solennelle, et le roi, assis sur son trône, entouré de sa famille, complète alors, de ses ministres et des grands dignitaires, entendit avec émotion la harangue du baron Surlet de Chokier, à laquelle, non moins ému, il répondit par le discours suivant :

— « Messieurs, si je n'écoutais que le penchant de mon cœur et ma disposition bien sincère à déférer au vœu d'un peuple dont la paix et la prospérité sont également chères et importantes à la France, je m'y rendrais avec empressement ; mais quels que soient mes regrets, quelle que soit l'amertume que j'éprouve à vous refuser mon fils, la rigidité des devoirs que j'ai à remplir m'en impose la pénible obligation, et je dois déclarer que je n'accepte pas pour lui la couronne que vous êtes chargés de lui offrir.

« Mon premier devoir est de consulter avant tout les intérêts de la France, et, par conséquent, de ne point compromettre cette paix que j'espère conserver pour son bonheur, pour celui de la Belgique, et pour celui de tous les états de l'Europe, auxquels elle est si précieuse et si nécessaire. Exempt moi-même de toute ambition, mes vœux personnels s'accordent avec mes devoirs. Ce ne sera jamais la soif des conquêtes ou l'honneur de voir une couronne placée sur la tête de mon fils, qui m'entraîneront à exposer mon pays au

renouvellement des maux que la guerre amène à sa suite, et les avantages que nous pourrions en retirer ne sauraient les compenser, quelque grands qu'ils fussent d'ailleurs. Les exemples de Louis XIV et de Napoléon suffiraient pour me préserver de la funeste tentation d'ériger des trônes pour mes fils, et pour me faire préférer le bonheur d'avoir maintenu la paix à tout l'éclat des victoires, que, dans la guerre, la valeur française ne manquerait pas d'assurer de nouveau à nos glorieux drapeaux.[1] »

Ensuite le roi descendit du trône, et prenant la main du baron Surlet de Chokier, il lui dit avec expansion : « Monsieur, en vous donnant la main, c'est à la nation belge que je la donne; dites à vos concitoyens qu'ils peuvent avoir confiance en moi, et que je les supplie surtout de rester unis entre eux. »

Ce fut ainsi que Louis-Philippe donna tout à la fois une leçon et un exemple à l'Europe : leçon de politique, exemple de désintéressement.

XVII.

CONSPIRATION ORANGISTE. — ADOPTION D'UNE CONSTITUTION. — NOMINATION D'UN RÉGENT. — ACTES DE LA RÉGENCE. — SECONDE CONSPIRATION ORANGISTE.

Pendant ce temps les partisans du prince

1. Voir le *Moniteur* du 18 février 1831.

d'Orange cherchaient à établir des relations avec les troupes et leurs chefs; des pamphlets et des biographies étaient répandus à profusion dans le peuple; quelques journaux appuyaient ces tentatives. Une correspondance était activement entretenue entre le prince, qui se trouvait encore à Londres, et ses agents en Belgique; mais il manquait à cette conspiration deux conditions importantes, et en quelque sorte indispensables : de l'or et un chef influent; car le prince d'Orange n'avait pu obtenir du gouvernement anglais une avance de subsides sur les fonds secrets, et lui-même ne voulait pas se mettre à la tête du complot.

On finit cependant par réunir quelques fonds et par trouver un chef. C'était ce même Français, nommé Grégoire, dont nous avons cité le nom en parlant des combats de Bruxelles. Cet homme, qui, dans cette circonstance, avait déployé un grand courage, et que l'on avait récompensé avec le grade de lieutenant-colonel, était tourmenté par une ambition démesurée. Après avoir étudié le droit et la médecine en France, et dissipé le peu de fortune qu'il possédait, il était venu s'établir à Bruxelles où la révolution devait bientôt lui ouvrir la route politique qu'il voulait parcourir à tout prix. Mais, après le triomphe de cette révolution, pour laquelle il avait si bravement combattu, il se trouva peu satisfait des

récompenses que l'on avait cru devoir lui accorder; il fit des demandes qui furent rejetées, et ce refus ne tarda pas à exciter en lui un mécontentement qu'il manifesta hautement.

En ce moment des ouvertures lui furent faites par des notabilités orangistes; on stimula son ambition avec des promesses de récompenses, et on satisfit ses goûts de luxe par des avances immédiates d'argent; enfin le prince d'Orange lui écrivit directement, et, flatté de cette marque de confiance, qui était en même temps une faveur, Grégoire n'hésita pas à prendre le rôle qu'on lui destinait dans le complot auquel il adhéra.

Le moment du refus fait par Louis-Philippe d'accepter la couronne décernée à son fils, refus que l'on pouvait déjà prévoir, fut considéré comme le plus favorable qu'on pût choisir pour la levée de boucliers qui se préparait. Grégoire s'était assuré que des mouvements auraient lieu simultanément à l'armée de la Meuse, à Bruxelles et à Anvers. Il avait communiqué ses plans à quelques-uns de ses officiers, qui, à leur tour, gagnèrent les sous-officiers et soldats, et, dans la soirée du 1er février, il quitta Bruges à la tête de 400 hommes. Le lendemain avant midi il était à Gand, où il pénétra sans rencontrer la moindre opposition. Divisant ses troupes en deux colonnes, il en garda une sous ses ordres, et se dirigea rapidement en

criant : « Vive Orange ! » vers la maison du baron de Lamberts, gouverneur civil de la province, pendant que la seconde colonne, dont il avait confié le commandement au capitaine de Bast, se portait vers la caserne des pompiers, qui, comme on le sait, dans les grandes villes de Belgique, sont payés par les municipalités et font un service de police, indépendamment de leur service ordinaire en cas d'incendie. De temps en temps ce détachement s'arrêtait pour distribuer de l'argent à la populace, qui à son tour criait : « Vive Orange ! »

Une confusion inexprimable régnait alors dans la ville; on sonnait le tocsin et on battait la générale. Grégoire était parvenu en face de l'hôtel du gouverneur civil, de Bast devant la caserne des pompiers. Ces derniers étaient commandés par Van de Poël, homme énergique qui, après avoir fait fermer les portes de la caserne, assembla une centaine de ses soldats, leur distribua des cartouches, et fit charger à mitraille deux pièces de canon qui appartenaient au corps des pompiers.

En vain les conspirateurs affirmaient que la résistance était inutile; que le gouverneur civil, le général Duvivier et les troupes s'étaient déclarés contre le gouvernement, et qu'en ce moment 6,000 hommes marchaient sur Gand pour y proclamer le prince d'Orange, Van de Poël, repoussant toutes ces insinuations, et rejetant toutes les

ouvertures qui lui étaient faites, forma ses soldats en colonne et sortit de la caserne avec ses canons, dont il fit aussitôt diriger le feu sur les troupes de Grégoire, et de son lieutenant. Vivement attaqués de front, et craignant d'être pris en flanc par la garnison, les soldats de Grégoire n'opposèrent à leurs adversaires qu'une assez courte résistance; ils avaient compté sur le peuple, et le peuple demeurait entièrement passif, pendant que la mitraille des pompiers les décimait; ils abandonnèrent bientôt le champ de bataille en y laissant quatre-vingts tués ou blessés, et Grégoire, se voyant abandonné des siens, s'enfuit au galop se dirigeant vers Eccloo, petite ville située entre Bruges et Gand, d'où il espérait gagner la France; il y fut reconnu par le peuple, saisi et ramené à Gand, où il fut incarcéré. On avait trouvé sur lui cette lettre, écrite tout entière de la main du prince d'Orange :

« Colonel, j'ai reçu ce matin votre lettre par M.*** ; je pense que je ne puis mieux y répondre qu'en vous remerciant des sentiments que vous m'exprimez et du zèle que vous paraissez disposé à déployer pour ma cause. La pièce ci-incluse contient ma profession de foi politique [1]; communiquez-la à mes partisans, et prenez sur vous

1. C'était le manifeste du prince en date du 11 janvier.

de tranquilliser les Belges qui pourraient se considérer comme trop fortement compromis et qui pourraient craindre des réactions ; un entier oubli du passé les garantit par l'espèce de manifeste que je vous transmets ici. Vous savez que je n'ai jamais violé mes promesses.

« *Signé* GUILLAUME, PRINCE D'ORANGE. »

Dès que le gouvernement provisoire fut informé de cette échauffourée, il envoya MM. Van de Weyer et Van der Linden, pour faire une enquête sur la conspiration que l'énergie de Van de Poël venait de faire échouer; mais le nombre des personnes compromises était si considérable, que l'on jugea prudent de jeter un voile sur toute cette affaire. De Bast était au nombre des blessés; après avoir subi avec Grégoire et plusieurs de leurs compagnons une détention assez longue, il fut soumis comme eux à un jury qui les acquitta; tous furent en conséquence mis en liberté et Grégoire se retira en Hollande. Des grades furent accordés à Van de Poël et à ses officiers, et les généraux gouverneurs de ville reçurent l'injonction d'être plus vigilants à l'avenir. Ainsi se termina cette première tentative faite en faveur du prince d'Orange.

Malgré l'importance des questions qui jusqu'alors l'avait préoccupé, le congrès belge n'avait

pas négligé une mesure d'une importance non moins grande : la révision de la constitution. Après plusieurs séances pendant lesquelles la discussion avait été orageuse, le congrès proclama le 7 février l'adoption d'une constitution nouvelle, celle qui régit aujourd'hui la Belgique. Cette constitution est divisée en 8 chapitres, contenant 139 articles. Elle détermine les attributions de la couronne, soumet à la loi salique le droit de succession, proclame l'inviolabilité du roi, la responsabilité des ministres, définit les prérogatives de la représentation nationale, garantit l'inamovibilité des juges, la liberté de la presse et des cultes, le jugement par le jury, l'abolition de la mort civile, l'inviolabilité du domicile, le droit d'association politique, et enfin un grand nombre de dispositions si libérales, qu'elle conviendrait plutôt à une république qu'à une monarchie.

Le refus du duc de Nemours obligea le congrès de s'occuper de nouveau du choix si important et si difficile du chef de l'état. M. Lebeau lui proposa de nommer un lieutenant-général du royaume ; mais, après de sérieuses délibérations, on se décida pour l'établissement d'une régence, plusieurs députés ayant objecté « qu'un lieutenant-général, exerçant le pouvoir souverain, pourrait opérer des modifications dans la constitution nouvelle avec le consentement des chambres, selon

l'art. 131 de cette constitution, tandis que ces changements ne pourraient avoir lieu sous une régence. »

En conséquence de cette décision, on mit aux voix la proposition suivante :

« Le congrès déclare que le trône est vacant, et décrète la nomination d'une régence avec une liste civile de dix mille florins par mois, et la jouissance d'un palais national. Le congrès se réserve le droit d'exercer exclusivement le pouvoir constituant et législatif. »

Quelques jours avant, M. de Potter avait, dans une pétition adressée au congrès, demandé l'établissement d'une république. « Nous portons maintenant la peine de nos premières erreurs, disait-il, après avoir tout essayé pour échapper à notre ruine; quelques-uns de vous, pensant que le plus sûr moyen de mettre un terme aux maux qui nous accablent était de chercher l'appui de la France et une union directe avec ce pays, ont voté pour le duc de Nemours; mais le gouvernement français ne veut rien faire pour la Belgique, directement ni indirectement; son seul but est la paix, la paix à tout prix. Le refus du prince de notre choix en est la conséquence et a produit une crise qui décidera des destinées de notre pays. Vous devez choisir entre le démembrement, le prince d'Orange et la république : votre choix

peut-il être douteux? » Un député, M. de Robaulx, appuya sur cette pétition une proposition pour l'établissement immédiat de la république. Cette proposition fut rejetée à la presque unanimité.

L'élection du régent fut fixée au 24 février. On présentait deux candidats : c'étaient le baron Surlet de Chokier et le comte Félix de Mérode. Le choix des députés désigna le premier; du reste, tous deux agirent d'accord et ne firent aucune démarche pour assurer leur élection.

La cérémonie de l'installation du régent eut lieu le 25; elle donna à Bruxelles un aspect de fête entièrement inusité; c'était la première réjouissance publique célébrée depuis la révolution. La nomination d'un régent était d'ailleurs considérée par les Belges comme un gage de stabilité et comme un espoir de repos.

Le régent se rendit au palais de la Nation dans un modeste équipage, entouré d'une escorte de cavalerie; une députation de dix membres du congrès le reçut au pied du grand escalier et le conduisit dans la salle des séances. M. Surlet de Chokier était un homme extrêmement simple dans ses manières comme dans son langage; sa haute taille, ses longs cheveux et son apparente bonhomie, donnaient à son ensemble quelque chose de rustique qui plaisait à la multitude. Après avoir salué l'assistance, il monta sur une estrade recou-

verte de velours et entourée de drapeaux, sur lesquels on lisait la devise « L'union fait la force », puis il donna solennellement son assentiment au décret qui établissait que c'était en sa qualité de corps constituant, que le congrès avait proclamé l'indépendance de la Belgique et l'exclusion à perpétuité de la famille d'Orange-Nassau. Ensuite il jura « d'observer la constitution et les lois du peuple belge, de maintenir l'indépendance nationale et l'intégrité du territoire. » Enfin, après avoir prononcé un discours, auquel répondit M. de Gerlache, en sa qualité de nouveau président du congrès, M. Surlet de Chokier se retira et fut reconduit jusque sur les degrés du palais, aux acclamations de la foule et au bruit du canon ; puis le régent renvoya sa voiture avec son escorte, et se rendit à pied, en traversant le parc, au palais qui lui était destiné [1]. Un banquet et une illumination terminèrent cette journée si pleine d'émotions.

La retraite du gouvernement provisoire [2] et la

1. Le baron Surlet de Chokier était alors âgé de soixante-trois ans. Issu d'une ancienne famille du Limbourg, il avait embrassé avec ardeur les idées françaises de 1791 ; il avait été membre du corps législatif et conseiller d'état sous l'empire. Depuis la formation du royaume des Pays-Bas, il avait pris part aux affaires publiques comme membre de la seconde chambre des états-généraux, et il s'y fit toujours remarquer par son opposition aux actes du gouvernement. M. Surlet de Chokier était éminemment partisan de la France.

2. Le congrès vota une somme de cent cinquante mille florins

dissolution du ministère suivirent de près l'établissement de la régence; toutefois la plupart des anciens ministres furent maintenus au pouvoir par le régent, qui confia les affaires étrangères à M. Van de Weyer, le portefeuille de l'intérieur à M. Tielemans, celui de la guerre au général Goblet, de la justice à M. Gendebien, et des finances à M. Ch. de Brouckère. Ce cabinet fut le premier constitué régulièrement depuis la révolution.

De grands embarras allaient environner le nouveau chef politique que les Belges s'étaient donné. La triste situation du commerce et des finances, l'état de l'armée, les associations patriotiques, et les fréquentes conspirations, demandaient à la fois une surveillance active et un dévouement de chaque jour.

L'industrie et le commerce étaient, on le conçoit, entièrement paralysés par la guerre civile; quant aux finances, plusieurs provinces étaient en arrière pour le paiement de leurs contributions. On avait, dans le mois d'octobre précédent, décrété un emprunt forcé de dix millions de florins; au mois de mars on fut obligé d'en emprunter six cent mille à la banque, et le congrès dut sanctionner un second emprunt de douze millions de florins.

d'indemnité aux membres du gouvernement provisoire, pour le temps qu'ils avaient consacré à la chose publique.

Une armée de quarante-cinq mille hommes existait fictivement sur les cadres du ministère de la guerre, mais il n'y en avait pas vingt mille sous les drapeaux, et encore ces vingt mille hommes étaient-ils désorganisés et mal commandés.

Dans cette désastreuse situation, la Belgique paya d'audace; ainsi aux tentatives de la conférence, relativement au Luxembourg, M. Surlet de Chokier répondait par la proclamation suivante:

« Habitants de la province du Luxembourg!

« Concitoyens! j'ai juré de maintenir l'indépendance et l'intégrité du territoire: je serai fidèle à mon serment. Ne vous laissez ni séduire par les promesses, ni effrayer par les menaces.

« Le congrès a protesté contre les actes de la conférence de Londres, qu'une grande puissance ne considère elle-même que comme des propositions.

« La nation qui a su vaincre les armées hollandaises, maintiendra la protestation de ses représentants. Nous avons commencé notre révolution malgré les traités de 1815, nous la finirons malgré les protocoles de Londres.

« Luxembourgeois! vous êtes depuis trois siècles Belges comme nous, et vous vous êtes montrés dignes de ce nom.

« Depuis le règne de Philippe-le-Bon, vos efforts,

comme les nôtres, ont eu pour but une nationalité commune.

« En 1815, vous avez eu, pour la première fois, des rapports particuliers avec l'Allemagne, mais vous avez continué à vivre sous les mêmes institutions que le reste de la Belgique.

« Dans le grand-duché, comme dans les autres provinces belges, le roi Guillaume a brisé le pacte social qui l'unissait aux Belges, et les a déliés de leurs engagements en violant les siens.

« La guerre a prononcé entre lui et nous, et l'autorité légitime est celle que la volonté nationale a fondée.

« Vous n'êtes pas étrangers à nos combats, à nos victoires; vous vous êtes spontanément associés à la révolution belge, et les noms de vos volontaires sont inscrits dans l'histoire de nos journées.

« Vous jouissez déjà, autant que les circonstances ont pu le permettre, des bienfaits de la révolution.

« Les impôts les plus odieux sont abolis.

« Vous avez vous-mêmes renouvelé vos autorités communales, et vous êtes administrés par les hommes de votre choix.

« Vos députés ont concouru à donner à la Belgique la constitution qui la régit.

« Vous n'avez pas oublié les vexations dont vous

avez été victimes pendant quinze ans. Craignez le retour de la fiscalité hollandaise qui a ruiné votre industrie et votre agriculture.

« Les hommes qui vous parlent d'ordre légal et qui suscitent parmi vous la guerre civile, sont les agents, les complices du gouvernement déchu; ils ont vécu dans tous les abus, et ils les regrettent.

« Réduite à elle-même, séparée de la Belgique, de la France et de la Prusse, cernée de toutes parts de lignes de douanes, votre province, en se constituant à part, deviendrait le pays le plus malheureux de la terre.

« Luxembourgeois! restez unis et fermes; au nom de la Belgique, acceptez l'assurance que vos frères ne vous abandonneront jamais.

« *Signé* Surlet de Chokier,
« *Régent de la Belgique.* »

Bientôt l'armistice du 15 décembre fut violé, du côté de Maestricht, par les troupes des généraux belges Daine et Mellinet, qui faisaient des excursions au delà de leurs frontières, et interrompaient les communications de Maestricht avec le Brabant septentrional. Les Hollandais, usant de représailles, débarquaient à Calloo dans les environs d'Anvers, et prenaient possession du fort de Sainte-Marie, dont ils détruisaient les fortifications du côté de l'Escaut.

Malgré les allures hautaines que la Belgique prenait vis-à-vis la conférence, elle n'en cherchait pas moins à ouvrir des relations diplomatiques avec l'Angleterre, la Prusse et la confédération germanique, en envoyant le comte d'Aerschot à Londres, M. Michiels à Francfort, et M. Behr à Berlin. Ces trois envoyés échouèrent dans leurs négociations; seul, M. Lehon, membre du congrès, fut solennellement reçu par le roi Louis-Philippe, comme envoyé extraordinaire du régent. Le général Belliard venait de remplacer M. Bresson auprès du gouvernement belge.

La proclamation de M. Surlet de Chokier aux habitants du Luxembourg, provoqua une note adressée à lord Palmerston, par M. Falk, qui la dénonçait comme « fournissant la preuve indubitable du projet d'agression des Belges, de leur mépris pour les volontés des cinq grandes puissances, et de l'imminence des hostilités; » ajoutant: « que les plénipotentiaires devraient aviser le plus tôt possible au moyen de fournir un corps auxiliaire de troupes, pour la défense du territoire hollandais, indépendamment des autres mesures que la conférence pourrait adopter pour l'accomplissement prompt et entier des stipulations du 12e protocole, auquel le gouvernement des Pays-Bas avait déjà donné son adhésion pleine et entière ». Une proclamation adressée par le roi aux

habitants de la province du Luxembourg, afin de leur expliquer la position toute particulière du grand-duché, par rapport à la confédération germanique, et leur annonçant l'établissement d'une administration spéciale présidée par le duc Bernard de Saxe-Weimar, chargé désormais de la direction de leurs affaires, n'avait produit aucun effet satisfaisant.

Nous avons parlé de conspirations : les agents du prince d'Orange, qui avaient cherché à multiplier leurs partisans depuis l'affaire Grégoire, s'étaient abouchés avec les généraux Van der Smissen et Nypels, les colonels Edeline et Borremans, et quelques autres officiers plus subalternes. Le comité qui dirigeait tout ce complot, entretenait des relations directes avec le prince et plusieurs émissaires hollandais à Aix-la-Chapelle et à Lille. Le prince était débarqué le 20 mars à Rotterdam, et la conspiration devait éclater le 24.

On avait gagné les lanciers et l'artillerie en garnison à Malines; ces troupes devaient se porter sur Bruxelles et y arriver à la pointe du jour; le régiment commandé par Borremans allait les y rejoindre. On espérait gagner l'armée de la Meuse en lui persuadant que le prince était en route pour Bruxelles, à la tête de 12,000 hommes, et accompagné des généraux Van der Smissen, Nypels et Daine. Un gouvernement provisoire devait être

établi au nom du prince, et des voitures de poste étaient déjà disposées à l'effet de conduire en lieu de sûreté le régent, ses ministres et la plupart des hommes influents du congrès.

Le manque de discrétion de quelques-uns des conjurés, et la timidité de quelques autres, fit avorter ce complot assez habilement conçu. Des mesures furent aussitôt adoptées par le gouvernement pour atteindre les conspirateurs; des ordres furent expédiés pour arrêter Van der Smissen, Borremans, Nypels, ainsi que plusieurs officiers du régiment de lanciers. Prévenu à temps, Van der Smissen passa la frontière et se dirigea vers Aix-la-Chapelle, où d'autres conjurés, MM. Shoms, Parys et Lefèvre, le rejoignirent bientôt. Borremans fut livré par ses propres soldats, et faillit devenir victime de la fureur populaire[1]. On accusa lord Ponsonby d'avoir favorisé ce complot et fait croire aux partisans du prince d'Orange que son gouvernement les appuierait dans leur tentative; ce qu'il y a de certain, c'est que ce ne fut qu'à partir de ce nouvel échec que l'Angleterre changea de politique à l'égard de la cause orangiste. Voici du reste un document curieux et très-capable de jeter du jour sur cette seconde conspiration en faveur

1. Borremans fut arrêté à Bruxelles et transféré à la citadelle de Tournay.

des Nassau. Ce document, dont l'authenticité nous a été affirmée, n'est autre qu'une lettre écrite d'Aix-la-Chapelle, vers le milieu de 1832, et adressée par le général Van der Smissen au duc de Wellington [1].

« Mylord duc, ayant eu l'honneur de servir sous les ordres de V. G. à la bataille de Waterloo, en qualité de major, dans la troisième division d'artillerie belge, commandée par le lieutenant-général baron Chassé, et la belle conduite de ma brigade d'artillerie ayant attiré sur le champ de bataille l'attention du lieutenant-général lord Hill, qui me donna en cette occasion les marques les plus flatteuses de sa satisfaction, je prends la respectueuse liberté de m'adresser à V. G. pour lui donner quelques détails sur les motifs qui m'ont obligé à quitter pour le moment ma malheureuse patrie.

« Pendant mon séjour à Anvers, comme gouverneur-général de la province (mars 1831), le consul hanovrien, M. Ellerman, vint me trouver et me dit qu'il avait des communications de la plus haute importance à me faire de la part de lord Ponsonby, et qu'il pouvait me donner les assurances les plus positives que ce lord était chargé

1. Cette lettre fut publiée alors par quelques journaux français et belges.

par son gouvernement de favoriser, autant qu'il dépendrait de lui, la restauration de la maison d'Orange, mais qu'il désirait que les Nassau fussent ramenés par un mouvement populaire. Le consul Ellerman ajouta qu'il connaissait mon attachement au roi Guillaume et à ma patrie, et que, pour ce motif, il m'abouchait avec les chefs du parti orangiste qui devaient contribuer au mouvement en question; il termina en disant que l'on comptait sur moi pour rendre à ma patrie le bonheur et la prospérité, et la préserver d'une anarchie complète.

« Le 25 mars, M. Stevens et le major Parys vinrent à Anvers pour me prier d'appuyer un mouvement qui était convenu à Bruxelles avec les habitants les plus honorables. . . . .

« Il ne m'appartient pas, Mylord, d'expliquer la politique du cabinet anglais; mais il est incontestable que lord Ponsonby s'est servi, dans un but personnel, du mouvement orangiste qu'il avait lui-même organisé. Les cinq grandes puissances étaient exclues, elles et leurs familles, de toute prétention au trône de la Belgique. Les relations du prince Léopold avec la famille royale d'Angleterre pouvaient offrir à la France un motif pour exiger son exclusion. Afin d'éviter toute discussion sous ce rapport, lord Ponsonby organisa une conspiration sérieuse en faveur du prince d'Orange;

il avait déjà gagné, à cet effet, les premières autorités civiles et militaires, qui, agissant en conscience, désiraient arracher la Belgique des mains des intrigants et des êtres méprisables qui la gouvernaient. Le jour et l'heure étaient fixés ; tout faisait espérer le plus heureux succès.

« Un commencement d'exécution avait eu lieu, ainsi que je l'ai dit plus haut, et c'est dans ce moment que lord Ponsonby changea de dispositions, sacrifia un grand nombre d'hommes estimables et distingués, qui s'étaient fiés à son honneur, et déclara à l'agent français qu'il dépendait de lui d'amener une restauration d'un moment à l'autre, et que c'était principalement à la France à choisir entre la restauration et le prince Léopold. Le choix ne fut pas douteux, et dès lors les membres du congrès furent pressés par les agents français et anglais de nommer le prince Léopold, afin d'éviter une restauration. . . . .

« Comme je sais que V. G. prend une vive part au bonheur de notre auguste et excellent roi Guillaume et de sa dynastie, ainsi qu'à la prospérité de notre malheureuse patrie, je regarde comme un devoir de vous instruire de ces circonstances, avec toute vérité et de la manière la plus impartiale. J'en ai été une des principales victimes, et je prie V. G. de faire de cette communication l'usage qu'elle jugera convenable. »

XVIII.

DÉSORDRES. — ÉLECTION DU PRINCE LÉOPOLD DE SAXE-COBOURG. — ADOPTION DU TRAITÉ DES 18 ARTICLES. — INAUGURATION DU ROI LÉOPOLD. — DISSOLUTION DU CONGRÈS.

Les événements marchaient avec une grande rapidité. Le congrès, déterminé à défendre le Luxembourg, avait décrété l'enrôlement de 50,000 gardes civiques, et voté six millions pour leur paie. L'association patriotique avait publié une proclamation finissant par ces mots: « Aux armes, aux armes, braves Belges, marchons en masse sur le Luxembourg; que notre cri de ralliement soit victoire et patrie! » On offrait le commandement de l'armée au général Lamarque, qui le refusait, ou pour mieux dire, qui mettait à son acceptation des conditions inadmissibles. Chaque jour le peuple belge semblait entraîné de plus en plus vers une anarchie dont on ne pouvait prévoir toutes les conséquences. La confusion et la défiance régnaient partout; Bruxelles, sous le coup des émeutiers, était en proie à une sorte de terreur; les agitateurs se faisaient de la presse une arme dangereuse et puissante, et souvent ces mêmes anarchistes envahissaient les tribunes de la salle

du congrès, dans le but de troubler les travaux législatifs. On menaçait la Hollande de la guerre alors que les frontières ouvertes eussent si facilement permis à une armée hollandaise de venir renverser à Bruxelles l'étendard brabançon et les arbres de la liberté. A Gand, on dévastait les fabriques; à Malines, à Ypres et à Mons, on pillait impunément en plein jour; à Namur, un détachement de volontaires avait voulu proclamer la république. L'insubordination de l'armée était en rapport avec les mauvais instincts des masses populaires; l'armistice avait été rompu à Anvers et un conflit s'était engagé entre les soldats belges et la garnison de la citadelle; fâcheux incident qui pouvait produire un bombardement nouveau, et dont la modération du général Chassé atténua les conséquences. Il fallait à tout prix, et le plus promptement possible, sauver la Belgique de ses propres fureurs.

Les plénipotentiaires hollandais avaient présenté deux notes à la conférence: la première, en date du 25 juin, suppliait les puissances d'exécuter les menaces contenues dans les protocoles n°s 22, 23 et 24; la seconde, en date du 6 juillet, désavouait toute intention de la part du roi d'entrer en négociation pour l'abandon de tout ou partie du grand-duché de Luxembourg, lequel formait, pour le roi et les princes de sa maison,

une substitution de possession héréditaire. La conférence répondit à ces notes, en produisant le 25e protocole, et en posant trois grands principes : le premier, que tout arrangement devrait être admis sans contestation par les deux parties; le second, que la possession du Luxembourg ne pouvait être obtenue par les Belges, sans compensation de leur part; le troisième, que les grandes puissances n'entendaient faire de proposition formelle que lorsque les Belges auraient adhéré aux bases de la séparation; mais comme ni la Belgique ni la Hollande ne semblaient disposées à céder, une nouvelle note de la conférence ordonna à lord Ponsonby et au général Belliard de quitter immédiatement Bruxelles. Le 10 juin les deux diplomates exécutèrent simultanément cette décision, et les Belges restèrent en quelque sorte abandonnés à eux-mêmes.

Toutefois les puissances, comprenant le danger où se trouvait le peuple belge, danger que nous avons essayé de dépeindre tout à l'heure, avaient cherché une combinaison nouvelle qui pouvait garantir à la Belgique son existence politique et sa sécurité future.

Plusieurs membres éminents du congrès avaient jeté les yeux sur le prince Léopold de Saxe-Cobourg pour lui offrir cette couronne de Belgique qu'ils ne voulaient décerner qu'à un prince éclairé,

sage et libéral. MM. Van de Weyer et Lebeau avaient fait sur ce sujet quelques ouvertures à lord Ponsonby. Bientôt le congrès décida qu'une députation de quatre de ses membres serait envoyée à Londres afin de négocier directement avec le prince et d'obtenir de lui une déclaration positive qui pût donner au congrès de la confiance sur le résultat de l'élection à laquelle il allait procéder.

La députation étant arrivée à Londres, eut d'abord une entrevue préliminaire avec le baron de Stockmar, que le prince Léopold honorait de sa plus intime amitié; elle fut ensuite reçue en audience par le prince lui-même, et lui exposa l'objet de la mission qui lui avait été confiée, tout en lui expliquant que la conservation et l'intégrité du territoire belge étaient la première condition que le congrès mît à l'acceptation du trône.

— Messieurs, répondit le prince, toute mon ambition serait de contribuer au bonheur de mes semblables; dans ma jeunesse je me suis trouvé dans des situations difficiles et singulières qui m'ont appris à considérer le pouvoir d'un œil très-philosophique; je ne l'ai jamais désiré si ce n'est pour faire le bien, un bien durable. S'il ne s'était élevé des difficultés politiques qui me paraissaient essentiellement opposées à l'existence de la Grèce comme nation indépendante, je régnerais maintenant sur ce pays, et pourtant je ne

m'étais jamais dissimulé les difficultés de cette position. Je comprends combien il est désirable que la Belgique puisse avoir un roi le plus tôt possible, la paix de l'Europe y est intéressée.

Cependant de nombreuses difficultés rendaient encore problématique le succès de cette combinaison nouvelle qui avait le tort de paraître plus anglaise qu'elle ne l'était en réalité. Ainsi, tandis que la conférence demandait l'adhésion de la Belgique à l'abandon du Luxembourg, le prince Léopold pouvait-il jurer l'exécution de la constitution belge dont les 1er et 8e articles garantissaient, de la façon la plus formelle, l'intégrité du territoire? Il fallait nécessairement entre les deux peuples des concessions réciproques et l'abandon de certaines prétentions inadmissibles; on parvint à atteindre ce but. La réalité du danger que courait le repos de l'Europe se faisait tellement comprendre alors, que les puissances s'empressèrent de donner à leurs plénipotentiaires des instructions qui produisirent l'annexe au 26e protocole, connu sous le nom de Traité des dix-huit articles. La difficulté était d'amener les Belges à accepter la teneur de ce traité, ou tout au moins à entrer dans l'esprit qui l'avait dicté. Le congrès belge décida bientôt, après une discussion orageuse, que le gouvernement serait autorisé à terminer les contestations territoriales au moyen de sacrifices

pécuniaires. MM. Devaux et Nothomb furent aussitôt envoyés à Londres, où, après avoir délibéré d'abord avec lord Durham et le baron de Stockmar, puis enfin avec le prince Léopold lui-même, ils rédigèrent une note qui, soumise à la conférence, confirma et compléta le traité des dix-huit articles.

La proposition de procéder sur-le-champ à l'élection du prince Léopold fut alors présentée au bureau du congrès, avec la signature de quatre-vingt-seize de ses membres; et vainement l'opposition, dont une partie demandait que l'élection d'un roi fût différée jusqu'à l'arrangement définitif des contestations relatives au territoire, et dont l'autre voulait qu'une déclaration de guerre fût immédiatement signifiée à la Hollande, chercha-t-elle à s'opposer à la prise en considération de cette demande. En désespoir de cause, l'opposition proposa de n'élire pour roi qu'un citoyen belge; mais cent trente-sept voix contre quarante-huit rejetèrent cette proposition. La majorité résolut alors de procéder immédiatement à l'élection du prince Léopold, et la discussion préliminaire fut fixée au lendemain.

Dans la soirée du 4 juin, les débats étant clos, sur cent quatre-vingt-seize votants, cent cinquante-deux suffrages avaient été accordés au prince Léopold de Saxe-Cobourg, quatorze à M. Surlet

de Chokier; dix-neuf députés s'étaient abstenus, dix avaient voté contre l'opportunité de l'élection, et enfin un bulletin avait été déclaré nul. Voici les noms des membres du congrès qui votèrent pour le prince.

MM. Duval de Beaulieu, comte d'Oultremont, de Rodes, Ch. Lecocq, Thorn, Renesse, J. d'Hoogvorst, l'abbé Boucqueau, de Masbourg, Fallon, de Félin, de Bousies (vicomte de Rouvroy), Zoude, Pirmez, Van Volden, Serruys, Tieken de Terhove, Meeûs, de Bocarmé, H. Vilain XIIII, Dubois, Allard, Werner de Mérode, l'abbé Pollin, Buylaert, Fendius, Roeser, Thienpont, Peeters, de Pélichy, d'Aerschot, Osy Marcqz, Van Hoobrouck de Mooreghem, Lebègue, Geudens, Vandenbroek de Terbecq, Sylvain Van de Weyer, de Behr, H. de Brouckère, J. Jaminé, Ooms, Verseyden de Varick, Gendebien père, Lebon, Bertens, Lebeau, Dubus, Domis, de Rouillé, Berger, de Leuze, Vanderbelen, Delwaerde, Olislaegers, Liedts, Viron, Buyse-Verschuere, Dams, de Woelmont, F. de Béthune, Lefebvre, Maclagan, de Gerlache, Simoens, Vercruyse-Bruneel, d'Hanens-Peers, E. de Man, de Theux, Cols, de Roo, A. Cogels, Vendenhove, Van Snick, F. Streuw, Morel-Danheel, Ch. Rogier, Henry, Nothomb, Bosmans,, d'Ansembourg, Doreye, Deswert, Marlet, de Sébille, C. Rodenbach, C. Coppens, l'abbé Andries, Barthelemy, l'abbé de

Foere, Desmaret de Biesme, Verwilghen, de Nef, Rodriguez d'Évora y Véga, d'Huart, G. de Jonghe, Delehaye, Ch. Vilain XIIII, Jacques, Mulle, Dumont, Corten, de Muelenaere, Fransman, de Sécus père, Francois, Claes (d'Anvers), Cauvin, de Conink, vicomte de Jonghe, Brabant, Van Innis, F. Lehon, de Decker, Baugniet, de Coppin, Roets, Fréd. de Sécus, Joos, Dewandre, Raikem, Nopener, Blomme, l'abbé Wallaert, Surmont de Volsberghe, Jacobs, de Meer de Moorsele, P. Devaux, Martigny, Annez de Zillebeke, Trenteseaux, Félix de Mérode, J. Goethals, Barbanson, Ch. Lehon, de Quarré, de Schiervel, Picquet, Goethals-Bisschoff, de Stockhem, Watelet, Destouvelles, d'Hanis van Cannaert, H. Cogels, de Bergeyck, G. Legrelle, Bisschoff, Creuts, de Liedel de Well, Coppieters, Rouppe.

Votes de l'opposition : MM. Gelders, Séron, abbé de Smet, Louis Beaucarne, Ch. de Brouckère, de Robaulx, abbé Vankerkhove, J.-B. Gendebien, Jules Frison, Davignon, d'Elhougne, baron Beyts, de Facqz, abbé Van Crombrugghe, Speelman-Rooman, Alex. Gendebien, de Selys de Longchamps, de Labbevillé, Jottrand, Brédart, Rosseeuw, Fleussu, Claes, Camille de Smet, Const. Wannaar, Hélias d'Huddeghem, abbé Verduyn, Person, Alex. Rodenbach, Thonus Amand, abbé de Haerne, Van Meenen, Dresde, Lardinois, Eugène de Smet, Ch. Coppens, Vergauwen-Goethals,

Blargnies, Destrivaux, Forgeur, Vanderlooy, Teuwens.

Nous avons compris parmi ces derniers les députés qui s'abstinrent de voter; quant au bulletin nul, ce fut celui de M. le baron Beyts (du Brabant); il était ainsi conçu et fut considéré comme conditionnel : «Sous la condition que l'élection sera nulle et non avenue, si elle n'est acceptée dans le mois, et que d'ailleurs elle n'obligera ni le peuple ni ses représentants d'accepter les protocoles, je donne mon suffrage au prince Léopold.»

Dès que le résultat de l'élection fut connu, lord Ponsonby [1] expédia un courrier à Londres. Ce fut dans la matinée du 6 que le prince Léopold apprit qu'il était roi des Belges. Une députation, composée du président et de neuf membres du congrès, allait bientôt lui porter officiellement cette nouvelle, que la conférence reçut avec une vive satisfaction; car, ainsi que nous l'avons dit, cette élection, basée sur des raisons politiques de l'ordre le plus élevé, n'était pas seulement anglaise, elle était européenne.

Pendant que la députation belge faisait tous ses efforts pour parvenir à surmonter les difficultés que le prince Léopold opposait à son acceptation, le parti du mouvement agissait à Bruxelles dans

1. Lord Ponsonby avait quitté Bruxelles, mais non la Belgique.

un but diamétralement opposé. On cherchait à exploiter l'irritation que les protocoles avaient semée dans les esprits. Lord Ponsonby, jugeant dangereux et inutile d'exciter davantage ce sentiment populaire, avait évité de présenter au congrès les quatre derniers protocoles venus de Londres. Le cabinet de La Haye en envoya à Bruxelles les copies qui, grâce aux manœuvres de ses partisans, furent lues au congrès dans la séance du 2 juin; l'effet qu'ils produisirent fut en quelque sorte électrique, un cri de guerre retentit dans la salle, et trouva un bruyant écho au dehors. Séance tenante, le congrès fixa le 30 juin comme le dernier jour de négociation relative au Luxembourg, déclarant hautement que la guerre était le seul moyen de terminer la question de délimitation territoriale.

Le régent et son ministère se trouvaient donc dans la position la plus embarrassante: persécutés par les partis, privés de conseils diplomatiques, il leur fallait redoubler de fermeté et d'énergie pour résister au torrent qui semblait entraîner la nation vers un abîme. En cette circonstance, M. Surlet de Chokier s'efforça de rallier autour du gouvernement les députés qui avaient voté pour le prince Léopold, et à engager les esprits à accueillir les modifications que la conférence de Londres jugeait convenable d'apporter dans ses déterminations premières. Un

incident heureux vint lui faciliter cette tâche si pénible: ce fut l'arrivée à Bruxelles du comte Zalusky, envoyé par la nation polonaise, et qui, jugeant que la consolidation de l'indépendance belge aurait nécessairement une grande influence sur la conduite future des puissances, relativement à la Pologne, prêcha aux associations patriotiques la conciliation et la modération.

Les commissaires envoyés à Londres étaient revenus à Bruxelles le 27. M. de Gerlache communiqua publiquement au congrès la réponse du prince, renfermant son acceptation conditionnelle, et lut ensuite la lettre suivante, adressée par lui à M. Surlet de Chokier.

« Monsieur le régent, c'est avec une sincère satisfaction que j'ai reçu la lettre que vous m'avez écrite, en date du 6 juin. Les circonstances qui ont retardé ma réponse vous sont trop bien connues pour avoir besoin d'une explication.

« Quel que soit le résultat des événements politiques, relativement à moi-même, la confiance flatteuse que vous avez placée en moi m'a imposé le devoir de faire tous mes efforts pour mener à une fin heureuse une négociation d'une si grande importance pour l'existence de la Belgique, et peut-être pour la paix de l'Europe.

« La forme de mon acceptation ne me permettant pas d'entrer dans des détails, je dois ajouter

ici quelques explications : aussitôt que le congrès aura adopté les articles que la conférence de Londres lui propose, je considérerai les difficultés comme levées pour moi, et je pourrai me rendre immédiatement en Belgique.

« Actuellement, le congrès pourra d'un coup d'œil embrasser la position des affaires. Puisse sa décision compléter l'indépendance de sa patrie, et me fournir ainsi les moyens de contribuer à sa prospérité avec le dévouement le plus vrai.

« Veuillez agréer, monsieur le régent, l'expression de mes sentiments distingués.

« *Signé* LÉOPOLD. »

On le voit, l'acceptation du prince dépendait entièrement de l'adhésion des représentants belges au traité des dix-huit articles. Ce traité fut communiqué au congrès le 28 juin, et la discussion des articles fixée au 1er juillet. L'opposition et l'association patriotique, réunissant alors leurs fureurs et leurs efforts, cherchèrent, par tous les moyens possibles, à exciter les préjugés populaires et à jeter la discorde parmi les hommes du gouvernement. L'indécision régnait dans le congrès, l'émeute dans la rue; c'était un dernier combat, mais un combat à outrance, que les factions livraient au pouvoir. Trente-neuf députés, faisant partie de la plus extrême opposition, rédi-

gèrent une protestation violente contre la discussion du traité, et pendant ce temps, le général Hardy de Beaulieu tentait un mouvement républicain, que le bon sens des provinces étouffait à sa naissance.

Cependant le congrès semblait reculer devant la tâche patriotique qu'il avait à remplir, et s'épouvanter de l'orage qui grondait au dehors; ainsi, lorsque arriva l'heure de la discussion générale, chacun hésita à l'entamer, et un seul député, Van Snick (de Mons), eut le courage de s'écrier: « On a demandé quel serait parmi nous celui qui oserait assumer la responsabilité de proposer l'adoption des dix-huit articles; eh bien, messieurs, c'est moi, et je le fais parce que je crois faire une bonne action. »

De violents murmures, partis des tribunes, accueillirent ces paroles; mais l'assemblée, encouragée, décida qu'on allait procéder immédiatement à la discussion générale. Elle dura neuf jours, et pendant ce temps, le congrès belge eut à supporter des scènes dignes de celles de la Convention.

En face de l'antipathie populaire, si nettement exprimée, l'opposition avait beau jeu; chacun de ses discours était accueilli par d'extravagantes acclamations, tandis que les sifflets couvraient la voix des timides orateurs du parti opposé. Dès le second jour, la lassitude du congrès, parvenue à

son comble, semblait ne pas devoir lui permettre de continuer une délibération qui provoquait des scènes d'une si déplorable violence. Vers la fin de ce jour, les cris : « A bas les protocoles! vive la guerre! mort aux ministres! mort aux traîtres! » se firent entendre dans les tribunes envahies; vainement le président essaya de calmer cette effrayante tempête, ses efforts furent inutiles, et la garde civique elle-même ne parvint pas à expulser les perturbateurs qui cherchaient à envahir la salle pour frapper Van Snick et les députés qui soutenaient sa proposition. Plusieurs membres du congrès quittaient leurs places et se réfugiaient dans les salles voisines; d'autres, restant assis à leurs bancs, comme les sénateurs romains sur leurs chaises curules, attendaient avec dignité les violences dont on les menaçait. Dans ce pénible instant, M. Van de Weyer, voulant à tout prix arrêter le désordre et la démoralisation de l'assemblée, voulant surtout permettre au congrès de reprendre un peu ses esprits, monta à la tribune et proposa l'amendement suivant, sorte de stratagème parlementaire, qui avait le mérite d'offrir à l'assemblée un point de ralliement ou un moyen de gagner du temps :

« 1° Les enclaves en Hollande reconnues par l'art. 2 des préliminaires pour avoir appartenu à la Belgique, devront être admises comme un équi-

valent pour Venloo et les droits de la Hollande à la moitié de Maestricht. Jusqu'à la conclusion d'un arrangement final, aucune partie du territoire ne sera cédée, 2° le *statu quo* du Luxembourg sera maintenu sous la garantie des grandes puissances jusqu'à la conclusion des négociations pour une indemnité. »

Depuis on a sévèrement critiqué cet amendement de M. Van de Weyer; mais tous les témoins de cette orageuse séance sont d'accord pour maintenir que la situation critique du congrès demandait une diversion semblable.

La fin de cette discussion fut signalée par un discours de M. Lebeau qui fit sa réputation parlementaire. La sensation qu'il produisit fut très-remarquable et très-inattendue, puisqu'il parvint à ramener en grande partie l'esprit public jusque là si hostile au traité. Un tonnerre d'applaudissements accueillit l'éloquente péroraison de ce discours, et le ministre reçut en descendant de la tribune les félicitations les plus expressives de la part de ses collègues. Le public avait été comme fasciné par cette harangue; les femmes agitaient leurs mouchoirs, les hommes donnaient des signes bruyants de leur approbation. Après le discours de M. Lebeau, la chambre suspendit sa séance, personne ne voulant succéder au brillant orateur que l'on venait d'entendre. Le lendemain 126 voix

contre 70 adoptaient les dix-huit articles [1], et le public avait été si impressionné par les considérations que M. Lebeau lui avait éloquemment exposées, que ce résultat fut accueilli avec des démonstrations de joie.

Le congrès choisit aussitôt une députation de cinq de ses membres qui furent chargés de communiquer cette décision au prince Léopold. M. Lebeau qui, après avoir rempli la grande tâche qu'il s'était imposée, avait donné sa démission de ses fonctions de ministre, faisait partie de cette députation. Elle quitta Bruxelles le 10 juillet, et le 14 une communication officielle annonçait l'arrivée immédiate du prince.

Après avoir fait ses adieux à toutes les personnes qui composaient sa maison en Angleterre, le prince, suivi d'un seul aide de camp et de quelques domestiques, débarqua à Ostende le 17, passa à Gand la nuit du 18, et le lendemain au soir entra aux flambeaux dans le palais de Laeken. Depuis la frontière belge, son voyage avait été une ovation continuelle; la Belgique, toute fière de posséder enfin un roi, avait voulu déployer pour lui toutes ses séductions.

La cérémonie de l'inauguration eut lieu le 21 juillet; le prince quitta Laeken à midi, et fit son

1. Voir le n° 1 des Pièces justificatives.

entrée dans Bruxelles au son des cloches et au bruit du canon. On avait dressé sur la place Royale une plate-forme assez élevée et richement décorée d'emblèmes et de drapeaux; le prince y fut reçu par le régent, les membres du congrès, les grandes autorités religieuses et civiles, en présence d'une foule immense qui remplissait la place et garnissait les maisons environnantes. Le régent prononça un discours touchant, qu'il termina en déposant son autorité entre les mains du congrès. Le prince se levant alors, fit à son tour une courte harangue, et la constitution ayant été lue par l'un des secrétaires du congrès, le roi Léopold prêta le serment de la maintenir. Une salve de 101 coups de canon répondit à ce serment; puis le roi descendit du trône qui lui avait été préparé, et se rendit à pied au palais, escorté par les membres du congrès. Une heure après il donnait sa première audience publique. Toute la ville fut illuminée le soir.

Un décret, daté de la veille, déclarait que M. Surlet de Chokier ayant bien mérité de la patrie, une médaille serait frappée en souvenir de son administration, et le congrès lui vota une pension annuelle de 10,000 florins.

Bientôt on dut s'occuper de l'élection du sénat et de la chambre des représentants qui allaient remplacer le congrès, dont la mission était ter-

minée. Le 24, une ordonnance royale fit connaître la composition d'un nouveau ministère. M. de Muelenaere entrait aux affaires étrangères, M. de Sauvage à l'intérieur, M. Raikem à la justice, M. de Failly à la guerre, et M. Coghen aux finances. Le 28 le roi quitta Bruxelles pour faire une tournée dans les provinces, et sa popularité naissante s'accrut pendant son séjour à Liége et à Anvers.

La Belgique si catholique semblait avoir oublié son intolérance passée, en voyant de près son nouveau roi protestant.

XIX.

LA HOLLANDE REJETTE LE TRAITÉ DES 18 ARTICLES.— REPRISE DES HOSTILITÉS. — DÉFAITES SUCCESSIVES DES BELGES.

Tandis que, dans la plus étrange sécurité, la Belgique se livrait sans contrainte à la joie naïve que lui causait sa position nouvelle d'état indépendant, la Hollande, silencieuse mais agissante, préparait ses armes pour le grand combat qu'elle prétendait bientôt livrer à un peuple qui, depuis sa révolution, l'accablait de défis et d'outrages.

La conférence de Londres venait d'envoyer à La Haye le baron de Wessenberg, plénipotentiaire autrichien « pour porter (ainsi que le disait le protocole n° 27) les dix-huit articles à la connaissance

du roi de Hollande, et lui donner toutes les explications qui pourraient être jugées nécessaires.» Le baron de Wessenberg était également porteur d'une lettre signée par tous les membres de la conférence, et adressée à M. Verstolk van Soelen, ministre des affaires étrangères. Les plénipotentiaires lui exprimaient l'espoir « que le roi, dans sa sagesse, son équité et son amitié pour les puissances, ne refuserait pas de peser ces considérations, dont le seul objet était de concilier autant que possible ses droits et ses intérêts, avec le maintien de la paix. »

Le roi Guillaume, inflexible et profondément irrité, fit répondre le 12 juillet à la conférence « que les nouveaux préliminaires déviaient si matériellement du 12e protocole, que leur acceptation était inadmissible; que la possession du grand-duché était d'une importance vitale, non-seulement pour la maison de Nassau, mais encore pour la Hollande, dont la position militaire se trouvait ainsi garantie; que le *statu quo* proposé était un des griefs dont le roi avait depuis longtemps positivement réclamé le redressement; que des échanges, en admettant leur possibilité, rentraient complétement dans la compétence du roi et de la confédération germanique; que si des doutes pouvaient s'élever sur les droits de la Hollande à la possession entière de Maestricht en 1790, les

Belges n'avaient pas plus de droits sur l'ancien évêché de Liége que les Hollandais; qu'il n'existait pas d'enclaves en Hollande, et par conséquent qu'il ne pouvait pas être fait d'échanges; que la clause stipulant l'évacuation immédiate et réciproque du territoire privait la Hollande de ses principales garanties de sécurité pour l'exécution des conditions proposées; mais qu'il était contraire à la dignité du roi et à l'indépendance de son peuple de s'arrêter un instant au 7e article concernant la navigation intérieure entre l'Escaut et le Rhin. »

Enfin, le roi déclarait que si le prince qui allait être appelé au trône de Belgique l'acceptait et en prenait possession, sans avoir d'abord adhéré aux arrangements stipulés dans le 12e protocole, « S. M. ne pourrait le considérer que comme placé dans une attitude hostile vis-à-vis d'elle et comme un ennemi avoué. »

La réponse de la conférence à ce manifeste, dont les termes étaient si formels, fut insuffisante et indécise : « Les espérances, y disait-on, que nous conservons pour le maintien de la paix, par suite des dispositions de S. M., s'accordent d'autant plus avec celles des cinq puissances, qu'elles sont garanties par la suspension d'armes conclue en novembre. Les cinq cours sont liées par un engagement solennel, qui subsiste dans toute sa

force, d'empêcher le renouvellement des hostilités. »

Le 1er août, M. Verstolk van Soelen déclarait à la conférence que « le roi, qui avait sans cesse donné des preuves de son désir de coopérer à un arrangement et d'assurer, autant que possible, le maintien de la paix en Europe, avait envoyé des instructions à ses plénipotentiaires, à Londres, pour terminer et signer un traité définitif, destiné à régler la séparation entre la Hollande et la Belgique; mais que S. M. était déterminée à soutenir les négociations par *ses moyens militaires.* »

Le même jour, l'armée hollandaise, depuis longtemps concentrée, se mettait en mouvement et, renversant successivement les premiers obstacles qu'on lui avait opposés, s'avançait rapidement sur Bruxelles.

Nous ne donnerons pas, quant à présent, de détails sur les opérations de cette courte campagne, que l'on nomma *la campagne des dix jours.* La Belgique n'y joua qu'un rôle passif, ainsi que dans la seconde intervention française de 1832; c'est donc seulement en écrivant l'histoire moderne de la Hollande que nous raconterons, de la façon la plus complète, ces événements si curieux et si importants.

Une lettre du général Chassé, envoyée par lui aux autorités d'Anvers et leur annonçant que ses

instructions lui enjoignaient de reprendre les hostilités le 4 août, à neuf heures et demie du soir, vint troubler tout à coup la sécurité profonde du peuple belge. Une copie de cette lettre fut aussitôt expédiée au roi, qui la reçut à Liége le 1er août, et une dépêche du général Tieken, annonçant la marche de l'armée hollandaise, vint bientôt confirmer la nouvelle de la rupture de l'armistice. Le roi eut à peine lu la lettre du général Chassé, qu'il se prépara immédiatement à retourner à Bruxelles, et ordonna à M. Lebeau, qui se trouvait en ce moment auprès de lui, d'écrire à l'ambassadeur belge à Paris, pour réclamer l'assistance de la France, en attendant que le ministre des affaires étrangères, M. de Muelenaere, adressât officiellement à M. Lehon des instructions semblables.

Pleins de confiance dans les forces de l'armée belge et des gardes civiques, dont on venait d'ordonner la levée en masse, M. de Muelenaere et ses collègues refusèrent de demander des secours étrangers, mesure qu'ils jugeaient inutile, inconstitutionnelle et injurieuse à l'honneur national; et lorsqu'ils apprirent que, d'après les ordres du roi, M. Lebeau avait demandé au gouvernement français de donner immédiatement des ordres pour concentrer l'armée du nord, dont le maréchal Gérard, les ducs d'Orléans et de Nemours devaient prendre le commandement, ils adres-

sèrent une dépêche au roi Léopold, qui avait établi son quartier général à Malines, pour le prier d'empêcher l'entrée des troupes françaises. M. White, secrétaire de la légation britannique, en l'absence de sir Robert Adair, vint faire une démarche analogue auprès du roi, qui répondit alors que « la demande d'intervention militaire était conditionnelle et non pas absolue; que la lettre adressée à M. Lehon était en substance semblable à celle qu'il avait écrite lui-même à lord Grey et à lord Palmerston. »

La suite devait bientôt prouver toute la sagesse de cette prévoyance du roi, qui avait compris que l'état d'indiscipline et de démoralisation dans lequel il avait trouvé l'armée belge devait nécessairement paralyser les efforts que l'on pourrait tenter avec elle contre un ennemi brave, intelligent, expérimenté, et froissé dans son point d'honneur.

Peu de temps avant, le général Daine avait écrit au ministre de la guerre : « Si les hostilités commencent, il est de mon devoir de vous informer que je ne serai pas en état de faire la guerre de manière à assurer le succès et à sauver l'honneur de nos armes; on nous a promis toutes choses, aucune promesse n'a été remplie : mes caissons d'ambulance ne sont pas attelés, les renforts n'ar-

rivent pas, je n'ai ni provisions, ni munitions, ni magasins [1]. »

Cependant la nation, ignorant l'insuffisance de ses moyens de défense, et le danger si réel de sa position compromise, avait accueilli avec des transports de joie la nouvelle de la reprise des hostilités. Les succès de septembre avaient tourné presque toutes les têtes, et l'enthousiasme belliqueux qui régnait alors dans les masses pouvait faire croire à un triomphe que l'on annonçait déjà avec la jactance la plus singulière.

Le roi, pendant son séjour à Bruxelles, avait assemblé un conseil de guerre, où on avait adopté des mesures en rapport avec la gravité des circonstances. Partout les troupes régulières avaient été mises en mouvement, et M. d'Hoogvorst, commandant en chef des gardes civiques, avait publié un ordre général par lequel il appelait à la frontière la milice citoyenne, à laquelle il donnait différents points de ralliement. Pendant ce temps, M. de Failly, déclinant la terrible responsabilité qui allait peser sur lui, remettait le portefeuille de la guerre entre les mains du général d'Hane de Steenhuyze, et le roi publiait la proclamation suivante :

1. Correspondance du général Daine avec M. de Failly, ministre de la guerre.

« Belges! en prenant possession du trône où la volonté nationale m'a appelé, je disais en m'adressant aux représentants de la Belgique :

« Si, malgré tous les sacrifices pour conserver la « paix, nous étions menacés de la guerre, je n'hé- « siterais pas à en appeler au courage du peuple « belge, et j'espère qu'il se rallierait tout entier à « son chef pour la défense du pays et de l'indé- « pendance nationale. »

« Ces paroles je les adresse aujourd'hui à la nation entière.

« Sans déclaration préalable, les ennemis ont subitement repris les hostilités, méconnaissant à la fois les engagements qui résultent de la suspension d'armes, et les principes qui régissent les peuples civilisés.

« Ils n'ont pas reculé devant la plus odieuse violation du droit des gens, et par la surprise ils ont voulu se ménager quelques avantages momentanés. Ce sont les mêmes hommes que vous avez vus en septembre ; ils reparaissent au milieu des populations, précédés par la dévastation et l'incendie.

« Forts du sentiment de notre droit, nous repousserons cette agression inopinée ; nous opposerons la force à la force.

« Déjà une fois vous avez vaincu la Hollande ; vous avez commencé la révolution par la victoire, vous la consoliderez par la victoire. Vous ne serez

pas infidèles à vos glorieux souvenirs; vos ennemis vous attendent aux lieux déjà une fois témoins de leur défaite.

« Chacun de nous fera son devoir.

« Belge comme vous, je défendrai la Belgique.

« Je compte sur la garde civique, sur l'armée, sur le courage et le dévouement de tous.

« Je me rends à mon poste; j'y attends tous les Belges à qui la patrie, l'honneur et la liberté sont chers. »

Bientôt les routes de la frontière furent couvertes de volontaires en blouse, qui appelaient à grands cris le moment du combat, et qui portaient la confusion dans les rangs des troupes régulières. La terreur régnait à Anvers, dont les habitants se croyaient à la veille d'un bombardement nouveau. Le général Tabor, qui commandait la place, ayant demandé au général Chassé de reconnaître la neutralité de la ville, ce que ce dernier avait refusé, le roi Léopold y porta son quartier général dans la soirée du 4; il y fut suivi par le général Belliard qui était venu reprendre son poste à Bruxelles comme ministre plénipotentiaire. Ce même jour, Chassé avait, dans une sortie exécutée par 800 hommes, détruit les batteries belges élevées en face de la lunette Saint-Laurent. Le 5, le général Belliard déclara au vieux gouverneur que la France et les autres grandes puissances ayant pris la ville

sous leur protection, il serait responsable des malheurs qui pourraient survenir, et le général Chassé consentit à suspendre ses opérations jusqu'à ce qu'il eût reçu de nouvelles instructions de son gouvernement. Rassuré sur le sort d'Anvers, le roi revint alors à Malines, d'où il envoya l'ordre au général Daine d'exécuter un mouvement sur son flanc gauche pour opérer sa jonction avec l'armée de l'Escaut. Le général Tieken recevait en même temps l'ordre de faire un mouvement sur sa droite. Toute l'armée devait donc se trouver concentrée en un instant sur le point que l'invasion hollandaise semblait devoir menacer le plus.

Malheureusement Daine, assumant sur lui la responsabilité de sa désobéissance aux ordres du roi, crut devoir maintenir sa position isolée, exposant ainsi son corps d'armée et celui du général Tieken. Voici du reste ce qu'il disait plus tard dans un mémoire justificatif adressé au roi Léopold : « Lorsque les hostilités commencèrent, mes troupes étaient cantonnées et disséminées, par ordre du ministre de la guerre, dans diverses places, plusieurs corps se trouvant à dix-huit lieues de distance de mon quartier général. Ma position était critique ; j'étais abandonné avec 9,000 hommes, sans généraux, sans état-major, sans munitions, sans provisions, sans intendance, sans hôpitaux, sans espions, et sans l'appui de la

population. Pour obéir aux ordres qui me furent donnés, j'aurais dû traverser une armée de 40,000 hommes, commandée par les princes en personne, ayant dix généraux à leurs ordres. »

Quoi qu'il en soit, il demeure certain que l'inexécution du plan stratégique combiné par le roi Léopold produisit, en grande partie, les désastres qui suivirent.

Le 7, les Hollandais, continuant leur mouvement progressif, s'avancèrent vers Hasselt dans l'intention d'attaquer le général Daine, pendant que le duc de Saxe-Weimar qui, tournant le flanc gauche de l'armée belge, s'était emparé de Saint-Trond, lui interceptait la grande route de Bruxelles. Le 8, le prince d'Orange, à la tête des 1re et 3e divisions, se portant sur Curinghen et Hasselt, attaqua en front le corps du général Daine, pendant que la division de Cort-Heiligers, venant de Zonhoven, le prenait en flanc. Cette *armée de la Meuse*, qui s'était elle-même donné ce nom, ne pouvait pas sans doute, grâce à l'imprévoyance de son chef, lutter avec avantage contre les forces hollandaises supérieures en nombre; mais, à la vue de l'ennemi, et presque sans avoir combattu, elle abandonna le champ de bataille, dans la déroute la plus complète et dans un inexprimable désordre, frappée de ce que les anciens nous ont appris à nommer une terreur panique. Les fuyards,

abandonnant derrière eux cinq pièces de canon, plusieurs chariots de munitions et la majeure partie de leurs bagages, ne s'arrêtèrent que sous les murs de Liége, et cette déplorable déroute leur coûta 700 hommes tués, blessés ou prisonniers. Le 10, le prince d'Orange marchait sur Louvain.

Cependant le roi Léopold, après avoir porté son quartier général à Aerschot, avait, le 8, donné au corps d'armée du général Tieken l'ordre d'attendre dans la direction de Westmerbeek l'arrivée de Daine qui, s'il eût obéi aux ordres qu'il avait reçus, devait en effet gagner ce point dans la soirée. Les troupes, en voyant le roi, avaient fait entendre de vives acclamations, et leur ardeur lui parut d'un si bon augure, qu'après les avoir passées en revue, il écrivit aussitôt au général Belliard :

« Les circonstances sont si favorables, que je pense qu'il est urgent d'arrêter le mouvement du maréchal Gérard; ce sentiment est partagé par toute l'armée, et je pense que nous devons combattre sans l'assistance des étrangers; je crois aussi que pour le maintien du bon accord entre les puissances, il est absolument désirable que le maréchal ne s'avance que lorsque les circonstances l'exigeront impérieusement. »

La confiance du roi pouvait être augmentée par

le contenu d'une dépêche adressée de Londres à Bruxelles par M. Van de Weyer, et parvenue le 7 à sa destination. Cette dépêche annonçait qu'il était arrivé de Java des rapports détaillés sur une révolte des troupes belges au service de la Hollande, qui auraient immédiatement occupé cette colonie importante, au nom du gouvernement belge. Ces rapports, que leur fausseté ne tarda pas à rendre ridicules, avaient été très-légèrement accrédités à la bourse de Londres, et M. Van de Weyer s'était trop pressé de les communiquer à son gouvernement. Il en résulta la lettre suivante, adressée d'Aerschot au ministre de l'intérieur, par M. d'Hane de Steenhuyze, ministre de la guerre par intérim :

« Monsieur le ministre, Sa Majesté me charge de vous informer qu'elle vient de recevoir par la voie de l'Angleterre la nouvelle que les troupes de l'île de Java se sont révoltées, et que les Belges, étant en plus grand nombre que les autres Européens, se sont emparés de l'autorité et ont établi un gouvernement au nom de la nation belge; toute l'île s'est soumise à ce gouvernement. Le roi vous invite à envoyer de suite un agent à Batavia. »

Mais le prestige de toutes les illusions qui jusqu'alors avaient entretenu la confiance du roi allait promptement s'évanouir. Daine n'arrivait

pas, et après l'avoir attendu longtemps, le roi, se plaçant à la tête des 15,000 hommes de Tieken, marchait sur Montaigu pour en chasser les Hollandais, lorsque arriva la nouvelle de la déroute d'Hasselt. Ce désastre imprévu devait changer complétement le système de défense que l'on avait adopté; car désormais il était évident que les Hollandais allaient marcher rapidement sur Bruxelles. Il fallait donc, et c'était la seule chance de garantir la capitale, faire promptement un mouvement rétrograde sur Louvain, et arrêter l'ennemi sous les murs de cette place. Le roi se replia immédiatement sur Aerschot, et dans la soirée du 10, le corps d'armée de Tieken bivouaquait à Beautersem, en avant de Louvain.

Si en ce moment le prince d'Orange, au lieu de perdre un temps précieux en mouvements stratégiques, fort savants d'ailleurs, s'était, après la bataille d'Hasselt, avancé hardiment sur Louvain, à la tête de sa cavalerie et des 2e et 3e divisions, il eût aisément culbuté le corps commandé par le général Clump, et, de là, eût aisément gagné Bruxelles, avant que l'armée de l'Escaut, c'est ainsi que l'on désignait le corps d'armée du général Tieken, eût eu le temps de couvrir la capitale.

Ce ne fut que dans la soirée du 11 que les colonnes hollandaises atteignirent Beautersem; les avant-postes belges, excités par la présence du

roi, les repoussèrent jusqu'à Roosbeek; mais c'était une dernière lueur d'énergie qui ne devait pas avoir une longue durée.

Louvain présentait alors le plus étrange spectacle : encombrée de volontaires indisciplinés et démoralisés, de pièces de canon qui ne devaient pas servir, et de bagages qui allaient être enlevés par l'ennemi, la ville semblait d'avance être au pillage; on eût dit que cette armée chargée de la défendre avait la conscience de sa défaite future.

Le lendemain l'affaire s'engagea, et dès les premiers coups de canon, les gardes civiques lâchèrent pied, jetant leurs armes, et se dispersant dans toutes les directions. Vainement le roi et son état-major se portèrent en avant pour arrêter cette désertion; Léopold eut la douleur de voir inutiles les efforts qu'il multipliait avec un courage digne d'une occasion meilleure. Bientôt les troupes régulières, découragées par l'isolement dans lequel les avait laissées la fuite des gardes civiques, abandonnèrent à leur tour les positions qu'elles occupaient, et, craignant d'être environnées par la nombreuse cavalerie des Hollandais, se retirèrent en désordre sous les murs de Louvain où le prince d'Orange allait les poursuivre, lorsque parut sur la grande route lord William Russell, accourant en parlementaire et chargé d'une lettre de sir Robert Adair. L'ambassadeur anglais demandait

au prince une suspension d'armes, tout en l'informant de l'approche de l'armée française, dont le général Belliard avait requis le concours, en apprenant la défaite des Belges à Hasselt. Le prince, qui d'abord ne voulait pas croire à la réalité de cette intervention française, ordonna au comte Van Limburg Stirum, son aide de camp, d'accompagner lord William Russell, et de s'assurer de l'approche du maréchal Gérard; mais ses troupes n'en continuèrent pas moins leur mouvement en avant.

Sir Robert Adair s'était rendu au quartier général du roi Léopold; voyant que le message de lord William Russell n'arrêtait pas immédiatement la marche des Hollandais, il prit un cheval, traversa l'espace qui séparait les deux armées et rejoignit le prince d'Orange dont il obtint, après une discussion assez longue, la suspension d'armes qu'il désirait, sous la condition que les troupes belges évacueraient Louvain, qui serait occupé par les Hollandais. Après l'acceptation de ces préliminaires, une convention fut rédigée et signée au nom des Belges par le général Goblet. Le prince d'Orange envoya aussitôt au duc de Saxe-Weimar l'ordre de s'arrêter dans sa marche sur Bruxelles, et les hostilités cessèrent. Le 13, le prince et le maréchal Gérard eurent une entrevue, dans laquelle il fut convenu que l'armée hollandaise commence-

rait aussitôt son mouvement de retraite, et que les Français la reconduiraient en quelque sorte jusqu'à la frontière. Le 20, les Hollandais avaient regagné les limites du Brabant septentrional ; le 31 les troupes commandées par le maréchal Gérard, les ducs d'Orléans et de Nemours, étaient également rentrées en France.

La confusion et la terreur régnaient à Bruxelles; il ne restait en effet qu'une masse de fuyards entre la capitale belge et l'armée du prince d'Orange. Toute tentative de résistance paraissait ridicule et impossible ; l'administration ne fonctionnait plus; le conseil des ministres se rassemblait et ne prenait point de résolution ; chacun semblait chercher d'avance le moyen le plus sûr de se soustraire à la vengeance d'un vainqueur irrité, et ce ne fut que lorsqu'on annonça l'avant-garde de l'armée du Nord, que Bruxelles respira librement [1].

1. Nous avons dit que nous insisterions davantage en parlant de la Hollande sur les détails de la campagne des dix jours ; il en sera de même pour la seconde intervention française et l'expédition d'Anvers.

XX.

TRAITÉ DES VINGT-QUATRE ARTICLES. — LA HOLLANDE LE REJETTE. — RÉORGANISATION DE L'ARMÉE BELGE. — LA CONFÉRENCE ADOPTE CONTRE LA HOLLANDE DES MESURES COERCITIVES. — SECONDE INTERVENTION FRANÇAISE.

Pendant ces graves événements, la conférence de Londres n'était pas demeurée inactive. Le protocole n° 31, qui avait suivi la note envoyée par le cabinet hollandais, annonçait l'intervention simultanée d'une armée française, et d'une escadre anglaise. Lorsque la nouvelle des premières opérations de la campagne des dix jours parvint aux plénipotentiaires, ceux-ci se mirent en devoir de réaliser les menaces qu'ils avaient faites au nom de l'Europe, menaces exécutées d'avance par la France, sous sa propre responsabilité. Les protocoles nos 32 et 33 ordonnèrent une suspension d'armes de six semaines entre les deux parties belligérantes, et la reprise immédiate des négociations. Depuis le 29 août jusqu'au 10 octobre, un armistice subsista donc entre la Belgique et la Hollande, sous la garantie des cinq puissances. Le 14 décembre il fut stipulé à Bruxelles entre sir Robert Adair, d'une part, le général Belliard et le marquis de Latour-Maubourg, de l'autre, que,

selon le désir manifesté par la conférence, relativement aux forteresses hollandaises construites en 1815 aux frais de l'Angleterre agissant pour les quatre grandes puissances, « les fortifications de Mons, Ath, Menin, Philippeville et Marienbourg seraient démolies aussitôt que l'entière indépendance et la neutralité de la Belgique seraient pleinement établies et garanties par les cinq puissances, de manière à constituer une connexion identique entre elle et ces forteresses. »

Cette convention ayant été conclue sans l'assentiment de la Hollande, le cabinet de La Haye protesta, dans une note en date du 12 décembre 1831. Moins que jamais la Belgique et la Hollande semblaient disposées à s'entendre, et cependant les plénipotentiaires des deux états venaient de recevoir les pouvoirs nécessaires pour traiter d'une façon définitive. Après six semaines de délibération pénible, la conférence assimila les principes des limites territoriales et de la dette, c'est-à-dire adopta le *post-liminium* de 1790 comme point de départ pour l'un et pour l'autre; cette résolution de la conférence produisit le traité des vingt-quatre articles [1].

Il fut communiqué par M. de Muelenaere aux chambres belges, et elles l'accueillirent avec une

1. Voir le n° 2 des pièces justificatives.

irritation marquée. Le lendemain le ministre des affaires étrangères leur apportait un projet de loi déclarant que l'on autoriserait le roi à signer le traité, tout en indiquant dans le préambule que ce traité était imposé au pays. Malgré les clameurs de l'opposition, les vingt-quatre articles furent adoptés par une majorité de 35 contre 8 dans le sénat, et de 59 contre 38 dans la chambre des représentants. Le roi des Belges et le roi des Français ratifièrent le traité peu de jours après son acceptation, et à leur adhésion vint bientôt se joindre celle du roi d'Angleterre; mais les cabinets de Berlin et de Vienne n'y adhérèrent que le 18 août, et celui de Saint-Pétersbourg que le 4 mai; encore n'avaient-ils ratifié qu'avec des restrictions. Ainsi l'Autriche et la Prusse déclaraient que le traité était pleinement approuvé, sous la réserve des droits de la confédération germanique, et l'empereur de Russie ne l'acceptait que « sauf et excepté telles modifications et tels amendements qui pourraient être apportés par l'arrangement définitif entre la Hollande et la Belgique aux 9e, 12e et 13e articles. » Quant à la Hollande, elle rejeta hautainement le traité, et, malgré les sages répliques de la conférence, persévéra dans son refus de la manière la plus péremptoire.

Le comte d'Hane de Steenhuyze, qui avait remplacé M. de Failly au département de la guerre,

ayant été blessé aux côtés du roi, à l'affaire de Louvain, M. Ch. de Brouckère fut chargé d'accomplir la tâche importante que l'on s'était proposée, en réorganisant l'armée sur des bases respectables. Plusieurs officiers généraux français, entre autres MM. Desprez, Évain, Billard et Petit, furent mis par le maréchal Soult à la disposition de la Belgique, et ne contribuèrent pas peu à la reconstitution des différentes parties de l'armée. Les forces militaires furent divisées en deux corps: l'un d'observation, l'autre de réserve; le tout formant un ensemble de 117,000 hommes, dans lequel se trouvait comprise la garde civique mobile. Bientôt M. de Brouckère, fatigué des attaques auxquelles il était en butte, par suite des réformes hardies qu'il avait introduites dans l'armée, mais irrité surtout des intrigues du parti ultra-catholique, donna sa démission et fut remplacé par le général Évain, qui avait reçu des lettres de grande naturalisation et qui, sans faire partie du cabinet, fut nommé ministre directeur de la guerre.

Vers le milieu de l'année 1832, la nation belge apprit avec joie que les négociations préliminaires d'un mariage entre le roi et la princesse Louise d'Orléans avaient été couronnées d'un plein succès, et que la célébration de ce mariage aurait lieu définitivement le 9 août à Compiègne. Le 15, la nouvelle reine des Belges arriva à Laeken, et le 20

août, elle faisait son entrée à Bruxelles, où sa jeunesse et sa beauté excitèrent les applaudissements de la foule : c'était comme un bon ange qui venait apporter au roi Léopold une consolation [1], et au peuple belge une espérance.

La situation de la Belgique, jusqu'alors inquiétante et précaire, devenait, grâce à cette union, plus rassurante et plus stable. Cependant l'attitude prise par la Hollande, au sujet du traité des vingt-quatre articles, semblait élever une barrière infranchissable entre les deux pays et s'opposer à tout progrès diplomatique. On conseilla au gouvernement belge de sortir de la sphère étroite qu'il avait adoptée d'abord. Le ministère Muelenaere s'était retiré le 15 septembre, et le général Goblet entra au pouvoir. Ce dernier avait, en acceptant le portefeuille, le but d'ouvrir une négociation directe avec la Hollande, et de provoquer une rupture de la part du cabinet de La Haye, afin de pouvoir mettre la conférence de Londres en demeure d'accomplir ses stipulations, c'est-à-dire d'obtenir l'évacuation complète du territoire, à l'aide de mesures coercitives. Les plans du général Goblet se réalisèrent bientôt : le cabinet hollandais se retira après avoir adressé à la conférence une note irri-

1. On sait que le roi des Belges avait épousé en premières noces la princesse Charlotte d'Angleterre, morte en 1817.

tante, par laquelle on déclarait « que le roi ne voulait pas admettre de nouvelles concessions; qu'il déclinait la responsabilité de toutes les complications qui pourraient résulter d'un délai, et proclamait hautement qu'il ne consentirait jamais à sacrifier les intérêts vitaux de la Hollande au fantôme révolutionnaire; que le peuple libre, aux destinées duquel il était appelé à présider, confiant dans la Providence, savait comment on résistait à tout ce que les ennemis de l'ordre public et de l'indépendance des nations oseraient tenter de prescrire. »

Ce manifeste, qui attaquait les principes hautement avoués de la conférence, produisit, on le conçoit, l'effet que le gouvernement belge en avait attendu. Les mesures coercitives, jugées d'avance admissibles par tous les plénipotentiaires, furent adoptées par les cinq cours, au nom de la paix future de l'Europe. La Russie, la Prusse et l'Autriche refusèrent toute coopération directe ou indirecte; mais elles consentirent à demeurer spectatrices des mesures proposées par la France et l'Angleterre.

Une note, en date du 23 octobre, envoyée par le cabinet belge, alors composé de MM. Goblet, Rogier, Lebeau, Évain et Duvivier, vint bientôt fortifier les résolutions de la conférence et en activer l'exécution. « L'évacuation du territoire doit

être effectuée le 3 novembre, y disait-on, soit par des mesures prises par les grandes puissances, soit à l'aide de l'armée nationale ; telle est l'obligation que la force des circonstances et l'état intérieur du pays imposent au ministère. » L'armée belge, entièrement réorganisée, présentait un effectif de 105,000 hommes, dont 60,000 avec une nombreuse artillerie étaient cantonnés entre la Meuse et l'Escaut. L'impatience du gouvernement belge et le désir de venger l'humiliation récente du pays, rendaient imminente la reprise des hostilités, et la cérémonie de la distribution des drapeaux aux communes qui s'étaient distinguées pendant la révolution, cérémonie que l'on réserva pour l'anniversaire des journées de septembre, accrut l'ardeur belliqueuse du peuple belge.

Au centre d'une estrade, élevée en avant du péristyle de l'église Saint-Jacques, on avait disposé le trône royal et des galeries réservées à la reine et au corps diplomatique. Au-dessous de l'estrade, un assez vaste hémicycle était destiné aux députations chargées de recevoir les drapeaux. Chaque commune s'y faisait distinguer par une devise particulière ; et un public immense assistait à cette scène, qu'un brillant soleil éclairait. La reine arriva à midi, accompagnée par le duc d'Orléans, son frère, et précédée d'un corps de cent sous-officiers portant les drapeaux qui allaient

être distribués aux communes. Plusieurs régiments d'infanterie et de cavalerie garnissaient la place royale et les environs du parc. Des salves d'artillerie annoncèrent l'approche du roi, qui s'avançait à cheval, salué par de vives acclamations et par les cris de « Guerre aux Hollandais ! » Après avoir adressé une chaleureuse allocution aux députations des provinces, le roi remit aux représentants de chaque commune le drapeau qui lui était destiné. Des applaudissements accueillirent cette distribution, puis le cortége royal se rendit au palais, et, après une revue des troupes, la journée se termina par un banquet et des illuminations. Dans la soirée, quelques hommes politiques, qui avaient remarqué l'exaltation de la population tout entière, supplièrent le roi de cesser toutes négociations avec la Hollande, et le lendemain on lui présentait une adresse signée par la députation des provinces, dans laquelle on lui demandait de déclarer la guerre, sans attendre plus longtemps « les interminables résolutions de la conférence. »

Le 22 octobre, lord Palmerston et le prince de Talleyrand signèrent une convention déclarant que les gouvernements belge et hollandais seraient invités à terminer l'évacuation des territoires réciproques pour le 12 novembre, et que des mesures coercitives seraient employées contre celui des

deux qui n'aurait pas donné son consentement à cette convention avant le 2 du même mois. Une escadre combinée, de bâtiments français et anglais en nombre égal, dut se rendre immédiatement dans les dunes, lieu du rendez-vous. La division française était commandée par l'amiral Villeneuve et la division anglaise par sir Pulteney Malcolm. Pendant ce temps, le gouvernement français concentrait l'armée du Nord.

Le 2 novembre, le général Goblet fit connaître à la conférence le consentement du gouvernement belge à l'évacuation de Venloo et des autres portions de territoire qui devaient être cédées à la Hollande, sous la condition que la Belgique prendrait immédiatement possession d'Anvers et de son territoire, occupés par les Hollandais. La conférence adressa au cabinet de La Haye sommation d'en agir de même; mais la demande fut rejetée, et la flotte combinée bloqua les ports néerlandais; en même temps un embargo était mis sur les bâtiments hollandais se trouvant dans les ports de France et d'Angleterre. Cet embargo fut ordonné six jours avant le temps prescrit pour l'évacuation du territoire, afin que le cabinet de La Haye pût reconnaître l'adhésion passive des puissances du nord aux résolutions de la conférence. Mais cette mesure n'amena pas la soumission que l'on attendait du roi Guillaume et ne

produisit qu'une adresse des négociants anglais et hollandais contre ces rigueurs si nuisibles au commerce.

Pendant que l'intervention française se préparait, dans l'intérêt de la Belgique et peut-être aussi dans celui de notre gloire nationale, la chambre des représentants qui, quelques mois avant, avait demandé l'évacuation territoriale et accusé les puissances de ne pas exécuter les traités, déclarait que l'expédition préparée par la France était injurieuse pour le pays [1]. Le 27 novembre, le ministère sous lequel les mesures coërcitives avaient été adoptées, ne l'avait emporté qu'à une majorité de 44 voix contre 42, et s'était immédiatement retiré; mais une nouvelle administration ne parvint pas à se former, et M. Lebeau dut bientôt rentrer aux affaires ainsi que ses collègues.

Cependant le terme accordé aux Hollandais pour l'évacuation du territoire venait d'expirer; l'armée française passa le 15 décembre les frontières de la Belgique, et, le 19, l'avant-garde, commandée par les ducs d'Orléans et de Nemours, était déjà parvenue dans les environs d'Anvers. Après vingt-

1. Ce qui n'empêcha pas les chambres belges de voter, après l'expédition, une épée d'honneur au maréchal Gérard, et des remerciements à l'armée française. Depuis, on a élevé à Bruxelles la statue du général Belliard, mort en 1832 à son poste diplomatique. Cette noble récompense était bien due à son dévouement pour la cause belge.

quatre jours de tranchée ouverte et une résistance héroïque, que nous raconterons plus tard, la citadelle d'Anvers tomba en notre pouvoir, et le 1er janvier nous la rendions aux Belges, qui, demeurés l'arme au bras (la conférence l'avait ordonné ainsi), nous pardonnèrent à peine notre gloire, et ne nous pardonnèrent pas leur inaction.

XXI.

CONVENTION DU 21 MAI.— CONVENTION DE ZONHOVEN.— AFFAIRES DU LUXEMBOURG.—DÉSORDRES A BRUXELLES, — LOIS SUR LES CHEMINS DE FER ET SUR L'ORGANISATION PROVINCIALE.

Dès que nous eûmes remis la citadelle d'Anvers aux mains du roi Léopold et de la nation belge, nous nous retirâmes, donnant ainsi une preuve nouvelle de notre désintéressement et de notre bonne foi. La paix, ce but des efforts européens, ne s'était pas évanouie au bruit de nos canons; elle était donc plus assurée que jamais. Le prince de Talleyrand et lord Palmerston s'empressèrent de la consolider en renouant les négociations. Un projet de convention fut rédigé et envoyé à La Haye le 30 décembre; ce projet demandait pour condition du renvoi en Hollande des prisonniers hollandais et de la cessation de l'embargo, l'évacuation des forts de Lillo et de Liefkenshoek, et la réouverture de l'Escaut. Le gouvernement hollandais présenta un contre-projet le 9 janvier 1833;

tout en admettant le principe de l'évacuation du territoire, il proposait l'établissement d'un droit sur la navigation de l'Escaut, et le transit en Allemagne, mais réclamait le paiement annuel, par la Belgique, de 18,400,000 flor., représentant sa quote-part de l'intérêt de la dette. Quelques représailles maritimes exercées par les Hollandais, interrompirent de nouveau les négociations, et enfin lord Palmerston et le prince de Talleyrand adressèrent, le 14 février, au baron Van Zuylen van Nyevelt, une note par laquelle ils lui déclaraient que, si la Hollande était sérieusement disposée à régler les choses en discussion, elle devait profiter au plus vite des dispositions des deux puissances; que, dans ce cas, un armistice formel devait être conclu, sans autre garantie spéciale, pour le maintien de la paix et le désarmement. M. Van Zuylen van Nyevelt, répondit le 26, mais en continuant les formes peu conciliantes adoptées jusque là par les plénipotentiaires hollandais. Bientôt il fut rappelé à La Haye, et, le 23 mars, M. Dedel, envoyé pour le remplacer, présenta au prince de Talleyrand et à lord Palmerston un nouveau projet, qui lui-même donna lieu à des débats longs et animés. Le 16 mai, le cabinet de La Haye ordonna à son plénipotentiaire de négocier définitivement sur les bases qui formèrent la convention du 21 mai. Par cette convention, que la Belgique accepta le 10 juin, il fut décidé que la

question territoriale demeurerait dans le *statu quo* jusqu'à la conclusion d'un traité définitif. La cessation des hostilités dut s'étendre jusqu'au Luxembourg, qui n'avait pas été compris dans le premier armistice. La liberté de l'Escaut fut rétablie sur le pied antérieur, les prisonniers mis en liberté, la Meuse rouverte au commerce; les communications entre Maestricht et le Brabant septentrional furent déclarées libres. Les cabinets de Londres et de Paris s'engagèrent à s'occuper aussitôt d'un arrangement définitif, et à inviter les autres grandes puissances à s'unir à eux pour parvenir à ce but.

Par suite de cette convention du 21 mai, la conférence se rassembla le 15 juillet, et elle poursuivit ses travaux jusqu'au 15 septembre. Déjà dix-neuf des vingt-quatre articles avaient été admis par les deux parties; mais les neuvième, onzième, douzième, treizième et quatorzième sections donnèrent lieu à des discussions si vives, que l'on ne put parvenir à aucun arrangement. Les négociations furent donc interrompues de nouveau, et la conférence définitivement dissoute.

Pendant ce temps, le duc Bernard de Saxe-Weimar et le général Hurel, agissant, le premier au nom de la Hollande, et le second pour la Belgique, entamaient une négociation particulière, dans le but de compléter la convention provisoire du 21 mai; par cette convention nouvelle, datée

de Zonhoven, petite ville du Limbourg, et qui fut ratifiée le 25 novembre, la Hollande obtint un droit de passage pour ses troupes et ses convois, du Brabant septentrional à Maestricht, et entre Maestricht et Aix-la-Chapelle. La navigation de la Meuse à travers Maestricht fut déclarée rouverte, sauf certaines restrictions exigées par le général Dibbets, pour la sécurité de la forteresse. A dater de cette convention de Zonhoven, la question hollando-belge tomba en quelque sorte dans l'oubli, dont elle ne fut tirée que plus tard, ainsi que nous allons le voir.

Jusqu'alors les préoccupations de sa politique extérieure avaient entièrement absorbé l'attention et les efforts du gouvernement belge; mais les derniers traités ayant posé en principe le *statu quo*, c'est-à-dire la stabilité, le peuple et son gouvernement éprouvaient également le besoin de s'occuper du développement des institutions politiques, et de la prospérité intérieure du pays. Désormais le roi et les chambres croyaient pouvoir se livrer tout entiers aux travaux législatifs, qu'ils regardaient avec raison comme l'indispensable complément de l'organisation intérieure de la Belgique. Un incident vint soudainement leur faire comprendre que de nombreuses difficultés pouvaient s'opposer encore à cette stabilité si désirable, et si vivement souhaitée par l'Europe.

Confiant dans le traité du 21 mai qui, selon sa conviction, lui avait positivement accordé une possession provisoire, mais légale et réglée d'un commun accord, le gouvernement belge allait procéder à la vente des coupes de bois qui appartenaient à l'état dans la partie allemande du Luxembourg, et à y lever la milice; mais le général prussien Dumoulin envoya une circulaire aux bourgmestres du rayon stratégique dans lequel il commandait, pour leur interdire toute levée de milice, sous peine d'être immédiatement arrêtés, et de subir un emprisonnement dans la forteresse de Luxembourg, dont il était gouverneur. Bientôt en effet, le général ayant appris par des patrouilles, que des arrêtés signés par le commissaire du district, et concernant la levée de la milice, avaient été affichés dans deux communes, effectua les menaces qu'il avait faites, et dans la nuit du 15 au 16 février, un détachement de troupes prussiennes, se portant au domicile du commissaire qui avait signé les arrêtés, bien qu'il fût situé à trois quarts de lieue du rayon stratégique, enleva brutalement ce fonctionnaire, et le conduisit à la forteresse.

Une vive indignation accueillit en Belgique la nouvelle de cette violation du territoire. La session législative s'ouvrait le 18 février; la chambre des représentants appela tous les ministres à lui donner des renseignements et des détails sur ce fait, qui

lui avait causé une si pénible impression. Le lendemain de la communication ministérielle, la chambre, sur la proposition de M. Gendebien, décida qu'une adresse serait présentée au roi, et la vota à l'unanimité.

« Sire, y disait-on, la chambre des représentants voit avec regret que les efforts que nous avons faits, et les sacrifices que nous nous sommes imposés, dans l'intérêt de la paix générale, ont été mal appréciés. Une juste réciprocité devait nous garantir de tout acte de violence de la part des agents d'une puissance avec laquelle la Belgique n'était pas en hostilité. Si des collisions s'étaient établies, la voie des négociations était ouverte; c'est la marche que toutes les nations civilisées se sont invariablement tracée; mais la violence a été préférée; la sécurité des habitants du Luxembourg a été compromise; l'honneur national profondément blessé. Il est des bornes à la modération; le méconnaître ce serait abdiquer le nom et le caractère national; on ne saurait se le dissimuler, des mesures promptes et énergiques sont devenues indispensables. »

Une adresse rédigée dans le même esprit fut également votée à l'unanimité par le sénat.

Le gouvernement belge s'empressa de transmettre à ses agents diplomatiques de Paris et de Londres le détail de cette affaire, en les chargeant

de réclamer l'intervention de la France et de l'Angleterre. Les deux puissances s'empressèrent d'accorder à la Belgique le bon office qu'elle invoquait, et firent faire des représentations à la diète germanique. La diète, assemblée extraordinairement, ne tarda pas à expédier l'ordre de rendre la liberté au fonctionnaire belge détenu dans la forteresse de Luxembourg; et la promptitude avec laquelle cet ordre fut donné, fut regardée par les puissances comme un désaveu de la conduite du général Dumoulin.

Rendues à leurs travaux ordinaires, les chambres belges s'occupèrent alors de plusieurs projets de loi destinés à organiser la commune et la province. C'était surtout, en effet, ce qui manquait à la Belgique d'alors : des lois. La fin de la session fut presque exclusivement employée à la discussion d'un projet pour l'établissement d'une route de fer, qui ferait communiquer Anvers avec Aix-la-Chapelle et Cologne.

« A l'intérieur, dit le ministre qui présentait le projet de loi, la route de fer est destinée à réunir Liége, Bruxelles, Anvers et Gand, ces grands foyers d'intelligence et d'industrie, qu'il serait dangereux de diviser et de voir constituer en centres indépendants. A l'extérieur, elle est destinée à rattacher à la Belgique des nations voisines qui ne connaissent de nous, il faut le dire,

que des discussions parlementaires sans résultats. Il faut que l'Europe apprenne que les chambres belges savent faire autre chose que discuter; qu'elles savent agir à l'occasion et concourir avec le gouvernement aux travaux d'utilité publique. »

Après une longue discussion, dans laquelle les intérêts rivaux des localités trouvèrent successivement des avocats, et dans laquelle aussi M. Gendebien alla jusqu'à déclarer « que le Hainault immolé à Liége se séparerait plutôt de la Belgique que de souffrir cette iniquité », M. Nothomb vint demander que l'état fut chargé d'établir la route de fer, parce qu'il fallait éviter que le tarif de la grande communication projetée fut abandonné à l'arbitraire des intérêts privés, pour que le gouvernement pût faire d'équitables conditions au commerce allemand.

La chambre, arrivée au vote des articles, décida, à la majorité de 55 voix contre 35, que l'exécution de la mesure serait confiée au gouvernement; mais, pour faire quelques concessions aux intérêts rivaux des localités, il fallut donner plusieurs embranchements à la route, et l'art. 1er du projet de loi adopté par la chambre fut ainsi rédigé: « Il sera établi dans le royaume un système de chemin de fer, ayant Malines pour point central, et se dirigeant à l'est vers la frontière de la Prusse, par Louvain, Liége et Verviers, au nord sur Anvers, à

l'ouest, sur Ostende, par Termonde, Gand et Bruges, et au midi, sur Bruxelles et vers les frontières de France, par le Hainault. » Les dépenses de la route de fer devaient être couvertes au moyen d'un emprunt qu'une loi réglerait ultérieurement; mais, en attendant, il était ouvert au gouvernement un crédit de 10,000,000 de francs, réalisable par des bons du trésor.

Toutefois, dans une entreprise aussi vaste, la prudence commandait de faire d'abord un essai. Un amendement, soutenu par MM. de Theux et Félix de Mérode, demandait que cet essai eût lieu sur la partie de la route qui s'étend de Louvain à la frontière d'Allemagne. De son côté, le gouvernement offrait de commencer par la section de Bruxelles à Anvers; la chambre accepta cette dernière proposition. L'ensemble du projet fut adopté le 28 mars 1834, à la majorité de 56 voix contre 28, et le 30 avril le sénat l'adopta sans amendement en une seule séance.

La Belgique avait vu avec une grande satisfaction ce gage de sollicitude donné par son gouvernement à ses intérêts matériels. Des factions vinrent bientôt troubler cette joie, en fomentant de graves désordres, qui rappelèrent les tristes scènes de 1831.

L'administration des biens séquestrés de la famille déchue avait été forcée de vendre certains objets d'un entretien coûteux, pour faire face à

ses dépenses nombreuses. Ce fut ainsi qu'on mit en vente les chevaux du haras de Tervueren. Dès que cette vente fut connue, une souscription fut ouverte à Bruxelles, à Gand, à Liége et à Anvers, pour racheter quatre de ces chevaux dont on voulait faire hommage au prince d'Orange. Les listes de souscription furent publiées par les journaux orangistes, qui ne manquèrent pas d'y joindre des réflexions offensantes pour le roi et pour la révolution. Plusieurs des plus anciennes familles belges qui se trouvaient associées à cette démonstration toute politique, furent en quelque sorte désignées, par la publication de ces listes, à la vindicte populaire, provoquée par les paroles, les défis et les accusations que contenaient les journaux contre-révolutionnaires. Dans la nuit du 4 au 5 avril, un pamphlet avait été répandu à profusion dans Bruxelles. « L'orangisme, y lisait-on, nous jette le gant; eh bien, ramassons-le; tous ces infâmes seront livrés à la vengeance des vrais amis de la patrie. » Ce n'était du reste qu'une réponse à ces phrases insolentes publiées par un journal de Gand, qui avait dit, en parlant de la souscription : « La Flandre, et surtout la ville de Gand, ne seront pas en demeure de coopérer à la réparation du larcin commis par nos brigands politiques; c'est une manifestation qui les accable, eux et leur gouvernement, en Belgique et à l'étranger. »

La journée du 4 et la soirée du 5 se passèrent assez tranquillement, mais déjà quelques rassemblements envahissaient les cabarets du bas de la ville et s'excitaient à faire justice de ce qu'ils nommaient la provocation orangiste. Vers onze heures du soir, un groupe de six cents personnes environ, dont quelques-unes étaient bien vêtues, se forma sur la place de la Monnaie, y chanta la *Brabançonne* et se dirigea ensuite vers le local de la société du Cercle, rue de l'Évêque, dont il brisa les vitres, puis s'avança vers les bureaux du *Lynx*, journal orangiste. Mais le bourgmestre s'étant présenté, la foule parut, en se dissipant, céder à ses conseils; il n'en était rien pourtant, et le rassemblement se reforma bientôt pour marcher vers l'hôtel du duc d'Ursel, dont toutes les fenêtres furent brisées en un instant. De là les émeutiers se portèrent sur les hôtels du prince de Ligne, du marquis de Trazegnies et sur celui de M. de Béthune, au Grand-Sablon, où la présence du bourgmestre parvint encore à empêcher de déplorables excès. A trois heures du matin, le calme était rétabli, mais cette trêve momentanée ne devait pas tarder à être rompue, et la fureur de l'émeute n'était assouvie qu'à demi.

Le lendemain matin, une multitude d'hommes en blouse réveillèrent la ville par leurs vociférations contre les orangistes; précédés d'un tambour

et portant un drapeau aux couleurs belges, ils se dirigèrent vers l'hôtel du duc d'Ursel; en un instant cet hôtel fut saccagé, et lorsque les troupes se présentèrent, elles ne purent que le garantir d'une destruction complète. L'émeute se porta ensuite aux bureaux du *Lynx*, chez le prince de Ligne et le marquis de Trazegnies, rue de la Loi, et enfin chez un carrossier suspecté d'orangisme, rue de Laeken. Dans les hôtels visités par cette multitude furieuse, les meubles et les objets précieux étaient lancés dans la rue, brisés et foulés aux pieds.

Informé de ces scènes de désordre, le roi sortit de son palais, et suivi de quelques officiers d'état-major, se dirigea vers les rassemblements, qui se dispersèrent à sa vue en criant: «Vive le roi!», mais allèrent se reformer ailleurs. Les démonstrations de ces pillards, qui ne s'en prenaient qu'aux choses et n'attaquaient point les personnes, excitaient du reste les sympathies du peuple, qui paralysait ainsi l'action des troupes. Dix-sept habitations furent dévastées de fond en comble.

Le conseil des ministres s'assembla, et d'après la déclaration d'un magistrat, qui affirmait que l'action de l'autorité municipale, nécessaire pour dissiper les attroupements, devenait insuffisante en cette circonstance, il remit le pouvoir aux mains des chefs militaires, qui se mirent en mesure

d'agir avec énergie. De nouvelles troupes furent appelées des villes environnantes; les dévastateurs furent chargés et dispersés; les excès furent réprimés partout, et une centaine d'émeutiers arrêtés par la force armée. Peu de jours après, le gouvernement faisait application de l'art. 7 de la loi du 28 vendémiaire an v, à plusieurs étrangers qui avaient signé la souscription orangiste et étaient connus par leur violente opposition au gouvernement établi; ils durent immédiatement sortir du royaume. Une discussion animée s'engagea, vers la fin d'avril, dans la chambre des représentants, au sujet des tristes événements qui venaient d'avoir lieu et de la mesure adoptée par le ministère relativement aux étrangers, mesure que certains députés traitaient d'illégale et d'inopportune. Une majorité de 51 membres, sur 83 votants, repoussa la proposition d'une adresse au roi, faite dans le but de censurer les ministres. Le 15 mai, un projet de loi pour la répression des démonstrations orangistes fut proposé aux chambres par le ministère. Cette loi devait cesser d'avoir son effet à l'époque où un traité définitif serait signé entre la Hollande et la Belgique. La section centrale, à laquelle le projet fut renvoyé, présenta une rédaction différente en quelques points seulement de celle du cabinet, et la loi

passa à une grande majorité, après avoir été combattue par quelques orateurs.

Le 8 juin, la chambre continua la discussion de la loi sur l'organisation provinciale. Cette loi, telle que la chambre l'adopta, décrétait : 1° la composition des conseils provinciaux par le système électoral direct ; 2° la nomination du gouverneur de la province par le roi ; 3° l'élection des conseillers en vertu d'un droit électoral semblable, sauf quelques légères différences, à celui qui déterminait l'élection des membres de la représentation nationale ; 4° l'allocation d'une indemnité aux conseillers ; 5° la faculté, pour les conseillers, de correspondre entre eux sur les questions relatives à leurs attributions ; 6° le droit accordé au gouvernement de suspendre ou d'annuler les actes des conseils provinciaux qui blesseraient l'intérêt général ou s'écarteraient de leurs attributions.

Le sénat ne jugea pas convenable de discuter la loi provinciale avant d'avoir reçu la loi communale. La chambre des représentants s'occupa, pendant tout le mois de juillet, de cette dernière loi, et il fallut les renvoyer toutes deux à la session suivante.

Avant que les chambres se séparassent, MM. Lebeau, ministre de la justice, et Rogier, ministre de l'intérieur, vinrent annoncer leur résolution

de quitter le ministère. Cette retraite, dont les motifs, dirent-ils, n'étaient pas puisés dans les débats parlementaires, et en effet depuis longtemps ils n'avaient essuyé aucun échec, fut pour tout le monde un sujet de surprise, et désorganisa le ministère, qui, par ordonnance du 4 août, fut reconstitué de la manière suivante : M. de Muelenaere, ministre des affaires étrangères; M. de Theux, ministre de l'intérieur; M. Ernst, ministre de la justice; M. d'Huart, ministre des finances, et le général Evain, ministre de la guerre. La clôture de la session de 1834 eut lieu le 14 août; les chambres étaient restées assemblées près de neuf mois.

La session suivante s'ouvrit le 11 novembre 1834. Le discours de la couronne annonçait que de cette nouvelle session le pays attendait les lois provinciale et communale, la loi sur l'instruction publique et celle sur la garde civique, enfin une loi spéciale sur les étrangers. Chose remarquable, le discours du trône gardait un silence indifférent sur la marche des négociations relatives aux points litigieux demeurés pendants entre la Belgique et la Hollande. Ce silence fut imité par les deux chambres dans leurs adresses au roi. Bientôt la chambre des représentants reprit la discussion de la loi communale, et un article additionnel fut proposé par le ministre de l'intérieur.

Cet article, qui attribuait au collége des bourgmestres et échevins la police des spectacles, en le chargeant de veiller à ce qu'il ne fût donné aucune représentation contraire aux bonnes mœurs, fut vivement attaqué par plusieurs orateurs de l'opposition libérale, qui le désignaient comme une arme dont les catholiques abuseraient de la façon la plus arbitraire. L'article, appuyé par 45 voix, n'en fut pas moins adopté ; mais la presse libérale l'attaqua avec une telle amertume, qu'une réaction anti-catholique se manifesta dans quelques villes, et entre autres à Bruxelles, où la représentation de *Tartuffe*, de Molière, fut demandée et applaudie avec une extrême véhémence. La Belgique se trouvait de nouveau séparée en deux camps.

Cependant le duc de Wellington venait d'arriver au ministère, et l'avénement de ce nouveau cabinet tory effrayait les chambres belges, en leur faisant redouter quelque nouvelle agression de la part de la Hollande, que l'on allait peut-être encourager dans ses projets belliqueux. Dix centimes additionnels sur tous les impôts furent votés pour subvenir aux dépenses d'une nouvelle guerre éventuelle, et le contingent effectif de l'armée fut fixé pour 1835 à 110,000 hommes. Cette inquiétude ne fut pas de longue durée, car le roi ne tarda pas à recevoir les renseignements les plus positifs sur les dispositions du cabinet britannique, rensei-

gnements qu'il s'empressa de communiquer aux chambres.

Après la discussion du budget, on reprit celle de la loi communale; mais le gouvernement et la chambre des représentants se trouvèrent en désaccord sur quelques dispositions de cette loi. Le gouvernement avait d'abord attribué au roi le droit absolu de nommer le bourgmestre; l'opposition demandait que cette nomination fût laissée aux électeurs; la chambre adopta un terme moyen en décidant que le bourgmestre serait pris par le roi dans le sein du conseil communal. Alors le ministère proposa que le bourgmestre pût être nommé, pour des motifs graves, parmi les éligibles, en dehors du conseil; consentant à ce que, dans ce cas, il n'eût pas voix délibérative. On amenda cette proposition en demandant que le choix du roi ne pût avoir lieu que sur l'intervention d'un avis motivé de la députation du conseil provincial; enfin la chambre décida, à une majorité de 43 voix contre 38, que les échevins, dont le projet de loi avait également accordé la nomination au roi, seraient élus par l'assemblée générale des électeurs. Le droit de révoquer le bourgmestre et de le suspendre de ses fonctions pendant un espace de trois mois, pour cause de négligence ou d'inconduite, avait été laissé sans restrictions au roi. Le sénat lui rendit le droit de nommer les

échevins, accordant voix délibérative au bourgmestre nommé en dehors du conseil communal, et cette loi, ainsi amendée, revint à la chambre des représentants, qui persista dans ses premières conclusions. Le renouvellement des chambres par moitié devant se faire prochainement, selon les termes de la constitution, la clôture de la session eut lieu le 14 mai.

Quelques jours avant, le 5 mai, on avait procédé à l'inauguration du chemin de fer de Bruxelles à Malines; cette première section de la route de fer qui devait joindre Anvers à Aix-la-Chapelle avait été terminée en moins d'une année; elle avait quatre lieues de longueur et coûtait 1,290,381 fr. On donna à cette inauguration une assez grande solennité; le roi, les ministres et une foule nombreuse assistèrent à ce premier essai fait en Belgique de la locomotion par la vapeur. Au bruit de l'artillerie, trois files de wagons, traînées chacune par un remorqueur, et formant un immense convoi, s'élancèrent vers Malines, au milieu des cris d'enthousiasme d'une population fière de ce succès national. Les voyageurs, arrivés au terme de leur course, assistèrent à l'érection d'une colonne milliaire, posée en commémoration de cette journée, et dont la base reçut, suivant l'usage antique, des monnaies d'or et d'argent, avec le procès-verbal de la cérémonie. Ce jour fut pour la Belgique un

jour de triomphe et de joie. En prenant ainsi l'initiative dans une voie nouvelle d'industrie et de progrès, les Flandres se souvenaient avec un juste orgueil qu'elles avaient jadis régné sur le monde industriel.

Dans le courant du mois d'avril un événement non moins heureux était venu réjouir les bons citoyens, amis de l'ordre et de la dynastie : la jeune reine venait, en donnant à la Belgique un nouvel héritier du trône, de réparer le malheur qui, l'année précédente, avait frappé le roi Léopold dans son premier-né, mort en bas âge. Ce nouveau prince reçut les noms de Léopold-Louis-Philippe-Marie-Victor et le titre de duc de Brabant.

Après des élections assez insignifiantes, une nouvelle session législative s'était ouverte le 4 août 1835. Deux lois préoccupèrent surtout la chambre des représentants : la loi sur l'enseignement universitaire, et celle relative au séjour des étrangers en Belgique. Quant à l'organisation communale, le ministère présenta un projet nouveau, qui dut être discuté plus tard.

Les chambres se réunirent le 10 novembre, et le ministère leur communiqua immédiatement le budget des dépenses pour 1836 : ce budget s'élevait à 84,557,151 fr. Le contingent de l'armée fut encore fixé à 110,000 hommes. En-

suite, du 4 février au 9 mars, la chambre des représentants discuta la loi communale, et après des débats assez orageux, décida, à une majorité de 82 voix contre 9, que le bourgmestre serait nommé par le roi, et pris dans le conseil communal. Une disposition semblable, concernant les échevins, fut également adoptée, mais à une faible majorité, et quant à la question du droit accordé aux bourgmestres et échevins d'interdire les représentations théâtrales contraires aux bonnes mœurs ou à l'ordre public, un amendement, qui ne faisait mention que de l'ordre public, fut adopté, après avoir réuni autant de voix pour que contre la rédaction première, 45 voix contre 45. Le sénat fit quelques observations sur le projet [1] qui lui avait été envoyé par la chambre des représentants, mais l'adopta également à la presque unanimité.

1. Le conseil communal est élu par l'assemblée des électeurs de la commune qui, outre les conditions ordinaires du domicile et de l'âge, doivent payer un cens qui varie de 20 fr. à 100 fr. suivant la population des communes Le gouverneur de la province peut, sur l'avis conforme et motivé des députations provinciales, supprimer ou révoquer les bourgmestres ou échevins, pour inconduite notoire ou négligence grave. La durée des pouvoirs des conseils municipaux est de six années, mais leur renouvellement a lieu par moitié tous les trois ans.

XXII.

LUTTE ENTRE LE PARTI CATHOLIQUE ET LE PARTI LIBÉRAL. — TRAVAUX LÉGISLATIFS DEPUIS 1836 JUSQU'A 1843. — TRAITÉ DÉFINITIF AVEC LA HOLLANDE. — CONCLUSION.

L'Union qui, en 1830, avait renversé le pouvoir hollandais, ne devait et ne pouvait pas subsister. Composée d'éléments trop divers, il lui fallait nécessairement subir en un temps donné les conséquences de son défaut d'homogénéité ; il en est ainsi de toutes les coalitions, et la division suit toujours le triomphe.

Le parti catholique avait en quelque sorte abusé de sa victoire, et son influence rétrograde avait déjà réagi, de la façon la plus déplorable, sur le gouvernement et sur le pays. Dans toutes les provinces, des couvents s'élevèrent à grands frais, et des confréries religieuses de toutes sortes vinrent en prendre possession; des congrégations nombreuses s'étaient formées et paraissaient vouloir imposer au pays leur domination surannée; en un mot, le clergé, s'éloignant de sa sainte et divine mission, semblait rechercher une influence toute mondaine, et forcer le gouvernement belge à subir le joug d'un système que nous nommerons le catholicisme politique. Bientôt les récriminations violentes des libéraux et de la presse vinrent dé-

noncer cette domination future du parti rétrograde, et dans les élections municipales qui, en 1836, suivirent le vote de la loi communale, l'opposition, réunissant ses forces, se coalisa à son tour contre le parti dont elle redoutait les tendances. A dater de ce moment, une lutte s'engagea entre les deux principes et entre les hommes qui les représentaient; cette lutte, qui dure toujours, résume à elle seule tout le mouvement historique de la Belgique, depuis 1836 jusqu'à 1843.

La session des chambres s'ouvrit le 8 novembre; plusieurs lois de finances leur furent présentées: le budget pour l'exercice de 1837 fut fixé à la somme de 86,622,700 francs. Le roi avait voulu nommer MM. Meeus et Coghen chefs de la banque; cette nomination ayant éprouvé dans le ministère et dans les chambres une opposition assez vive, M. de Muelénaere, ministre des affaires étrangères, qui avait soutenu la pensée royale en cette circonstance, se retira, et, le 23 janvier 1837, le département des affaires étrangères fut réuni à celui de l'intérieur, alors occupé par M. de Theux. Bientôt, à la loi du 1er mai 1834, sur les chemins de fer, une loi votée pendant cette session vint donner une extension nouvelle; cette loi déterminait qu'une route de fer serait établie aux frais de l'état, de Gand à la frontière de France, par Courtray, avec embranchement sur Tournay; elle

rattachait également au système de la loi de 1834 Namur, le Limbourg et le Luxembourg. Le 1er mars 1837, trois sections du chemin de fer étaient livrées à la circulation : celle de Malines à Bruxelles (20,350 mètres, qui avaient coûté, ainsi que nous l'avons dit, 1,290,381 francs), celle de Malines à Anvers (23,680 mètres, qui avaient coûté 2,222,817 francs), celle de Malines à Termonde (26,750 mètres, qui avaient coûté 5,131,633 fr.). Six autres sections étaient alors en pleine voie d'exécution. Une loi des douanes avait été présentée à la chambre des représentants, mais ne fut pas votée dans cette session, dont la clôture eut lieu le 26 mai.

Après des élections qui renouvelèrent la moitié de la chambre des représentants, mais qui ne changèrent rien à la majorité, une nouvelle session s'ouvrit le 5 octobre. Des débats sur la loi des douanes, sur la loi des sucres et sur le projet de fondation d'une école militaire, n'empêchèrent pas la chambre des représentants de voter avant la fin de l'année le budget de 1838, et de renoncer, par conséquent, au système des crédits provisoires établi depuis 1830 ; c'était le but que le gouvernement s'était proposé en supprimant la cérémonie d'ouverture et le discours du trône, qui, par les débats de l'adresse, prolonge toujours les sessions. Le budget de 1838 fut fixé à

94,571,676 francs. Une nouvelle infraction de la Hollande, ou, pour mieux dire, de la confédération germanique, au traité du 21 mai 1833, vint, du reste, empêcher les chambres de réduire l'énorme budget du département de la guerre. Dans le courant de décembre 1837, le prince de Hesse-Hombourg, gouverneur de la forteresse de Luxembourg au nom de la confédération, fit savoir aux fonctionnaires belges que l'autorité grand-ducale allait exploiter la forêt de Grunenwald, et qu'au besoin cette exploitation serait appuyée par les troupes de la garnison. Le gouvernement belge s'empressa d'en appeler à la France et à l'Angleterre, et, après un échange de quelques notes entre ces deux puissances et la diète germanique, notes appuyées par l'envoi de quelques régiments belges dans le Luxembourg et la réunion d'un corps d'armée sur les frontières du nord de la France, le roi de Hollande et la confédération germanique renoncèrent à leurs prétentions. Le 20 mars 1838, M. d'Hoffschmidt interpella le ministère, et lui demanda si le roi Guillaume avait définitivement accepté le traité des vingt-quatre articles, et M. de Theux répondit que, bien que l'adhésion du roi ne fût pas officiellement connue, elle paraissait néanmoins certaine. L'alarme se répandit aussitôt dans le Limbourg et le Luxembourg, dont la majeure partie des habitants voulaient

demeurer Belges, et des troubles sérieux éclatèrent à Liége à cette occasion. Cette exaspération générale redoubla lorsqu'on apprit qu'un régiment d'infanterie prussienne avait enlevé le drapeau belge dans le Luxembourg. Le 28 avril, M. Metz, député du Luxembourg, protesta contre cette violation du drapeau national, et demanda qu'une adresse fût faite au roi pour empêcher l'exécution du traité des vingt-quatre articles, c'est-à-dire le morcellement du territoire belge. Cette adresse fut adoptée à l'unanimité. De son côté, le sénat demandait au roi, le 16 mai, que les négociations avec la conférence de Londres fussent reprises pour la conservation de l'intégrité du territoire. Le 14 juin, le roi crut devoir clore la session, afin de mettre un terme aux agitations politiques. Les chambres se rassemblèrent le 13 novembre, et, dans le discours du trône, le roi déclara qu'il ne prendrait pour règle de sa politique, dans les différends de la Belgique avec la Hollande, que les droits et les intérêts du pays, et qu'il les défendrait avec persévérance et courage. Des applaudissements accueillirent ces paroles. La Belgique, qui, en 1831, avait adhéré au traité des vingt-quatre articles, afin de ne pas troubler le repos de l'Europe, ne voulait plus, après le refus continué pendant sept années par le roi Guillaume, reconnaître des stipulations que la force des choses lui avait arrachées; prête

à supporter une lourde part dans le fardeau de la dette qui pesait sur les deux pays, elle voulait du moins défendre à tout prix l'intégrité de son territoire. Les considérations financières eussent pu la préoccuper cependant, grâce à la fatale complication de la suspension des payements de la banque de Belgique, fondée par ordonnance royale du 12 février 1835 [1], et dont le gouvernement s'empressa d'atténuer les désastreux effets.

Cependant la conférence répondit que le traité du 15 novembre avait pu être suspendu, mais qu'il n'avait jamais été rompu, et que d'ailleurs il n'avait pas été contracté avec la Hollande seulement, mais encore avec les autres puissances. On sait que la conférence avait réduit à 5,000,000 de francs la rente annuelle que la Belgique devait payer pour sa part dans la dette commune. Par une note, en date du 14 janvier, le gouvernement belge fit déclarer qu'il payerait les 5,000,000 dont on le grevait, mais uniquement à titre de compensation financière pour les territoires qu'il voulait conserver; il alla même jusqu'à offrir une somme de 50,000,000 une fois payée. Cette proposition ne fut pas acceptée par les représentants

1. Elle avait été créée pour vingt-cinq ans et huit mois, à partir du 1er mai 1835 jusqu'au 31 décembre 1860; elle avait son siége principal à Bruxelles, et pouvait émettre des billets de 50, 100, 500 et 1,000 fr. Son capital était de 20,000,000 de francs.

des cinq puissances, qui adressèrent aux plénipotentiaires belges et hollandais un *memorandum*, dans lequel ils formulèrent les décisions définitives de la conférence. Le 2 février, le ministre des affaires étrangères vint énumérer à la chambre des représentants les démarches faites par le gouvernement auprès des puissances, pour reculer l'exécution du traité. L'opposition protesta et la discussion fut vive, bien que le ministre assurât qu'il conservait encore quelque espérance. Les chambres furent prorogées, et pendant cet intervalle, trois ministres, MM. de Mérode, Ernst et d'Huart, déposèrent leur portefeuille. Toutefois le cabinet, avant de se dissoudre, n'avait négligé aucune des démonstrations qui pouvaient faire croire que la Belgique était prête à soutenir son droit par la force. Le ministre des finances vint demander à la chambre des représentants de rendre exigibles par avance les six premiers mois de la contribution foncière, et le ministre de la guerre engagea au service de la Belgique le général polonais Scrzynecki; mais cette dernière mesure ayant paru offensante au cabinet de Saint-Pétersbourg, qui, du reste, n'avait pas et n'a pas encore de représentant à Bruxelles, la Russie témoigna son mécontentement dans une note qu'elle adressa aux cours d'Autriche et de Prusse, et ces deux cours envoyèrent à leurs représentants un ordre

de rappel. Pendant ce temps, le commerce d'Anvers, Liége et Bruxelles, envoyait au gouvernement des adresses nombreuses, pour demander que la paix fût maintenue. Le 19 février 1839, le ministre des affaires étrangères, M. de Theux, vint soumettre à la chambre deux projets de loi : l'un autorisant le roi à accepter le traité proposé par la conférence, et l'autre indiquant les formalités que devaient remplir ceux des habitants du Limbourg et du Luxembourg qui voudraient conserver la qualité de Belges. Les débats qui suivirent cette communication furent extrêmement orageux. La foule s'était portée dans les environs de la chambre, et faisait entendre la *Marseillaise* et la *Brabançonne*, accompagnées de cris de guerre. L'agitation intérieure répondait à cette agitation du dehors, et un député, M. Dumortier, adressa au ministère les interpellations les plus violentes. MM. Ernst, d'Huart et de Mérode montèrent successivement à la tribune pour motiver leur démission. Le 28 février, la section *centrale* avait adopté le projet de loi à une majorité de trois voix seulement (42 contre 39); dix-sept représentants s'étaient abstenus de voter. Le 18 mars, l'ensemble des articles fut également adopté, mais cette fois, à une assez grande majorité (58 contre 42). M. Gendebien, député du Luxembourg, qui avait quitté la salle immédiatement après ce vote, fit

connaître aussitôt au président qu'il renonçait à sa qualité de représentant. Porté devant le sénat, le débat fut moins orageux : M. de Baillet soutint la loi, le comte de Renesse la combattit, et enfin le projet de loi fut adopté à une grande majorité ; le traité fut d'abord conclu, le 19 avril, entre la Belgique et la Hollande, puis, en second lieu, entre ces deux états, les cinq puissances et la confédération germanique.

Les chambres se rassemblèrent de nouveau le 12 novembre 1839, et le roi se trouvant en ce moment à Wiesbaden, il n'y eut pas de discours du trône. Le budget fut immédiatement présenté et voté à une majorité de 40 voix contre 30, malgré la vive opposition de MM. Dumortier et de Brouckère qui regrettaient qu'un discours de la couronne n'eût pas permis à la chambre de s'expliquer sur la politique du ministère. Le gouvernement avait cru devoir porter sur le cadre de non-activité, comme s'il avait encore fait partie de l'armée, le général Van der Smissen, condamné par contumace, ainsi que nous l'avons vu, pour avoir pris part à un complot orangiste. M. Van der Smissen était revenu en Belgique après l'expiration de sa contumace, et le traité de Londres ayant interdit toutes recherches sur le passé, le ministère avait maintenu sur les cadres cet officier, que l'on ne pouvait destituer sans jugement. Le

parti libéral de la chambre des représentants profita de cette occasion pour manifester combien il désapprouvait les sympathies que le ministère paraissait avoir pour le parti catholique. 43 voix contre 38 rejetèrent le budget de la guerre, et ce vote de blâme détermina immédiatement la démission de tous les ministres. La fraction de la chambre appelée *doctrinaire* se joignit au parti libéral en cette circonstance, et après une crise assez longue, le nouveau ministère fut composé de MM. Lebeau aux affaires étrangères, Leclercq à la justice, Liedts à l'intérieur, le général Buzen à la guerre, Mercier aux finances, Charles Rogier aux travaux publics. Ainsi se manifestait hautement cette antipathie croissante des deux partis, dont l'un représente les idées féodales, et pour ainsi dire espagnoles de la Belgique, tandis que le second, dévoué au progrès et aux idées nouvelles, est en quelque sorte la personnification du présent comme l'autre l'est du passé.

Sous cette administration, les chambres adoptèrent plusieurs mesures financières, entre autres un projet d'achat de quatre mille actions du chemin de fer du Rhin, et un emprunt de 82,000,000 pour effectuer cet achat. Le projet d'établissement d'une ligne de bateaux à vapeur entre la Belgique et les États-Unis, fut également voté par la chambre des représentants qui, sur la proposition de M. de

Foere, en date du 30 avril 1840, décida qu'une commission de neuf membres rechercherait les causes du malaise du commerce et de l'industrie. Des traités furent également conclus avec l'Espagne, le Saint-Siége, Tunis, la Porte Ottomane, et les États-Unis.

Une nouvelle session s'ouvrit le 10 novembre 1840. En face des graves événements que la question d'Orient avait soulevés, la Belgique s'était retranchée dans sa neutralité; toutefois le gouvernement belge crut devoir se mettre en mesure de maintenir cette neutralité s'il en était besoin, et l'effectif de son armée, réduit depuis deux années au chiffre de 50,000 hommes, fut porté à celui de 80,000. Dans le courant de février 1841, le parti catholique, qui commençait à relever la tête, fit présenter par deux membres de la chambre des représentants une proposition tendant à accorder à l'université catholique de Louvain le droit de posséder et d'acquérir. Cette proposition souleva une vive opposition dans les rangs du parti libéral et, après cinq jours d'un débat orageux, la chambre vota sur cette question importante. 91 membres étaient présents; 49 la rejetèrent. Mais le parti catholique ne se tint pas pour battu, et en appela au sénat qui, après avoir demandé la formation d'un comité secret, entendit la lecture d'un projet d'adresse au roi, par lequel on devait supplier Sa

Majesté de faire cesser, en modifiant le cabinet, les divisions politiques qui affligeaient le pays. Le 18 mars, le projet d'adresse fut mis en discussion et 23 membres contre 19 l'adoptèrent. Cette détermination du sénat mettait ainsi la royauté dans une alternative pénible, et les deux chambres en état de scission.

Le vote du sénat causa généralement une vive irritation dans le pays, et dans plusieurs localités l'opinion publique se prononça en faveur du ministère. Quelques conseils municipaux, entre autres celui de Liége, votèrent une adresse au roi, demandant le maintien du cabinet. Les journaux libéraux attaquaient le sénat avec une grande vivacité, et le parti catholique employait de son côté les moyens les plus violents pour combattre son adversaire; des prédicateurs le dénonçaient en chaire, et des citations bibliques devenaient des arguments politiques contre les ministres. Dans ces circonstances, les chambres crurent devoir interrompre le cours de leurs travaux, et attendre pour les reprendre la fin de cette crise qui, en se prolongeant, pouvait porter un grave préjudice aux intérêts du pays. Le parlement allait du reste être renouvelé partiellement, cinq provinces sur neuf, devant, au mois de juin, élire des députés nouveaux. Après quelques hésitations, le roi résolut d'attendre que la manifestation des vœux politiques

du pays lui indiquât tout naturellement la marche que son gouvernement devait suivre; ce qui lui enlevait la responsabilité d'un choix entre les deux partis. Ce plan de la couronne étant une fois conçu, le ministère donna sa démission, et le 15 avril 1841, un cabinet de coalition fut constitué définitivement. Il était composé de MM. de Muelenaere aux affaires étrangères, Nothomb à l'intérieur, de Briey aux finances, Buzen à la guerre, Van Volxen à la justice, et Desmaizières aux travaux publics. En publiant la composition de ce ministère, le *Moniteur belge* annonçait la clôture de la session.

L'avénement du nouveau cabinet donna lieu à une polémique des plus violentes et à une effervescence assez grande pour que le gouvernement jugeât convenable et prudent d'adopter des mesures militaires pour garantir le maintien de la tranquillité. Le ministère, que personne ne semblait vouloir avouer, et que les catholiques repoussaient aussi bien que les libéraux, adressa aux gouverneurs de provinces une longue circulaire par laquelle il se posait en ministère de conciliation, et déclarait que son espoir était de réunir les hommes modérés de toutes les nuances dans un but exclusivement national. Cette démarche n'eut point le succès qu'on en avait attendu, et n'opéra point la fusion que l'on avait

rêvée. Les deux partis se préparèrent activement à la lutte électorale qui allait avoir lieu. La disposition de la loi qui admet un cens inférieur pour les électeurs de campagne, et accorde au clergé des droits politiques, semblait devoir donner de grandes chances au parti catholique. Cependant presque tous les membres du parti libéral furent réélus dans les élections qui eurent lieu le 8 juin, et ce résultat était un échec pour le ministère, puisque la majorité favorable à l'ancien cabinet allait se renouveler dans la chambre des représentants. Profitant de la désunion de ses deux adversaires, le parti orangiste résolut de sortir de l'oubli dans lequel il était tombé depuis quelques années, par une démonstration nouvelle en faveur de la famille déchue. Au moment des fêtes de septembre, le bruit s'était répandu qu'un mouvement allait être tenté à Bruxelles; mais, grâce aux précautions de la police, la tranquillité ne fut pas troublée; cependant le gouvernement était informé que de fréquentes communications avaient lieu entre des hommes que leurs antécédents devaient rendre suspects. Dans la matinée du 29 octobre 1841, on vint prévenir le ministre de la guerre qu'une maison du faubourg d'Etterbeek, en dehors de la porte de Namur, et rendez-vous ordinaire de plusieurs personnages déjà compromis, avait été transformée en fabrique clandestine de boulets.

Le conseil s'assembla aussitôt, et d'après les indications de la police, on donna l'ordre d'arrêter les généraux Van der Smissen, comte Van der Meeren, et Lecharlier; Van de Parys, intendant de la gendarmerie de Bruxelles, le major Kessels, et M. de Crehen, capitaine commandant les blessés de septembre; quelques mandats d'amener furent également envoyés dans les provinces. Les conspirateurs avaient déjà rassemblé pour l'exécution du complot, fixée au 31 octobre, quatre pièces de canon avec leur attelage, deux obusiers, des boulets, des gargousses et des caisses d'armes. Cette conspiration assez grave avait des ramifications à Anvers et à Gand, où, le 8 novembre, eurent lieu quelques troubles, facilement réprimés. Le bruit courut que le régiment des gardes et le régiment d'élite avaient été gagnés. Les officiers de ces deux corps s'empressèrent de signer une adresse pour protester contre ces calomnies, et demander qu'une enquête fût faite sur leur conduite. Le roi, qui se trouvait à sa terre d'Ardennes lors de la découverte du complot, revint aussitôt à Bruxelles et fit partir pour Paris M. Van Praet, son secrétaire, qui devait donner aux Tuileries quelques explications sur cette conspiration avortée.

Le 5 novembre 1841, le roi ouvrit en personne la session législative, et après avoir mentionné les tentatives sans portée du parti orangiste, parla des négociations commerciales qui allaient être

entamées avec la France, en vue des intérêts matériels de la Belgique [1], et enfin rappela que les chambres avaient déjà reconnu la nécessité de réviser la législation communale. Toute attaque contre le ministère ayant été ajournée, le sénat et la chambre des représentants votèrent à l'unanimité leurs réponses au discours du trône. Quelques jours plus tard, une interpellation fut adressée par un représentant au ministre des affaires étrangères, sur un prétendu mouvement de troupes françaises du côté de la frontière belge, et aussi sur le voyage à Paris de M. Van Praet, qui, disait-on, avait été chargé de demander au roi Louis-Philippe qu'une intervention armée fût préparée, dans le cas où le parti démocratique, se réunissant au parti orangiste, renouvellerait quelque tentative anarchique [2]; après la réponse négative du ministre, M. de Muelenaere, on passa à la discussion du budget dont l'ensemble, s'élevant à 105,826,140 fr., fut adopté à l'unanimité.

1. La question de l'union douanière entre la Belgique et la France, cette question si importante et si controversée, n'ayant encore obtenu aucune solution, nous nous contentons de la mentionner ici. Ajoutons que pour nous, qui la prenons seulement au point de vue politique, cette union douanière est une mesure impérieusement nécessaire.

2. Les principaux conjurés d'octobre ont été condamnés à la réclusion, transformée en déportation pour le comte Van der Meeren. Mme Van der Smissen est parvenue, comme on sait, à faire évader son mari.

Dans le courant de janvier 1842, quelques interpellations furent encore adressées au ministère sur les motifs de son avénement au pouvoir, et sur sa ligne politique future. A cela M. Nothomb répondit que le gouvernement avait voulu se composer un parti qui lui fût propre, et qui, sans être ni libéral ni catholique d'une façon absolue, représentât seulement le pouvoir, et surtout empêchât une dissolution de la chambre, qu'une majorité libérale eût nécessairement provoquée. Mais vainement le cabinet voulut en quelque sorte cacher son origine, l'opposition ne se trompa pas sur ses véritables tendances. Peu de temps après, M. le comte de Briey remplaçait aux affaires étrangères M. de Muelenaere.

Au mois de mai on reprit la discussion de la loi communale, et le parti catholique, usant de son influence parlementaire, fit adopter en principe, après des débats assez vifs, que le roi pourrait choisir le bourgmestre en dehors du conseil municipal. Dès ce moment l'opposition reconnut la véritable politique du cabinet. Elle devait être avouée plus clairement encore par un projet de loi sur l'instruction publique qui tend à en accorder au clergé le monopole exclusif.

Le 5 novembre 1842, un traité définitif, basé sur les vingt-quatre articles, a été conclu entre le gouvernement belge et le gouvernement hollandais. Ainsi se termine le long différend des deux peu-

ples; là se termine aussi la tâche que nous nous sommes imposée.

Nous venons de visiter la Belgique et voilà ce que nous y avons vu: Un roi éclairé, plein de patriotisme et assez populaire pour que le peuple s'aperçoive et se plaigne des voyages qui si souvent l'éloignent de sa capitale; une cour militaire composée seulement d'un grand maréchal, d'un grand écuyer, de six aides de camp, dont quatre en service ordinaire, d'un secrétaire de la liste civile [1], et d'un secrétaire privé; des chambres divisées en deux fractions et flottant sans cesse entre deux principes absolus; enfin le pouvoir aux mains du parti catholique, qui n'est, après tout, que l'expression exacte des idées actuelles du pays.

Si l'on était venu prédire à Charles-Quint qu'en moins de trois siècles ces populations que le duc d'Albe devait décimer plus tard, brisant successivement les liens espagnols et français, finiraient par constituer leur indépendance, que ces provinces, auxquelles sa politique attachait une si haute importance, courbées alors sous son sceptre pesant, formeraient un jour deux états plus paisibles et plus prospères que son Espagne soumise et gorgée de l'or du Mexique, qu'aurait dit le fier Charles-Quint?

1. La liste civile, qui est fixée pour toute la durée du règne, s'élève à la somme de 2,741,340 fr.

HOLLANDE.

HOLLANDE.

I.

CHUTE DU GOUVERNEMENT IMPÉRIAL EN HOLLANDE. — GUILLAUME D'ORANGE-NASSAU EST PROCLAMÉ PRINCE SOUVERAIN DES PROVINCES-UNIES, ET ENSUITE ROI DES PAYS-BAS.

Arrêtons-nous un instant au seuil de cette histoire pour remarquer, pour admirer surtout, comment le peuple néerlandais, ce peuple qui compte à peine trois millions d'hommes et qui occupe sur la carte du monde un si petit espace, a depuis quatre cents ans rempli le monde de sa renommée.

La Hollande a lutté contre trois colosses et a su rompre les fers dont ils l'avaient chargée; elle a vaillamment et victorieusement résisté à trois ambitions immenses : l'ambition rapace de Philippe II, l'ambition vaniteuse de Louis XIV, l'ambition conquérante de Napoléon. Si la Hollande a quelquefois courbé la tête, elle l'a presque aussitôt relevée, et c'est ainsi que, traversant mille glorieux

périls, mille luttes sanglantes, opposant aux revers une inébranlable énergie, répondant aux outrages par de retentissantes victoires, elle a fièrement promené son pavillon sur toutes les mers, et, se plaçant au rang des grandes puissances maritimes, est allée jusque au delà du Gange, jusque dans les plus lointains parages de l'océan Indien, chercher et conquérir des colonies. Unie tour à tour à l'Angleterre et à la France, deux idées la dominaient : le soin de sa grandeur et la prospérité de son commerce. Elle a placé son nom au niveau des noms les plus illustres; elle a fait de son commerce le commerce le plus riche et le plus considéré de l'univers. A son appel, l'or du monde afflua dans ses ports, et par son ordre ses vaisseaux portèrent au loin le grand renom des Sept-Provinces-Unies, sur lesquelles planait le génie de la liberté. Longtemps, au milieu des conseils de l'Europe, sa voix, respectueusement écoutée, a fait changer à son gré la politique des grands états. Son inimitié était alors une calamité politique, son alliance sera toujours désirable parce qu'elle est loyale et sincère.

Dès les premiers mois de l'année 1813, des tentatives de soulèvement contre la domination française avaient eu lieu à La Haye; elles étaient secondées par les Van Limburg Stirum, Van Hogendorp, Van der Duin van Maasdam, Replaer et

de Jonghe; mais ces tentatives étaient demeurées sans résultats. Après la bataille de Leipzig les efforts du peuple hollandais pour briser ses liens, devinrent plus vifs et plus multipliés. Enfin, le 15 novembre, Amsterdam donna le signal de la révolte par un mouvement populaire qui renversa l'autorité française, mit en fuite le comte de Celles, préfet impérial, ainsi que tous les fonctionnaires qui l'assistaient. Le 17, la bannière orange était arborée sur les édifices de La Haye, et le 21, après avoir inutilement tenté de réunir les états-généraux, Charles Van Hogendorp et François Van der Duin van Maasdam se placèrent à la tête des affaires et gouvernèrent provisoirement au nom du prince d'Orange qui se trouvait alors en Angleterre, et auquel on députa MM. Jacques Fagel et Henri de Perponcher, pour lui exprimer les vœux unanimes de la nation. Le prince Guillaume-Frédéric d'Orange chargea les deux envoyés d'informer la Hollande que l'Angleterre allait prendre des mesures pour lui assurer un prompt retour dans sa patrie. Le 26 novembre, le prince s'embarquait en effet sur un vaisseau de ligne anglais, et le 30 abordait à Scheveningen, au milieu des cris d'enthousiasme d'une foule qui tendait les bras vers lui, comme vers un père longtemps attendu. Dix-neuf années s'étaient écoulées depuis le jour où il avait abandonné le sol natal.

Bientôt la famille de Nassau vint se réunir autour de son chef; le prince Frédéric s'était empressé de quitter Londres, et le prince héréditaire était accouru du fond de l'Espagne, où, dans les rangs de l'armée anglaise, il avait brillamment fait ses premières armes. Guillaume-Frédéric avait accepté le titre de prince souverain des Pays-Bas que la nation venait de lui décerner. Le 2 décembre il fit une entrée solennelle à Amsterdam, et le 6 il prit les rênes du gouvernement, après avoir publié une proclamation, qui, en annonçant son avénement aux Néerlandais fidèles, les relevait du serment prêté à l'empereur Napoléon. Tous les points importants de la Hollande ne tardèrent pas à être évacués par les Français, et le vice-amiral Verhuell, qui commandait le Helder, fut le dernier à maintenir l'autorité impériale dans le poste qui lui avait été confié. Le 20 mai 1814, la domination française avait entièrement cessé dans les Pays-Bas.

Cependant le nouveau prince souverain s'occupait activement de la constitution qu'il avait promis de donner au pays. La rédaction du projet de la Loi Fondamentale fut confiée à une commission, composée de MM. Van Hogendorp, président, Van Aylva, Van der Duin van Maasdam, Van Maanen, Schimmelpenninck, Replaer, Van Lynden, Van Blitterswick, Herkens, Van Heerdt, Van

Hamalda, Hondebeck, Roëll, Lampsins et Tuyll van Serooskerken. Pendant trois mois, cette commission travailla avec zèle et soumit enfin le projet de constitution qu'elle avait rédigé à une assemblée des représentants de la nation, composée de six cents membres, choisis par les électeurs parmi les notables du pays. Cette assemblée se réunit le 28 mars 1814, dans une église d'Amsterdam, pour y discuter ce projet de constitution. Le 29, le prince souverain s'y rendit en grande cérémonie; et, s'étant placé sur le trône qui lui avait été préparé, il prononça un discours, après lequel M. Van Maanen prit la parole sur le projet de la Loi Fondamentale, dont il développa successivement tous les articles; puis le prince souverain signa le projet et le remit, en se retirant, au président de l'assemblée, dont les membres procédèrent immédiatement au vote de la loi, qui fut adoptée par cinq cent soixante-quatorze voix contre vingt-six.

Le 30 mars, tous les membres de ce congrès s'assemblèrent de nouveau, et le prince souverain se rendit en grande pompe à l'église, transformée comme la première fois en salle de parlement. Après avoir prononcé un discours en réponse à une harangue du président, le prince se leva du trône, où il était entouré de ses fils, et jura de maintenir la Loi Fondamentale ainsi que l'indépendance de l'état. Le président fit alors, au nom de

tous les membres de l'assemblée, c'est-à-dire de la nation qu'ils représentaient, le serment de fidélité à la charte nouvelle. Puis, dans un silence religieux, un héraut d'armes s'écria, à trois reprises : « Vive Guillaume-Frédéric, prince souverain des Provinces-Unies. » Les sons de l'orgue, accompagnés de chants d'action de grâces, répondirent à la voix du héraut ; et cette inauguration du prince souverain eut tout à la fois un caractère religieux et politique.

La paix de Paris, signée le 30 mai 1814, consolida cette œuvre nationale, et, réunissant les provinces belges à la Hollande, ajouta au titre que Guillaume-Frédéric avait reçu de ses concitoyens, celui de gouverneur-général de la Belgique. Bientôt l'acte du congrès de Vienne (février 1815), opérant entre les deux pays une fusion plus intime encore, créa le royaume des Pays-Bas.

Guillaume Ier, proclamé roi des Pays-Bas, et grand-duc de Luxembourg (cette province lui avait été cédée en échange de ses apanages héréditaires en Allemagne), alla recevoir, le 17 mars, les hommages du peuple à Amsterdam et le même jour son avénement était proclamé à Bruxelles devenue la capitale des provinces méridionales de son nouveau royaume. Du reste, ainsi que nous l'avons dit ailleurs, cette réunion des deux pays, que personne en Hollande n'avait souhaitée,

parut une grande calamité à tous les Hollandais qui ne la virent pas avec indifférence.

Trois jours après, l'exilé de l'île d'Elbe rentrait aux Tuileries; l'homme des batailles venait de ressaisir sa puissante épée, et les alliés couraient aux armes. Ce coup de tonnerre qui venait si soudainement troubler la sérénité renaissante de l'Europe, fit, pour ainsi dire, sortir de terre des milliers de soldats; et pendant que la Russie, l'Autriche et la Prusse rassemblaient leurs forces, l'armée composée des troupes anglaises, des contingents de Hanovre et Brunswick, et des divisions bataves, commandées par le prince d'Orange, fils aîné du roi des Pays-Bas, se concentrait dans les environs de Bruxelles, à l'appel du duc de Wellington.

Le 15 juin, le maréchal Ney, qui avait passé la Sambre avec l'aile gauche de l'armée française, refoula jusqu'aux Quatre-Bras une division néerlandaise qui occupait Frasne. Le 16 juin, à la pointe du jour, le prince d'Orange à la tête de 3,500 hommes, se porta en avant et se maintint dans cette position si importante des Quatre-Bras, malgré les attaques acharnées du maréchal, depuis six heures du matin jusqu'à trois heures et demie du soir. Alors arrivèrent successivement une division anglaise sous les ordres du lieutenant-général Picton, et les colonnes du duc de Brunswick-Oels, qui forcèrent le maréchal Ney

à se replier sur Frasne. Dans ce combat le prince d'Orange donna des preuves de l'intrépidité la plus brillante; emporté par son ardeur jusqu'au centre des bataillons français, il fut entouré un instant sans être reconnu, mais, dégagé par un de ses régiments, parvint à rejoindre ses troupes.

Deux jours après, le 18 juin, le grand duel de l'Europe contre l'empereur Napoléon se terminait sur le champ de bataille de Waterloo. A sept heures et demie du soir, au moment où l'artillerie prussienne commençait à paraître sur les hauteurs, et où, sur un signal du duc de Wellington, toute la ligne de l'armée anglo-batave s'ébranlait et tentait un dernier effort, le prince d'Orange, chargeant à la tête du corps de troupes qu'il commandait, fut frappé d'une balle à l'épaule gauche; d'abord il voulut étancher le sang avec son mouchoir, et poussa son cheval vers les colonnes françaises, mais bientôt il chancela et serait tombé, sans le secours de ses officiers d'état-major qui, aidés par des soldats hanovriens, l'enlevèrent de la mêlée. Transporté d'abord à Mont-Saint-Jean, où l'on put fabriquer un brancard à la hâte, le prince fut ensuite conduit à Waterloo, puis à Bruxelles, où il arriva dans la nuit. La perte du corps néerlandais fut dans cette bataille de 2,058 hommes et 27 officiers.

Nous avons répété jusqu'à satiété que lors de la création du royaume des Pays-Bas, on n'avait consulté ni les intérêts ni les désirs des deux peuples que l'on réunissait ainsi. Les puissances ne s'étaient préoccupées alors que d'un système de délimitation territoriale qui leur paraissait devoir consolider le grand œuvre de la paix européenne. Il fallait donc donner au nouveau royaume de l'homogénéité et de la stabilité.

L'ancienne constitution de 1814 fut révisée et servit de base à la Loi Fondamentale qui bientôt fut soumise à l'acceptation des deux parties du royaume. Ainsi que nous l'avons dit en parlant de la Belgique, cette Loi Fondamentale fut votée en Hollande par les états-généraux, et en Belgique par une assemblée de notables, dont la majorité lui fut hostile. Le 24 août 1815 elle était promulguée et devenait obligatoire dans tout le royaume.

Pendant que les états-généraux siégeant à Bruxelles, faisaient hommage au prince d'Orange des palais de Bruxelles et de Tervueren, la Hollande lui offrait également le beau château de Soestdyk, et l'empereur Alexandre, visitant à son retour de Paris le champ de bataille de Waterloo, avait, dans la célèbre ferme de la Belle-Alliance, fiancé au fils de Guillaume Ier sa plus jeune sœur, la grande-duchesse Anna-Paulowna, union qui fut célébrée à Saint-Pétersbourg le 21 février 1816.

La dynastie nouvelle paraissait donc réunir deux conditions de prospérité : la popularité et les grandes alliances politiques.

II.

LA HOLLANDE DEPUIS 1816 JUSQU'EN 1830.

Le 16 septembre 1816 on apprit à La Haye la victoire remportée le 27 août sur les Algériens par lord Exmouth, ayant sous ses ordres les flottes combinées de l'Angleterre et de la Hollande. Depuis quelques années les bâtiments néerlandais étaient principalement exposés aux insultes des pirates de la Méditerranée, et déjà en 1814 le gouvernement des Pays-Bas avait décidé qu'une escadre irait réprimer les déprédations barbaresques. Des temps contraires forcèrent cette escadre à relâcher à Plymouth, et ce ne fut qu'en 1815 que l'on put parlementer avec le dey d'Alger, qui refusa de négocier et fit arrêter le consul anglais. Le 23 mai, deux mille Maures et Turcs avaient pillé plusieurs centaines d'embarcations pourvues de passe-ports anglais, et massacré la majeure partie des Européens qui les montaient. Dès lors le vice-amiral de la flotte hollandaise dans la Méditerranée, Van der Capellen, reçut l'ordre de soutenir l'attaque que les Anglais pré-

paraient. Cette flotte se composait du *Melampus*, capitaine de Man; de *la Diane*, capitaine Zier-Vogel; de *la Frédéricque*, capitaine Van der Straten; de *l'Amstel*, capitaine Van der Hart; de *l'Aurore*, capitaine Polders; et de *l'Union*, capitaine Wardenburg. Le 8 août, les Hollandais rallièrent la flotte anglaise devant Gibraltar, et dans la matinée du 27 lord Exmouth, réunissant devant Alger toutes les forces dont il disposait, envoya au dey Omar le manifeste par lequel il exigeait la délivrance immédiate de tous les esclaves chrétiens, la promesse de traiter en cas de guerre les prisonniers comme le font tous les peuples civilisés, et enfin la paix avec le roi des Pays-Bas aux mêmes conditions que la paix conclue avec le prince régent. N'ayant pas reçu de réponse dans le délai d'une heure qu'il avait fixé par son message, lord Exmouth donna l'ordre d'ouvrir le feu contre la ville. Ce feu terrible dura toute la journée, et vers le soir la flotte algérienne était incendiée dans l'intérieur du port, comme l'arsenal, les magasins et un grand nombre d'édifices privés. Les chaloupes néerlandaises ne discontinuèrent pas, pendant toute la durée du bombardement, de porter les ordres de l'amiral commandant en chef sous le feu croisé de la place et des vaisseaux. Celle de *l'Union* fut coulée bas, et le sous-lieutenant de Witt van Oldenbarneveldt qui la comman-

dait eut la jambe emportée par un boulet. Pendant l'affaire, l'amiral Exmouth faisant aborder le *Melampus* par la *Queen-Charlotte* qu'il montait, dit à Van der Capellen, en lui serrant la main : « Mes amis de Hollande peuvent revendiquer une large part dans les honneurs de cette journée. »

Le 19 février 1817, naquit le prince Guillaume-Paul-Frédéric-Louis [1], fils du prince d'Orange, et cet événement donna lieu à des réjouissances publiques, tant à Bruxelles qu'à La Haye. L'année suivante, l'empereur Alexandre, le roi de Prusse et le grand-duc Michel de Russie, vinrent visiter la famille royale à Bruxelles. Durant toute cette année le roi s'était activement occupé de la fondation des colonies de bienfaisance placées sous le patronage du prince Frédéric des Pays-Bas.

En 1819 on commença les importants travaux du canal du Nieuwe Diep, et du dessèchement du lac de Harlem, entreprise qui fut ajournée, et en 1820 il fallut réparer les dommages causés par les inondations terribles qui désolèrent l'Alblasserwaard, les pays du Wahal, de la Betuwe et de la Meuse, la Gueldre et la Hollande méridionale. En 1822 un épouvantable incendie dévorait la grande église luthérienne d'Amsterdam.

Les 10 et 11 juillet 1823, Harlem fêtait avec

1. Le prince d'Orange actuel.

solennité le quatrième jubilé séculaire, institué pour rappeler la découverte de l'imprimerie par Laurens Koster. Un monument élevé à la mémoire de l'illustre inventeur fut inauguré dans le bois de Harlem ; le poëte Tollens et le professeur Van der Palm s'étaient chargés de célébrer, l'un en prose, l'autre en vers, cette fête toute nationale.

De nouvelles inondations signalèrent les commencements de l'année 1825. Un hiver pluvieux avait amolli les digues opposées par l'industrieuse Hollande aux entreprises d'une mer qui semble revendiquer sans cesse un terrain qui lui a été ravi ; les vagues, lancées contre ces digues par un ouragan furieux, parvinrent à les rompre en plusieurs endroits, et bientôt un torrent dévastateur entraîna sur son passage des habitations, des hommes, des animaux. Dans les provinces de Gueldre, d'Overyssel et de Drenthe, près de quatorze mille habitants perdirent tout ce qu'ils possédaient ; la rupture de la digue du Waterland, près de Durgerdam, fit un véritable chaos de toute la Hollande septentrionale ; Amsterdam fut heureusement épargné dans cette épouvantable inondation, et bientôt ses habitants se réunirent à la Hollande entière, pour faire en faveur des victimes une collecte générale qui s'éleva à la somme de 2,130,000 florins.

Le 21 mars 1825, le prince Frédéric des Pays-

Bas épousa la princesse Auguste-Louise-Frédérique-Wilhelmine de Prusse, et vers la fin de l'année, la ville de Leyde fêta avec pompe le deuxième jubilé séculaire de la fondation de son université.

En 1826, une épidémie meurtrière fit de grands ravages dans la Frise, l'Overyssel, mais surtout à Groningue. Cette même année on termina les travaux du canal de la Hollande septentrionale et des nouvelles écluses du Vecht.

Nous ne racontons ici, on le conçoit, que l'histoire particulière et en quelque sorte personnelle de la Hollande ; le centre du mouvement politique des Pays-Bas était alors à Bruxelles, et de 1827 à 1830 la Belgique seule fit de l'histoire. Toutefois la vieille Néerlande désapprouvait de temps en temps, avec sa franchise proverbiale, quelques-uns des actes du pouvoir relativement à la Belgique ; ainsi lorsqu'il s'agit du concordat avec la cour de Rome, de nombreuses réclamations furent faites, et une polémique très-vive s'engagea dans les provinces septentrionales des Pays-Bas [1], qui blâmèrent aussi quelquefois ce qu'elles nom-

1. Le savant et obligeant M. Holtrop nous a fait remarquer que tout un vaste rayon de la bibliothèque de La Haye, dont il est le digne conservateur, était rempli par les brochures publiées sur ce concordat, qui souleva les susceptibilités religieuses de la Hollande.

maient la faiblesse du gouvernement et ses prédilections pour les provinces méridionales.

En étudiant la révolution belge, deux choses frappent tout d'abord : le peu de résistance que les troupes opposèrent aux efforts de l'insurrection, et la désorganisation de l'armée, qui fut la conséquence immédiate de ses premières collisions avec le peuple révolté.

Au moment de la révolution belge, l'armée hollandaise se composait de trois bataillons de grenadiers et deux de chasseurs de la garde, dix-huit régiments d'infanterie, dix de cavalerie, quatre batteries d'artillerie, six batteries de siége, et six d'artillerie légère, deux bataillons du génie, dix escadrons de gendarmerie, du train d'artillerie et du corps des pontonniers. Cette armée formait donc un total de soixante-dix-sept bataillons d'infanterie, soixante-douze escadrons et soixante compagnies d'artillerie, ce qui, sans le train, le génie et la gendarmerie, donnait un total d'environ quatre-vingt-dix mille hommes [1].

Les régiments d'infanterie étant le plus souvent enrôlés par cantons et districts, restaient ordinai-

1. Les deux tiers de ces troupes étaient ordinairement en congé. L'armée se recrute par un tirage au sort auquel prennent part tous les célibataires depuis dix-neuf jusqu'à vingt-trois ans. Un cinquième de l'armée se renouvelle chaque année et la durée du service est de cinq ans.

rement en garnison dans ces districts durant plusieurs années. La plupart de ces régiments étaient ainsi demeurés dans les mêmes garnisons depuis 1816 jusqu'à 1830; mesure économique sans doute mais impolitique à coup sûr, et dont le gouvernement put, au moment de la révolution, calculer les conséquences fâcheuses. En effet, la garnison des villes belges se composant d'hommes pris dans les districts voisins, il était très-rare que les militaires n'eussent pas des parents parmi le peuple de la ville, et les agents révolutionnaires trouvèrent dans ces liens de famille ou simplement d'amitié, des arguments pour faire oublier aux soldats leur serment de fidélité. C'est ainsi que lorsque les miliciens, dont les deux tiers résidaient pendant onze mois dans leurs foyers, reçurent en septembre 1830 l'ordre d'aller rejoindre leurs régiments respectifs pour combattre la révolution naissante, leur répugnance fut évidente. Croire que ces hommes oublieraient tout à coup la vie de famille et les liens de parenté, pour prendre les armes et combattre leurs concitoyens, c'eût été se tromper de la façon la plus grossière. Un grand nombre de miliciens ne rejoignirent même pas les corps auxquels ils appartenaient.

Partout où les garnisons se composaient par moitié de troupes belges et hollandaises, les efforts que les Hollandais auraient pu faire, furent donc

en quelque sorte paralysés; mais s'il en fut ainsi pour les soldats belges, nous devons constater que la majeure partie des officiers de cette nation, obéissant aux lois de l'honneur, resta fidèle au roi Guillaume, jusqu'à ce qu'une proclamation du prince d'Orange leur eût donné le choix ou de servir dans l'armée hollandaise, ou de prendre du service dans l'armée belge que l'on reformait alors [1].

Quelques jours après la révolution, les Belges arrêtèrent les officiers hollandais à Mons, Tournay, Ypres et Bruges. Le général Schepern, gouverneur d'Ostende, qui pendant trois jours était parvenu à maintenir sa garnison dans le devoir, cédant enfin à la révolte et à la désertion, fut contraint de s'embarquer la nuit pour Flessingue avec ses soldats hollandais. Les routes étaient alors couvertes de bandes indisciplinées de miliciens qui regagnaient leurs foyers.

La dissolution de l'armée des Pays-Bas fut d'une soudaineté à laquelle les efforts de ses chefs ne purent que bien faiblement s'opposer, car c'était dans son organisation même que se trouvaient les germes de cette dissolution.

1. Le nombre des officiers belges était de beaucoup inférieur à celui des officiers hollandais dans l'armée des Pays-Bas. Cette infériorité numérique était dans la proportion de 1 sur 6 dans toute l'armée.

III.

LA HOLLANDE COURT AUX ARMES. — ENTHOUSIASME NATIONAL. — MORT DE VAN SPEYK.

En apprenant l'insurrection du mois d'août 1830 à Bruxelles, la Hollande tout entière, pour nous servir d'une expression des publicistes hollandais de cette époque, jeta un long cri d'indignation et se montra prête à se lever comme un seul homme. La députation belge envoyée à La Haye, où le peuple manifesta pour elle une antipathie qui eût pu devenir dangereuse, dut rapporter à Bruxelles l'expression de ces sentiments hostiles. Plus tard, après les journées de septembre, la Hollande déclara d'une manière positive qu'elle demandait, comme la Belgique, la séparation des deux états, ajoutant toutefois qu'elle voulait l'accorder, mais non pas se la voir imposer. Ainsi donc la séparation était le vœu des deux peuples, et peut-être alors eût-il été facile d'éviter toute collision dans l'avenir, si la Belgique avait énoncé des propositions convenables au lieu de se livrer de prime-abord à des excès ridicules ou odieux, soit en accablant la Hollande des plus sanglants outrages, soit en retenant en qualité de prisonniers de

guerre les officiers hollandais surpris dans leurs garnisons, et en séquestrant les biens des Belges fidèles au roi Guillaume.

La Hollande présentait alors un spectacle aussi intéressant que curieux. Un armement général et volontaire s'y opéra avec tout l'entraînement de l'enthousiasme. La bourgeoisie s'était empressée de se mettre à la disposition du gouvernement pour faire le service des troupes qui d'un moment à l'autre pouvaient être mises en campagne. Une foule d'industriels les plus honorables abandonnèrent en quelque sorte le soin de leurs affaires pour concourir à la défense du pays. Les étudiants des universités de Leyde, d'Utrecht et de Groningue s'offrirent pour former des corps de volontaires, et lors de l'ouverture de la session des états-généraux, M. Van Dam van Isselt, président de la seconde chambre, fut le digne interprète des résolutions patriotiques du pays. Par une proclamation en date du 5 octobre 1830, le roi appela aux armes la vieille Néerlande ; le premier ban de la schuttery avait été mobilisé pour être employé dans les places fortes ; le 11 octobre on appela les second et troisième ban, et l'on prépara la levée en masse appelée *landstorm*. Plusieurs membres des états-géneraux, entre autres M. Van Dam, dont nous venons de parler, et M. Schimmelpenninck, levèrent à leurs frais des corps de

volontaires, donnant ainsi un exemple qui fut généralement suivi; et le gouvernement dut s'occuper activement d'organiser les nombreux bataillons de la jeunesse hollandaise, transformée tout à coup en armée.

Le 18 octobre le roi ouvrit en personne les états-généraux, désormais composés de Hollandais, et leur déclara que sa sollicitude se bornerait dorénavant et d'une façon tout exclusive aux provinces septentrionales, dont toutes les ressources et les forces seraient à l'avenir employées dans leur intérêt unique. Peu de temps après, le roi décrétait qu'il bornait l'action de son gouvernement aux provinces du nord du royaume des Pays-Bas et au grand-duché de Luxembourg, et qu'en attendant la décision des puissances sur le sort de la Belgique, l'armée hollandaise occuperait Maestricht, Venloo et Anvers. L'escadrille hollandaise de l'Escaut, stationnée devant cette dernière place, sous les ordres du capitaine Lewe van Aduard, commandant de la frégate *l'Euridice*, se composait des corvettes *la Comète*, capitaine Koopman, et *la Proserpine*, capitaine Van Maren, d'un brick, lieutenant Zoutman, et des canonnières n°s 2, 6, 4 et 9, commandées par les lieutenants Van Speyk, Van Maren, Schroder et Schuit. Le 28 octobre on apprit à La Haye que le général Chassé avait bombardé Anvers.

L'appel aux armes fait par le roi avait eu des résultats immédiats. Dès le 16 octobre la schuttery mobile et les volontaires de La Haye avaient marché sur Breda; le 26, les volontaires de Leyde et de Harlem partaient pour Berg-op-Zoom, ceux d'Amsterdam et de Rotterdam suivirent bientôt ce noble exemple, et cette armée si réellement nationale attendit sur la frontière et dans les places fortes du Brabant septentrional, qu'on lui donnât l'ordre d'agir.

Cependant la Flandre zélandaise était entièrement ouverte aux entreprises des partisans franco-belges que commandaient deux Français, MM. Grégoire et de Pontécoulant. Déjà Ysendyke, l'Écluse et Aardenbourg avaient arboré les couleurs brabançonnes. Le bourgmestre de la petite ville d'Oostbourg, M. Callenfels, souleva dans le conseil cantonal la question de la résistance à l'invasion belge, et la majorité du conseil témoignant quelque faiblesse, un conseiller octogénaire, Pierre Janssen, se leva et s'écria :

— Si le conseil veut rendre lâchement la ville à une poignée de Flamands, seul je me défendrai; peu m'importe de mourir quelques mois plus tôt.

Le 31 octobre Oostbourg était investi par trois mille hommes, parmi lesquels se trouvaient douze cents Français. Les défenseurs de la ville étaient à peine quatre cents, et malgré cette infé-

riorité numérique, une vive résistance s'organisa; chacun voulait imiter Pierre Janssen et faire son devoir. Cependant les volontaires de M. de Pontécoulant attaquaient avec vigueur, et la ville allait être forcée de se rendre, lorsque le lieutenant-colonel Ledel arriva avec du renfort. La légion franco-belge ne tarda pas à battre en retraite, abandonnant la Flandre zélandaise, qui fut mise aussitôt à l'abri de toute agression.

Il y eut alors des deux parts de nombreuses marches et contre-marches, et tout semblait annoncer que les Hollandais se disposaient à une campagne décisive. Venloo, que l'on n'avait pas mis en état de défense, tomba le 11 novembre entre les mains des Belges. Daine, que le général Dibbetz avait fait partir de Maestricht avec ordre de se rendre à Utrecht, avait publié le 2 novembre à Hasselt une proclamation révolutionnaire; puis étant parvenu à rassembler environ deux mille volontaires, avait insurrectionné une partie du Limbourg. Après avoir dévasté les travaux du canal du Zuid-Willems-Waart, Daine marcha sur Venloo, où le colonel Van Schepern, avec une garnison de trois cent cinquante hommes, ne put tenter aucune défense, car la populace de la ville, soutenue par les bourgeois armés, s'était révoltée à l'approche des assiégeants. Le 20 novembre, un corps de volontaires hollandais, commandé par

le général Van Geen, et soutenu par quelques troupes de ligne, s'était dirigé sur Esschen, dans la province d'Anvers, où les Belges furent battus et mis en fuite. D'un autre côté, le duc de Saxe-Weimar, à la tête d'une colonne de huit mille hommes, s'avançait de Tilbourg sur Eindhoven, et de là, par Bommel, Valkenswaard, Hechtel et Hechteren, sur Maestricht, chassant devant lui les corps de volontaires qui ne cherchaient même pas à s'opposer à sa marche. Il jeta quinze cents hommes dans Maestricht, dont la garnison fut ainsi complétée; les Hollandais s'appuyant sur cette place, firent alors plusieurs excursions et ils s'avançaient sur Venloo, lorsqu'ils reçurent la nouvelle de la conclusion de l'armistice.

Cette barrière nouvelle opposée à leur impatience accrut encore l'ardeur des volontaires, dont l'enthousiasme devait être surexcité par la nouvelle de la mort héroïque du jeune Van Speyk.

Jean-Charles-Joseph Van Speyk [1] qui, comme nous l'avons déjà vu, commandait la canonnière nº 2 de l'escadrille qui stationnait dans les eaux d'Anvers, s'était voué de bonne heure au service de la marine, et s'était fait remarquer dans plusieurs combats aux Indes orientales. En 1829, il revint en Hollande et obtint bientôt le grade de

1. Van Speyk était sorti de l'hospice des orphelins civils d'Amsterdam.

lieutenant. Le 5 février 1831 la flottille de canonnières, commandée par le capitaine Koopman, quitta le port d'Anvers, où elle avait été chercher un refuge contre les glaçons de l'Escaut, et alla reprendre sa station primitive devant la place. La canonnière n° 2 avait déjà repris son ancien mouillage en face d'Austerweel, lorsque un violent coup de vent lui fit perdre ses ancres, et la poussa en dérive sur la côte d'Anvers. Vainement le lieutenant Van Speyk s'efforça de lutter contre la tempête, ses efforts furent inutiles, et bientôt son bâtiment fut poussé sous les batteries du fort Saint-Laurent. Un nombreux rassemblement de peuple s'était formé sur les quais, et une compagnie de volontaires belges s'était portée sur ce point pour reconnaître l'objet qui attirait ainsi l'attention publique. Le peuple et les volontaires s'étaient précipités sur le pont du navire, malgré les menaces des Hollandais, et courant vers le mât du vaisseau avaient abattu le pavillon batave.

— Où sont vos papiers? s'écrie le chef des volontaires en s'adressant à Van Speyk.

— Je vais les chercher, répond froidement le jeune lieutenant.

Il s'élance aussitôt dans l'entre-pont, et dit à son mousse de cabine qu'il y rencontre : « Sauve-toi! » Puis il se jette à genoux et tire un coup de pistolet dans la soute aux poudres. Le mousse

effrayé, avait à peine eu le temps de monter sur le pont et de se précipiter dans l'Escaut, qu'une effroyable explosion fit voler en éclats le bâtiment fracassé. Le quai était couvert de membres informes et de bois calciné; Belges et Hollandais avaient également péri, et l'Escaut entraînait au loin les derniers débris de la canonnière [1].

La Hollande, fière de ce noble fils, lui a consacré un monument à Egmont-sur-Mer [2]; Amsterdam lui a élevé un tombeau.

IV.

LE ROI DES PAYS-BAS INVOQUE L'INTERVENTION DES PUISSANCES. — INUTILITÉ DE SES RÉCLAMATIONS. — RUPTURE DE L'ARMISTICE.

Aussitôt après les journées de septembre à Bruxelles, et la retraite des troupes placées sous le commandement du prince Frédéric, le roi des Pays-Bas avait invoqué la médiation des cinq puissances signataires des traités de Paris et de Vienne, qui avaient constitué son royaume. Les plénipotentiaires des cinq cours se réunirent bien-

1. Nous avons vu avec intérêt dans une des salles du palais, à Amsterdam, un beau tableau représentant la mort de Van Speyk.
2. Le phare Van Speyk.

tôt à Londres, et les travaux de la conférence commencèrent aussitôt par le protocole du 4 novembre 1830; elle avait reconnu en principe le bon droit du roi Guillaume, et décida qu'en attendant toute solution ultérieure, les hostilités cesseraient immédiatement des deux côtés, et que les troupes belges et hollandaises se retireraient respectivement derrière la ligne qui séparait, avant le 31 mai 1814, les possessions du prince souverain des Provinces-Unies, des provinces belgiques qui avaient concouru à la formation du royaume des Pays-Bas. Le baron Falck, plénipotentiaire hollandais, ne signa pas ce protocole, et les Belges revendiquèrent la délimitation consignée dans l'art. 2 de la Loi Fondamentale, avec la possession de la rive gauche de l'Escaut. Le roi Guillaume accepta l'armistice, tout en demandant qu'il fût limité à trois mois et pût être rompu en le dénonçant un mois d'avance; puis il proposa qu'une ligne fût tracée dans les provinces du Limbourg et de Liége, offrant d'évacuer la citadelle d'Anvers et les forts de l'Escaut dix jours après l'établissement de cette ligne; mais le protocole du 17 novembre maintint l'ancienne délimitation du territoire des Provinces-Unies. Pendant ce temps les choses marchaient rapidement à Bruxelles, où le congrès national décrétait successivement l'indépendance de la Belgique, la forme monarchique

de son gouvernement et l'exclusion de la dynastie de Nassau. Peu de jours après on apprenait à La Haye que la couronne belge avait été offerte au duc de Nemours.

Jusque là le roi Guillaume avait supposé que la Russie et la Prusse ne permettraient pas que le royaume des Pays-Bas fût ainsi démembré sous leurs yeux. Ces illusions ne tardèrent pas à tomber devant la réalité. Un fait généralement peu connu, fait d'une haute importance historique et dont nous pouvons garantir l'authenticité, vint à cette époque tromper en quelque sorte l'attente de l'Europe, et fausser les combinaisons des chancelleries qui n'en étaient point instruites : en considération du concours de la Russie à la formation du royaume des Pays-Bas, la Hollande s'était engagée, par les stipulations de 1815, à servir les arrérages de l'ancien emprunt russe fait aux Provinces-Unies, sous la condition que la Russie emploierait tout son pouvoir à maintenir l'existence du nouveau royaume. Le roi Guillaume, voyant que la force des choses amenait la ruine successive de l'édifice construit en 1815, notifia au cabinet de Saint-Pétersbourg, que la clause du marché conclu entre les deux états n'étant pas remplie par la Russie, la Hollande se considérait à l'avenir comme dégagée des promesses qu'elle avait faites, et qu'à dater de ce moment, elle ne paierait plus

les intérêts de la dette qu'elle avait pris à sa charge. C'était en quelque sorte forcer la Russie à intervenir directement dans la question, et le roi Guillaume crut longtemps à l'efficacité du moyen qu'il avait employé.

Mais la Hollande et la Russie avaient conclu cet arrangement sous la garantie de l'Angleterre, et, malheureusement pour le royaume des Pays-Bas, l'Angleterre avait maintenant un intérêt presque aussi grand à le démembrer, c'est-à-dire à maintenir la séparation qui venait de s'opérer, qu'elle en avait eu jadis à le former.

Instruite de la déclaration faite par le roi Guillaume au cabinet russe, l'Angleterre s'empressa d'intervenir secrètement, et offrit à la Russie de se charger de la dette hollandaise, exigeant d'elle, en retour, une neutralité complète quant à la question belge [1]. Voilà ce qui détruisit quelques-uns des plans du roi Guillaume, voilà ce que la majeure partie des cabinets européens ignora longtemps, et ce qui explique très-clairement la plupart des événements qui suivirent.

Cependant la conférence avait demandé la levée du blocus des côtes de la Flandre occidentale et

1. Ce fut l'objet d'un traité conclu en 1831, entre l'Angleterre et la Russie. Les questions financières devaient, on le conçoit, préoccuper singulièrement le cabinet russe, au moment des embarras de tout genre suscités par la révolution polonaise.

de l'Escaut. Bientôt le gouvernement belge voulut faire admettre la reconnaissance du pavillon brabançon dans les eaux néerlandaises. Alors le roi Guillaume fit déclarer par ses plénipotentiaires qu'il se considérait comme libre de reprendre les hostilités dix jours après avoir renoncé à l'armistice, et qu'il ne pouvait consentir à laisser libre la navigation de l'Escaut au profit de ses ennemis. Cette note fut communiquée le 10 décembre 1830 à la conférence qui, persistant dans sa première décision, laissa toutefois non résolue la question du pavillon belge. Le 18, le roi des Pays-Bas notifia qu'il ne reconnaissait pas de pavillon belge, et n'en pouvait reconnaître aucun aux provinces insurgées. Le protocole du 20 décembre admit, comme on le sait, le principe de l'indépendance de la Belgique, et la séparation des deux parties dont se composait le royaume des Pays-Bas. Le roi Guillaume, voyant que les puissances avaient accepté la révolution belge et ses conséquences, l'accepta également en quelque sorte, mais sous les conditions indiquées dans les protocoles 11 et 12 des 20 et 27 janvier 1831. Un acte solennel du congrès belge rejeta ces propositions le 1er février, et revendiqua la possession du Luxembourg, du Limbourg y compris Maestricht, et même de la Flandre zélandaise; et peu de temps après, le régent de Belgique lança sa fameuse proclamation

aux habitants du Luxembourg. La conférence, confirmant alors son protocole du 19 février et ses précédents arbitrages, notifia aux Belges, par le protocole du 17 avril, qu'ils eussent à remplir avant le 1er juin 1831, les conditions qu'elle leur avait primitivement imposées. Le 1er juin le congrès décerna la couronne de Belgique au prince Léopold de Saxe-Cobourg; quelques jours avant il avait accepté l'ensemble des dix-huit articles que le cabinet de La Haye rejeta en déclarant que si les Belges ne se conformaient pas aux protocoles nos 11 et 12, il agirait hostilement envers leur gouvernemeut.

La conférence se hâta de notifier qu'elle maintenait et garantissait l'armistice, mais le roi Guillaume, tout en envoyant de nouveaux pouvoirs à ses plénipotentiaires, annonça qu'il était prêt à jeter son épée dans la balance diplomatique.

L'attitude de la Hollande devait en effet donner à son roi une confiance illimitée dans sa force et dans son droit. La nation tout entière semblait n'avoir qu'un seul et même désir, celui de venger son honneur outragé. Un arrêté du 24 mars avait donné une excellente organisation à l'armée et aux nombreux corps de volontaires; un quartier général leur avait été assigné à Bréda, et le 23 juillet le roi les visita. Partout sur son passage le cri *en avant* se faisait entendre parmi les acclama-

tions, et le roi dut rapporter à La Haye la conviction que l'enthousiasme de son armée lui donnerait au jour du combat un élan irrésistible. Quelques jours après, le 1er août 1831, la proclamation suivante fit connaître à la Hollande, que le roi Guillaume en appelait à la dernière raison des rois et des peuples, tout en mettant entre les mains du Dieu des armées les intérêts de la patrie.

« Considérant que dès l'origine de la révolte armée en Belgique, nous avons usé de tous les moyens et n'avons reculé devant aucun sacrifice pour arriver à des conditions de séparation qui, en conservant la paix générale, fussent compatibles avec l'honneur et les intérêts des fidèles provinces septentrionales; que nous avons considéré comme telles et par conséquent accepté immédiatement les conditions qui à cette fin nous avaient été proposées et garanties par les puissances médiatrices; que cependant les derniers événements ont ajourné de nouveau, à notre plus vif regret, et contrairement à nos espérances les plus fondées, l'accomplissement de ces conventions; que ne pouvant laisser plus longtemps nos fidèles sujets accablés, sans aucun résultat, sous le poids des charges et des sacrifices qui leur sont imposés depuis plusieurs mois, et qui dépassent de beaucoup leurs moyens et leurs facultés, il ne nous reste d'autre voie, pour sauver notre chère

patrie, que d'appuyer les négociations par la force des armes, pleins de confiance que nous sommes en Dieu et en la justice de notre cause. Afin d'obtenir ces conditions de séparation que les puissances médiatrices ont reconnu être équitables et qui sont indispensables pour assurer aux Pays-Bas septentrionaux leur indépendance et leur nationalité; qu'au moment où nous ordonnons à notre brave armée nationale de se préparer au combat, notre premier besoin est de nous prosterner devant le trône du Dieu des armées et d'implorer du Tout-Puissant, arbitre du destin des peuples, la bénédiction de nos armes, voulant dans ces graves circonstances offrir à cette nation fidèle, qui s'est toujours si dignement distinguée par son sentiment moral et religieux, l'occasion de s'unir à nous, afin d'implorer de l'Être suprême, à l'exemple de nos aïeux, et pour le salut de la patrie, ces secours que nous accorda si souvent sa bonté; avons trouvé bon et entendu de charger notre ministre d'état, directeur général des cultes, ainsi que le directeur général du culte catholique, d'inviter immédiatement de notre part, chacun en ce qui le concerne, les ministres de la religion à procéder aux cérémonies d'usage de chaque culte, le dimanche 14 de ce mois, pour faire un pieux appel à la repentance, à la confiance, aux autres sentiments religieux que réveillent dans les cœurs

les circonstances où se trouve le pays; pour recommander humblement à Dieu dans de ferventes prières, les intérêts de notre chère patrie, et pour appeler avec confiance la protection divine sur nos armes, dans la lutte où l'honneur et le devoir nous commandent de nous engager.»

V.

LE PRINCE D'ORANGE A BRÉDA. — PREMIÈRES OPÉRATIONS DE LA CAMPAGNE DES DIX JOURS. — COMBAT DE HOUTHALEN.

Le 1er août 1831, le prince d'Orange arrive à Bréda, et prenant aussitôt le commandement général de l'armée qui, comme nous l'avons déjà dit, était organisée, réunie et campée depuis le mois de mars, il lui adresse une énergique proclamation, dans laquelle il reproduit un mot significatif récemment prononcé par le roi. Et l'armée, qui attendait ce signal avec tant d'impatience, répète avec enthousiasme *En avant!*

Le prince d'Orange ajoutait qu'il ne voulait que le repos et la gloire de son pays, et qu'il prouverait, l'épée à la main, que le sang des Nassau coulait dans ses veines. Personne n'en doutait, et la plupart de ceux auxquels il s'adressait l'avaient jadis vu à l'œuvre.

Toute l'armée fut bientôt en mouvement; elle

se composait de quarante mille hommes d'infanterie, quatre mille de cavalerie, trente mille de schuttery ou de volontaires. Elle possédait soixante-douze pièces de canon et un matériel nombreux.

On la forma en trois grandes divisions, dont le commandement fut confié au duc Bernard de Saxe-Weimar, et aux généraux Van Geen et Meyer, ayant sous leurs ordres les généraux-majors Schuurman et Destombes, et les colonels Bagelaar, de Favauge, Stocker et Sprenger. Une quatrième division, composée en grande partie de schuttery, était commandée par le lieutenant-général Cort-Heiligers; l'artillerie par le colonel-inspecteur List, et la cavalerie, composée de deux brigades, par le lieutenant-général Trip, ayant sous ses ordres les généraux-majors Post et Boreel.

Le jour même de l'arrivée du prince d'Orange à Bréda, l'armistice avait été dénoncé pour le 4 août à Anvers, et le 2 août à la pointe du jour l'armée hollandaise se mit en mouvement. La seconde division, commandée par le duc de Saxe-Weimar, formait l'avant-garde et le centre droit; la division Van Geen avait pris la droite, la division Meyer formait le centre gauche, et la schuttery, commandée par Cort-Heiligers, s'avançait à l'extrême gauche de l'armée. Une brigade de cavalerie fut lancée en avant, la seconde fut gardée en réserve.

Devant cette armée s'étendaient de vastes plaines; aucune forteresse importante, aucune rivière d'un passage difficile ne pouvaient opposer à sa marche rapide un obstacle sérieux. Bientôt elle eut gagné les frontières de la Belgique, et la division Van Geen, se portant en avant de Gilzen, culbuta un détachement de quatre cents Belges, que le deuxième bataillon de chasseurs poursuivit jusqu'à Merxplas. Pendant ce temps, le second corps d'armée s'avançait de Ryen par Poppel et Weelde, sur Eel et Ravels où les Belges de l'avant-garde du général Niellon lui opposèrent une assez vive résistance, à la faveur des maisons et des accidents de terrain; ils en furent enfin délogés, et la division Saxe-Weimar continua son mouvement.

Le troisième corps d'armée n'était pas resté inactif, et marchait d'Eindhoven sur Postel, tandis que l'escadre de l'Escaut remontait le fleuve et débarquait quatre cents marins qui, soutenus par une portion de la garnison de Liefkenshoek, s'emparèrent d'abord du fort Sainte-Marie, puis de Calloo, et percèrent la digue de l'Escaut afin d'établir, grâce à l'inondation, une communication avec la flotte et la citadelle d'Anvers.

En même temps la division de schuttery et de volontaires commandés par Cort-Heiligers, s'avançait vers le Limbourg, et occupait Heusden; le

général de Kock, qui se trouvait à la tête de quelques troupes dans la Flandre zélandaise, se portait d'Yzendyke sur la ligne du Verlaat, enfin le capitaine Schwartz quittait sa position de Biervliet et attaquait le Capitalen-Dam.

Lorsque les premiers bataillons hollandais franchirent les frontières de la Belgique, le prince d'Orange crut devoir rassurer l'opinion belge sur le but de la campagne et sur ses propres intentions; la proclamation suivante fut, par ses ordres, affichée dans tous les villages nouvellement envahis par ses troupes; le prince l'adressait *aux habitants des provinces que devait occuper l'armée de S. M. le roi des Pays-Bas.*

« A la tête de l'armée nationale des Pays-Bas, je me suis porté sur votre sol. Je viens tranquilliser les habitants paisibles de ces provinces sur le but de cet acte d'hostilité.

« Aucun désir de conquête ou de vengeance n'anime l'armée ni son chef.

« Le roi, mon père, m'envoie sans aucun autre but que celui d'obtenir des conditions justes et équitables pour la séparation entre les provinces qui lui sont restées fidèles, et celles qui se sont soustraites à sa domination.

« Nous faisons la guerre pour accélérer l'établissement d'une paix durable.

« Aux habitants tranquilles du territoire sur

lequel je me trouve maintenant, je garantis protection et sûreté; je promets appui à ceux qui sont portés pour la bonne cause.

« S'il arrivait qu'il fût commis quelque désordre, inconvénient toujours inévitable de la part d'une armée nombreuse, toute plainte faite par l'habitant sera accueillie par les chefs militaires. Une punition sévère sera la conséquence immédiate de la preuve du délit. »

Le 3 août, dès la pointe du jour, les première et deuxième divisions, se portèrent sur Turnhout, la seule ville importante que l'armée eût jusque alors rencontrée devant elle ; le prince d'Orange voulait, en manœuvrant sur Turnhout, faire croire aux Belges que son projet était d'investir Anvers, et, grâce à ce stratagème, s'avancer rapidement sur Bruxelles par la route de Lierre.

La deuxième division arriva la première devant la ville, et ce ne fut que vers dix heures du matin que la première division d'infanterie, la première brigade de cavalerie, et trois batteries d'artillerie légère se réunirent à elle. Le général Niellon, que les Hollandais avaient rencontré en avant de Turnhout, à la tête de plusieurs bataillons, ne crut pas pouvoir tenir cette position, et traversant la ville au pas de course alla se poster sur la route de Lierre. La deuxième division occupa tout aussitôt la ville.

Le mouvement était général sur la ligne hollandaise : à la droite du prince d'Orange, la division Van Geen s'était avancée de Merxplas jusqu'à Vorselaer, et avait pris position sur la chaussée qui conduit de Turnhout à Anvers. L'artillerie de réserve suivait à gauche, ainsi que la brigade de cavalerie du général-major Post. Le prince pouvait donc facilement lier communication avec ces deux corps; il établit son quartier général à Turnhout.

Le 4 août la seconde division, tenant toujours la chaussée de Turnhout à Anvers, se porta sur Gheel, et la troisième sur Moll.

Le 5, deux colonnes sortirent de Berg-op-Zoom, sous le commandement du colonel d'Ablaing van Giessenburg et du major Bosson. Ces colonnes, composées des schutters de la Hollande méridionale, de l'Overyssel et d'Utrecht, se dirigèrent vers Calmphout, d'où elles délogèrent l'ennemi; mais le major Bosson, s'étant avancé en poursuivant les Belges jusqu'aux environs de Capelle, y tomba dans une embuscade, et fut contraint de se replier jusqu'à ce qu'il eût rallié un détachement de la schuttery de l'Overyssel, dont l'intervention lui rendit l'avantage qu'il avait momentanément perdu. Le major Herckenrath avait pendant ce temps opéré sa jonction avec le corps de troupes du colonel d'Ablaing, et le lieutenant-colonel Vee-

ren détruisait les lignes ennemies de West-Wezel.

Le territoire belge se trouvait donc envahi de tous côtés, et, dès la journée du 3, le bruit du canon hollandais avait retenti jusqu'à Gand, où avait porté le désordre et la terreur. Pour ajouter encore aux justes inquiétudes du nouveau gouvernement de la Belgique, le général Chassé, ce vieux brave, si loyal mais si inflexible, venait d'enlever le drapeau blanc qui, depuis trop longtemps à son gré, flottait pacifiquement sur la citadelle d'Anvers, et avait annoncé aux autorités de la ville la reprise des hostilités.

Il fit aussitôt occuper par huit cents hommes la position du Melkhuis, pendant que le colonel Volkhemer exécutait une sortie dont le résultat fut de renverser quelques ouvrages de terrassement, d'enclouer des canons et d'incendier des approches qui pouvaient gêner la défense de la citadelle. Le colonel Koopman fut chargé d'aller, avec deux bateaux à vapeur, détruire quelques fortifications belges à Rupelmonde; on fit sauter le fort de Burcht; on acheva d'inonder les polders de la Tête de Flandre; enfin, pendant cette nuit du 5, qui dut paraître bien longue aux malheureux habitants d'Anvers, dont elle renouvelait les terribles appréhensions, l'escadre de l'Escaut lança des bombes dans les forts du Nord et Montebello, à la lueur des fusées et des flammes de Bengale,

dont la citadelle illuminait à chaque instant le cours du fleuve.

Le prince d'Orange s'était arrêté tout un jour à Turnhout, afin de laisser reposer ses troupes et pour surveiller le mouvement général de l'armée. La première division, qui le précédait, alla prendre position à Gheel où le prince voulait transporter le lendemain son quartier général; la seconde, étendant sa ligne depuis Haelen jusqu'à Sechem, fut occuper Diest, qui ne se défendit pas; la troisième quitta Moll et se dirigea vers Beeringen.

En approchant du village d'Oostham, le général Meyer, qui commandait cette division, apprit que les Belges occupaient encore cette position. Aussitôt il lança en avant le bataillon des chasseurs volontaires de Leyde, entièrement composé d'étudiants de l'université; ces braves jeunes gens qui, réunis sous les drapeaux brodés par leurs mères et leurs sœurs, avaient, en quittant la terre natale, juré de défendre l'honneur, de maintenir la dignité de leur patrie, reçurent avec enthousiasme l'ordre qui leur était donné. Le bataillon, soutenu par une compagnie de hussards, marcha sur Oostham, y rencontra l'ennemi, et le contraignit de se replier sur Quaad-Mechelen. On voulut le poursuivre, mais il s'était jeté dans les bois qui entourent le village, et la cavalerie ne put agir. Alors Meyer continua sa marche sur Beeringen.

Les Belges y avaient rassemblé un corps de troupes assez considérable. Les volontaires de Leyde et une partie de la 13e afdeeling l'attaquèrent au pas de course et le culbutèrent, malgré son opiniâtre résistance. L'étudiant Beckman tomba mortellement frappé sur ce champ d'honneur; ses compagnons, Huet et Stollé, avaient été gravement blessés, l'un à Oostham, l'autre à Beeringen. L'histoire doit conserver le nom de ces nobles victimes d'un patriotisme intelligent; la Hollande s'est chargée de garder leur souvenir.

Le 6 août, une partie de l'armée resta dans ses cantonnements, pendant que l'on élevait quelques ouvrages en avant de Diest, et que la division Saxe-Weimar s'emparait des têtes de pont de Gette et de Velp.

Cependant Cort-Heiligers, à la tête de la réserve, n'avait point interrompu ses importantes opérations: le 3, il avait franchi les frontières du Limbourg, dirigeant ses reconnaissances de Lommel, où il s'était arrêté, jusqu'à Over-Pelt, Neder-Pelt et Hamont qu'il occupa le 4; le 5, il marcha contre Hechtel, où ses braves schutters furent engagés, malgré la pluie battante, contre les avant-postes de l'armée de la Meuse; le combat fut vif; mais, nonobstant l'infériorité numérique des Hollandais et grâce aux manœuvres habiles du major Knotzer, les tirailleurs belges, commandés par Lechar-

lier, abandonnèrent les lignes qu'ils défendaient.

Le 6, à la pointe du jour, la première brigade se porta sur Houthalen; cette brigade, qui était composée des gardes communales de la Gueldre, de la Hollande septentrionale et d'Amsterdam, rencontra à Helchteren les tirailleurs de la Meuse; elle les dispersa et les poursuivit jusqu'aux approches de Houthalen, où le corps d'armée principal du général Dairie l'attendait, appuyé par une assez nombreuse artillerie. La première brigade de la division Cort-Heiligers rallia aussitôt la deuxième et l'action devint sérieuse.

Bientôt tout le corps d'armée du général Daine, s'avançant en trois colonnes sur la chaussée de Zonhoven, attaqua chaudement les Hollandais, et l'on put croire un instant que, fatigués des combats de la matinée, ceux-ci ne pourraient résister à cette nouvelle et terrible épreuve. Il en fut autrement: le feu bien nourri de l'artillerie hollandaise et les décharges incessantes de la schuttery de la Gueldre et de la Hollande septentrionale ne tardèrent pas à mettre le désordre dans les colonnes belges. Repoussées avec une perte considérable, elles cherchèrent à se loger dans quelques maisons à la tête de la chaussée et, pendant longtemps, entretinrent contre les Hollandais une fusillade meurtrière. Les Belges furent enfin chassés de cette retraite, et la flamme des maisons incen-

diées éclaira le bivouac de la division Cort-Heiligers.

Ainsi la droite et la gauche de l'armée se trouvaient également garanties, et le prince d'Orange. dont le quartier général était toujours à Diest, pouvait, continuant sa marche hardie entre les deux armées belges qui l'avaient laissé venir jusqu'au milieu du Brabant méridional, se porter en avant sur Hasselt et Louvain.

Il n'était plus qu'à huit lieues de Bruxelles.

VI.

BATAILLES D'HASSELT ET DE LOUVAIN.

Le centre de l'armée hollandaise n'avait eu jusque alors que des engagements d'avant-postes avec les Belges, et il tardait au prince d'Orange de rencontrer enfin l'armée de la Meuse que, par une singulière flatterie ou une vanité anticipée, on avait surnommée *l'invincible.*

Le 7 août un corps de troupes fut formé par le prince généralissime entre Diest, Halen, Herck et Beerenbrock. Il se composait de la troisième division, commandée par Meyer; de la brigade de cavalerie légère, sous les ordres du général-major Boreel; de la première brigade de la première division, commandée par le général-major Schuur-

man, sous le lieutenant-général Van Geen; enfin de la brigade de cuirassiers du général-major Post, et de quatre batteries d'artillerie. Le prince d'Orange, assisté de son frère, le prince Frédéric, s'était mis à la tête de la troisième division.

Pleine d'enthousiasme et d'ardeur, l'armée, ainsi composée, s'avança par la chaussée qui conduit de Diest à Hasselt. Le duc de Saxe-Weimar, qui avait toujours manœuvré en tête de l'armée, et occupait déjà Saint-Trond, avait reçu l'ordre de revenir sur Hasselt, afin d'envelopper l'armée de la Meuse, ou de lui couper la retraite du côté de Tongres; il était évident que le général Daine voulait, en concentrant ses forces à Hasselt, provoquer une affaire décisive.

Dans la matinée du 7, les troupes de Cort-Heiligers avaient repoussé, dans la direction de Heusden et de Zolder, les Belges qui avaient évacué sur Liége dix-huit fourgons de blessés; le soir elles s'avancèrent jusqu'à Zonhoven; les deux ailes de l'armée hollandaise se trouvaient donc en mesure d'appuyer les mouvements du centre.

Ce fut au village de Curingen que l'avant-garde du prince d'Orange rencontra, le 8 août, les postes avancés de l'armée de la Meuse; le prince fit aussitôt attaquer le village par les volontaires de Leyde et les chasseurs de la Hollande septentrionale et de Groningue. Daine qui se préparait à

une attaque générale, fit d'abord un mouvement en avant, que le prince d'Orange prévint en déployant des masses à droite et à gauche de la chaussée ; les Hollandais étaient appuyés d'un côté sur le bois de Steewoort, de l'autre sur le village de Herckenrode.

Daine hésita ; il suspendit bientôt son mouvement, abandonnant à leurs propres forces les bataillons belges logés dans le village de Curingen ; ceux-ci, après une résistance assez vive, se replièrent sur Hasselt, où il avait pris position, et les Hollandais, traversant aussitôt le village, se reformèrent rapidement en vue de l'armée de la Meuse qu'ils se disposèrent à attaquer. Mais, en ce moment, et sur la sommation du lieutenant-colonel Van Tuyl, envoyé en parlementaire par le prince d'Orange, les habitants d'Hasselt, effrayés des conséquences fatales que la défense de cette ville aurait nécessairement pour eux et leurs propriétés, reprochaient au général Daine d'avoir choisi Hasselt pour centre de ses opérations, et lui déclaraient qu'il eût à chercher immédiatement une autre position en rase campagne. La majeure partie des habitants d'Hasselt était orangiste.

Les Belges se retirèrent donc dans la direction de Tongres, et le prince d'Orange, profitant de ce mouvement, lança sur leur arrière-garde le général-major Boreel avec sa brigade et une demi-bat-

terie d'artillerie légère. Boreel atteignit l'ennemi à peu de distance de la ville, le chargea vigoureusement et le mit en déroute après une lutte courte et acharnée.

Depuis Hasselt jusque au delà du village de Wimmertingen, c'est-à-dire dans l'espace de plusieurs lieues, les Hollandais poursuivirent l'épée dans les reins les soldats du général Daine qui, dans sa retraite rapide, aperçut bientôt sur sa droite le corps d'armée du duc de Saxe-Weimar tout prêt à lui barrer le passage; ce mouvement rétrograde et imprévu détruisait tous ses calculs, et la conscience d'un danger nouveau jeta la plus affreuse confusion dans les rangs de l'armée de la Meuse. L'attaque du duc de Saxe-Weimar fut impétueuse et meurtrière; mais la déroute si complète des soldats belges fuyant dans toutes les directions, lui en ôta presque tout le bénéfice. Deux cents prisonniers, cinq pièces de canon, quatorze caissons, plus de dix-huit cents fusils et des bagages de toutes sortes furent pourtant les trophées de cette victoire.

Daine avait pris la fuite suivi de quelques pièces d'artillerie légère, et entouré de ses lanciers, auxquels le peuple avait donné le nom pittoresque de Cosaques de la Meuse. Il traversa au galop la ville de Tongres qui, le soir même, fut occupée par les troupes du général Van Boecop, venu de Maestricht. A

Tongres les Hollandais trouvèrent encore cinq cents fusils et un assez nombreux matériel de guerre.

Tandis que l'armée belge se réfugiait en toute hâte derrière les murs de Liége, où elle répandait l'épouvante, le duc de Saxe-Weimar retournait à Saint-Trond, et le prince d'Orange installait son quartier général à Hasselt.

Plusieurs traits de bravoure signalèrent cette journée, glorieuse pour les Hollandais, et pendant laquelle, nous devons le dire, les Belges donnèrent aussi quelques preuves individuelles d'un courage acharné, vraiment digne d'un meilleur sort. Les journaux hollandais ont raconté comment un schutter s'était, à l'affaire de Kermpt, élancé sur un fantassin belge et, d'une façon toute sauvage, l'avait frappé avec le long couteau que ne quittent jamais les habitants de la Frise; puis, se sentant mortellement blessé par son ennemi, l'avait saisi et étouffé dans ses bras. Le lendemain on vit, en parcourant le champ de bataille, les deux cadavres étroitement unis dans cette étreinte funèbre.

Au moment où l'arrière-garde de l'armée de la Meuse était vivement attaquée par le corps du général Boreel, plusieurs combats particuliers s'étaient engagés dans les rues d'Hasselt. Un lancier belge, serré de près par un officier et quatre hussards hollandais, fut inutilement sommé de se rendre et soutint contre ses adversaires un combat

inégal, dans lequel il eut un instant l'avantage; mais bientôt, renversé de cheval, il paya de sa vie la mort de deux de ses ennemis et l'acharnement de cette lutte disproportionnée.

Jamais peut-être la haine que les deux peuples s'étaient vouée depuis la révolution, n'avait été aussi clairement exprimée que sur ce champ de bataille.

Dans la matinée du 10, le quartier général du prince fut transféré d'Hasselt à Saint-Trond. Le 11, Tirlemont fut désigné comme nouveau quartier général. La deuxième brigade de la troisième division l'occupait déjà, tandis que la première poussait son avant-garde jusqu'au village de Bautersem. La première division s'appuya sur Saint-Joris-Winghe; la deuxième occupa Bossut, éclairant les chaussées de Namur et de Wavres, dans la direction de Louvain, but principal de l'armée hollandaise.

Dans la soirée du 11, l'avant-garde fut forcée d'évacuer Bautersem et de se replier sur Roosbeck devant les troupes belges plus nombreuses; le lendemain l'armée hollandaise allait se trouver en face de l'armée de l'Escaut, forte de quinze mille hommes de troupes réglées, et de vingt mille gardes civiques, qui devaient combattre sous les yeux du roi des Belges.

Le 12, aux premiers rayons du jour, la troisième

division, commandée par le général Meyer, et appuyée par la brigade de cuirassiers du général Post, et l'artillerie de réserve, se porta en avant. Quatre mille Belges avaient pris position au village de Bautersem; leur centre était établi sur la chaussée, leur droite s'appuyait sur l'église et les maisons du village, leur gauche sur un bois de sapins. L'avant-garde hollandaise, composée des chasseurs de Leyde, de Groningue et de la Nord-Hollande, fut accueillie par un feu très-vif, dont le lieutenant-colonel Van Valkenburg, commandant des étudiants de Groningue, tomba l'une des premières victimes. Surpris de la résistance que l'avant-garde éprouvait sur ce point, le prince d'Orange et le prince Frédéric, voulant s'assurer par eux-mêmes de l'état des choses, s'avancèrent alors, accompagnés de leurs états-majors, sur la chaussée que commandait l'artillerie belge. Tout à coup le ronflement d'un boulet se fait entendre, et le cheval du prince d'Orange chancelle et s'abat. A l'aspect de sa chute, tous les assistants tremblent que le prince lui-même n'ait été atteint; mais par un mouvement rapide il se dégage des étriers, demande vivement un autre cheval, s'élance sur le premier qu'on lui présente, puis se tourne en souriant vers ses officiers. « Rassurez-vous, messieurs, leur dit-il, je n'ai rien, absolument rien », et il repart au galop.

Pendant ce temps, le mouvement ordonné par le prince s'exécutait avec précision. La position prise par les Belges, en avant du village de Bautersem, devait être tournée des deux côtés, mais dès que les avant-postes de l'armée de l'Escaut virent que les chasseurs volontaires de la troisième division hollandaise couronnaient déjà quelques hauteurs sur leur flanc gauche, ils opérèrent rapidement un mouvement de retraite qui dégénéra bientôt en véritable déroute. Le prince allait lancer sa cavalerie et son artillerie légère sur les colonnes belges fuyant en désordre, lorsqu'on signala sur la chaussée de Louvain, lord William Russell, accourant en parlementaire au devant du prince généralissime. Le diplomate anglais était porteur d'une lettre de sir Robert Adair, adressée au duc de Saxe-Weimar, et par laquelle on demandait un armistice, en annonçant que l'avant-garde de l'armée française était déjà aux environs de Wavres.

Après avoir pris connaissance de cette dépêche, le prince déclara que la seule chose qui pût le déterminer à accepter la demande d'une suspension d'armes, était l'évacuation de Louvain par l'armée belge, et l'assurance positive qu'une armée française se trouvait deja sur le territoire belge. Le prince fit aussitôt partir un de ses officiers pour s'assurer de la réalité du mouvement français. Ici laissons parler le prince lui-même, dans le 8e bul-

letin adressé au roi, et daté du quartier général de Tirlemont, le 12 août 1831, à neuf heures du soir :

« Lord William Russell se retira et je continuai à me porter en avant; l'ennemi s'enfuit de toutes parts. A l'approche de Louvain nous le trouvâmes dans une position très-avantageuse sur les hauteurs de Pellenberg, avec des forces très-considérables; je le forçai à abandonner cette position, en ordonnant à la première division, qui s'avançait du côté de Saint-Joris-Winghe, de se placer de ce côté sur la même ligne de hauteurs, et, arrivée sur ce plateau, de se porter sur le flanc gauche de l'ennemi. »

Ajoutons que dans cette attaque de la colline de Pellenberg, le prince, qui était toujours à l'avant-garde, et dont le panache servait de point de mire aux canonniers belges, ne voulant pas quitter son poste, et voyant tomber autour de lui une véritable averse de boulets, dit à ses officiers : « Messieurs de l'état-major, retirez-vous; vous m'attirez des coups de canon; faites-moi place, s'il vous plaît. »

« Ce mouvement, continue le bulletin, fut exécuté avec beaucoup de promptitude et de bonheur par le général Favauge, qui commandait la deuxième brigade de la première division. Une courte canonnade faite de concert par ce général et le canon de la troisième division, obligea l'en-

nemi à abandonner cette position militaire extrêmement forte, et à se retirer en toute hâte sur Louvain. Nous occupâmes alors ces mêmes positions, et en outre la grande route et les hameaux situés sur notre flanc gauche. Nous nous trouvions à la portée d'un coup de canon de Louvain. J'attendais cependant le résultat du message que lord Russell avait dû porter à sir Adair, en réponse à sa lettre; sir Adair vint lui-même, il demanda une suspension d'armes. Je déclarai ne pouvoir accepter d'autres conditions que l'entière évacuation de la ville par le prince Léopold et l'armée belge. Sir Robert Adair prit sur lui de faire exécuter ce que je demandais. Aussitôt après sa rentrée dans la ville, je vis paraître un officier de l'état-major-général des Belges, qui vint me demander quelles conditions je voulais dicter. Je les fis rédiger par le chef de l'état-major-général, le lieutenant-général Constant de Rebecque, et exigeai une prompte réponse. Je la reçus immédiatement, ratifiée par le général en chef ad intérim de l'état-major belge, A. Goblet. Aussitôt après la conclusion de ce traité, j'ai fait bivouaquer les troupes dans les positions qu'elles occupaient. Je dois encore annoncer à Votre Majesté que, pendant ces négociations, une vive canonnade partit de la porte de la ville sur nos troupes. Ne pouvant en connaître la cause, j'envoyai aussitôt en parle-

mentaire le capitaine Van Stirum, de l'état-major du prince Frédéric, demander au commandant de la place les causes de cette conduite, qui paraissait une trahison. Le capitaine Van Stirum revint bientôt avec un officier belge, qui témoigna combien il était peiné de ce qui arrivait, et assura que cela était tout à fait en opposition avec les ordres positifs donnés par le commandant des troupes campées dans ces environs. Nous avons à déplorer dans cette attaque, la mort du lieutenant d'artillerie Prinsen, et la perte pour le service du brave colonel Gallières, dont la jambe gauche a été emportée par un boulet de canon. Son fils, qui faisait auprès de son père les fonctions d'adjudant de ce même régiment de cuirassiers, fut malheureusement frappé de la même manière par le même boulet.

« Le duc de Saxe-Weimar, à la tête d'un corps d'armée composé de la deuxième division sous ses ordres, de la brigade de cavalerie, et d'artillerie nécessaire, quitta ce matin à trois heures ses positions près Nethène et les environs, tourna la ville de Louvain, et alla se placer sur la route de Louvain à Bruxelles, sur la hauteur appelée Montagne de Fer. Ce mouvement fut par lui aussi habilement conçu qu'heureusement exécuté. Le duc a, dans cette circonstance, comme dans toute cette campagne de dix jours, déployé de la ma-

nière la plus brillante son indomptable courage et ses talents militaires. Il doit avoir été aux prises avec l'ennemi, car j'entendais le feu de son corps d'armée de l'autre côté de la ville. Je n'ai pas à ce sujet d'informations ultérieures, mais je viens d'envoyer mon aide de camp, comte Van Limburg Stirum, l'avertir de la suspension d'armes qui vient d'être conclue. »

Le 13 août, selon les termes de la convention, les Hollandais firent leur entrée dans Louvain où, sur l'ordre du duc de Saxe-Weimar, on abattit l'arbre de la liberté, qui avait servi d'instrument pour le martyre de l'infortuné major Gaillard. Dans cet intervalle, les troupes françaises s'étaient avancées sur Tirlemont, où avait été établi le quartier général des troupes hollandaises. Le prince d'Orange ayant reçu l'ordre du roi de rétrograder, pour éviter toute collision avec l'armée française qui représentait la conférence de Londres, l'armée hollandaise commença le 14 son mouvement de retraite. Le prince avait, par un ordre du jour daté de Louvain, 13 août, remercié ses braves soldats de leur belle conduite, et leur avait annoncé la sage résolution adoptée par son père. Pour empêcher toute conflagration avec l'avant-garde française, le prince d'Orange avait fait proposer une entrevue au maréchal Gérard, qui s'empressa de se rendre à ce désir. La ville de Tirle-

mont fut déclarée neutre à cet effet, et le prince d'Orange, après l'avoir fait évacuer par ses troupes, n'avait conservé près de lui que deux bataillons qui se trouvaient rangés en bataille sur la place, lorsque les partisans belges se montrèrent armés aux fenêtres des maisons et jusque sur la tour de l'église. Un déplorable conflit aurait eu lieu sans doute si le prince, en calmant ses soldats, n'eût empêché l'effusion du sang. Le maréchal Gérard, informé de ces circonstances, s'approcha de la ville en toute hâte.

« Vers les neuf heures, dit le onzième bulletin du prince, en date du 16 août 1831, arriva le maréchal lui-même, accompagné de son état-major et d'une petite escorte composée de dragons ; il m'assura aussitôt que, d'après mes souhaits, il avait donné tous les ordres nécessaires, et que la division du général Hulot était en marche pour remplacer les troupes de Votre Majesté, ces dernières devant maintenir l'ordre dans la ville, jusqu'à ce qu'elles fussent relevées par les Français. Je trouvai le maréchal disposé à remplir mes désirs, et j'ai l'espoir bien flatteur que, par cette entrevue, toutes les difficultés que la proximité et les mouvements des deux armées auraient pu faire surgir, seront entièrement levées. Je n'ai quitté Tirlemont que lorsque la ville fut occupée par la division du général Hulot ; par là je voulus rendre au maréchal

les procédés qu'il avait eus à mon égard ; il était arrivé à Tirlemont, lorsque, par la présence des troupes de Votre Majesté, cette ville se trouvait être encore mon quartier général; lorsque je la quittai, le maréchal eut l'attention de m'accompagner jusque hors la porte, où nous avons pris congé l'un de l'autre. »

Au moment de cette séparation, le prince pensa être assassiné par un partisan belge, qui courut sur lui, le sabre levé; quatre dragons français s'emparèrent de ce misérable, que le maréchal Gérard fit fusiller le lendemain.

La retraite de l'armée hollandaise se fit dans le meilleur ordre, et de la façon la plus savante ; elle rentra dans ses cantonnements et y demeura prête à marcher, si des événements ultérieurs rendaient la chose nécessaire. Après avoir présidé à l'entière exécution des ordres du roi, le prince d'Orange, accompagné de son frère, se dirigea vers La Haye où, le 23, il fit une entrée véritablement triomphale, ayant à ses côtés la princesse d'Orange qui s'était portée à sa rencontre. Lorsque la voiture du prince parvint à l'entrée de la ville où l'attendaient les magistrats et la garde civique, il y eut parmi la foule une vive explosion d'enthousiasme ; le peuple détela les chevaux et traîna la voiture aux cris de: «Vive Orange! » jusqu'au palais du roi qui du haut de son balcon recevait aussi les acclama-

tions populaires. Le prince d'Orange fut enlevé de sa voiture et porté jusque sous le péristyle du palais, et cette première entrevue du roi et de son fils fut des plus touchantes. Le lendemain 24 août, anniversaire de sa naissance, le roi, accompagné de ses deux fils, de ses trois petits-fils et du prince Albert de Prusse, passa en revue la schuttery de La Haye. Au moment du défilé, le prince d'Orange fit hommage à son père de cinq pièces de canon, prises à Hasselt sur l'armée de la Meuse. Le roi offrit aussitôt deux de ces canons au prince qui avait si bien mérité de la patrie; et il fut décidé que les trois autres seraient fondus en croix de bronze pour être distribuées comme décoration à tous les braves qui avaient pris part à la campagne. Ce jour fut un jour d'allégresse publique; l'enthousiasme de la population allait jusqu'au délire. La Hollande avait réfuté, l'épée à la main, les calomnies des journaux belges; elle avait montré à l'Europe sa force et sa nationalité; enfin elle avait prouvé qu'elle ne dépendait pas entièrement de la diplomatie et des protocoles, en manifestant hautement son indépendance, et le peuple néerlandais avait aisément compris les résultats immédiats et positifs de cette glorieuse campagne de dix jours.

VII.

ARMISTICE. — MESURES COERCITIVES ADOPTÉES PAR LA CONFÉRENCE. — LE GÉNÉRAL CHASSÉ.

Pendant que la Hollande se livrait à la joie de ce triomphe significatif et rapide, la conférence de Londres produisait son protocole du 23 août, contenant la proposition de l'armistice de six semaines à partir du 29 août, aux fins de traiter d'une paix durable entre les deux parties belligérantes. L'armistice était placé sous la garantie des cinq grandes puissances, et le roi des Pays-Bas accepta noblement cette trêve. Le 3 septembre un protocole nouveau invitait les plénipotentiaires hollandais et belge à émettre des propositions sur les délimitations entre les deux états, sur la division territoriale du Luxembourg, et sur le partage de la dette publique. Le 14 octobre la conférence présentait au roi Guillaume le traité des vingt-quatre articles, et pendant qu'on le notifiait aux deux cabinets, l'armistice, expiré le 10 du même mois, était prolongé d'une quinzaine. Le 20, sir Bagot, envoyé anglais, ayant eu une conférence avec M. Verstolk van Soelen, lui demanda le motif des délais apportés par le cabinet de La Haye à l'expression de son opinion au sujet du traité des

vingt-quatre articles, et le ministre dit dans la chaleur de la discussion « que les cinq puissances pouvaient profiter de ce délai pour s'armer afin de n'être prises au dépourvu par aucune éventualité. » La conférence, à laquelle ces paroles furent sans doute rapportées, craignant que la Hollande ne fît une nouvelle prise d'armes, envoya une escadre anglaise sur les côtes de la Zélande; mais les gros temps et les brumes d'automne, début de la saison hivernale, éloignèrent bientôt les bâtiments anglais, rendant inutile cette mesure de rigueur qui indisposa vivement la Hollande.

Le 14 novembre, la Belgique accepta les vingt-quatre articles, et, le 15, les puissances conclurent un traité avec elle. Le roi Guillaume espéra un moment que la Russie ne le ratifierait pas; mais, après l'échange de plusieurs notes diplomatiques, et le traité au sujet de l'ancienne dette russe agissant secrètement, la Russie ratifia. Le 22 octobre 1832, un traité séparé, pour l'emploi des moyens coercitifs contre la Hollande, fut conclu entre la France et l'Angleterre. La vieille Néerlande, attaquée en ce moment par un fléau destructeur, le choléra-morbus, qui y fit de nombreuses victimes, allait donc avoir à soutenir encore une fois une lutte disproportionnée.

Le 29 octobre 1832, l'escadre française, commandée par l'amiral Villeneuve, et composée d'un

vaisseau de ligne, de quatre frégates et deux corvettes, rallia l'escadre anglaise forte de quatre vaisseaux de ligne, d'une frégate et d'un brick, sous les ordres de l'amiral Malcolm. Le 4 novembre, les deux escadres appareillèrent de Spithead pour la rade des Dunes; le 16, trois vaisseaux de ligne, une frégate, deux bateaux à vapeur anglais, ainsi que deux frégates et une corvette française, se dirigèrent vers les côtes de la Hollande. Cette démonstration ne produisit pas un bien grand effet; les escadres combinées ne faisant aucune entreprise importante, se contentèrent de capturer les navires marchands qui revenaient des Indes, pour les mener dans les ports de l'Angleterre rejoindre les autres bâtiments retenus en vertu de l'embargo. Pour toutes représailles, le roi des Pays-Bas fixa un délai de trois jours aux vaisseaux français et anglais pour s'éloigner des ports néerlandais.

Pendant que l'armée française entrait en Belgique et se dirigeait vers Anvers par Tournai, Gand et Bruxelles, la Prusse envoyait une armée d'observation de vingt mille hommes, commandée par le général Muffling, qui établit ses lignes entre la Meuse et le Rhin, et prit son quartier général à Crefelt. Quatre armées allaient donc se trouver en présence, mais deux seulement devaient prendre part à la lutte.

L'armée française se composait d'une brigade d'avant-garde, de cinq divisions d'infanterie, dont une de réserve, de deux brigades de cavalerie légère, et de deux divisions de cavalerie de réserve. Trois bataillons d'infanterie légère, quatre escadrons de lanciers et quatre de hussards formaient l'avant-garde, commandée par les ducs d'Orléans et de Nemours. La première division (général Sébastiani) se composait de trois bataillons d'infanterie légère et de neuf bataillons de ligne; la deuxième division (général Achard), de trois bataillons d'infanterie légère et neuf bataillons de ligne; la troisième (général Jamin), de trois bataillons d'infanterie légère et neuf bataillons de ligne; la quatrième (général Favre), de douze bataillons de ligne; la cinquième, formant la réserve (général Schramm), de trois bataillons d'infanterie légère et sept bataillons de ligne; les deux brigades de cavalerie légère (généraux Lawœstine et Simonneau), de douze escadrons de chasseurs et de quatre escadrons de hussards. Les deux divisions de cavalerie de réserve, commandées par les généraux Dejean et Gentil Saint-Alphonse, se composaient, la première, de quatre escadrons de hussards, quatre escadrons de chasseurs et huit escadrons de dragons; la deuxième, de seize escadrons de cuirassiers. L'armée du Nord présentait donc un total de soixante-un bataillons et cinquante-six

escadrons; cent cinquante pièces de canon formaient le matériel de l'artillerie, dirigée par les généraux Neigre et Haxo. Les batteries de siége, les instruments du génie, furent embarqués de l'arsenal de Douai sur quatorze bateaux qui descendirent la Scarpe et l'Escaut, et furent transportés jusqu'à Boom au confluent du Ruppel.

Voici maintenant le tableau de l'armée d'observation belge: la première division (général Hurel) se composait de trois bataillons d'infanterie légère et douze bataillons de ligne; la deuxième (général Duvivier), de trois bataillons d'infanterie légère et douze bataillons de ligne; la troisième (général Goethals), de trois bataillons d'infanterie légère, huit bataillons de ligne et quatre bataillons de garde civique; la quatrième (général Daine), de douze bataillons de ligne et six bataillons de garde civique; la cavalerie, de douze escadrons de chasseurs, douze escadrons de lanciers, quatre escadrons d'éclaireurs, quatre escadrons de guides, trois escadrons de gendarmes et neuf escadrons de cuirassiers. Ainsi l'armée d'observation belge était forte de soixante-trois bataillons et quarante-quatre escadrons.

Cinq divisions, dont une de cavalerie, formaient l'armée active hollandaise : la première (général Van Geen) se composait de sept bataillons de ligne et cinq bataillons de schuttery; la deuxième (gé-

néral Saxe-Weimar), de huit bataillons de ligne et huit bataillons de schuttery; la troisième (général Meyer), de cinq bataillons de ligne et six bataillons de schuttery; la quatrième (général Cort-Heiligers), de deux bataillons de ligne et douze bataillons de schuttery; enfin la cavalerie (général Trip), de huit escadrons de cuirassiers, neuf escadrons de dragons légers, quatre escadrons de hussards et cinq escadrons de lanciers; en tout quarante-huit bataillons et vingt-cinq escadrons. Le général Constant de Rebecque remplissait les fonctions de chef d'état-major.

L'artillerie se composait de quatre bataillons d'artillerie de siége, quatre bataillons d'artillerie de campagne, d'un bataillon d'artillerie de schuttery, d'un bataillon d'artilleurs volontaires et d'un escadron d'artillerie légère, commandée par le colonel List et le lieutenant-colonel Falter. La division de l'Escaut, commandée par le général Chassé, comprenait cinq bataillons complets des régiments n°s 10, 7 et 13, et des détachements des régiments n°s 2, 9, 18 et 12; enfin les deux bataillons d'artillerie n°s 3 et 6. Les forces hollandaises sur la rive gauche de l'Escaut étaient placées sous le commandement du lieutenant-général de Kock.

La marine militaire hollandaise se composait de huit vaisseaux de ligne, dont six armés de 74 canons, et deux de 84; vingt frégates dont l'arme-

ment variait de 32 à 44 canons; quatorze corvettes portant chacune de 20 à 28 canons; seize bricks armés de 8 à 18 canons; et de quatre-vingts chaloupes canonnières, chacune de ces chaloupes n'ayant qu'une pièce de 24 à l'avant, deux pièces de 6 à l'arrière et deux caronades sur les flancs.

Le 30 novembre 1832, le maréchal Gérard, arrivé devant la place, envoya par le colonel Auvray la sommation suivante, adressée au nom de la France et de l'Angleterre, au général Chassé, commandant de la citadelle d'Anvers; elle était datée du quartier général de Borgerhout sous Anvers.

« Monsieur le général,

« Je suis arrivé devant la citadelle d'Anvers à la tête de l'armée française, avec mission de mon gouvernement de réclamer l'exécution du traité du 15 novembre 1831, qui garantit à Sa Majesté le roi des Belges la possession de cette forteresse, ainsi que celle des forts qui en dépendent sur les deux rives de l'Escaut. J'espère vous trouver disposé à reconnaître la justice de cette demande. Si, contre mon attente, il en était autrement, je suis chargé de vous faire connaître que je dois employer les moyens qui sont à ma disposition pour occuper la citadelle d'Anvers.

« Les opérations du siége seront dirigées sur

les fronts extérieurs de la citadelle, et quoique la faiblesse de la fortification du côté de la ville, et le couvert des maisons m'offrent des avantages pour l'attaque, je n'en profiterai pas; je suis donc en droit d'espérer que, conformément aux lois de la guerre et aux usages constamment observés, vous vous abstiendrez de toute espèce d'hostilités contre la ville. J'en fais occuper une partie dans le seul but de prévenir ce qui pourrait l'exposer aux feux de votre artillerie. Un bombardement serait un acte de barbarie inutile, et une calamité pour le commerce de toutes les nations.

« Si malgré ces considérations, vous tirez sur la ville, la France et l'Angleterre exigeront des indemnités équivalentes aux dommages causés par le feu de la citadelle et des forts, ainsi que par celui des bâtiments de guerre. Il vous est impossible de ne pas prévoir vous-même que dans ce cas vous seriez personnellement responsable de la violation d'une coutume respectée par tous les peuples civilisés, et des malheurs qui en seraient la suite. J'attends votre réponse, et je compte qu'il vous conviendra d'entrer en négociation pour me remettre la citadelle d'Anvers et les forts qui en dépendent. »

Cette sommation fut remise au général Chassé, treize heures après l'ouverture de la tranchée, et le gouverneur répondit aussitôt:

« Monsieur le maréchal,

« En réponse à votre sommation que je viens de recevoir à l'instant, je vous préviens que je ne rendrai la citadelle d'Anvers qu'après avoir épuisé tous les moyens de défense qui sont à ma disposition.

« Je considérerai la ville d'Anvers comme neutre aussi longtemps qu'on ne se servira pas des fortifications de la ville et des ouvrages extérieurs qui en dépendent, dont le feu pourrait être dirigé contre la citadelle et la Tête de Flandre, y compris les forts de Burcht, Zwyndrecht et Austerweel, ainsi que la flottille stationnée sur l'Escaut devant Anvers. Il s'entend de soi-même que la libre communication par l'Escaut avec la Hollande, comme cela a eu lieu jusqu'à présent, ne doit point être interrompue.

« J'apprends avec surprise que, pendant que Votre Excellence entame des négociations, on commence les hostilités par des ouvrages d'attaque, au sud, sous le feu de notre canon.

« J'ai l'honneur de vous prévenir que si à midi on n'a pas cessé de travailler à ces ouvrages, je me trouverai dans la nécessité de les empêcher par la force. »

Puisque nous venons de parler de ce brave gouverneur dont la gloire acquit une si juste

popularité, donnons quelques détails sur les antécédents de sa noble carrière :

David-Henri, baron de Chassé, descendant d'une famille originaire de France qui se fixa en Hollande à la suite de la révocation de l'édit de Nantes, naquit à Thiel (Gueldre) le 18 mars 1765. Son père était major au régiment de Munster. Chassé entra au service des Provinces-Unies en 1778, en qualité de cadet; en 1781, il fut nommé lieutenant, en 1787 capitaine, en 1793 lieutenant-colonel, en 1803 colonel, en 1806 maréchal de camp, et lieutenant-général en 1814. Après la révolution de Hollande, pendant laquelle il embrassa le parti des patriotes, il quitta son pays et vint prendre du service dans les armées françaises où il obtint, en 1793, le grade de lieutenant-colonel. Il se fit remarquer aux combats de Monpueron, Stad et Hooglede. En 1795, il rentra en Hollande avec l'armée de Pichegru, et prit part à la campagne d'Allemagne en 1796, sous les ordres du général hollandais Daendels. Les Anglais ayant fait en 1799 une descente sur les côtes de la Hollande, le colonel Chassé commanda un corps de chasseurs hollandais, qui se battit pendant plusieurs heures avec acharnement contre les troupes anglaises, de beaucoup supérieures en nombre. La campagne terminée, il retourna en Allemagne, assista au siége de Wurtzbourg, et accomplit un beau fait d'armes à l'affaire du 27 décembre 1800,

en reprenant une batterie sur les Autrichiens et faisant quatre cents prisonniers. Il servit en 1805 et 1806 dans la guerre de Prusse, sous les ordres du général belge Dumonceau. Mais c'est surtout dans la guerre d'Espagne que le général Chassé donna des preuves de la plus grande intrépidité, et mérita, parmi les soldats, le surnom de *général baïonnette*, à cause de l'usage fréquent et heureux qu'il leur faisait faire de cette arme. Pour récompenser les services qu'il venait de rendre, le roi Louis Napoléon le créa baron avec une dotation de 3,000 florins sur les domaines, et le nomma commandeur de l'ordre de l'Union. Pendant les six années qu'a duré cette guerre meurtrière, le général Chassé est toujours resté en Espagne, et s'est trouvé aux batailles de Durango, de Missa, d'Ibor, de Talaveira de la Reyna, d'Almonacid, où il contribua puissamment au succès de la journée, d'Ocana et du Col de Maja, dans les Pyrénées, où il sauva le corps d'armée du comte d'Erlon, à la tête des 8e, 18e et 54e de ligne et du 16e d'infanterie légère. La décoration d'officier de la Légion-d'Honneur fut la récompense de ce fait d'armes, et le duc de Dalmatie demanda pour lui le grade de lieutenant-général, qu'il a obtenu en quittant le service de France. Napoléon le nomma baron de l'empire par décret du 30 juin 1811. Au mois de janvier 1814, il reçut

l'ordre de partir en poste avec ses quatre régiments pour aller rejoindre la grande armée aux environs de Paris. Le 27 février, il attaqua, avec les débris de ses régiments, une colonne de six mille Prussiens, soutenue par une batterie de six pièces de canon, en position sur un plateau près de Bar-sur-Aube, et après la retraite de l'infanterie, il soutint à trois reprises les attaques les plus opiniâtres de la cavalerie. Il fut blessé à cette affaire, et dans les deux campagnes de 1813 et 1814, il eut trois chevaux tués sous lui. Il rentra dans sa patrie après la première capitulation de Paris; le prince souverain de la Hollande l'admit dans son armée, le 21 avril 1814, avec le grade de lieutenant-général. A la bataille de Waterloo, en 1815, le général Chassé, voyant la vieille garde impériale se diriger sur une batterie anglaise qui avait interrompu son feu faute de munitions, fit avancer au galop l'artillerie volante sous les ordres du major Van der Smissen, laquelle força les assaillants à se retirer en désordre, laissant le plateau de Mont-Saint-Jean couvert de morts et de blessés. Il sut profiter de cet avantage pour exécuter, avec quelques bataillons belges et hollandais, une charge à la baïonnette, qui, coïncidant avec le mouvement général de l'armée anglaise, eut le résultat le plus complet. Wellington a reconnu, dans une lettre livrée à la publicité dans le mois de juillet

suivant, le service rendu aux alliés en cette circonstance. Depuis lors, le général Chassé fut placé à la tête du quatrième commandement militaire, dont le quartier général était à Anvers.

Au moment où ses braves enfants allaient engager ce grand combat qui devait rendre l'Europe attentive, la Hollande tout entière se préparait à soulager leur détresse à l'aide de souscriptions nationales. Tous les objets nécessaires au bien-être du soldat étaient en abondance dirigés sur Anvers. La vieille Néerlande, en bonne mère de famille, voulait ainsi prouver sa tendre sollicitude à ceux qui allaient combattre et mourir pour son indépendance et sa gloire.

VIII.

SIÉGE DE LA CITADELLE D'ANVERS.

Le 29 novembre, le maréchal Gérard avait porté son quartier général à Berchem. Divers arrangements furent aussitôt pris par lui pour prévenir toute collision entre les Hollandais et les Belges qui devaient rester complétement neutres pendant toute la durée du siége. Le maréchal conclut avec le général Buzen, gouverneur de la ville d'Anvers, une convention qui réglait la ma-

nière de relever chaque jour les postes et le passage des détachements par la porte de Malines, ainsi que l'occupation du fort Montebello par l'artillerie française. L'occupation de ce fort donna lieu à de vives remontrances de la part du général Chassé qui dénonça cet acte comme une infraction à la neutralité de la ville.

Le 30, vers deux heures du matin, neuf cents hommes d'artillerie, cinq cents sapeurs du génie et dix-huit bataillons d'infanterie, commandés par le duc d'Orléans, commencèrent les travaux de la tranchée. La première parallèle, partant du fort Montebello et s'étendant à gauche vers la route de Kiel, à environ une distance de dix-huit cents mètres, avec des épaulements pour neuf batteries de canons et quatre de mortiers, était assez avancée au point du jour pour mettre à l'abri les travailleurs qui avaient exécuté ces travaux sans être inquiétés par la garnison. Ce fut alors que le maréchal Gérard adressa au général Chassé la sommation que nous avons reproduite. Cette sommation, ainsi que nous l'avons vu, fut péremptoirement rejetée, et l'artillerie hollandaise ouvrit son feu à midi. Malgré ce feu, d'une vigueur et d'une précision très-remarquables, l'armée française continua, pendant les trois premiers jours de décembre, les approches qui furent poussées en face du bastion n° 2 à une assez courte distance. Pen-

dant ces premières journées, le général Chassé ordonna plusieurs sorties afin de brûler plusieurs maisons qui gênaient son système de défense. Le 4 décembre à onze heures du matin, l'artillerie française ouvrit son feu contre la citadelle; sept batteries étaient déjà disposées, et le 5, à sept heures du matin, quatre-vingt-sept canons et quarante-quatre mortiers tonnèrent contre la place. L'artillerie hollandaise, qui se composait de cent trente-quatre bouches à feu de divers calibres, répondit vigoureusement à cette attaque. Ce jour-là, les assiégés tuèrent beaucoup de monde aux assiégeants avec leurs fusils de remparts; et pendant cette même journée *la Proserpine*, avec les six canonnières qui stationnaient devant le fort Sainte-Marie, se retirèrent sous le canon de Lillo, tandis que les vaisseaux embossés entre le Meesthoof et le Kruysschans conservaient leur mouillage. Les deux canonnières du Willemsrak, ripostèrent au feu du fort Sainte-Marie et le fort de Burcht tira, mais sans résultats, sur les canonnières embossées sous le canon de la citadelle. Le 6, à cinq heures du matin, le feu commença de part et d'autre et un incendie ne tarda pas à se déclarer dans la grande caserne de la citadelle. Les Hollandais parvinrent avec peine à le maîtriser, mais, dans la même journée, le grand magasin de vivres devint la proie des flammes, et une bombe s'étant

frayé un passage jusque dans la poudrière du bastion n° 2, le fit sauter sur les onze heures du soir.

Ce jour était l'anniversaire de la naissance du prince d'Orange, et la garnison le fêta par un redoublement d'efforts: des boulets, des obus, des pierres et jusqu'aux ferrures des bâtiments que l'artillerie française avait renversés, tombaient sans relâche sur les ouvrages des assaillants. Deux officiers du génie français furent tués; le feu du fort Montebello s'éteignit et des batteries furent démontées sur toute la ligne des assiégeants. Les ducs d'Orléans et de Nemours parcouraient la tranchée avec le maréchal et semblaient par leur présence vouloir déguiser le péril aux yeux de nos soldats surpris de cette grêle de projectiles. Les chefs de pièces montés sur les parapets, et par conséquent exposés aux terribles fusils de rempart de la citadelle, régularisaient le pointage. La célérité du tir des Hollandais ne diminuait en rien sa rectitude. Les obus français faisaient un grand ravage dans les embrasures sur lesquelles on les dirigeait, mais sans ralentir ce feu incessant. Les assiégés, déplaçant à chaque instant leurs pièces, les préservaient ainsi de nos coups. Le 7, un projectile français détruisit une portion du laboratoire en enflammant les gargousses qui s'y trouvaient; ce même jour, les Hollandais travaillèrent à

élever un retranchement derrière les ruines du mur crénelé de la gorge du fort Saint-Laurent que les batteries françaises avaient renversé. Le 8, leur feu incendia de nouveau la grande caserne qui s'écroula sous les bombes et les boulets. Aucun blindage ne pouvait résister à l'effet des mortiers à la Paixhans; mais les Hollandais nous tuaient beaucoup de monde pendant que nos approches étaient dirigées contre la lunette Saint-Laurent. C'est aussi vers ce point que le général Chassé dirigeait plus particulièrement les efforts d'une défense aussi intelligente que courageuse. Le 9, le feu des assiégeants redoubla de violence et celui des assiégés lui riposta de la façon la plus meurtrière.

Déjà les obstacles vaincus pouvaient, aux yeux des hommes du métier, faire passer ce siége pour l'un des plus extraordinaires des temps modernes. Souvent des sorties, dans lesquelles les plus habiles stratagèmes de la guerre étaient successivement employés, venaient déranger les travailleurs français : tantôt, revêtus de la capote grise, le fusil en bandoullière et la pelle à la main, des détachements hollandais s'avançaient dans l'ombre au milieu de nos lignes; quelquefois aussi, se glissant sur les genoux jusque dans nos ouvrages à la faveur du bruit de l'artillerie, ils tombaient sur nos

soldats, qui ne pouvant faire feu avec leurs armes mouillées, les reconduisaient à la baïonnette jusque dans leurs poternes.

Dès le 10, la garnison n'avait plus d'autre abri que ces poternes et les galeries, tous les bâtiments commençant à menacer ruine. Le général Chassé fit évacuer sur la Tête de Flandre les blessés que l'on pouvait transporter, et vers dix heures du soir fit exécuter une sortie par le capitaine Moore, à la tête de soixante hommes de la 10e afdeeling[1], et par le lieutenant Camerling avec un détachement de mineurs. Cette sortie eut pour résultat de détruire environ vingt aunes de sape, et de démonter plusieurs mortiers à la Coehorn.

Le feu continua des deux côtés pendant toute la nuit; la place semblait alors un véritable volcan: des fusées lumineuses se croisant au-dessus des lignes françaises, les indiquaient aux assiégés, et ces fusées lançant des boules enflammées, on fut obligé de commander des hommes de corvée pour les éteindre aussitôt après leur chute; à la clarté de ces météores factices, les balles de fusils de rempart frappaient à coup sûr.

Du reste, toutes les nuits de ce siége furent terribles: les longues traînées de feu des bombes et

1. Le mot afdeeling signifie littéralement section. Depuis quelques années, ces subdivisions ont été supprimées dans l'armée hollandaise, qui maintenant n'est plus classée que par régiments.

des obus traversaient l'espace, sillonnant l'obscurité; les civières de l'ambulance parcouraient les travaux, enlevant les cadavres et les membres mutilés; mais pas un cri, pas une plainte, et quelquefois un refrain de vaudeville chanté à demi-voix et interrompu par l'arrivée d'un boulet de la citadelle. Un témoin oculaire nous a dit que souvent la bouche de nos canons brûlants vomissait leur charge sans qu'il fallût y mettre le feu, et que l'on n'avait besoin que de découvrir la lumière pour faire partir le coup.

Les journées du 11 et du 12 furent épouvantables; le général Chassé écrivait dans son rapport: « On chercherait vainement dans l'histoire l'exemple d'un bombardement aussi furieux que celui que l'ennemi dirige en ce moment contre la forteresse. » Le terrain de la citadelle était bouleversé par les bombes et converti en véritable chaos. Pendant la journée du 13, l'artillerie des assiégeants fit crouler le mur d'entourage du magasin à poudre, et, le 14, vers trois heures du matin, trois mines pratiquées par les Français dans le saillant de la lunette Saint-Laurent ouvrirent, par leur explosion, une large brèche vers laquelle nos soldats se précipitèrent; logés dans cette position, ils canonnèrent de là le corps de la place, qui riposta avec vigueur. Le 15, le feu était épouvantable, et le gouverneur fit de nouveau

évacuer les malades et les blessés sur la tête de Flandre; ce jour-là le drapeau de la citadelle, déjà renouvelé deux fois après avoir été mis en lambeaux par le feu des assiégeants, fut abattu par un boulet; mais un matelot intrépide, bravant une mort presque certaine, releva bientôt la vieille bannière néerlandaise. Le 15 et le 16, le mauvais temps empêcha les Français d'avancer dans leurs travaux d'approche, et la place ouvrit le feu des bastions numéros 2 et 3, conservé pour la dernière période du siége. Le 17, vers huit heures du matin, les Français démasquèrent deux nouvelles batteries, dont l'une était ouverte sur le saillant de la lunette Saint-Laurent, l'autre près du jardin de la société de l'Harmonie; dans la nuit, les généraux Neigre et Haxo poussèrent les travaux avec la plus grande vigueur, et, dans la journée du 18, avancèrent les approches jusqu'au fossé du ravelin, où l'on commença à jeter une digue qui fut portée à environ deux tiers de sa largeur. Des efforts prodigieux furent faits par les assiégés pour détruire ces travaux, et pendant la nuit du 19 au 20, les Français ayant renouvelé l'attaque du ravelin, le major Voet et le capitaine Van Deventer parvinrent à les repousser. Le 20, les assiégeants avancèrent leurs travaux souterrains. Le 21, la canonnade continua avec une violence extrême, et vers minuit la première bombe du *mortier-monstre* tomba

dans la citadelle; cette pièce, fondue à Liége par les ordres du général Evain, ministre de la guerre belge, envoyait des projectiles d'un poids de cinq cents kilogrammes, rien ne pouvait résister à la chute de cette masse formidable qui creusait, en frappant la terre, un trou de trois mètres de profondeur, éclatait ensuite, et produisait l'effet de la mine la plus énergique. Une nouvelle sommation fut alors envoyée au général Chassé : le maréchal Gérard le prévenait que, s'il ne consentait pas à rendre la citadelle, le feu des batteries de brèche allait commencer; la réponse du général fut négative comme les précédentes, et les feux de brèche immédiatement ouverts. Le 22, le flanc droit du bastion n° 1 et le côté gauche du bastion n° 2 eurent beaucoup à souffrir, et, ce même jour, le colonel Gumoens, se découvrant sur le parapet du bastion n° 1, fut grièvement blessé à la cuisse par des éclats de bombe, qui lui firent encore huit autres blessures; il ne tarda pas à succomber, et la Hollande perdit en lui un de ses officiers les plus distingués.

Pendant ces opérations du siége, la flottille de l'Escaut, commandée par le contre-amiral Lewe van Aduard, n'était pas demeurée inactive: le 11, elle inquiéta des divisions françaises sur divers points de la digue de l'Escaut, et surtout près du Kruysschans, que le contre-amiral attaqua vigou-

reusement, le 12, avec *l'Euridice*, *la Proserpine* et quelques canonnières. Lewe van Aduard montait *l'Euridice*, et vers trois heures il tomba au pied de son grand-mât, frappé d'un éclat d'obus. A la chute du jour, *l'Euridice* alla mouiller en deçà du Kruysschans, et *la Proserpine*, avec six canonnières, commandées par le lieutenant Van der Plaat, prit position au delà de ce fort. Le 15, les trois fils du prince d'Orange visitèrent le fort de Lillo; le prince, en envoyant ses enfants écouter le bruit de la terrible canonnade d'Anvers, avait voulu sans doute les initier à la gloire.

Le 21, on dirigea du fort de Liefkenshoek une sortie contre un hameau voisin où les Français s'étaient logés, et qui fut incendié. Le 23, on tenta une pointe sur le Doel en faisant des sorties de Bath et de Liefkenshoek. La frégate *l'Euridice* et la corvette *la Comète* appuyèrent ce mouvement, qui ne réussit pas, et dans lequel les lieutenants Paravicini et Menso furent tués, le major Boelen, le sous-lieutenant Beelaarts van Blokland, grièvement blessés. Ce même jour, la citadelle était réduite à la dernière extrémité : les assiégeants avaient pratiqué dans la face gauche du bastion n° 2 une brèche de cent aunes de largeur; la moitié du fossé était comblée, et les Français n'avaient plus qu'à faire jouer la mine pour amener l'éboulement de la contrescarpe et monter à l'as-

saut. Les forces de la garnison étaient enfin épuisées, et ses souffrances avaient été immenses, car depuis longtemps les puits et les réservoirs ayant été mis hors de service, l'eau potable manquait; les bâtiments supposés à l'abri de la bombe avaient été écrasés sous les coups du mortier-monstre; l'intérieur de la citadelle présentait, ainsi que nous l'avons déjà dit, l'image de la destruction et du chaos. Le grand hôpital casematé, dernier refuge des blessés et des malades que l'on n'avait pas pu évacuer sur la Tête de Flandre, menaçait à chaque instant de s'écrouler. Dans ces tristes circonstances, le général Chassé, se voyant dans l'impossibilité de repousser un assaut, après avoir pris l'avis de son conseil de défense, fit partir, dans la matinée du 23, deux officiers supérieurs, MM. Zélig et Delprat, porteurs de la lettre suivante, adressée au maréchal Gérard :

« Croyant avoir satisfait à l'honneur militaire dans la défense de la place qui m'était confiée, je désire faire cesser l'effusion du sang; en conséquence, monsieur le maréchal, j'ai l'honneur de vous prévenir que je suis disposé à évacuer la citadelle avec les forces sous mes ordres, et à traiter avec vous de la remise de cette place ainsi que de la position de la Tête de Flandre, et des forts qui en dépendent. Pour parvenir à ce but, je vous propose, monsieur le maréchal, de faire cesser le feu

de part et d'autre, pendant le cours de cette négociation. J'ai chargé deux officiers supérieurs de remettre cette lettre à Votre Excellence, ils sont munis des instructions nécessaires pour traiter de l'évacuation susdite. »

Vers dix heures et demie, le feu cessa des deux côtés, et à trois heures la négociation était assez avancée pour que le colonel Auvray pût se rendre à la citadelle avec les deux parlementaires hollandais, pour remettre au général Chassé les conditions de la capitulation. Cette capitulation, datée du même jour, portait en substance que le général Chassé livrerait au maréchal Gérard la citadelle d'Anvers, la position de la Tête de Flandre, les forts de Burcht, Zwyndrecht et Austerweel, dans leur état actuel, avec les bouches à feu et les munitions, à la réserve des bagages appartenant soit au corps, soit à des individus de la garnison. Que la garnison elle-même se retirerait avec les honneurs de la guerre, déposerait ses armes sur le glacis et serait prisonnière de guerre. Le maréchal Gérard s'engageait à faire conduire la garnison à la frontière de Hollande où ses armes lui seraient rendues aussitôt que le roi des Pays-Bas aurait ordonné la remise des forts de Liefkenshoek et de Lillo; par un article additionnel, et à la demande instante du colonel Koopman qui commandait les douze canonnières de la station d'An-

vers, elles ne furent pas comprises dans la capitulation.

Le général Chassé expédia aussitôt en courrier le lieutenant Heshusius, qui dut porter à La Haye la lettre suivante adressée au directeur de la guerre.

« Les difficultés augmentant tous les jours pour la défense honorable du poste qui m'a été confié, j'ai été forcé, malgré moi, d'entrer en négociations avec l'ennemi.

« Les fatigues et les privations que les soldats ont éprouvées depuis trois semaines sont au dessus de toute description, et ont épuisé entièrement les forces de la garnison.

« Il faut ajouter à cela que l'eau potable est tellement diminuée dans les puits, par suite de la mise à sec des fossés de la forteresse, que c'est avec la plus grande peine qu'on pouvait parvenir à se procurer l'eau indispensable; et pour comble de malheur, les deux derniers puits encore existants ont été détruits la nuit dernière par les bombes ennemies.

« Toutes les places dites à l'abri de la bombe, sont entièrement dévastées, de manière que les soldats sont tellement entassés dans les poternes, les communications et les galeries pendant un bombardement continu, qu'ils ne peuvent presque plus goûter de sommeil ni de repos.

« L'hôpital à l'abri de la bombe, dans lequel se trouvent les blessés intransportables et les amputés, menace ruine à tout moment, ce qui expose ces malheureux à être écrasés et ensevelis tous ensemble sous les ruines.

« L'ennemi a ouvert à coups de canon une brèche dans le flanc gauche du bastion n° 2, qui a de quatre-vingts à cent aunes de largeur et qui a déjà comblé la moitié du fossé.

« La descente du fossé est achevée et l'ennemi n'a plus qu'à faire jouer sa mine pour faire tomber la contrescarpe dans le fossé, et pour donner l'assaut.

« C'est par les raisons ci-dessus que, voyant l'impossibilité d'éviter un assaut, et la certitude de voir perdre, en attendant cet assaut, la gloire acquise, j'ai fait des propositions au maréchal Gérard pour obtenir qu'il me laissât retirer, et je me suis montré disposé à effectuer l'évacuation demandée par lui le 30 novembre dernier. Cela ayant été refusé de sa part, j'ai été obligé à la fin, après avoir passé toute une journée à parlementer, de conclure, d'accord avec le conseil de défense, la capitulation dont j'ai l'honneur de vous joindre ici copie.

« Votre Excellence verra là le jour le plus malheureux de ma vie : j'aurais désiré finir ici ma car-

rière par une mort glorieuse; mais cela n'a pu avoir lieu. »

Le lieutenant Heshusius fut obligé de s'arrêter au village de Groot-Zundert, c'est-à-dire aux avant-postes hollandais. Là il lui fut remis la dépêche suivante, adressée au général Chassé par M. de Eerens, directeur-général de la guerre:

« Hier matin, j'ai reçu la dépêche par laquelle Votre Excellence m'informe des négociations entamées par elle avec l'ennemi, et des raisons qui l'ont déterminée à m'envoyer la capitulation conclue avec le maréchal français Gérard.

« J'ai soumis ces pièces à Sa Majesté, qui m'a chargé de vous faire la communication suivante :

« Le roi n'entre pas dans la capitulation comme telle; mais Sa Majesté m'a chargé de vous donner l'assurance que votre conduite et celle de la brave garnison de la citadelle, pendant toute la défense de cette forteresse, loin de lui laisser rien à désirer, lui ont causé une satisfaction inexprimable; qu'elle a répondu à la juste attente de Sa Majesté; qu'elle n'a pas cessé, pendant toute la durée du siége, de prendre part au sort de tant de braves qui ont versé leur sang pour la patrie, et qu'elle a appris avec peine, par votre dernier rapport, combien avaient été grandes les fatigues de la brave garnison.

« Voulant donner une marque de sa satisfaction à vous ainsi qu'à toute la garnison de la citadelle, le roi vous a nommé, général, grand'croix de son ordre militaire.

« La valeur de cette haute distinction sera d'autant plus appréciée de Votre Excellence, que Sa Majesté a, en ma présence, ôté sa propre décoration, et m'a remis la décoration et le ruban qu'elle portait encore dans la dernière occasion solennelle, afin de vous envoyer ces insignes qui deviendront les vôtres, et que vous recevrez avec cette lettre. »

Le 24 décembre, à quatre heures du soir, le maréchal Gérard accompagné des ducs d'Orléans et de Nemours et suivi de son état-major, s'était rendu à la citadelle pour faire une visite au général Chassé. Ils y entrèrent par la porte de l'Esplanade, et il leur fut difficile de se frayer un chemin au milieu des décombres, terrible résultat de la chute de plus de quatre-vingt mille projectiles. Ce n'était partout que canons brisés, ruines fumantes, éclats de bombes et cadavres. Les princes et le maréchal arrivèrent enfin à la casemate, au fond de laquelle le vieux gouverneur s'était retiré[1]. L'entrevue fut pleine de courtoisie, et il y avait

1. C'est avec une vive émotion que nous avons visité la casemate, dernier refuge du général Chassé pendant le siége de la citadelle; plusieurs bombes avaient frappé l'appui de la fenêtre,

quelque chose de touchant dans les regrets noblement exprimés par le général, qui craignait de n'avoir pas fait une assez honorable défense. Les princes français s'empressèrent de lui témoigner combien à leurs yeux cette défense était belle, et le maréchal dit en présence d'un grand nombre d'officiers hollandais :

— J'honore partout le courage, et ces ruines, Messieurs, sont les plus belles preuves du vôtre.

Plus tard, en visitant la citadelle, le maréchal dit encore à haute voix en montrant aux princes l'escarpe à moitié tombée dans le fossé du bastion de Tolède (bastion n° 1) :

— Il était temps; le général Chassé s'est conduit en homme d'honneur; il ne pouvait tenir un jour de plus.

Le maréchal et les princes se rendirent ensuite sur les glacis de la lunette de Kiel. Là, se trouvait rangée en bataille la division Fabre ainsi qu'un détachement de l'artillerie et du génie. Ces troupes devaient assister à la remise des armes de la garnison ; et on ne tarda pas à voir sortir de la citadelle, en colonnes serrées par divisions, cette garnison composée de trois mille quatre cent soixante-sept hommes. Elle déboucha par la porte

et lézardé le mur de cette casemate. Elle est maintenant transformée en cachot. Espère-t-on que ces murs parleront au soldat de sa glorieuse mission et de ses devoirs ?

de Secours, commandée par le général-major de Favauge, puis elle déposa les armes et les mit en faisceaux. Le maréchal Gérard, honorant son ennemi vaincu, avait voulu éloigner de l'exécution du traité tout ce qui devait en augmenter l'amertume; ainsi, cette remise des armes se fit sans le moindre apparat, et pendant que le défilé avait lieu on ne s'en doutait même pas au quartier général français.

On a vu que les canonnières n'avaient pas été comprises dans la capitulation. Le lendemain de la reddition de la citadelle, c'est-à-dire le 25 décembre, la canonnière n° 8, commandée par le lieutenant Meesman, essaya de descendre l'Escaut, et était déjà parvenue, au milieu d'une grêle de projectiles, à dépasser le fort du Nord, lorsqu'elle se vit forcée, pour n'être pas coulée, de se rendre à la garnison française du fort Philippe. Le lieutenant Meesman et les vingt-huit hommes de son équipage furent alors dirigés sur Anvers, où ils entrèrent escortés par un piquet d'infanterie française et par quelques gendarmes. Arrivés sur la place de Meir, ils furent assaillis par les insultes de la populace, et eussent été inévitablement massacrés, sans la protection du détachement français qui les accompagnait. Le 25 décembre, vers neuf heures du soir, les marins hollandais mettaient eux-mêmes le feu aux six canonnières mouillées

sous la citadelle, en coulaient bas cinq autres, et faisaient sauter le bateau à vapeur *le Chassé*. Ce fut le colonel de marine Koopman qui assuma sur lui la responsabilité de cet acte énergique. Quelques jours avant la reddition de la citadelle, il avait adressé à chacun des officiers commandant les canonnières, l'ordre écrit suivant:

« Epuisée, privée de communications avec la Hollande, le moment approche où la citadelle doit se rendre. Il nous reste un devoir à remplir, et je crois devoir vous le tracer. Votre dévouement au roi et à la patrie vous rendront précieuse cette dangereuse entreprise, vos capacités et votre courage en assureront le succès. Préparez-vous à descendre l'Escaut! bientôt il ne sera plus temps! que le feu des deux rives n'arrête pas votre marche. Si l'un de vos bâtiments était jeté sur le littoral du fleuve, assurez d'abord la vie précieuse de nos braves matelots; ensuite enclouez les canons, détruisez ou submergez le bâtiment, afin que dans aucune circonstance il ne puisse tomber dans les mains de l'ennemi. Si la fortune favorise votre entreprise, ralliez-vous sous le commandement des forces du Bas-Escaut. Ici ce sont des Français qui nous combattent, et nous n'avons plus à redouter les attaques de ceux qui portèrent leurs mains impures sur nos compatriotes désarmés. Je vous décharge donc du serment que vous m'avez

fait d'imiter le noble exemple de Van Speyk. »

Mais le passage fut vainement tenté, et puisque leurs navires ne pouvaient plus être hollandais, les braves marins voulurent, en les détruisant, les empêcher au moins de devenir belges.

Le roi Guillaume n'avait pas admis les conditions de la capitulation et l'évacuation des forts de Lillo et de Liefkenshoek. En conséquence les troupes de la citadelle et des forts demeurèrent prisonnières de guerre, et le 29 décembre 1832 elles furent dirigées sur la France. Le général Chassé, le général-major de Favauge, le colonel Koopman, le lieutenant-colonel de Boer, les majors Van der Wyck, Bouman et Brunsted, et le lieutenant de marine Meesman, faisaient partie de ces colonnes, qu'une division de lanciers français fut chargée d'escorter jusqu'à Saint-Omer, Aire, et Hesdin, les trois villes désignées pour leur séjour. Les Hollandais accusèrent une perte de cent quatre-vingts tués, et environ quatre cents blessés. Nous eûmes environ mille hommes hors de combat. Ainsi se termina ce siége mémorable, et sans exemple dans l'histoire des temps modernes.

On a assimilé la scène terrible qui se passa en 1832 sur les rives de l'Escaut, à ces pompes romaines où des captifs gaulois étaient immolés sans pitié, pour les plaisirs des maîtres du monde. Soit! mais les gladiateurs gaulois n'avaient en tombant,

d'autre perspective que la mort ; et les deux peuples qui combattirent en 1832, sous les yeux de l'Europe attentive, avaient avec les chances de la mort, la perspective certaine de la gloire.

IX.

ARRANGEMENTS PRÉLIMINAIRES ENTRE LA BELGIQUE ET LA HOLLANDE. — COUP-D'OEIL SUR LES COLONIES HOLLANDAISES.

Anvers avait capitulé; le gouvernement français s'empressa de faire quitter le territoire belge à sa jeune armée du Nord, qui venait de rappeler à l'Europe qu'en France le courage et la science militaire se transmettent sûrement d'une génération à l'autre. Des négociations nouvelles s'ouvrirent avec la Hollande; la Belgique demandait la libre navigation de l'Escaut; le roi Guillaume réclamait la restitution des navires capturés par l'Angleterre, la levée de l'embargo mis sur ses vaisseaux, la restitution de la ville de Venloo et d'une partie du Limbourg, déclarant qu'il remettrait en échange les forts de Lillo et de Liefken shoek, et, ce qu'il n'avait jamais voulu admettre, qu'il reconnaîtrait la neutralité de la Belgique. Les deux puissances ne purent s'entendre; les plénipotentiaires français et anglais déclarèrent, au

mois de février 1833, qu'ils rendaient la Hollande responsable du mauvais vouloir de son gouvernement, et que l'embargo subsisterait. Le cabinet de La Haye, voulant prouver ses intentions conciliatrices, rappela son envoyé à Londres, et nomma à ce poste M. Dedel; les conférences furent alors rétablies, et après deux mois de négociations, une convention signée à Londres, le 21 mai 1833, dont les ratifications furent échangées le 29, déclara que la Belgique jouirait de la libre navigation de l'Escaut, et que la Hollande s'abstiendrait de toute hostilité contre le nouveau royaume belge. Quelque temps après, un arrangement conclu entre les deux états rendit également libre la navigation de la Meuse, et permit aux Hollandais de communiquer avec la forteresse de Maestricht et d'en renouveler la garnison. Les puissances levèrent, au mois de juin suivant, l'embargo mis sur les navires néerlandais, et le commerce reprit un peu d'activité.

Le gouvernement hollandais, voyant que la fermentation causée par la révolution s'apaisait en Belgique, permit, en septembre 1834, à la schuttery de rentrer dans ses foyers; cette nouvelle causa une joie universelle, et partout sur son passage la schuttery fut accueillie avec enthousiasme. Une émeute que rien ne motivait éclata, le 4 juillet 1835, à Amsterdam. La ville était sans garnison;

aucunes mesures de répression ne pouvaient être adoptées; aussi pendant deux jours la populace put impunément parcourir les rues et commettre des dégâts; mais la présence des troupes, arrivées en toute hâte, sur la demande des autorités, vint mettre un terme à cette manifestation, qui, du reste, n'avait aucune couleur politique. L'année 1836 fut remarquable par la fréquence des tempêtes: la Gueldre, la Frise et Groningue furent dévastées; le lac de Harlem déborda, et tous ses alentours furent ensevelis sous les eaux. Un grand nombre de navires firent naufrage sur les côtes ou périrent en s'entre-choquant dans les ports. Le 19 octobre, le prince Henri, fils du prince d'Orange, quitta la Hollande, et, dans un voyage de deux ans, visita les riches colonies des Indes orientales.

Un nouveau malheur frappa la Hollande en 1837: la reine des Pays-Bas mourut le 12 octobre; cette princesse, dont la bienfaisance inépuisable était si souvent venue au secours des malheureux, fut accompagnée jusqu'au royal caveau de Delft par toute une population qui la pleurait comme une mère.

Au mois d'avril 1839, le czarewitch visita la Hollande; des fêtes lui furent données, tant à La Haye qu'à Amsterdam et à Zaardam, où le prince héritier du trône de Russie alla visiter la chaumière de Pierre-le-Grand et apprendre comment se fon-

dent les empires, tâche moins difficile peut-être que celle de les conserver. Le 19 juin, le prince héréditaire d'Orange fut uni, dans le palais de Stuttgard, à la princesse Sophie-Frédérique-Mathilde, fille du roi de Wurtemberg. Le 16 juillet, le prince et la princesse héréditaire d'Orange arrivèrent au palais du Bois, à La Haye, où se trouvait le roi Guillaume. Le 17, ils faisaient leur entrée dans la ville au milieu d'un brillant cortége et au bruit du canon; de magnifiques fêtes leur furent bientôt offertes à Amsterdam.

Jetons maintenant un coup d'œil rapide sur les événements qui eurent pour théâtre les colonies hollandaises, depuis leur restitution par les Anglais jusqu'à nos jours.

L'Angleterre, cette ennemie acharnée de la république française et des idées nouvelles qu'elle avait enfantées, vit avec joie la Hollande embrasser ces idées démocratiques et se transformer en république batave, car elle pensa que le moment était enfin venu pour elle de s'emparer des riches colonies hollandaises qu'elle convoitait depuis si longtemps. Le Cap de Bonne-Espérance, Malacca, Cochin, sur la côte du Malabar, Trinconomale et Columbo dans l'île de Ceylan, Amboine, Démérari, Essequebo, Berbice et les Moluques, devinrent donc possessions anglaises en 1796; en retenant par un blocus hermétique les vaisseaux

hollandais au fond des ports de la Hollande, l'Angleterre avait empêché toute résistance.

Le traité de Paris (30 mai 1814) fit restituer à la Hollande quelques-unes des importantes colonies qu'elle avait perdues; mais le Cap de Bonne-Espérance, Ceylan, la plus belle des îles de l'Océan indien, et la majeure partie de la Guyane hollandaise restèrent définitivement aux Anglais, qui se chargèrent de payer aux alliés la part de la Hollande dans les frais de la dernière guerre contre Napoléon. Du reste, tout en opérant la restitution partielle à laquelle elle avait été contrainte, l'Angleterre avait conservé des relations étroites et avouées avec les pays qui, depuis dix-sept ans, étaient sous sa domination : ainsi le sultan de Palembang, forcé de reconnaître la puissance hollandaise, ne voulut pas faire enlever le pavillon anglais arboré sur son palais; bientôt aussi, fort de l'appui secret de ses anciens maîtres, le sultan attaqua à l'improviste le fort de Palembang, qui n'avait pour toute garnison que cinq cents hommes mal armés, mais ceux-ci, suppléant au nombre par le courage, repoussèrent cette attaque déloyale. A la nouvelle de cette insulte, le gouverneur de Java envoya deux corvettes bombarder le palais fortifié du sultan, et les troupes de débarquement, sous les ordres du major Tierlam et du capitaine Van der Wyck, tentèrent de le prendre d'as-

saut; mais ce château, mis à l'abri d'un coup de main, contenait un grand nombre de soldats, et l'expédition hollandaise dut se rendre sous l'île de Banca pour y attendre des renforts. Le 9 mai 1821, le gouverneur-général Van der Capellen fit partir de Java une flotte composée de trois frégates, quatre corvettes, deux schooners, trois bricks, des canonnières et des bâtiments de transport. Le général major de Kock eut le commandement de cette division navale; les colonels Bischoff et Lafontaine étaient à la tête des troupes de débarquement, et le colonel Lewe Van Aduard dirigeait les marins; les opérations de cette expédition commencèrent au mois de juin 1821, et le 4 juillet le sultan se rendait, avec sa suite, à bord de la frégate *l'Aurore* pour être conduit à Batavia.

En 1822, le colonel Von Schelle, gouverneur de Macassar, assisté du capitaine de Man qui commandait *le Melampus*, vint bloquer la place de Tontoly, dont les habitants infestaient de leurs pirateries toutes la côte des Célèbes. Quelques jours suffirent pour disperser ces hardis brigands et détruire leur flottille. En avril 1823, le pays central de l'île de Sumatra habité par les Padries, fut conquis par le lieutenant-colonel Raaf. Le Towanko Passaman, chef de ces indigènes insurgés, opposa une résistance opiniâtre qui fit perdre aux Hollandais cent quarante-huit soldats

et douze officiers. En 1824, le Radja Gilota, qui se livrait à la piraterie dans les eaux des Moluques, fut attaqué dans son fort de Hattiling sur la côte de Ceram ; investi de toutes parts, et battu en brèche pendant plusieurs jours, ce fort fut pris d'assaut par le capitaine Van Gansen. Cette même année, les Chinois qui au nombre de plus de deux cent mille habitent Borneo, formèrent le projet de s'emparer des factoreries hollandaises situées sur la côte occidentale de l'île, mais les Hollandais se tenaient sur la défensive, et les canonnières du lieutenant Bouman repoussèrent vigoureusement l'expédition chinoise. Profitant de cette occasion et sous prétexte de représailles, le gouverneur des établissements hollandais envoya des troupes dans l'intérieur de l'île, et y agrandit les possessions néerlandaises. En 1825, une escadrille de quatre-vingts bâtiments légers, commandée par le capitaine Piétersen et le lieutenant Zoutman, s'empara de Badjoa et de Sinjey, et le général-major Van Geen dispersa les insurgés de Boni.

Samarang, cette ville si malheureuse dont la population en 1819 et surtout en 1822, avait été décimée par le choléra-morbus, vit en 1825 surgir pour elle une nouvelle calamité. Un soulèvement général éclata parmi les indigènes qui environnent cette riche cité. La lutte fut longue et acharnée ; un moment même on put craindre pour la ville ;

mais enfin la victoire resta aux troupes hollandaises. Ce fut également en 1825 que Van Speyk fit son apprentissage de gloire, en purgeant les mers de l'Inde des pirates qui les infestaient.

En 1828, la corvette *le Triton* et le schooner *l'Iris* reçurent la mission d'explorer l'île de la Nouvelle Guinée, et quelques mois après, le 24 août, anniversaire de la naissance du roi des Pays-Bas, M. Van Delden prit possession, au nom de son souverain, de la côte sud-ouest de cette île. Le mois suivant le contre-amiral Dibbetz détrônait le sultan de Mattam qui avait violé le territoire et outragé le pavillon néerlandais. Enfin, en 1830, le général-major de Kock rendit la paix à l'île de Java, par la défaite du célèbre Dippo Nigoro, régent du sultan de Djokjokarta: cet homme d'une énergie extraordinaire avait pendant bien des années fomenté de sanglantes révoltes dans l'île, pour laquelle il avait été un véritable fléau. Un fléau plus terrible encore devait, en 1834, frapper la colonie de Java: dans la nuit du 10 octobre, un affreux tremblement de terre ravagea la ville de Batavia, et rendit presque inhabitable le palais du gouverneur-général à Buitenzorg.

Un homme d'un grand génie, et doué de talents militaires très réels, causait à Sumatra de vives inquiétudes, comme l'avait fait naguère Nigoro à Java. Toeanko-Iman s'était emparé du fort de

Bonjol, et avait appelé à lui tous les indigènes. Les efforts des Hollandais furent longtemps inutiles: vainqueur, Toeanko voyait grossir son armée; vaincu il se renfermait à Bonjol, considéré comme imprenable. Le 10 août 1837, les Hollandais investirent ce fort, et le 15 le prirent d'assaut après une lutte meurtrière. En 1838, quelques troubles éclatèrent dans les districts si fertiles de Palembang, mais ils furent facilement apaisés.

Le gouvernement hollandais n'a point négligé non plus les possessions bataves dans les Indes occidentales, mais ces colonies, après avoir cruellement souffert pendant les dernières grandes luttes de l'Europe, sont dans une situation moins florissante que celles des Indes orientales. En 1838, une expédition fut dirigée vers la côte de Guinée; cette expédition, commandée par le général-major Verveer, avait été motivée par les atrocités commises par les indigènes sur des fonctionnaires européens. Composée de trois bâtiments, elle appareilla du Helder le 22 avril 1838, et le 29 juin elle avait châtié les coupables. Dans les premiers jours de la traversée de retour, le général Verveer mourut victime de l'insalubrité du climat qu'il venait d'affronter.

Pendant les premières années de leur existence, les colonies hollandaises eurent à combattre les révoltes incessantes des princes indigènes, qui ju-

geaient la domination européenne trop récente, pour pouvoir être encore bien affermie; depuis leur pacification presque complète, leur prospérité s'accroît tous les jours. L'habile système de culture, du commissaire-général Van den Bosch, l'a portée à un degré véritablement extraordinaire; ainsi d'après des documents officiels, toutes les îles de l'archipel indien, depuis deux siècles que la Hollande les possède, n'ont jamais produit annuellement autant que Java produit aujourd'hui. Jadis la plus forte récolte de café à Java ne produisait par an que 65,000,000 de livres, maintenant, d'après le système du général Van den Bosch, ce produit est plus que doublé. Ce qui prouve du reste à quel point de prospérité les colonies hollandaises sont venues, c'est que la Hollande, dans les récentes et dures épreuves quelle a eu à supporter, a trouvé d'efficaces secours dans les trésors de ses possessions des Indes.

Les gouverneurs ou commissaires-généraux qui ont eu l'administration des colonies néerlandaises, aux Indes orientales, depuis 1816 jusqu'à nos jours, sont MM. Elout, Buyskes, Van der Capellen, de Kock, Dubus de Ghisignies, Van den Bosch, Baud, et de Eerens.

Nous avons voulu par cette analyse rapide, rattacher à l'histoire de la mère-patrie les événements principaux qui ont agité ses colonies,

l'un des plus beaux fleurons de la couronne néerlandaise. Le plan que nous nous sommes tracé voulait seulement que les rapports matériels de la Hollande avec ses filles d'outre-mer fussent succinctement développés; la domination hollandaise dans les Indes demanderait une histoire à part.

X.

SOLUTION DE LA QUESTION HOLLANDO-BELGE. — DISSIDENCES ENTRE LES ÉTATS-GÉNÉRAUX ET LE GOUVERNEMENT. — MODIFICATIONS DE LA LOI FONDAMENTALE. ABDICATION DE GUILLAUME Ier. — PREMIERS ACTES DU RÈGNE DE GUILLAUME II.

La convention du 21 mai 1833 n'avait pas entièrement résolu la question hollando-belge, ce nœud gordien qu'il fallait délier, puisque l'Europe n'avait pas permis que l'épée de la Hollande le tranchât d'un seul coup. Le 12 décembre 1838, le ministre des affaires étrangères avait fait aux états-généraux, réunis en comité secret, une communication qui n'était en somme que l'exposé général des délibérations tenues à Londres depuis la remise de la note du 14 mars 1838, portant accession du roi des Pays-Bas au traité des vingt-quatre articles. Le 4 mars 1839, le ministre vint publiquement faire à la seconde chambre des états-généraux une nouvelle communication relative à ces

arrangements qui devaient définitivement rendre le calme aux deux pays, et rétablir entre les deux peuples des relations pacifiques; mais la Belgique demandait avec raison que des modifications au traité des vingt-quatre articles fussent admises par la conférence, et la Hollande accéda de bonne grâce à ces réclamations.

C'est ainsi que la part assignée à la Belgique, dans la dette du royaume des Pays-Bas, fut réduite de 8,400,000 florins annuels à 5,000,000 seulement. La suppression de l'arriéré de cette dette fut également admise, ainsi que quelques dispositions relatives à la navigation de l'Escaut. Une note, en date du 14 février 1839, apprit à la conférence que le plénipotentiaire hollandais était autorisé à signer le traité, et dans une contre-note du même jour, la conférence témoignait la satisfaction que lui faisait éprouver la condescendance de la Hollande.

Toutefois, et au moment où l'on pouvait croire le différend terminé, de nouvelles exigences de la Belgique parurent devoir être appuyées par elle les armes à la main, et la Hollande, toujours prête à courir aux armes, se disposa à relever le gant qu'on semblait vouloir lui jeter. Ses troupes se portèrent aux frontières, et le prince d'Orange en prit le commandement. Les forces militaires des deux pays se trouvèrent bientôt en présence, et

leur attitude était si hostile que la conférence s'empressa d'adresser aux deux gouvernements une note en date du 1er février, pour les engager à retirer respectivement leurs troupes de l'extrême frontière; après plusieurs explications justificatives données à la conférence, par les plénipotentiaires des deux pays, un traité de paix basé sur les préliminaires du 23 janvier, fut signé le 19 avril 1839 entre la Hollande et la Belgique, sous la médiation des cinq grandes puissances, et les ratifications de ce traité furent échangées le 8 juin suivant. Les plénipotentiaires de la confédération germanique avaient accédé aux arrangements territoriaux fixés par ce traité; restaient à régler avec les agnats de la maison de Nassau, ceux relatifs à certaine partie du Limbourg et du Luxembourg, et ceux qui avaient pour objet la cession à la couronne belge des terrains situés à Laeken et appartenant au roi des Pays-Bas en propriété privée. Le 1er novembre 1839, le ministre des affaires étrangères fut chargé par le roi d'informer les états-généraux du résultat de ces négociations, et voici le résumé de cette communication :

« En vertu de l'art. 3 du traité du 19 avril, il devait être assigné au roi grand-duc, une indemnité territoriale dans la province de Luxembourg, pour la partie cédée à la Belgique, du grand-duché de Luxembourg. L'art. 4 désignait les parties du

Limbourg, qui appartiendraient à Sa Majesté, soit en sa qualité grand'ducale, soit pour être réunies aux Pays-Bas; enfin, d'après l'art. 5, le roi grand-duc devait s'entendre avec la confédération germanique et les agnats de la maison de Nassau, sur l'exécution des dispositions des deux articles précédents du traité dont il s'agit. Cette exécution de l'art. 5 étant intimement liée à la délimitation de nos frontières méridionales, et concernant ainsi directement les affaires du royaume, S. M. le roi grand-duc fit ouvrir, après l'échange des ratifications du traité, une négociation avec le duc de Nassau, ayant pour but la conclusion d'arrangements avec les agnats de la maison de Nassau, par suite de la cession d'une partie du grand-duché de Luxembourg. Cette négociation se termina le 27 juin 1839, par la signature d'une convention à Wiesbaden, par laquelle S. A. S. feu le duc de Nassau, pour lui-même, pour le prince héréditaire, aujourd'hui duc régnant, et pour ses autres descendants, ainsi que pour son frère, le prince Frédéric de Nassau, fit cession des droits que le pacte de famille de 1783, et l'acte du congrès de Vienne, du 9 juin 1815, avaient reconnus, à la branche de Walram de la maison de Nassau, sur la partie du grand-duché de Luxembourg, cédée par les traités de Londres, du 19 avril. Cette cession s'est faite moyennant une somme de 750,000

florins, le roi grand-duc ne s'étant pas trouvé dans la possibilité de donner en échange aux agnats, une indemnité en territoire et en population. Mais il fallait encore s'entendre avec une autre partie intéressée, la confédération germanique. A cet effet, l'envoyé néerlandais luxembourgeois adressa à la diète germanique un projet de pacte pour la réunion perpétuelle aux Pays-Bas de la partie du Luxembourg soumise au pouvoir de S. M., de manière que cette partie, à l'exception de Maestricht et de Venloo avec leurs rayons stratégiques appartînt en même temps à la confédération germanique. Par arrêté du 5 septembre, la diète adopta à l'unanimité ces arrangements. »

Cependant l'attitude de la représentation nationale vis-à-vis de la couronne, prenait un caractère d'opposition assez indiqué, et une sorte de conflit s'était engagé entre les états et le gouvernement hollandais. Le budget et généralement toutes les mesures de finances proposées à la sanction législative vers la fin de 1839, furent rejetées par les états qui demandaient, avant tout, une loi sur la responsabilité ministérielle. Cette loi leur fut bientôt présentée par le ministère, sous la forme de modification à l'art. 79 de la Loi Fondamentale. Trois nouveaux articles furent ajoutés à la constitution; l'un établissant, ainsi que nous l'avons dit, la responsabilité ministérielle, l'autre exigeant le

contre-seing des ministres et décrétant la compétence de la haute cour des Pays-Bas à connaître des accusations portées contre les ministres et les fonctionnaires publics en général. La discussion du budget suivit de près ces décisions, et le 22 mai 1840 il fut enfin adopté. Dans cette même session on décréta que le budget serait désormais voté pour trois ans. Il était décennal avant 1830, et depuis la révolution belge, le gouvernement s'était vu dans la nécessité de le présenter chaque année aux états. Après avoir voté un projet de loi qui avait pour but de combler le déficit de 80,000,000 laissé par le syndicat d'amortissement, et avoir présenté quelques objections sur les inconvénients qu'il y aurait à réunir à la Hollande le Limbourg et le Luxembourg, c'est-à-dire les territoires agrégés à la confédération germanique, les chambres se séparèrent, et la session des états-généraux fut close le 15 juin par le ministre des affaires étrangères. Les modifications dans les délimitations territoriales entre la Belgique et la Hollande, et les dernières mesures adoptées par les états-généraux hollandais, ne pouvaient du reste avoir force de loi que lorsqu'elles auraient été sanctionnées par une seconde chambre élue en nombre double, aux termes de l'art. 129 de la constitution. La session extraordinaire de cette

seconde chambre fut ouverte le 4 août 1840. Une légère teinte d'opposition se manifestait toujours dans l'assemblée législative contre le gouvernement, et un accord parfait ne semblait pas régner entre les pouvoirs.

Bientôt le bruit se répandit que le roi Guillaume Ier, fatigué du poids des affaires publiques, était décidé à abdiquer en faveur de son fils, le prince d'Orange, les honneurs de la souveraineté; chaque jour ce bruit prenait plus de consistance. On savait que le roi, dont l'immense popularité avait subi quelques légères atteintes, paraissait vouloir rentrer dans la vie privée et jouir librement d'une liberté incompatible avec sa haute position. On savait aussi que depuis longtemps Guillaume Ier ressentait une vive inclination pour madame la comtesse d'Oultremont, issue d'une des plus nobles et des plus anciennes familles de Belgique, et jadis dame d'honneur de la reine des Pays-Bas.

Le 7 octobre 1840, le roi, qui s'était rendu au château du Loo, abdiqua l'autorité royale en faveur de son fils, le prince d'Orange, en présence de ce prince, de son frère, le prince Frédéric des Pays-Bas, du prince d'Orange héréditaire et du prince Alexandre, du secrétaire-d'état, de tous les ministres, des membres du cosneil d'état et du référendaire intime du Luxembourg. Trois pro-

clamations annoncèrent à la nation néerlandaise l'abdication de Guillaume Ier [1], l'avénement de Guillaume II, et la confirmation dans leurs charges respectives des fonctionnaires civils et militaires.

Voici quelques passages de l'acte d'abdication de Guillaume Ier:

« Pénétré d'une respectueuse reconnaissance pour l'aide, l'encouragement et l'appui dont le Tout-Puissant souverain des peuples ne nous a pas laissé manquer dans les hautes fonctions auxquelles il nous a appelé, nous pouvons avec satisfaction reporter notre vue sur la période de près de vingt-sept ans, pendant laquelle nous avons gouverné notre patrie et le grand-duché de Luxembourg, pendant laquelle aussi nous nous sommes efforcé, selon nos moyens, et conformément aux règles et prescriptions de la Loi Fondamentale, de contribuer au bien-être et au bonheur de nos bien-aimés sujets et à celui de cette patrie à laquelle nos ancêtres étaient si étroitement liés, comme nous-même si fortement attaché. . . . .

« Les soins et les difficultés du gouvernement s'appesantissent sur nous ; nous les éprouvons de plus en plus par l'accroissement de nos années et par l'idée du devoir qui nous est imposé d'ap-

1. Guillaume Ier a pris en abdiquant le simple titre de comte de Nassau.

porter quelques changements et de suivre dans le maniement des affaires du royaume quelques règles autres que celles qui étaient prescrites et établies par la Loi Fondamentale, avant les changements et additions y apportées ces jours passés.

« Par nos publications du 4 septembre dernier, nous avons arrêté ces changements et additions dont l'effet se trouve ainsi en voie d'exécution.

« Après mûre réflexion, nous avons estimé cette époque comme la plus opportune pour donner suite au dessein que nous avons formé, depuis longtemps, de passer en paix et délivré des soins du gouvernement le restant des jours que Dieu voudra nous donner, avec le souvenir reconnaissant de tout ce que son amour et sa sagesse nous ont accordé.

« Une main ferme, puissante, une existence plus jeune, préservée des soucis de la vieillesse, et que des souvenirs antérieurs ne font pas chanceler, sont exigés désormais pour conduire les affaires du royaume et travailler à son bien-être; pleinement convaincu que le poids de la couronne nous affaisserait et nous mettrait dorénavant hors d'état de consacrer tous nos instants à veiller avec vigilance et attachement aux chers intérêts de nos bien-aimés sujets, nous avons arrêté, après mûre réflexion, et de notre volonté pleine et entière,

de clore irrévocablement aujourd'hui notre long règne et de transmettre notre souveraineté royale, grand'ducale et ducale à notre fils bien-aimé le prince d'Orange, qui est le successeur légitime de nos couronnes royale, grand'ducale et ducale. »

Dans la nuit du 7 au 8, le nouveau roi Guillaume II revint à La Haye, et vers six heures du matin le prince d'Orange et le prince Alexandre, ses fils, se rendirent au palais pour prêter à leur roi le serment de fidélité. Le directeur-général de la guerre, les généraux commandant les divisions d'infanterie, le général commandant en chef la cavalerie, les gouverneurs de La Haye, du Limbourg et de la forteresse de Maestricht, enfin le colonel chef de l'état-major général, imitèrent cet exemple. Pendant ce temps, la schuttery, les grenadiers et les chasseurs de la garde, l'artillerie à pied, un escadron de lanciers, un détachement d'infanterie venu de Leyde avec un régiment de cuirassiers, se réunissaient sur la pelouse située en face du bois de La Haye et qui sert de champ de manœuvres. Le nouveau prince d'Orange et son frère, le prince Alexandre, se mirent à la tête de ces troupes, qui furent formées en carré, et entendirent la lecture des proclamations royales. A sept heures, le roi Guillaume II parut à la tête de son état-major et fut accueilli par les acclamations les plus vives.

Maintenant examinons brièvement les premiers actes politiques du nouveau roi, dans lequel la Hollande retrouvait avec joie le champion récent de sa gloire et de sa nationalité.

Guillaume II s'était empressé de proclamer la responsabilité ministérielle, telle que la définissaient les articles ajoutés à la Loi Fondamentale. Le 19 octobre 1840 il ouvrit en personne la session nouvelle des états-généraux, et parla dans son discours des négociations relatives à un traité de commerce et de navigation entre la Hollande et la France, négociations qui aboutirent à la conclusion de ce traité également avantageux pour les deux états.

Un acte de tolérance religieuse signala les débuts du nouveau règne; ce fut l'autorisation accordée à plusieurs ordres monastiques de s'établir dans le Limbourg et le Haut-Brabant, et la fondation de deux évêchés catholiques, l'un à Amsterdam, l'autre à Bois-le-Duc. Cette fondation résultait de l'engagement pris par Guillaume Ier, dans le concordat conclu avec le Saint-Siége, en 1827, engagement dont l'exécution avait été éludée par lui jusqu'à la fin de son règne. Cet acte fut accueilli par les catholiques avec une vive reconnaissance; mais les protestants firent entendre quelques plaintes, et le roi n'y répondit qu'en appelant au ministère des cultes un fervent calviniste,

le baron Van Zuylen-van-Nyevelt. C'était prouver que tout en poursuivant le noble but qu'il s'était proposé, il était autant que personne attaché à la foi de ses pères.

Puis, voulant donner aux habitants du Limbourg et du Luxembourg des preuves de sa sollicitude pour leurs intérêts, que le dernier traité avait confondus avec ceux de la Hollande, le roi résolut d'aller visiter les deux pays, et d'acquérir par lui-même une connaissance exacte de leurs besoins. Une adresse signée par les habitants de la ville de Maestricht énumérait leurs griefs contre l'ancien gouvernement; le roi promit le redressement de ces griefs. A Luxembourg, où il fut accueilli avec un vif enthousiasme, Guillaume II répondit favorablement à une requête que M. de Metz lui présentait, et dans laquelle on demandait le maintien de la langue française sur le pied d'égalité avec la langue allemande, et un traité de commerce, soit avec la France, soit avec la Belgique. Bientôt, revenu à La Haye, le roi, qui avait constitué à Amsterdam un conseil commercial chargé de représenter et de protéger l'industrie luxembourgeoise, chargea le baron de Blockausen de préparer un projet de constitution pour le Luxembourg, et une commission composée de notables du grand-duché fut appelée pour donner

à la couronne des avis au sujet des institutions politiques dont elle voulait le doter.

L'habile M. de Rochussen, l'un des hommes les plus éminents de la Hollande par le savoir et les lumières, s'efforçant de rétablir l'équilibre dans les finances, fit connaître, en 1841, son plan de réformes, établissant le système de l'impôt sur des bases nouvelles et favorables à la classe pauvre, ainsi qu'un projet de conversion de la rente arriérée en dette active. Plus tard, ces mesures intelligentes devaient être adoptées par les états-généraux à une grande majorité. Le 5 novembre 1842, le traité définitif avec la Belgique a été signé à La Haye, et les chambres l'ont accepté dans les deux pays, malgré les efforts de quelques hommes qui, dans un intérêt purement égoïste, et sous prétexte de défendre les droits commerciaux dela Hollande, auraient voulu prolonger l'incertitude et éterniser la désunion.

Dans ses relations avec les divers états européens, Guillaume II a substitué une politique d'intérêts, c'est-à-dire celle qui doit avoir pour la Hollande les résultats les plus avantageux et les plus immédiats, à la politique de principes trop longtemps adoptée par le roi son père. Il a su rendre la Hollande à ses alliances naturelles; c'est vouloir lui restituer son ancienne prépondérance

dans les conseils européens, et ainsi que nous l'avons déjà dit, l'alliance de la Hollande sera toujours désirable parce qu'elle est loyale et sincère.

Quand on étudie le passé de cette patrie énergique de Guillaume le Taciturne, et lorsqu'on a vu en quelles mains est tombé le noble héritage des Ruyter et des de Witt, on ne peut que prédire à la Hollande de grandes destinées et croire à sa prospérité future.

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

N° 1.

TRAITÉ DES DIX-HUIT ARTICLES.

(*Annexe au 26e protocole du 26 juin* 1831.)

Article 1er. Les limites de la Hollande comprendront tous les territoires, places, villes et lieux qui appartenaient à la ci-devant république des Provinces-Unies des Pays-Bas, en l'année 1790.

Article 2. La Belgique sera formée de tout le reste des territoires qui avaient reçu la dénomination de royaume des Pays-Bas dans les traités de 1815.

Article 3. Les cinq puissances emploieront leurs bons offices pour que le *statu quo*, dans le grand-duché de Luxembourg, soit maintenu pendant le cours de la négociation séparée que le souverain de la Belgique ouvrira avec le roi des Pays-Bas, et avec la confédération germanique, au sujet dudit grand-duché; négociation distincte de la question des limites entre la Hollande et la Belgique.

Il est entendu que la forteresse de Luxembourg conservera les libres communications avec l'Allemagne.

Article 4. S'il est constaté que la république des Provinces-Unies des Pays-Bas, n'exerçait pas exclusivement la souveraineté dans la ville de Maestricht en 1790, il sera avisé par les deux parties aux moyens de s'entendre à cet égard sur un arrangement convenable.

Article 5. Comme il résulterait des bases posées dans les articles 1 et 2, que la Hollande et la Belgique posséderaient des enclaves sur leurs territoires respectifs, il sera fait à l'amiable, entre la Hollande et la Belgique, les échanges qui pourraient être jugés d'une convenance réciproque.

Article 6. L'évacuation réciproque des territoires, villes et places, aura lieu indépendamment des arrangements relatifs aux échanges.

Article 7. Il est entendu que les dispositions des articles 108 jusqu'à 117 inclusivement de l'acte général, relatifs à la libre navigation des fleuves et rivières navigables, seront appliqués aux fleuves et rivières qui traversent le territoire hollandais et le territoire belge.

La mise à exécution de ces dispositions sera réglée dans le plus bref délai possible.

La participation de la Belgique à la navigation du Rhin, par les eaux intérieures, entre ce fleuve et l'Escaut, formera l'objet d'une négociation séparée entre les parties intéressées, à laquelle les cinq puissances prêteront leurs bons offices.

L'usage des canaux de Gand à Terneuse, et du Zuid-Willems-Waart, construits pendant l'existence du royaume des Pays-Bas, sera commun aux habitants des deux pays; il sera arrêté un règlement sur cet objet.

L'écoulement des eaux des Flandres sera réglé de la manière la plus convenable afin de prévenir les inondations.

Article 8. En exécution des articles 1 et 2 qui précèdent, des commissaires démarcateurs hollandais et belges, se réuniront dans le plus bref délai possible en la ville de Maestricht, et procéderont à la démarcation des limites qui doivent séparer la Hollande et la Belgique, conformément aux principes établis à cet effet dans les articles 1 et 2. Ces mêmes commissaires s'occuperont des échanges à

faire par les pouvoirs compétents des deux pays, par suite de l'article 3.

Article 9. La Belgique, dans ses limites telles qu'elles seront tracées conformément aux principes posés dans les présents préliminaires, formera un état perpétuellement neutre. Les cinq puissances, sans vouloir s'immiscer dans le régime intérieur de la Belgique, lui garantissent cette neutralité perpétuelle, ainsi que l'intégralité et l'inviolabilité de son territoire dans les limites mentionnées au présent article.

Article 10. Par une juste réciprocité, la Belgique sera tenue d'observer cette même neutralité envers tous les autres états, et de ne porter aucune atteinte à leur tranquillité intérieure ni extérieure, en conservant toujours le droit de se défendre contre toute agression étrangère.

Article 11. Le port d'Anvers, conformément à l'article 15 du traité de Paris du 30 mai 1814, continuera d'être uniquement un port de commerce.

Article 12. Le partage des dettes aura lieu de manière à faire retomber sur chacun des deux pays la totalité des dettes qui originairement pesait, avant la réunion, sur les divers territoires dont ils se composent, et à diviser dans une juste proportion celles qui ont été contractées en commun.

Article 13. Des commissaires liquidateurs, nommés de part et d'autre, se réuniront immédiatement. Le premier objet de leur réunion sera de fixer la quote-part que la Belgique aura à payer provisoirement, et sans liquidation, pour le service d'une portion des intérêts des dettes mentionnées dans l'article précédent.

Article 14. Les prisonniers de guerre seront renvoyés de part et d'autre quinze jours après l'adoption de ces articles.

Article 15. Les séquestres mis sur les biens particuliers dans les deux pays, seront immédiatement levés.

Article 16. Aucun habitant des villes, places et territoires réciproquement évacués, ne sera recherché ni inquiété pour sa conduite politique passée.

Article 17. Les cinq puissances se réservent de prêter leurs bons offices lorsqu'ils seront réclamés par les parties intéressées.

Article 18. Les articles réciproquement adoptés seront convertis en traité définitif.

N° 2.

TRAITÉ DES VINGT-QUATRE ARTICLES.

Article 1er. Le territoire belge se composera des provinces de : Brabant méridional, Liége, Namur, Hainaut, Flandre occidentale, Flandre orientale, Anvers et Limbourg, telles qu'elles ont fait partie du royaume-uni des Pays-Bas, constitué en 1815, à l'exception des districts de la province de Limbourg désignés dans l'article 4.

Le territoire belge comprendra, en outre, la partie du grand-duché de Luxembourg indiquée dans l'article 2.

Article 2. Sa Majesté le roi des Pays-Bas, grand-duc de Luxembourg, consent à ce que, dans le grand-duché de Luxembourg, les limites du territoire belge soient telles qu'elles vont être décrites ci-dessous.

A partir de la frontière de France entre Rodange, qui restera au grand-duché de Luxembourg, et Athus, qui appartiendra à la Belgique, il sera tiré, d'après la carte ci-jointe, une ligne qui, laissant à la Belgique la route d'Arlon à Bastogne, passera entre Messency, qui sera sur le territoire belge, et Clemency, qui restera au grand-duché de Luxembourg, pour aboutir à Steinfort, lequel endroit restera également au grand-duché. De Steinfort cette ligne sera prolongée, dans la direction d'Eischen, de Hecbus, Guirsch, Oberpalen, Grende, Nothomb, Pareth, et Perlé jusqu'à Martelange : Hecbus, Guirsch, Grende, Nothomb et Pareth devant appartenir à la Belgique ; et Eischen, Oberpalen, Perlé et Martelange au grand-duché. De Martelange, ladite ligne descendra le cours de la Sure, dont le Thalweg servira de limite entre les deux états,

jusque vis à vis Tintange; d'où elle sera prolongée aussi directement que possible vers la frontière actuelle de l'arrondissement de Diekirch, et passera entre Surréi, Harlange, Tarchamps, qu'elle laissera au grand-duché de Luxembourg, et Honville, Livarchamps et Loutremange, qui feront partie du territoire belge; atteignant ensuite, aux environs de Doncols et de Sonlez, qui resteront au grand-duché, la frontière actuelle de l'arrondissement de Diekirch, la ligne en question suivra ladite frontière jusqu'à celle du territoire prussien. Tous les territoires, villes, places et lieux situés à l'ouest de cette ligne appartiendront à la Belgique; et tous les territoires, villes, places et lieux situés à l'est de cette même ligne continueront d'appartenir au grand-duché de Luxembourg.

Il est entendu qu'en traçant cette ligne, et en se conformant autant que possible à la description qui en a été faite ci-dessus, ainsi qu'aux indications de la carte jointe, pour plus de clarté, au présent article, les commissaires démarcateurs dont il est fait mention dans l'article 5, auront égard aux localités, ainsi qu'aux convenances qui pourront en résulter mutuellement.

Article 3. Sa Majesté le roi des Pays-Bas, grand-duc de Luxembourg, recevra, pour les cessions faites dans l'article précédent, une indemnité territoriale dans la province de Luxembourg.

Article 4. En exécution de la partie de l'article 1er relative à la province de Limbourg, et par suite des cessions que Sa Majesté le roi des Pays-Bas fait dans l'article 2, Sadite Majesté possédera en qualité de grand-duc de Luxembourg, soit pour être réuni à la Hollande, les territoires dont les limites sont indiquées ci-dessous :

1° Sur la rive droite de la Meuse : aux anciennes enclaves hollandaises, sur ladite rive dans la province de Limbourg, seront joints les districts de cette même province, sur cette même rive, qui n'appartenaient pas aux

états-généraux en 1790, de façon que la partie de la province actuelle de Limbourg, située sur la rive droite de la Meuse et comprise entre ce fleuve à l'ouest, la frontière actuelle de la province de Liége au midi, et la Gueldre hollandaise au nord, appartiendra désormais tout entière à Sa Majesté le roi des Pays-Bas, soit en sa qualité de grand-duc de Luxembourg, soit pour être réunie à la Hollande;

2° Sur la rive gauche de la Meuse : à partir du point le plus méridional de la province hollandaise du Brabant septentrional, il sera tiré, d'après la carte ci-jointe, une ligne qui aboutira à la Meuse au dessous de Wessem, entre cet endroit et Stevensweert, au point où se touchent sur la rive gauche les frontières des arrondissements actuels de Ruremonde et de Maestricht, de manière que Bergerot, Stamproy, Neer-Itteren, Ittervoord et Thorn, avec leurs banlieues, ainsi que tous les autres endroits situés au nord de cette ligne, feront partie du territoire hollandais.

Les anciennes enclaves hollandaises dans la province de Limbourg, sur la rive gauche de la Meuse, appartiendront à la Belgique, à l'exception de la ville de Maestricht, laquelle, avec un rayon de territoire de douze cents toises, à partir du glacis extérieur de la place sur ladite rive de ce fleuve, continuera d'être possédée en toute souveraineté et propriété par Sa Majesté le roi des Pays-Bas.

Article 5. Sa Majesté le roi des Pays-Bas, grand-duc de Luxembourg, s'entendra avec la confédération germanique et les agnats de la maison de Nassau, sur l'application des stipulations renfermées dans les articles 3 et 4, ainsi que sur tous les arrangements que lesdits articles pourraient rendre nécessaires, soit avec les agnats ci-dessus nommés de la maison de Nassau, soit avec la confédération germanique.

Article 6. Moyennant les arrangements territoriaux ci-dessus, chacune des deux parties renonce réciproquement

pour jamais, à toute prétention sur les territoires, villes, places et lieux situés dans les limites des possessions de l'autre partie, telles qu'elles se trouvent décrites dans les articles 1, 2 et 4.

Lesdites limites seront tracées conformément à ces mêmes articles, par des commissaires démarcateurs belges et hollandais, qui se réuniront le plus tôt possible en la ville de Maestricht.

Article 7. La Belgique dans les limites indiquées aux articles 1, 2 et 4, formera un état indépendant et perpétuellement neutre.

Elle sera tenue d'observer cette même neutralité envers tous les autres états.

Article 8. L'écoulement des eaux des Flandres sera réglé entre la Hollande et la Belgique, d'après les stipulations arrêtées à cet égard dans l'article 6 du traité définitif conclu entre Sa Majesté l'empereur d'Allemagne et les états-généraux le 8 novembre 1785, et, conformément audit article, des commissaires nommés de part et d'autre s'entendront sur l'application des dispositions qu'il consacre.

Article 9. Les dispositions des articles 108 à 117 inclusivement de l'acte général du congrès de Vienne, relatives à la libre navigation des fleuves et rivières navigables qui séparent et traversent à la fois le territoire belge et le territoire hollandais.

En ce qui concerne spécialement la navigation de l'Escaut, il sera convenu que le pilotage et le balisage, ainsi que la conservation des passes de l'Escaut en aval d'Anvers, seront soumis à une surveillance commune; que cette surveillance commune sera exercée par des commissaires nommés à cet effet de part et d'autre; que des droits de pilotage modérés seront fixés d'un commun accord, et que ces droits seront les mêmes pour le commerce hollandais et pour le commerce belge. Il est également

convenu que la navigation des eaux intermédiaires entre l'Escaut et le Rhin, pour arriver au Rhin, et *vice versa*, restera réciproquement libre, et qu'elle ne sera assujettie qu'à des péages modérés, qui seront provisoirement les mêmes pour le commerce des deux pays.

Des commissaires se réuniront de part et d'autre à Anvers, dans le délai d'un mois, tant pour arrêter le montant définitif et permanent de ces péages, qu'afin de convenir d'un règlement général pour l'exécution des dispositions du présent article, et d'y comprendre l'exercice du droit de pêche et du commerce de pêcherie, dans toute l'étendue de l'Escaut, sur le pied d'une parfaite réciprocité en faveur des sujets des deux pays.

En attendant, et jusqu'à ce que ledit règlement soit arrêté, la navigation des fleuves et rivières navigables ci-dessus mentionnés, restera libre au commerce des deux pays, qui adopteront provisoirement, à cet égard, les tarifs de la convention signée le 31 mars 1831 à Mayence, pour la libre navigation du Rhin, ainsi que les autres dispositions de cette convention, en autant qu'elles pourront s'appliquer aux fleuves et rivières navigables qui séparent ou traversent à la fois le territoire hollandais et le territoire belge.

Article 10. L'usage des canaux qui traversent à la fois les deux pays, continuera d'être libre et commun à tous les habitants.

Il est entendu qu'ils en jouiront réciproquement et aux mêmes conditions, que de part et d'autre il ne sera perçu sur la navigation des canaux que des droits modérés.

Article 11. Les communications commerciales par la ville de Maestricht et par celle de Sittard, resteront entièrement libres, et ne pourront être entravées sous aucun prétexte.

L'usage des routes qui, en traversant ces deux villes, conduisent aux frontières de l'Allemagne, ne sera assu-

jetti qu'à un droit de barrière modéré pour l'entretien de ces routes, de telle sorte que le commerce de transit n'y puisse éprouver aucun obstacle, et que, moyennant les droits ci-dessus mentionnés, ces routes soient entretenues en bon état et propres à faciliter ce commerce.

Article 12. Dans le cas où il aurait été construit en Belgique une nouvelle route, ou creusé un nouveau canal qui aboutirait à la Meuse, vis à vis du canton hollandais de Sittard, alors il serait loisible à la Belgique de demander à la Hollande, qui ne s'y refuserait pas dans cette supposition, que ladite route ou ledit canal fût prolongé d'après le même plan, entièrement aux frais et dépens de la Belgique, par le canton de Sittard, jusqu'aux frontières de l'Allemagne.

Cette route ou ce canal, qui ne pourrait servir que de communication commerciale, serait construit au choix de la Hollande, soit par des ingénieurs et ouvriers que la Belgique obtiendrait l'autorisation d'employer à cet effet dans le canton de Sittard, soit par des ingénieurs et ouvriers que la Hollande fournirait et qui exécuteraient aux frais de la Belgique les travaux convenus, le tout sans charge aucune pour la Hollande, et sans préjudice de ses droits de souveraineté sur le territoire exclusif que traverserait la route ou le canal en question. Les deux parties fixeraient d'un commun accord, le montant et le mode de perception des droits et péages qui seraient prélevés sur cette même route ou canal.

Article 13. § 1er. A partir du 1er janvier 1832, la Belgique, du chef du partage des dettes publiques du royaume-uni des Pays-Bas, restera chargée d'une somme de 8,400,000 florins des Pays-Bas de rentes annuelles, dont les capitaux seront transférés du débet du grand-livre à Amsterdam, ou du débet du trésor général du royaume-uni des Pays-Bas, sur le débet du grand-livre de la Belgique.

§ 2. Les capitaux transférés et les rentes inscrites sur le débet du grand-livre de la Belgique, par suite du paragraphe précédent, jusqu'à la concurrence de la somme totale de 8,400,000 florins des Pays-Bas de rentes annuelles, seront considérés comme faisant partie de la dette nationale belge, et la Belgique s'engage à n'admettre ni pour le présent ni pour l'avenir, aucune distinction entre cette portion de la dette publique provenant de sa réunion avec la Hollande, et toute autre dette nationale belge, déjà créée ou à créer.

§ 3. L'acquittement de la somme des rentes annuelles ci-dessus mentionnée, de 8,400,000 florins des Pays-Bas, aura lieu régulièrement de semestre en semestre, soit à Bruxelles, soit à Anvers, en argent comptant, sans déduction aucune de quelque nature que ce puisse être, ni pour le présent ni pour l'avenir.

§ 4. Moyennant la création de ladite somme de rentes annuelles, de 8,400,000 florins, la Belgique se trouvera déchargée envers la Hollande, de toute obligation du chef du partage des dettes publiques du royaume-uni des Pays-Bas.

§ 5. Des commissaires nommés de part et d'autre se réuniront dans le délai de quinze jours en la ville d'Utrecht, afin de procéder à la liquidation du fonds du syndicat d'amortissement et de la banque de Bruxelles, chargés du service du trésor général du royaume-uni des Pays-Bas. Il ne pourra résulter de cette liquidation aucune charge nouvelle pour la Belgique, la somme de 8,400,000 florins de rentes annuelles, comprenant le total de ses passifs. Mais s'il découlait un actif de ladite liquidation, la Belgique et la Hollande le partageront dans la proportion des impôts acquittés par chacun des deux pays, pendant leur réunion, d'après les budgets consentis par les états-généraux du royaume-uni des Pays-Bas.

§ 6. Dans la liquidation du syndicat d'amortissement

seront comprises les créances des domaines dites *domein los renten;* elles ne seront citées dans le présent article que pour mémoire.

§ 7. Les commissaires hollandais et belges, mentionnés au § 3 du présent article, et qui doivent se réunir en la ville d'Utrecht, procéderont, outre la liquidation dont ils sont chargés, au transfert des capitaux et rentes qui, du chef du partage des dettes publiques du royaume-uni des Pays-Bas, doivent retomber à la charge de la Belgique, jusqu'à concurrence de 8,400,000 florins de rentes annuelles. Ils procéderont aussi à l'extradition des archives, cartes, plans et documents quelconques appartenant à la Belgique, ou concernant son administration.

Article 14. La Hollande ayant fait exclusivement, depuis le 1er novembre 1830, toutes les avances nécessaires au service de la totalité des dettes publiques du royaume-uni des Pays-Bas, et devant les faire encore pour le semestre échéant au 1er janvier 1832, il est convenu que lesdites avances, calculées depuis le 1er novembre 1830 jusqu'au 1er janvier 1832, pour quatorze mois, au prorata de la somme de 8,400,000 fl. des Pays-Bas de rentes annuelles, dont la Belgique restera chargée, seront remboursées par tiers au trésor hollandais par le trésor belge. Le premier tiers de ce remboursement sera acquitté par le trésor belge au trésor hollandais le 1er janvier 1832, le second au 1er avril et le troisième au 1er juillet de la même année; sur ces deux derniers tiers, il sera bonifié à la Hollande un intérêt calculé à raison de 5 p. 0/0 par an, jusqu'au parfait acquittement aux susdites échéances.

Article 15. Le port d'Anvers, conformément aux stipulations de l'art. 15 du traité de Paris du 30 mai 1814, continuera d'être uniquement un port de commerce.

Article 16. Les ouvrages d'utilité publique ou particulière, tels que canaux, routes ou autres de semblable nature, construits, en tout ou en partie, aux frais du

royaume-uni des Pays-Bas, appartiendront, avec les avantages et les charges qui y sont attachés, au pays où ils sont situés. Il reste entendu que les capitaux empruntés pour la construction de ces ouvrages et qui y sont spécialement affectés, seront compris dans lesdites charges, pour autant qu'ils ne sont pas encore remboursés, et sans que les remboursements déjà effectués puissent donner lieu à liquidation.

Article 17. Les séquestres qui auraient été mis en Belgique, pendant les troubles, pour cause politique, sur les biens et domaines patrimoniaux quelconques, seront levés sans nul retard; et la jouissance des biens et domaines susdits sera immédiatement rendue aux légitimes propriétaires.

Article 18. Dans les deux pays, dont la séparation a lieu en conséquence des présents articles, les habitants et propriétaires, s'ils veulent transférer leur domicile d'un pays à l'autre, auront la liberté de disposer pendant deux ans de leurs propriétés, meubles ou immeubles, de quelque nature qu'elles soient, de les vendre et d'emporter le produit de ces ventes, soit en numéraire, soit en d'autres valeurs, sans empêchement ou acquittement de droits, autres que ceux qui sont aujourd'hui en vigueur dans les deux pays, pour les mutations et transferts.

Il est entendu que renonciation est faite, pour le présent et l'avenir, à la perception du droit d'aubaine et de distraction sur les personnes et sur les biens des Hollandais en Belgique et des Belges en Hollande.

Article 19. La qualité de sujet mixte, quant à la propriété, sera reconnue et maintenue.

Article 20. Les dispositions des art. 11 jusqu'au 21 inclusivement, du traité conclu entre l'Autriche et la Russie, le 3 mai 1815, qui fait partie intégrante de l'acte général du congrès de Vienne, dispositions relatives aux propriétaires mixtes, à l'élection de domicile qu'ils sont tenus de

faire, aux droits qu'ils exerceront comme sujets de l'un ou de l'autre état, et aux rapports de voisinage dans les propriétés coupées par les frontières, seront appliquées aux propriétaires ainsi qu'aux propriétés qui, en Hollande, dans le grand-duché de Luxembourg ou en Belgique, se trouveront dans le cas prévu par les susdites dispositions des actes du congrès de Vienne.

Les droits d'aubaine et de distraction étant abolis dès à présent entre la Hollande, le grand-duché de Luxembourg et la Belgique, il est entendu que, parmi les dispositions ci-dessus mentionnées, celles qui se rapporteraient aux droits d'aubaine et de distraction seront censées nulles et sans effet dans les trois pays.

Article 21. Personne, dans les pays qui changent de domination, ne pourra être recherché ni inquiété en aucune manière, pour cause quelconque de participation directe ou indirecte aux événements politiques.

Article 22. Les pensions et traitements d'attente, de non-activité et de réforme, seront acquittés, à l'avenir, de part et d'autre, à tous les titulaires, tant civils que militaires, qui y ont droit, conformément aux lois en vigueur avant le 1er novembre 1830.

Il est convenu que les pensions et traitements susdits des titulaires nés sur les territoires qui constituent aujourd'hui la Belgique, resteront à la charge du trésor belge, et les pensions et traitements des titulaires nés sur les territoires qui constituent aujourd'hui la Hollande, à celle du trésor hollandais.

Article 23. Toutes les réclamations des sujets belges sur des établissements particuliers, tels que fonds des veuves et fonds connus sous la dénomination de fonds *de leges* et de la caisse des retraites civiles et militaires, seront examinées par la commission mixte de liquidation dont il est question dans l'article 13, et résolues d'après la teneur des règlements qui régissent ces fonds ou caisse.

Les cautionnements fournis, ainsi que les versements faits par les comptables belges, les dépôts judiciaires, et les consignations, seront également restitués aux titulaires sur la présentation de leurs titres. Si du chef des liquidations *dites françaises*, des sujets belges avaient encore à faire valoir des droits d'inscription, ces réclamations seront également examinées et liquidées par ladite commission.

Article 24. Aussitôt après l'échange des ratifications du traité à intervenir entre les deux parties, les ordres nécessaires seront envoyés aux commandants des troupes respectives pour l'évacuation des territoires, villes, places et lieux qui changent de domination.

Les autorités civiles y recevront aussi en même temps les ordres nécessaires pour la remise de ces territoires, villes, places et lieux aux commissaires qui seront désignés à cet effet de part et d'autre. Cette évacuation et cette remise s'effectueront de manière à pouvoir être terminées dans l'espace de quinze jours, ou plutôt si faire se peut.

Trois articles explicatifs furent ajoutés à ce traité.

Le premier reconnaissait la dissolution de l'union; le second, l'indépendance et la neutralité de la Belgique; et le troisième fixait un terme de six semaines pour la ratification du traité du 15 novembre.

La convention du 21 mai 1833 et celle dite de Zonhoven vinrent confirmer la paix et le *statu quo* entre la Belgique et la Hollande, mais laissèrent pendante la question territoriale.

La Hollande accepta, en 1838, le traité des vingt-quatre articles, et le 19 avril 1839 un traité de paix fut signé entre la Hollande et la Belgique.

Enfin, le traité définitif du 5 novembre 1842, basé sur celui des vingt-quatre articles, auquel on ne fit subir que de légères modifications, telles que la réduction de la part de la Belgique dans la dette du royaume des Pays-Bas, la suppression de l'arriéré de cette dette, et de nouvelles dispositions relatives à la navigation de l'Escaut, détermine d'une façon complète et définitive la position réciproque des deux pays.

TABLE DES MATIÈRES.

HOLLANDE.





